JEAN CLOPINEL
dit de MEUNG

LE ROMAN DE LA ROSE

Considéré comme document historique du règne de Philippe le Bel.

LA ROYAUTÉ ÉLECTIVE ÉMANANT DU PEUPLE ET NON HÉRÉDITAIRE. — PLUS DE NOBLES ET DE NON NOBLES, L'ÉGALITÉ POUR TOUS. — LA NÉGATION DU POUVOIR TEMPOREL DE LA PAPAUTÉ.
L'AFFRANCHISSEMENT DE LA FEMME.
L'ABOLITION DU CÉLIBAT DES PRÊTRES ET DES MOINES,
ETC., ETC.

PAR

FÉLIX GUILLON

Officier d'Académie

Membre correspondant de la *Reale Accademia Araldica Italiana.*
etc., etc.

PARIS
A. PICARD & FILS
82, RUE BONAPARTE

ORLÉANS
J. LODDÉ
RUE JEANNE D'ARC, 41

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1903





JEAN CLOPINEL

dit de MEUNG

LE ROMAN DE LA ROSE



DU MÊME AUTEUR

Étude sur Pierre l'Ermite. Orléans, 1874.

Origine historique des Armoiries des États de l'Europe. Travail publié dans le « Giornale-Araldico », Pise, 1876-77 et dans la « Revue Anglo-Française », de Brighton.

Armorial du siège d'Orléans en 1428-29. Pise, 1877.

Étude historique et biographique sur Guillaume de Lorris, auteur du *Roman de la Rose,* d'après documents inédits et revision critique des textes des auteurs. Orléans, Paris, 1881.

Étude généalogique sur la famille Le Comte du Colombier, publiée dans le « Giornale-Araldico ». Pise, 1884. (Tirage à part.)

En préparation :

Étude historique sur Jeanne d'Arc.

Mélanges historiques, héraldiques et littéraires sur Orléans et l'Orléanais.

JEAN CLOPINEL
dit de MEUNG

LE ROMAN DE LA ROSE

Considéré comme document historique
du règne de Philippe le Bel.

LA ROYAUTÉ ÉLECTIVE ÉMANANT DU PEUPLE ET NON HÉRÉDITAIRE. — PLUS DE NOBLES ET DE NON NOBLES, L'ÉGALITÉ POUR TOUS. — LA NÉGATION DU POUVOIR TEMPOREL DE LA PAPAUTÉ.
L'AFFRANCHISSEMENT DE LA FEMME.
L'ABOLITION DU CÉLIBAT DES PRÊTRES ET DES MOINES,
ETC., ETC.

PAR

FÉLIX GUILLON

Officier d'Académie
Membre correspondant de la *Reale Accademia Araldica Italiana.*
etc., etc.

PARIS
A. PICARD & FILS
82, RUE BONAPARTE

ORLÉANS
J. LODDÉ
RUE JEANNE D'ARC, 41

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1903

LEGS ROBICHON

« M. le major Robichon, originaire d'Orléans, décédé à Moulins, a fondé deux prix à distribuer annuellement par le Conseil général du Loiret « en faveur des personnes qui se seront le plus distinguées par leur bravoure, leur dévoûment, leurs sciences, arts et découvertes dans le département ».

« Par décision en date du 11 avril 1878, le Conseil général a attribué un des deux prix de l'année 1877 « à M. Félix Guillon, ancien élève des Frères d'Orléans, employé au chemin de fer, auteur de divers travaux littéraires et d'un Armorial du Siège d'Orléans, en 1429. » (Annuaire du Loiret, 1879.)

COMME

SOUVENIR AFFECTUEUX

ET

EN TÉMOIGNAGE D'UNE BIEN VIVE RECONNAISSANCE,

L'AUTEUR

DÉDIE CE LIVRE

A

LA MÉMOIRE

DE M. EUGÈNE BIMBENET,

HISTORIEN DE LA VILLE D'ORLÉANS.

Décembre 1902.

PRÉFACE

En publiant l'*Étude sur Guillaume de Lorris* et la première partie du *Roman de la Rose*, nous nous étions promis de faire un pareil travail de revision et d'analyse sur Jean Clopinel, dit de Meung, et sur la deuxième partie du roman, afin de rendre complète notre étude sur ce poème et ses deux auteurs.

Déjà renseigné, mais d'une manière imparfaite, sur le continuateur et son œuvre, nous ne tardâmes pas, après plusieurs lectures, à voir à quelle somme de recherches nous serions obligé de nous livrer au sujet de ce poète.

En effet, dans notre ancienne littérature, il n'y a pas de savants ou de poètes qui aient joui d'un aussi grand renom que Clopinel, présenté comme l'Homère de la satire en France et le Voltaire du moyen âge; et, cependant, il n'y a pas de biographie qui soit plus confuse que la sienne, car on ne trouve dans les récits ou notices qui lui ont été consacrés que des renseignements incomplets, contradictoires ou inexacts.

Si tous les auteurs sont d'accord pour le lieu d'origine que le poète, du reste, indique lui-même, il n'en est pas ainsi pour l'époque de sa naissance que l'on place sous

Louis VIII ou au commencement du règne de Louis IX; — ni de celle de sa mort qui, jusqu'à la publication de Quicherat, avait été fixée à 1313 et même plus tard; — ni sur le nom de Meung et celui de Clopinel donné comme surnom; — ni sur son état, puisqu'on le fait docteur en théologie, docteur en droit, et encore chanoine-archidiacre en l'Eglise d'Orléans et de la famille seigneuriale de Meung-Chéré.

Pareilles confusions se sont produites sur son œuvre, une des plus importantes du moyen âge. Des savants, des littérateurs, des professeurs — et non des moindres, — ont considéré cette deuxième partie du roman comme une œuvre de la jeunesse de Clopinel composée par lui vers 1270, 1275 ou 1280 au plus tard; puis l'ont interprêtée de si différentes façons et avec de telles conclusions que ce n'est plus pour eux qu'une composition *diffuse*, *décousue*, *sans plan*, *sans suite et presqu'incompréhensible.*

Nous nous mîmes résolument à la besogne; à lire et à analyser cette partie du roman qui compte plus de 18.000 vers (sur près de 22.600 dont se compose le poème). Certains passages, notamment ceux où le poète, par le moyen des personnages allégoriques qu'il met en scène : *Amys*, *Faulx-Semblant*, *Nature*, *Génius*, critique la Royauté, la Noblesse, la Papauté, le Clergé, etc., attirèrent tout spécialement notre attention.

En les étudiant de près, et nous remémorant l'histoire politique de cette époque, nous vîmes que ces passages visaient des événements du règne de Philippe IV, dit le Bel; — et que contre l'opinion commune, la continuation du roman devait être placée en 1296, année où surgit le fameux différend entre ce roi et Boniface VIII. Et comme

conséquence immédiate, que la deuxième partie du roman n'était et ne pouvait être considérée comme le début littéraire de Clopinel, mais bien comme un de ses derniers ouvrages.

D'autres passages nous démontrèrent qu'il ne fut pas d'église et encore moins de condition noble. Bref, une lecture attentive des vers du poète nous permit de parler des premières années de sa jeunesse, de rectifier et mettre au point plusieurs faits biographiques ; et enfin de faire ressortir l'importance du rôle politique que joua Clopinel sous le règne de Philippe IV.

La biographie du continuateur du *Roman de la Rose* est complète dans ses parties essentielles.

C'est donc d'après le *Roman de la Rose*, d'après le poète que ce travail a été composé. C'est après une étude sérieuse des faits de la dernière moitié du XIIIe siècle et du roman, que le poème a, par nous, été considéré comme un document historique de ce temps.

Nous avons l'espoir que nos Commentaires sur cette deuxième partie du *Roman de la Rose* paraîtront concluants. Ces commentaires qui ont nécessité de notre part de nombreuses recherches sur des questions sociales qui agitaient déjà les esprits à cette époque, comme aujourd'hui, ont une très grande importance ici, puisqu'ils nous montrent Clopinel comme celui qui, au moyen âge, osa le premier s'élever hautement contre les abus dont la société était alors remplie.

On ne trouve pas, dans nos annales, d'historien ou poète qui, avant Clopinel, ait, sur ces questions sociales, été aussi loin que lui. Jugeant en philosophe, en politique, les

hommes et les institutions de son temps, et pour ainsi dire, devançant les siècles, il semblait pressentir les changements qui, à un moment donné, seraient forcément apportés dans cette même société. Aussi le plus grand nombre de nos anciens auteurs, contemporains de notre poète ou venant après lui, citent-ils fréquemment soit *Faulx-Semblant*, soit *Rayson*, soit *Amys* ou *Nature* par l'intermédiaire desquels il fit connaître ses idées réformatrices ; ces mêmes auteurs manifestent la plus grande admiration pour Clopinel, l'illustre docteur en toutes les sciences, le grand philosophe, le père et inventeur de l'éloquence française, le plus illustre de nos anciens poètes et savants. Un regain de cette grande renommée de Clopinel profita au premier auteur du roman, à Guillaume de Lorris, que Marot surnomma *notre Ennius*.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître le plan suivi pour ce travail.

Le fragment ou passage du roman, donné en tête du volume, est celui que nous considérons comme le plus important du poème, puisque c'est là seulement qu'il est fait mention des deux poètes avec quelques renseignements sur le continuateur.

Dans la biographie, nous énumérons les ouvrages de Clopinel dans l'ordre donné par lui. Mais au début, au lieu du roman désigné comme étant le premier, et que nous plaçons presque le dernier, nous parlons des *dits* joyeux et chansons d'amour composés par lui, dans sa jeunesse.

Une longue analyse est faite du roman, suivie de notes ou citations d'auteurs venus avant et après Clopinel, dont les

idées ou descriptions offrent de la similitude avec celles du continuateur du *Roman de la Rose*. — Puis viennent des commentaires historiques sur la Royauté, la Noblesse, la Papauté, le Clergé, la femme, le célibat des prêtres, les mœurs de l'époque. Ces questions sociales du XIIIe siècle, dont plusieurs sont encore d'actualité, ont donné lieu à de nombreuses et incessantes recherches. Et parmi le grand nombre d'auteurs consultés, nous avons fait un choix tout spécial pour ceux à citer à l'appui de nos dires.

La biographie, continuée après les commentaires, est terminée par un chapitre consacré aux poètes et prosateurs qui, depuis le XIIIe siècle jusqu'à ce jour, ont parlé du *Roman de la Rose* et de ses auteurs. Cette longue énumération d'ouvrages justifie amplement le grand renom dont jouit Clopinel et l'importance qu'on accorde à son œuvre en France, comme en Italie, en Allemagne, en Angleterre.

Des *appendices* sont consacrés à des dissertations sur : 1° l'époque de la continuation du roman; — 2° le lieu d'origine et la condition de G. de Lorris; — 3° la condition de Clopinel; — 4° enfin sur l'origine du droit divin, et celle de la noblesse en France, qui viennent compléter les théories du poète sur ces sujets.

Notre travail d'ensemble sur le *Roman de la Rose* et ses auteurs, se trouve terminé par la présente publication. Si les nombreuses recherches faites par nous à ce sujet, ont, parfois, été ardues, elles n'ont, cependant, pas été sans offrir quelques attraits dans la lecture de nos anciens monuments littéraires et historiques, et en même temps, sans présenter un certain intérêt, puisqu'elles avaient pour but de

préciser les origines de questions sociales de la plus haute importance.

Nous désirons qu'il en soit de même pour ceux qui liront ces pages.

Le nom du continuateur du célèbre *Roman de la Rose*, est maintenant, plus que jamais, d'actualité, à Meung, à Orléans comme à Paris. — La ville où il naquît, se prépare à lui ériger un monument. — Nous souhaitons que cet exemple soit suivi par Orléans et Paris ; que chacune de ces villes élève un souvenir digne de celui considéré par tous, comme le poète philosophe le plus illustre de notre ancienne littérature.

Pour justifier les théories politiques et réformatrices du poète, nous avons dû, en biographe consciencieux, en rechercher les origines, les étudier en nous pénétrant de l'époque où elles avaient été formulées, puis les suivre dans leurs évolutions à travers les siècles jusqu'à ce jour. Tel a été notre but : rien de plus, rien de moins. Aussi contre toute autre interprétation qui pourrait être donnée :

« Nous faisons protestation
Que n'est point notre intention
De dire rien contre la Foi,
Contre Gens ni contre la Loi. »

FRAGMENT DU ROMAN DE LA ROSE

Contenant les principaux éléments biographiques sur ses deux auteurs. — Le *Diex d'Amors* **voulant délivrer** *Bel-Acueil* **du chastel où il est retenu prisonnier, dit à son** *Ost :*

Véz-ci *Guillaume de Lorriz*,
Cui * Jalousie, sa contraire, — * A qui.
Fait tant d'angoisse et de deul traire *, — * Sentir.
Qu'il est en périll de morir,
Se je ne pens du secorir.
Cist me conseillast volentiers,
Com cil qui miens est touz entiers,
Et droiz fust ; car por li-méismes
En ceste paine nous méismes
De touz noz barons assembler
Por Bel-Acueil toldre et embler *. — * Prendre et enlever.
Mais il n'est pas, ce dit, si sage.
Si seroit-ce moult grant domage,
Se si loial serjant * perdoie, — * Serviteur.
Com secorre le puisse et doie * ; — * Doive.
Qu'il * m'a si loiaument servi, — * Car il.
Qu'il a bien vers moi déservi * — * Mérité.
Que je saille et que je m'atour * — * Sorte et que je me dispose.
De rompre les murs de la tour,
Et du fort chastel asséoir * — * Assiéger.
A tout quanque * j'ai de pooir **. — * Autant que ** Pouvoir.
Et plus encore me doit servir,
Car por ma grâce déservir * — * Mériter.
Doit-il comancier le Romant
Où seront mis tuit mi comant *, — * Commandements.
Et jusques-là le fornira
Où il à Bel-Acueil dira,
Qui languist ors * en la prison — * Maintenant.
Par douleur et par mesprison * : — * Honte, blâme.
Moult sui durement esmaiez * — * Tourmenté, inquiet.
Que entr'oubliez ne m'aiez,
Si en ai deul et desconfort *. — * Affliction.

Jamès n'iert * riens qui me confort **, — * N'aurait. ** Console.
Se je pers vostre bienveillance :
Car je n'ai mès aillieurs fiance.
Ci se reposera Guillaumes,
Cui li tombleaus * soit pleins de baumes, — * de qui le tombeau.
D'encens, de mirre et d'aloé :
Tant m'a servi, tant m'a loé.
Puis vendra, Johans Clopinel,
*Au cors jolif, au cors inel *,* — * Léger.
Qui nestra seur Laire, à Méun,
Qui à saoul et à géun
Me servira toute sa vie,
Sanz avarice et sanz envie.
Et sera si très sages hon *, — * Homme.
Qu'il n'aura cure de Raison,
Qui mes oignemens * het et blasme, — * Enseignements.
Qui plus flèrent * soef ** que basme ***; — * Sentent. ** Suave. *** Baume.
Et s'il avient, comment qu'il aille,
Qu'il en aucune chose faille,
(Car il n'est pas homs qui ne pèche
Tous jorz a chascun quelque tèche),
Le cuer vers moi tant aura fin,
Que tous jorz, au mains en la fin
Quant en corpe * se sentira — * Faute.
Du forfet se repentira,
Ne me voudra pas lors trichier.
Cist aura le Romanz si chier
*Qu'il le voudra tout parfenir ** — * Terminer.
Se tens et leus l'en peut venir; (1)
Car quant Guillaumes cessera,
Jehans le continuera
Enprès sa mort, que je ne mante,
Anz trespassez plus de quarante.
Et dira por la meschéance * — * Malheur.
Por poor * de désespérance **, — * Peur. ** Désespoir.
Qu'il n'ait de Bel-Acueil perdue
La bien-voillance avant éue.
Et si l'ai-je perdue, espoir *, — * Peut-être.
A poi que ne m'en désespoir.

(1) « Se tens et leus l'en peut venir », et plus loin : « si qu'il puist vivre longuement ». C'est Clopinel qui parle par la bouche du *Diex d'Amors*. On n'écrit ni ne dit cela à 20 ou 30 ans, mais bien lorsqu'on est parvenu à un certain âge : d'où la crainte exprimée et le souhait qui est formé.

Et toutes les autres paroles,
Qué qu'el soient, sages ou foles,
Jusqu'á tant qu'il aura coillie
Seur la branche vert et foillie
La très belle Rose vermeille,
Et qu'il soit jorz et qu'il s'esveille.
Puis vodra si la chose espondre *, * Expliquer.
Que riens ne s'i porra respondre *; * Cacher.
Se cist * conseill metre i péussent, * Si ceux là.
Tantost conseillié m'en éussent;
Mès por cestui ne peut or estre,
Ne por celui qui est à nestre;
Car il n'est mie * ci présanz. * Pas.
Si r'est * la chose si pesanz, * Est.
Que certes quant il sera nez,
Se je n'i viegn touz enpenez
Por lire-li vostre sentance,
Si tost cum il istra * d'enfance, * Sortira.
Ce vous os jurer et plevir * Garantir.
Qu'il n'en porroit jamès chevir *. * Venir.à bout.
Er por ce que bien porroit estre
Que cil Jehans qui est à nestre,
Seroit, espoir * enpéeschiez * Peut-être.
(Si seroit-ce deul et pechiez
Et domages aus amoreus,
Car il fera grans biens por eus).
Pri-je Lucina la déesse
*D'enfantement, qu'el doint * qu'il nesse* * Donne.
Sans mal et sans enconbrement,
*Si qu'il puist * vivre longuement.* * Puisse.
Et quant enprès à ce vendra
Que Jupiter vif le tendra,
Et qu'il devra estre abrevez *, * Abreuvé.
Des ainz néis * qu'il soit sevrez . * Dès avant-même.
Des toneaus qu'il a tosjorz doubles,
Dont l'un est cler et l'autre troubles,
(Li uns douz, li autres amers
Plus que n'est suie ne la mers).
Et qu'il où bercuel * sera mis, * Berceau.
Por ce qu'il iert * tant mes amis, * sera.
Je l'afublere de mes eles,
Et li chantere notes teles,
Que puisqu'il sera hors d'enfance
Endoctrinez de ma sciance,

Il fléutera noz paroles
Par carreforz et par escoles,
Selonc le langage de France *, * Ile de France.
Partout le règne * *en audiance,* * Royaume.
Que jamès cil qui les orront *, * Entendront.
Des douz mauz d'amer ne morront.
Por qu'il le croient seulement ;
Car tant en lira proprement,
Que tretuit cil * qui ont à vivre, * Que tous ceux.
Devroient apeler ce livre
Le Miroer aus amoreus,
Tant i verront de biens por eus ;
Mès * que Raison n'i soit créue, * Pourvu.
La chétive, la recréue *. * Lâche.
Por ce m'en voil ci conseillier,
Car tuit estes mi conseillier.
Si vous cri merci jointes paumes * * Mains.
Que cist las doulereus Guillaumes.
Qui si bien s'est vers moi portez *, * Conduit.
Soit secouruz et confortez.
Et se por lui ne vous prioie,
Certes prier vous en devroie
Au mains por Jehan alégier,
Qu'il escrive plus de légier*; * Aisément.
Que cest avantages li fetes.
Car il nestra, j'en suis prophètes.

. . . .

(Manuscrit de la Bibliothèque Nationale FR. 1573, f° 88 v°. — XIIIe-XIVe siècle ; considéré comme un des plus anciens de ce poème. Vers 11291 et suiv. édition F. Michel, et 10908 et suiv. édition Croissandeau).

CHAPITRE PREMIER

Jean Clopinel ou Chopinel. — Lieu et date de naissance. — Ses père et mère de condition libre et non noble. — Il n'était pas boîteux, mais « bien fait de corps et sans deffault de membre ». — Absence de renseignements sur ses premières années. — Écoles de Meung et d'Orléans. — Se rendit à Paris et s'y lia avec les poètes et savants de son temps. – Titres élogieux qui lui furent donnés. — Composa des chansons d'amour et dits joyeux. — Traduisit en prose le *De re Militari,* de Végèce. — Publia les merveilles d'Irlande, les lettres d'Abélard et d'Héloïse, le livre d'Aelred, de « Spirituelle amitié ».

Les vers qui précèdent composés par le continuateur du *Roman de la Rose*, nous apprennent qu'il se nommait Jean Clopinel ou Chopinel, — appellations qui se lisent indistinctement dans les plus anciens manuscrits (1), — et naquit à Meung-sur-Loire. Nous placerons sa naissance de 1250 à 1255 (2), années pendant lesquelles eurent lieu

(1) La Bibliothèque Nationale possède plusieurs manuscrits du *Roman de la Rose* des XIVe et XVe siècles qui portent Chopinel, notamment ceux nos 6988, 1561, 19153. — Dans le manuscrit d'où est extrait le fragment qui précède, on avait primitivement écrit Chopinel; par un grattage de la lettre *h*, on fit Clopinel. Ce dernier nom, qui a prévalu, se lit dans la plupart des manuscrits des XIVe et XVe siècles.

(2) « Jean Clopinel, né à Meung vers 1250, était, dit M. P. Paris, dans toute la fleur de sa jeunesse quand il entreprit de continuer vers 1280, le Roman de la Rose » (Hist. litt. de la France, 27-433.) — M. G. Paris donne également 1250, comme date de naissance du poète, et lui fait composer le Roman, « étant encore étudiant aux écoles de Paris, vers 1277. » (Manuel d'ancien français).

Nous sommes d'accord avec ces deux savants quant à la date de naissance; mais nous ne saurions adopter celles qu'ils fixent pour la continuation du Roman par Clopinel, par la raison que ce poème, ne fut pas son début littéraire, mais bien, ainsi que nous l'établissons plus loin, un de ses derniers ouvrages. (V. Appendice I.)

des faits politiques d'une grande importance : — C'est Saint Louis, prisonnier outre-mer à la suite de sa première croisade ; les désordres que les Pastoureaux commandés par le *Maître de Hongrie*, commirent en différentes villes, à Paris, à Orléans, puis à Bourges et à Bordeaux, où ils furent entièrement détruits ; — la mort de la reine Blanche de Castille, régente du royaume en l'absence de son fils ; le retour en France du roi nécessité d'abord, par les démêlés survenus entre les puissantes familles féodales des d'Avesnes et des Dampierre ; et ensuite par les intrigues du roi d'Angleterre en Guyenne et en Normandie ; — le séjour de Louis IX en Normandie, puis à Orléans, où il reçut le monarque anglais au milieu des fêtes brillantes. Et enfin la grande « descorde » qui surgit entre l'Université de Paris et les Ordres Mendiants.

Cette date de 1250-1255, est celle que nous pensons être en rapport avec le texte du Roman ci-dessus rapporté, où le *Diex d'Amors*, apprend à son *ost*, que *Guillaume de Lorriz est en péril de morir et Jehan qui est à nestre*. Or, Guillaume, né vers 1215, présenté en cet endroit du Roman, comme étant en danger de mourir de chagrin, par suite du refus par Bel-Acueil, d'agréer son amour, avait alors environ trente ans ; il mourut vers 1269, peu de temps avant qu'Alfons, comte de Poitiers, rédige son testament daté d'Aymargues, 1270, au moment de passer outre-mer, et dans lequel il est fait mention d'un legs d'une rente de dix livres tournois pour « les hoirs de feu Guillaume de Lorriz, jadiz son serviteur. »

Les père et mère de Jean habitant Meung-sur-Loire, ville alors en la possession des évêques d'Orléans, étaient de condition libre, c'est-à-dire de ceux qui, n'étant pas serfs attachés au fief, jouissaient de la liberté civile et de celle de la propriété en payant certaines redevances. « Au regard des non nobles, lit-on dans le *Grand Coutumier*, ils sont en deux manières, dont les aucuns sont franches personnes, bourgeois du roi ou des seigneuries sur lesquelles ils demeurent, et les autres sont serfs et de serve condi-

tion (1). » De cette première classe d'hommes libres, tenant le milieu entre les gens de la *glèbe* et la noblesse, est sortie, plus tard, la bourgeoisie. Ils n'étaient pas, ainsi que l'a prétendu le chanoine Hubert, et d'après lui, plusieurs biographes, nobles et de la famille des barons de Chéré-lès-Meung, comme le démontrent suffisamment maints passages du *Roman de la Rose*, où notre poète critique d'une façon si acerbe l'ordre privilégié de la Noblesse, qu'il a en bien petite estime : « *Gentillesse de lignage, n'étant pour lui, rien qui vaille.* »

En déclarant que, grâce à la déesse Lucine, qui préside aux enfantements, il vînt au monde « sans mal et sans enconbrement », et dans son *Codicille* : « bien fait de corps et sans deffault de membre », Jean réduit à néant l'interprétation erronée de Fauchet, expliquant le nom de Clopinel de ce que le poète était boîteux, allait *clopin-clopant* (2).

Comme pour beaucoup de personnages célèbres de ces temps éloignés : Turold, Chrétien de Troyes, Guillaume de Lorris, Rutebeuf, Denys Pirame, Adenès-le-Roi, etc., on ne possède aucun renseignement précis sur les premières années de Jean Clopinel. Les biographes sont tous

(1) « Lors du couronnement et sacre de son fils Philippe-Auguste, Louis VII voulut affranchir et donner la liberté à tous les esclaves tant hommes que femmes de corps résidans à Orléans et dans les cinq lieues à l'entour, scavoir à Meung, Gemigny, Cham, voirie de Chécy, la baillie de Saint-Jean de Braies, Saint-Martin du Loiret, Saint-Mesmin, Neufville, Rebréchien, Coudray et autres villages contenus dans les cinq lieues ; iceux il affranchit, délivre de toute servitude et sujection par eux et leurs enfants, fils et filles, comme s'ils estoient nez de franche condition et non servile ». Lemaire, Antiquités d'Orléans, tome Ier, p. 540 où est relaté le texte latin de cette charte qui fut confirmée par Philippe II ; — E. Bimbenet, Histoire d'Orléans, 2-145.

(2) Clopinel a, quant au nom, eu le même sort que son contemporain, Adam de la Halle, surnommé le *Bossu d'Arras*, disant : « On m'apele Bochu, mais jou ne le suis mi. » — Et comme Fauchet, qui ne tint pas compte des déclarations si précises de Jean, Monmerqué, en publiant le *Jeu de Saint-Nicolas*, d'Adam, dit, à tort, que ce surnom de bossu lui venait d'une infirmité.

muets sur ce point. On sait seulement, et cela, d'après ses ouvrages, qu'il fit de bonnes études et qu'il connaissait bien la langue latine. — Mais où étudia-t-il ? — P. Paris avance, sans preuve, que ce fut aux écoles de Paris, et Lemaire de Belges par « ouy dire » avec le Dante, « l'un estoit émulateur et nonobstant amy des estudes de l'autre. » — Pourquoi, au contraire, ne pas croire que Clopinel, né à Meung, ait puisé la science et la connaissance des auteurs latins dont il fait montre dans ses ouvrages, aux écoles de cette ville ou à celles d'Orléans, déjà célèbres au VIe siècle, au rapport de Grégoire de Tours, puis restaurées à la fin du VIIIe siècle par Théodulfe, évêque d'Orléans.

La renommée des écoles de rhétorique d'Orléans aux XIIe et XIIIe siècles, venait des gloses célèbres dont étaient l'objet Virgile, Ovide, Lucain, et autres latins. Là, surtout, ces auteurs, que possédait si bien Clopinel, furent étudiés et commentés longuement; ainsi que le témoignent les écrits de maints poètes et savants d'alors, et le fabliau composé par Henri d'Andeli, au commencement du XIIe siècle sous ce titre: *La Bataille des VII Ars*, qui débute ainsi :

> Paris et Orlians ce sont II :
> C'est granz domages et granz deuls
> Que li uns à l'autre n'accorde.

Et où *Dame Grammaire*, d'Orléans, engage la bataille contre *Dame Logique*, de Paris, qui remporte la victoire. — On peut dire qu'Orléans était, à cette époque, l'Athènes de la France : on s'y rendait de toutes parts, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, pour y apprendre les VII Arts libéraux, la médecine, le droit canon et le droit civil. En créant, en 1305, l'Université d'Orléans, Clément V « ne fit que confirmer l'existence et les prérogatives d'une institution antérieure (1). »

(1) L. Delisle, Ecoles d'Orléans aux XIIe et XIIIe siècles; — E. Bimbenet, Université d'Orléans; — Hist. litt. de la France ; — Cuissard, Théodulfe, etc.

Cependant, on peut admettre, avec quelque apparence de raison, que Clopinel, quitta de bonne heure Meung pour se rendre à Paris, ville qu'il cite fréquemment dans le *Roman de la Rose* et ses autres ouvrages (1).

Aux connaissances acquises pendant le temps de ses études, Jean y joignit celles qui résultent de nombreuses lectures. Rien, du reste, ne fut négligé par lui, et il ne tarda pas à posséder tout ce qui s'enseignait à cette époque et qu'on désignait sous le nom des VII Arts libéraux, se divisant en *Trivium* : grammaire, logique, rhétorique ; et *Quadrivium* : arithmétique, astronomie, musique, géométrie. Il devint, ainsi que le prouve surabondamment le *Roman de la Rose*, véritable somme ou encyclopédie des sciences et des lettres alors cultivées, un des plus savants et des plus lettrés de son temps (2). Aussi voit-on nos anciens auteurs et les biographes qualifier Clopinel de *savant en astronomie, premier de nos vieux poètes, premier inventeur de rhétorique françoise, orateur, philosophe et mathématicien le plus renommé de son temps ; bien parlant et moult grant clerc soubtil ; très excellent et irrépréhensible docteur en sainte divine escripture ; philosophe et en tous les sept arts libéraux clerc très profond ; docteur très sage*,

(1) Paris est cité sept fois dans le Roman, puis la place de Grève, Saint-Marcel, la Seine, Meaux, Lisieux, Amiens, Lavardin, etc., pour les besoins de la rime. Nous ne nous souvenons pas y avoir lu, une seule fois Orléans, alors la première ville du royaume après Paris, et qui, par son importance, méritait bien une mention. On ne s'explique guère ce silence de la part du poète. Il est vrai que dans un manuscrit du *Roman de la Rose*, de 1330, on lit des vers où il est fait mention de Saint-Euverte, patron d'une des Eglises d'Orléans : « Si m'aïst Diex et Saint Yvurtre. — Je le poise poi mains de murtre » mais il est évident que ce substantif ne figure ici que comme cheville ; le poète a dû avoir martel en tête pour trouver une rime à *murtre* (meurtrier). — Quant à Meung, cette ville est mentionnée comme lieu de naissance du poète ; « seur-Laire, à Méun », — Une deuxième fois, pour les besoins de la rime ; « ... par Saint-Liéfart de Méun ». — Et sans plus.

(2) Le poète cite dans le Roman, les Saintes Ecritures, les Apôtres, Saint-Augustin, Aristote, Hippocrate, Homère, Hérodote, Pythagore, Ptolémée, Théophraste, Solin, Cicéron, Boëce, Claudien, Catulle,

etc. ; enfin *l'Homère de la satire en France et le Voltaire du moyen-âge* (1).

Cette situation de lettré et de savant dût le mettre en rapport avec toutes les célébrités d'alors : Le Dante, dont il fut l'ami et le compagnon d'études; — Rutebeuf le poète populaire, toujours miséreux, gêné d'argent et mal marié, ainsi qu'il nous l'apprend dans ses poésies ; — Adam de la

Horace, Justinien, Juvénal, Sénèque, Gallus, Galien, Ovide, Tibulle, Tite-Live, Salluste, Valère Maxime, Virgile, Razis, Avicenne, Al Hacem, Saint-Amour, Chansons de geste, etc. C'est, pensons-nous, plus d'auteurs qu'il n'en faut pour justifier notre dire.

— M. Langlois écrit que notre poète ne connaissait pas le grec ; « ce n'est pas là, ajoute-t-il, une révélation inattendue, on sait qu'en France, au XIIIe siècle, cette langue n'était connue que de nom », Clopinel n'a fait mention des auteurs grecs, que d'après les latins (p. 170).

Ce jugement est-il sans appel? — Dans le *Roman de la Rose*, on voit, cependant, *Rayson* dire à *l'Amant* :

D'autre part, ge tiens à grant honte,
Puisque tu sés que letre monte,
Et que estudier te convient,
Quand il d'Omer ne se souvient,
Puisque tu l'as estudié ;
Mais tu l'as, ce semble oblié : (vers 7513, et suiv., F. Michel.)

Clopinel cite plusieurs fois Homère et les auteurs grecs; et vers 17764, on lit : « le mot *Aplanos* vaut en gregois, *chose sens error* en françois » adopté comme devise par les Montmorency.

Nous sommes quelque peu surpris que ces vers si précis, qui viennent infirmer cette croyance, aujourd'hui répandue, que la langue grecque n'était pas connue au XIIIe siècle, n'aient donné lieu à aucune remarque de la part de M. Croissandeau. Ce texte du roman a bien son importance ici, surtout si l'on observe qu'indépendamment des effets que les croisades produisirent sur la civilisation occidentale, la prise de Constantinople et l'Empire des Latins (1204-1261), durent amener forcément entre les Francs et les Grecs des relations continuelles et de toutes sortes, politiques, commerciales, littéraires et se répandent en Italie, en France. Le collège pour les grecs catholiques fondé à à Paris sous Philippe II, où, nous apprend H. Martin (4-272) ; quelques grammairiens commençaient á savoir le grec auprès d'eux ; *la Bataille des VII Ars*, montrant Homère et les neveux de Priscien : *Agrecisme et Doctrinal*, combattant sous la bannière de *Dame Grammaire d'Orléans*, fournissent par cela même, la preuve que cette langue était alors enseignée en France. Clopinel a donc parlé des auteurs grecs, d'après leurs textes et non d'après les latins.

(1) Tous ces qualificatifs se lisent dans les auteurs cités chap. VIII.

Halle, dit le *Bossu d'Arras*, auteur des jeux célèbres de *Robin et Marion*, de *la Feuillée*, de *Saint-Nicolas*. Exilé d'Arras, sa ville natale, il suivit en qualité de ménestrel Robert II comte d'Artois, à Naples où il mourut vers 1288 ; — Adam, dit le *Roy Adenez*, né, dit-on, en Brabant, vers 1240 ; poète du comte de Flandre qu'il accompagna à *la Voye de Thunes,* puis dans ses voyages annuels à Paris, au printemps ; alors il se rendait à Saint-Denis pour y consulter la *librairie* de l'abbaye. Il fut un des derniers poètes qui aient chanté en grands vers monorimes, les traditions fabuleuses et héroïques de notre histoire dans *les Enfances Ogier*, *Berte aus grans piés*, *Buevon de Commarchis*. En faveur auprès de la reine de France, Marie de Brabant, et de la princesse Blanche, sœur du roi, c'est à leur demande qu'il composa de 1275 à 1280, le *Roman de Cléomadès* ; il vivait encore en 1297 ; — Girard d'Amiens, auteur de plusieurs poèmes et qui travaillait en ce temps (1285) à celui de *Charlemagne*, longue composition où les traditions historiques sont mêlées avec les traditions fabuleuses, et qu'il ne finit qu'en 1314, — Arnaud de Villeneuve, du Languedoc, à Paris, en 1287 et 1297, où il enseignait l'astrologie, la botanique, la médecine et la philosophie ; plus tard, accusé d'impiété, il quitta la France (1310), se réfugia auprès de Robert d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, et mourut en 1313 ; — Raymond Lulle, né à Majorque en 1235, moine, un des plus savants hommes de son siècle, surnommé le *docteur illuminé*, disciple d'Arnaud de Villeneuve, alla en 1313 prêcher le Christianisme à Tunis, et y fut lapidé par la populace. — François des Rues, Godefroy de Paris, Jean de Paris, Gilles de Rome, Dubois, dont nous parlerons plus loin.

— Et cette même situation en donnant à Clopinel, accès auprès des seigneurs, des grands feudataires de France, les comtes d'Eu et d'Artois, et du roi lui-même, Philippe IV, lui procura à la fois *honeur* et *grant chevance* comme il nous l'apprend dans son *Codicille :*

Diex m'a donné au miex honeur et grant chevance
Diex m'a donné servir les plus grans gens de France (1)

Jeune et beau, « au cors jolif, au cors inel », Clopinel dût, si l'on en croit ce qu'il fait dire au *Diex d'Amors* annonçant à son *ost*, la naissance du poète :

. . . . . à saoul et a géun
Me servira toute sa vie,
Sanz avarice et sanz envie,
Et sera si très sages hon *, — * Homme.
Qu'il n'aura cure de Raison,
Qui mes oignemens * het et blasme, — * Enseignements.
Qui plus flèrent * soef ** que basme *** ; — * Sentent. ** Suave. *** Baume.
Et s'il avient, comment qu'il aille
Qu'il en aucune chose faille,
(Car il n'est pas homs qui ne pèche
Tous jorz a chascun quelque tèche),
Le cuer vers moi tant aura fin,
Que tous jorz, au mains en la fin,
Quant en corpe * se sentira, — * Faute.
Du forfet se repentira,
Ne me voudra pas lors trichier. . . . .

Clopinel dût, disons-nous, mener joyeuse vie et se livrer avec toute la fougue de la jeunesse aux plaisirs de ce monde ; composer en langue vulgaire *maints dits joyeux* qui firent les délices des lecteurs, puis des chansons d'amour qui furent flutées et chantées sur les places publiques et dans les écoles de toutes les villes de France :

— « Et li chantere notes teles » dit le *Diex* d'*Amors* à ses barons :

(1) Plusieurs auteurs, notamment M. Croissandeau (I-XIX) s'autorisent de ces deux vers pour dire qu'ils ne laissent aucun doute sur l'illustration de la naissance du poète. C'est, d'après nous, leur donner une interprétation erronée. Ces vers sont à considérer relativement à la *condition première* de l'auteur ; au moment même où il les écrits, il est en faveur auprès du roi, de hauts feudataires et possède de grands biens. Ils ne se comprennent guère, étant composés par un membre de la famille baronniale du Chéré, une des premières de l'Orléanais. Du reste, nous avons déjà dit, et nous le démontrons plus loin, que Clopinel était de condition obscure, ne se rattachant par aucun lien à cette famille seigneuriale. (V. Appendice III.)

Que puisqu'il sera hors d'enfance
Endoctrinez de ma sciance.
Il fleutera noz paroles
Par carreforz et par escoles
Selonc le langage de France
Par tout le règne * en audiance...

* Royaume.

Nous pensons, que parmi les *dits joyeux*, dont le poète fait mention au début de son *Codicille*, en ces termes :

J'ay fait en ma jeunesse maint dit par vanité
Ou maintes gens se sont mainteffois délité.
. . . . qui pou m'ont prouffité.

on pourrait y comprendre ceux de la *Borgoise d'Orliens* et des *Brayes au Cordelier,* qui figurent tous les deux dans le recueil de Barbazan, sans nom d'auteur.

Le premier de 284 vers octosyllabiques raconte d'*une dame qui, née et norrie fu d'Orliens,* savait *toz les torz et les poines* que suggèrent Cupidon, pour tromper son époux et arriver à ses fins amoureuses, avec un *clerc escolier d'Orliens.*

Le second de 354 vers aussi octosyllabiques, raconte également les tours qu'une autre bourgeoise d'Orléans, joua à son mari, pendant qu'il se rendait au *marchié* ou *foire* à *Meun-sur-Loire,* pour, comme la première, arriver aux mêmes fins, avec un autre clerc d'Orléans.

La scène de ces deux fabliaux placée à Orléans et la mention de Meung-sur-Loire, de Sainte-Croix, font croire qu'ils ont été composés par un poète orléanais; et, en présence de l'esprit frondeur qu'on y remarque contre les femmes et contre les moines, on est disposé, et cela, sans trop s'aventurer, à en attribuer la paternité à notre poète (1).

En 1284, Clopinel, âgé de 28 ou 30 ans, se mit un des premiers, à traduire en prose, à *translater de latin en françois,* pour employer ses expressions, un ouvrage très lu et très commenté à cette époque, le *De re militari*, de Végèce, traitant des connaissances des Romains dans l'art de la

(1) Dans l'Hist. litt. de la France (23-188), M. Victor Leclerc donne l'analyse de ces deux fabliaux. Il dit que dans la *Borgoise d'Orliens*,

guerre; et dédier au comte d'Eu, Jean de Brienne, 1er du nom, cette traduction qu'il avait faite sur son ordre.

Les traductions d'auteurs latins avaient été déjà et souvent tentées. On avait des imitations plus ou moins fidèles de Solin, d'Orose, de Suétone, de Lucain, de Stace et de quelques fabulistes, mais Clopinel devait, écrit M. P. Paris, être un des premiers qui se proposât de reproduire avec exactitude, dans sa langue maternelle, le texte d'anciens auteurs latins; et nous pouvons dire, ajoute le même écrivain, qu'il ouvrit la voie que les clercs du XIVe siècle suivirent avec tant d'ardeur et de succès.

La Bibliothèque Nationale possède 4 manuscrits de cette traduction; les deux plus anciens sont accompagnés de cette mention : « Le livre de Végèce de l'art de chevalerie, que nobles princes Jehan, contes de Eu, fist translater de latin en françois par maistre Jehan de Meun en l'an de l'Incarnacion M. IIc. IIIIxx. et IV (1) ».

M. P. Paris analyse longuement cette traduction, héris-

on reconnaît le conte mis en vers par Raymond Vidal. En effet, dans la vie de ce poète, peut-être fils, dit l'abbé Millot (3-296), du fameux Pierre Vidal, mort en 1229, on lit une nouvelle : *Le Jaloux châtié*. La scène se passe en Aragon entre dona Alvira, Alphonse de Balbastre, son mari, et Bascol de Cotenda, feudataire de ce dernier et amant de sa femme. — Raymond Vidal vivait dans la première moitié du XIIIe siècle, la priorité de l'invention semblerait lui être acquise, puisque Clopinel n'a dû écrire la *Bourgeoise d'Orléans* que vers 1275 ou 1280. Mais la nature du sujet en faisait un thème commun, et rien ne s'oppose, vu l'esprit satirique que Clopinel montre à l'égard des femmes et des moines, — au contraire même, tout fait croire qu'il a composé son fabliau sans connaître la nouvelle de R. Vidal. — Ce fabliau a fait son chemin ; on le lit dans tous les conteurs de *joyeusetés* : Boccace, les Cent Nouvelles Nouvelles, Malaspini, le Poggi, le Pécorone, Bandello, d'Ouville. La Fontaine dans ses *contes* l'a rendue populaire.

Le fabliau des *Brayes au Cordelier* a eu le même succès. — Les conteurs français et italiéns n'ont eu garde de l'oublier.

(1) Signalons en passant, une erreur qui s'est religieusement transmise. — M. Croissandeau, copiant Méon, dit que cette traduction fut faite pour Jean de Brienne Ier du nom, qui, en *1252*, succéda à Marie, sa mère, dans le comté d'Eu, pendant qu'il était avec Saint-Louis en Palestine. « Là, le roi, dit Joinville, fit le comte d'Eu chevalier, qui était encore un jeune jouvencel. Il mourut en 1294. » (I-XX) Même leçon dans l'édition de Joinville, par de Wailly.

sée de tant de difficultés pour celui, dit-il, qui une première fois l'entreprenait,... elle n'est pas dépourvue de précision et d'élégance; elle a de plus le mérite d'une assez grande fidélité.

Le travail du poète orléanais, justement apprécié par la noblesse, fut de suite très recherché. Et six ans après, en 1290, on voit un autre poète, Jean Priorat, de Besançon, le mettre en vers octosyllabiques pour l'usage d'un autre grand seigneur, Jean de Chalon, le même qui, en 1302, signa avec les principaux feudataires, l'adresse au roi contre les prétentions du pape Boniface VIII (1).

Ce fut là le début sérieux de Clopinel.

Marie, comtesse d'Eu, *épousa vers 1249-1250*, Alfons de Brienne, chambrier de France, en 1258-1270, mort à Tunis en 1270. Leur fils, Jean Ier, comte d'Eu, *né vers 1250-1251*, n'a pu, par conséquent, prendre part, en 1248, à l'expédition de Saint-Louis en Egypte. Quant au *jeune jouvencel* dont parle M. Croissandeau, il est désigné dans des éditions de Joinville, *comte de Deu* et non *d'Eu*.

Jean Ier, comte d'Eu, se croisa avec son père en 1270, et mourut en 1294, laissant Jean II, comte d'Eu et de Guines, tué à Courtrai en 1302. (Moréri, v° Eu, Brienne.)

(1) M. P. Paris a reconnu à la Bibliothèque Nationale, quatre manuscrits de cette traduction qui sont assez conformes entre eux. « Le plus ancien, celui n° 2063, remonte à la première moitié du XIVe siècle. La date en est rappelée dans une sorte de complément : « Et a fait faire cest livre maistre Guillaume de Dynant, demorant à Noyon, en l'an de grâce mil trois cens et quarente ». Le volume contient quelques miniatures assez intéressantes, la première surtout, où Jean de Meung est figuré en long manteau d'écarlate et la plume à la main, attentif à l'ordre que semble lui donner Jean de Brienne, comte d'Eu, assis devant lui le glaive au poing, sur un siège plus élevé. Ce même manteau rouge se retrouve dans plusieurs autres représentations de Jean de Meung. (Hist. litt. de la France, 28-392 et suiv)

« La traduction du livre de Végèce est assurément, une des premières traductions de notre auteur. Il la cite immédiatement après le *Roman de la Rose* ». — M. Paris a raison en la donnant comme un des premiers ouvrages de Clopinel; mais il a tort en prétendant qu'elle fut faite après le *Roman de la Rose*.

On lit dans la revue *Romania*, de 1882 (XI, p. 629) : « La traduction de Végèce en vers français faite d'après la version en prose de Jean de Meung, par Jean Priorat, de Besançon, sera prochainement publiée dans la bibliothèque du *Cercle militaire* de Stuttgard, par MM. Robert et Windelin Fœrster ».

Puis vint son « Livre des Merveilles de Hirlande » qui, d'après l'auteur que nous venons de citer, se rapporte certainement à la *Topographia Hibernia*, plus connue sous le nom de *Mirabilibus Hibernia* de Sylvestre Girard ou Gerald, né dans le comté de Pembrok, un des plus doctes personnages du XIIe siècle, et qui professa à Paris et à Oxford.

Le *Mirabilibus Hibernia* fut composé par Gérald, à la suite d'un voyage qu'il fit dans cette île en 1185, avec le prince Jean, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Il contient tout ce qu'on racontait de merveilleux sur cette contrée. On y lit que l'île ne produit aucune bête venimeuse et celle qu'on y apporte d'ailleurs, ne saurait y vivre ; — on y voit plusieurs puits sacrés dont les eaux guérissent diverses maladies; celles du lac Lough Neaugh ont la propriété de changer le bois en pierre; le bois de Saint Fort n'admet ni vers ni araignées; là est aussi le purgatoire de Saint-Patrice, *Patricii Purgatorium*, dont Jacques de Vitry, sans doute d'après Gérald, fait mention dans son histoire des Croisades, en ces termes :

« En Irlande, il y a un lieu appelé le purgatoire de Saint-Patrice. Si quelqu'un y entre sans être véritablement pénétré de repentir et de contrition, il est aussitôt enlevé et mis à mort par les démons et ne reparait plus jamais. Mais celui qui y entre vraiment touché de contrition et s'étant confessé est saisi par les démons qui le font passer par le feu, par l'eau et par mille espèces de tourments par lesquels il est purifié. Celui qui a commis plus de fautes est puni plus rudement dans le même lieu; celui qui en revient purifié, ne peut plus dans la suite rire ni se livrer aux amusements, ni aimer aucune des choses du monde, il pleure et gémit toujours, oublie le passé et s'élance dans l'avenir. Dans l'île de Thanetos qui se trouve du côté de l'Irlande, on ne rencontre jamais de serpents ; et la terre de ce pays transportée ailleurs fait mourir tous les serpents. » Ce que dit également B. Latini, dans son *Trésor*.

Le *Mirabilibus Hibernia* eut beaucoup de succès au moyen-âge; c'est ce qui explique la traduction qu'en fit Clopinel. Déja avait paru le *Livre des Merveilles* de Rutebeuf; et depuis, les *Merveilles du Monde*, *les Merveilles d'Angleterre*, *les Merveilles de France*, etc. De l'ouvrage de Gérald on compte, dit encore P. Paris, un poème latin dont Thomas Wright, a publié la fin et qu'on n'a pas craint d'attribuer à Saint Patrice.

L'histoire d'Abélard (1) et d'Héloïse, relativement récente, était connue de tous. Partout, sur les places publiques et dans les maisons, on chantait leurs amours et leurs malheurs. « La plupart des vers que tu as laissés, écrit Héloïse à Abélard, furent des chants d'amour en mètre ou en rhythme. Ces vers, par la douceur, hélas! trop grande de l'expression et du chant mettaient ton nom dans toutes les bouches, et en même temps le nom d'Héloïse. Toutes les places, toutes les maisons retentissaient de moi (2). »

Clopinel qui, d'après le *Diex d'Amors*, « devoit être un de ses fervents et le servir toute sa vie », se sentit attiré par ce sujet si touchant et si populaire. Le premier, il recueillit et traduisit en français, les lettres latines des deux amants qu'il publia sous ce titre : « Le Livre des Epistres de Pierre Abeillard et Héloïs, sa femme ». leur assurant par la publication de ces Lettres « précieux et incomparable monument littéraire » une renommée impérissable (3).

Plus tard, lorsque pour soutenir les vues politiques de Philippe IV, il continuera, sur son ordre, le *Roman de la Rose*, laissé inachevé par Guillaume de Lorris, il reviendra

(1) « Abélard, Abailard, Abeillard, etc. L'orthographe est aussi incertaine, dit H. Martin, que l'origine même de ce surnom, car ce n'est pas un nom propre. » (3-312).

(2) Villemain. « Pleraque amatorio metro vel rhythmo composita reliquisti carmina; quæ præ nimia suavitate tam dictaminis, quam cantus, tuum in ore omnium nomen tenebant..... Me plateæ omnes, me domus singulæ resonabant. » (Lettre 2e, p. 95. Gréard.)

(3) « La Bibliothèque Nationale ne possède de ces *Lettres*, qu'un seul manuscrit sur papier des premières années du XIVe siècle, que Pétrarque a annoté. — La première initiale, de très petite dimension et d'un

sur ce travail qui n'est pas sans charmes pour lui, et y consacrera 72 vers pour raconter sommairement, d'après leurs lettres, la vie et les infortunes de ces deux célèbres victimes de l'amour.

Observons, en passant, que ces 72 vers se trouvent placés presqu'à la moitié du roman (vers 9091 et s. éd. Croiss.). Ils fournissent donc la preuve que le poète avait publié ces *Lettres*, *avant* de se consacrer au *Roman de la Rose*, quoique dans la *Dédicace* de la *Consolation* de Boëce, où il énumère ses ouvrages, il les place *après* le Roman (1).

Clopinel qui ne connaît pas le repos, fait suivre les « Epistres d'Abeillard et d'Héloïs » d'un autre ouvrage « Le Livre d'Aelred de spirituelle Amitié », composé par

travail très fin, représente deux personnages vêtus des draps noirs de Saint-Benoît. C'est assurément, dit P. Paris, la plus ancienne image qu'on ait d'Héloïse et d'Abélard. »

Dans son édition de ces *Lettres*, M. Gréard déclare p. IV-V, l'avoir faite sur le manuscrit de la bibliothèque de Troyes, le plus ancien que l'on connaisse et datant de la deuxième moitié du XIII[e] siècle. D'après une note conservée à cette bibliothèque, les administrateurs du district de Nogent-sur-Seine, possédaient vers le milieu de l'an II (1793), un manuscrit qu'ils avaient retiré de la bibliothèque du Paraclet. On ne sait ce qu'il est devenu ». — Et plus loin, page XIV, note 3 : « On sait que l'un des auteurs du *Roman de la Rose*, Jean de Meung, a, le premier, traduit en prose les Lettres d'Héloïse et d'Abélard. »

C'est par cette brève et sèche mention, que M. Gréard reconnaît le service rendu aux lettres par « le plus éloquent de nos vieux poètes », en recueillant et traduisant les épitres des deux amants. — « Seul, le nom d'Abélard, écrit H. Martin, ne serait plus aujourd'hui connu que des lettrés, uni au nom d'Héloïse, il est dans toutes les mémoires » ; et « sans le malheur d'Abélard, dit Michelet, Héloïse eut été ignorée. » (1-284).

(1) « Jean de Meung est le premier, dit M. P. Paris, qui ait tenté de traduire leur correspondance, et *peut-être avait-il ce dessein quand il entreprit la continuation* de G. de Lorris. Au moins connaissait-il ces lettres. *A l'appui d'un long plaidoyer contre le mariage*, il rappelle l'histoire des deux amants ; *et le passage mérite d'être remarqué, ne serait-ce que pour se trouver dans un poème composé plus de trente ans avant le plus ancien manuscrit conservé des lettres originales.* » (Hist. litt. de la France.)

M. Paris commet la même erreur que celle faite par tous ses devanciers, en plaçant le *Roman de la Rose* au *début* de la vie littéraire de Clopinel, tandis qu'il fut presque le *dernier* ouvrage du poète.

Aelred, abbé de Reverby, en Angleterre, mort en 1166, où sous forme de dialogue, l'auteur démontre qu'il ne peut y avoir d'amitié réelle qu'entre les personnes chrétiennes et vertueuses. Ce *Livre* et celui des *Merveilles de Hirlande*, ne sont connus que par la mention que l'auteur en a faite dans le prologue de Boëce.

Tous ces ouvrages ont été pour notre poète, un passe temps agréable dans l'art d'écrire et de composer ; ils ont occupé sa jeunesse. Mais le voici arrivé à l'âge mur, 35 ou 40 ans, ses illusions de jeune homme, et aussi, probablement, ses amours, se sont dissipées une à une, non sans regrets de sa part ; et peut-il dire avec son contemporain Denys Pirame, auteur du *Partenopeus de Blois :*

Li jor joly de ma joenece
S'en vont, j'arrive à la viellece
Il est bien tens que me repente.

C'est sans doute, sous l'impression pénible de ces souvenirs, et encore, peut-être, des ennuis ou tourments résultant d'une union plus ou moins bien assortie qu'il se met à lire un poème maintes fois déjà traduit en langue vulgaire, la *Consolation* de Boëce, où la plus belle morale de l'antiquité se mêle aux plus tendres sentiments de la résignation chrétienne.

L'œuvre du philosophe latin l'a réconforté ; il est sous le charme de la lecture de ce livre qu'il reprendra souvent et citera fréquemment dans le *Roman de la Rose ;* puis, à un moment donné, il se mettra à le traduire à son tour, pour faire connaître à tous, la philosophie de Boëce « Saiges hons et plains de proesse », devenu son auteur favori :

Qui Boëce de confort * lisent — * Consolation.
Et les sentences qui là gisent,
Dont grans biens as gens laiz * feroit — * Laiques.
Qui bien le lor translateroit

dit-il, dans le Roman (vers 5758 et suiv., éd. F. Michel.)

CHAPITRE II

Jean Clopinel devenu bourgeois de Paris. — Son « ostel de la Tornelle ». — Philippe IV, dit le *Bel ;* **esquisse de son règne. — Fait la paix avec l'Aragon. — Déclare la guerre à l'Angleterre. — Commencements de son différend avec Boniface VIII. — Principaux conseillers du Roi. — « Ostel de la Tornelle ». — Esquisse littéraire. — Guillaume de Lorris ; le** *Roman de la Rose ;* **analyse.**

Riche de biens et comblé d'honneurs, Jean Clopinel, dit de Meung, est devenu bourgeois de Paris. Il habite, hors la ville, une maison ayant tourelle (1), cour et jardin : un

(1) On lit dans le Supplément du Dictionnaire de Moréri : « Jean de Meun, dit dans son *Codicille*, qu'il avait une petite maison de campagne ou du moins de retraite dans un des faubourgs de Paris ». Nous n'avons rien trouvé de semblable dans le *Codicille.* Si on sait que notre poète possédait une maison désignée sous le nom d'Ostel de la *Tornelle*, à Paris, dans un des faubourgs, c'est d'après deux grands rôles de la taille levée sur les habitants de Paris en 1292 et 1313 ; le premier fait mention « en la grant rue de la meson mestre Jehan de Meun, tout contreval par devers Saint-Benoist » ; le deuxième « la seconde queste Saint-Benoist commence de l'Ostel Robert Roussel jusques auprès devant la meson mestre Jehan de Meun, outre la porte de la rue Saint-Jacques. » — Puis le Songe du prieur de Salon, H. Bonet et des documents du XIVe siècle publiés par Quicherat. Celui-ci et P. Paris écrivent que l'emplacement de cette maison ou ostel est occupé aujourd'hui par la maison portant le n° 218 de la rue Saint-Jacques. — C'était un privilège que d'avoir une tour. Pour établir la situation d'un bourgeois, on disait *il a une tour.* Dans plusieurs villes du midi de la France, on voit encore quelques vieilles maisons ayant chacune *une tour*, comme marque de bourgeoisie.

Sous les premiers Capétiens, les seigneurs féodaux dans leurs plus fortes guerres privées, après s'être emparé d'un château qu'ils détruisaient souvent, respectaient la tour ou donjon, considéré par eux comme une marque de puissance et de domination.

de ces hôtels comme en dépeint le *Ménagier de Paris,* couvert en ardoises, à deux ou trois étages faisant saillie les uns sur les autres, aux gouttières en forme de monstres s'avançant sur la rue, avec croisées imitant celles des églises, escalier étroit en colimaçon ; et aux vastes pièces servant à la fois de cuisine, de salle à manger, de salon et de chambre à coucher.

Triste et austère sur le côté de la rue, mais d'une solide richesse qu'on trouve encore, dit Renan, dans quelques provinces éloignées, n'ayant rien de l'élégante maison de la Renaissance, l'hôtel bourgeois du XIVe siècle, offrait à la vue une riche ornementation et des effets pittoresques sur la cour, et sur le jardin, lequel entouré de longs préaux, sillonné de haies couvertes de treilles en forme de tonnelles avec bancs en gazon, était divisé en compartiments réguliers plantés de pourpiers, giroflées, romarins, poiriers, pommiers, etc., et souvent ayant, au centre, une fontaine où un lion versait l'eau dans un bassin de pierre.

C'est dans cette maison connue de tout Paris sous le nom d' « ostel de la Tornelle », et comme étant la demeure de *Maistre Jehan de Meun* ; c'est là, qu'assistant aux événements politiques qui se pressent et se succèdent avec une extrême rapidité, notre poète va se consacrer à un travail appelé à jouir d'un immense renom.

Alors régnait en France, Philippe IVe du nom, surnommé le *Bel*, dont l'administration et les vues politiques ont été diversement interprétées par nos historiens, et que des travaux récemment publiés ont fait connaître sous un jour tout nouveau (1).

Ce prince était déjà roi de Navarre par son mariage, en

(1) Boutaric. — « On ne peut nier que la royauté ne reçoive une nouvelle vie d'un roi qui semble inaugurer notre état social, de Philippe le Bel que les peuples étrangers appelaient le *Grand*, *Filippo li Grande* (Villani), et de qui les services à force d'avoir été maudits par les uns, ont été méconnus par les autres. La politique de son règne victorieuse sous ses trois fils, de puissantes réactions, est suivie par les Valois, qui, malgré leurs fautes et leurs revers, continuent de fonder l'unité française » (Hist. litt. de la France, 24-VII.)

1284, avec Jeanne, héritière de ce royaume, lorsqu'il se fit, à 17 ans, sacrer à Reims, le 6 janvier 1286, quelques mois après la mort de son père Philippe III, arrivée le 5 octobre 1285, à Perpignan, au retour de l'expédition de Catalogne.

En montant sur le trône, Philippe IV s'entoura de conseillers capables pris parmi la bourgeoisie, tels : Pierre Flotte, Enguerrand de Marigny, Nogaret, Plasian, Mornay, Latilly, etc., qui changèrent le caractère de la politique qui avait jusque là prévalu sous les règnes précédents. Ils furent, dit Michelet, les fondateurs de l'ordre civil aux temps modernes.

Les frontières de la France étaient, à cette époque, à peu près les mêmes que celles qui furent attribuées quatre siècles et demi auparavant au royaume de Charles le Chauve, par le traité de Verdun (843), lors du partage du vaste empire de Charlemagne. Au nord, la Manche ; à l'ouest, l'Océan ; à l'est, l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône ; et au sud, les Pyrénées et le cours inférieur de l'Ebre. Philippe IV eut pour préoccupation constante de chercher à constituer l'unité territoriale de la France et à lui donner ses frontières naturelles, les Alpes et le Rhin. Ses guerres contre l'Aragon, l'Angleterre, les comtes de Flandres, de Bar et autres grands vassaux n'eurent pas d'autre but ; ainsi que ses relations diplomatiques et ses fréquentes entrevues à Vaucouleurs avec les empereurs d'Allemagne, Rodolphe de Hapsbourg, Albert de Nassau et Albert d'Autriche. Et s'il ne réussit pas entièrement dans la réalisation de ce désir de grandeur, il put, dit Boutaric, s'applaudir d'avoir frayé le chemin et préparé l'extension future de la France (1).

(1) Girart d'Amiens, dans son *Charlemagne*, qu'il composa de 1285 à 1314, dit que la France, à cette époque, était la contrée qui s'étend entre la Loire et le Rhin :

> Entre Loire et le Rin tant com lon puet errer
> Souloit-on le pais adonc France clamer.

Strabon parlant de la Gaule, de sa situation géographique, de ses

C'est donc dirigé par cette pensée que ce roi fier et impétueux, plus puissant que pas un de ses prédécesseurs, et qui fut un moment sur le point de réunir dans ses mains tout ce qui constituait l'Empire d'Occident, combattit avec acharnement contre la féodalité, les empiétements du clergé et de la cour de Rome; et admit pour la première fois le Tiers-État aux Assemblées de la Nation.

Des lois somptuaires, des réformes dans l'administration des finances et des autres parties du gouvernement, la réorganisation de la justice et de l'armée; les exactions fiscales et l'altération des monnaies (1), l'abolition de

fleurs, de ses montagnes, de son climat, de ses habitants, la représente comme la région choisie entre toutes, et appelée par *la Providence* à de hautes destinées. Cette appréciation du grand géographe grec, transmise à travers les siècles, fut recueillie par nos anciens poètes;

L'auteur du *Couronnement Loys:* « Quand Dieu fonda cent royaumes, le meilleur fut celui de *douce France*, et le premier roi que Dieu y envoya fut couronné sur l'ordre des anges. Et c'est pourquoi toutes terres dépendent de France. »

Jean Bodel, dans sa *Chanson des Saxons :*

Le premier roy de France fist Diex par son commant
Coroner a ses angeles dignement en chantant
Puis le commanda estre en terre son sergent
Tenir droite justise et la loy metre avant.

Pour Jeanne d'Arc : « Le royaume de France, c'est le saint royaume, le royaume de Jésus-Christ, roi du ciel et de toute la terre, le royaume de Dieu. »

C'est sans doute à ces anciennes traditions répandues dans les poésies romanes du moyen-âge, qu'il faut reporter les titres de *fils aîné de l'Eglise et de roi très-chrétien* qui furent donnés aux souverains de la France dès le XIIe siècle et même au VIIIe siècle. En 755, Etienne III qualifia Pépin de *roi très-chrétien :* le même titre fut donné à Charles le Chauve, au concile de Savonnières, en 859. Mais ce titre ne devint la qualification propre des rois de France qu'à partir de Louis XI.

(1) Dans cette altération des monnaies contre laquelle on fit alors plus d'une satire en latin et en langue vulgaire, faut-il peut-être voir une des conséquences du nouveau règne. « Le gouvernement devenait de jour en jour plus central et coûtait plus; il fallait une milice

l'ordre des Templiers et le procès de ses trois brus impudiques, tels sont, avec son différend avec la Papauté, les principaux faits résumant le règne de Philippe le *Bel* qui joignit à la couronne les comtés d'Angoulême, de Bar, de Bourgogne, de la Marche, Lyon, etc., Il mourut en 1314, âgé de 46, ans après en avoir régné 29.

Philippe IV vient de terminer la longue guerre avec la maison d'Aragon, aux phases si diverses de succès et de revers (1291), en faisant épouser à Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, une fille de Charles II d'Anjou, roi de Naples, et éteint ainsi la rivalité qui existait entre ces deux maisons.

Tranquille de ce côté de l'Italie et de celui de l'Espagne, dont toutefois, il garnit de troupes les frontières, Philippe s'assure de l'alliance du roi d'Écosse et des Gallois qu'il engage à rompre les trêves avec les Anglais, — reprend la lutte contre le roi Édouard et ses alliés les comtes de Bar, de Brabant, de Flandre et le roi des Romains. Et sur le refus d'Édouard de se rendre à la Cour des Pairs pour y répondre des courses faites sur mer, par les Anglais contre les navires français, à la suite d'une rixe de matelots survenue à Bayonne (1292), le roi lui déclare la guerre : une armée sous le commandement du connétable de Nesle et du comte de Valois, entre en Guyenne, s'empare de Bordeaux, de Bayonne et de toutes les places occupées par les Anglais; combat et défait le prince Edmond, frère d'Édouard, et le comte de Richemond.

Mécontent du nouveau pape Boniface VIII (1294) qui, affectant une souveraineté absolue sur tous les princes de la terre, lui avait ordonné, sous peine d'excommunication, de conclure une trêve avec le roi d'Angleterre, puis de

qui était aux ordres du roi, et, comme les dépenses de l'état n'étaient pas partagées par la noblesse et le clergé, il eut recours au moyen qu'on lui reproche. Ainsi firent l'empereur Charles IV, Edouard III, Henri V. — Donc, sans vouloir approuver la conduite de Philippe IV, on peut la défendre contre quelques préventions à cet égard. » (Hist. litt. de la France, 24-152.)

mettre en liberté la fille du comte de Flandre que ce dernier, vassal rebelle, avait fiancée au fils d'Édouard; d'avoir, en outre, sans son assentiment, distrait du diocèse de Toulouse et érigé en évêché, l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers; et enfin, d'avoir empêché le clergé séculier et régulier de donner les subsides qui lui étaient nécessaires pour faire la guerre contre l'Angleterre (1), le roi de France se prépare à résister avec vigueur, aux prétentions de la Cour de Rome (Mézerai, Velly, H. Martin, Fleury, Boutaric).

En présence de ces faits qui sont gros de conséquences, le vieux sang gaulois de Jean Clopinel se réveille. Il veut, lui aussi, à l'exemple de tant d'autres bourgeois, être militant et prendre part aux luttes que le roi va avoir à soutenir tant contre la Noblesse que contre la Papauté. L'*ostel de la Tornelle* dût alors voir s'y tenir maintes réunions de bourgeois, de publicistes et de poètes, sincères gallicans,

(1) L'expédition de Philippe III contre l'Aragon fut considérée comme une croisade avec indulgences et levée de décimes. Quand elle fut terminée, le Pape invita Philippe IV, à consacrer à une expédition en Terre Sainte, les sommes provenant des décimes qui n'avaient pas été employés. Il est inutile, dit Boutaric, d'ajouter que Philippe garda tout et entreprit de prouver que loin de rien devoir, c'était le Saint-Siège qui était son débiteur pour des sommes importantes.

Benoit Cajetan, docteur en droit civil et canonique, fut chanoine de Paris et de Lyon, cardinal du titre de Saint-Nicolas (1281), puis cardinal prêtre désigné pour terminer les différends entre les rois de France et d'Angleterre, les rois de Sicile et d'Aragon. Elu pape le 24 décembre 1294, sous le nom de Boniface VIII, il eut les mêmes prétentions que Grégoire VII : Le pontife romain seul peut prendre le titre d'universel; seul il peut porter les insignes impériaux, il a dans le monde un nom unique, celui de Pape; le droit de casser les sentences de tous et nul empereur casser la sentence rendue par lui; à lui seul les princes de la terre doivent baiser les pieds, et, ordonné canoniquement, il devient aussitôt par les mérites de Saint-Pierre indubitablement *Saint.* (Célibat. p. 346.)

A son élévation, Boniface qui pouvait se croire plus qu'un homme *minor Deo*, *major homine*, dit en prenant une épée : « c'est moi qui suis César, c'est moi qui suis l'empereur! ». Il se posa en souverain absolu de l'Eglise dans le spirituel comme dans le temporel, dispensateur des couronnes, juge et arbitre des peuples et des rois. (Hist. litt. de la France, 25-3. H. Martin, 4.423).

commentant et discourant sur ces événements. Là, maître Jean de Meung, y reçut Enguerrand le Portier, seigneur de Marigny, comte de Longueville, chambellan et trésorier du roi, capitaine du Louvre, coadjuteur et gouverneur de tout le royaume, qui « du roy sa volonté faisoit ». Il devait, sous le règne suivant, finir aux fourches patibulaires de Montfaucon. Son frère Philippe, archevêque de Sens, prit une part très active au procès des Templiers.

Guillaume de Plasian (ou du Plessis), seigneur de Vezenobre, chevalier; quelques années après, dans l'assemblée tenue à Paris, il accusa Boniface de tous les crimes.

Guillaume de Nogaret, seigneur de Cauvisson, professeur en droit civil à Montpellier, juge-mage de Nîmes, fait chevalier par le roi en 1297, et depuis employé par lui en plusieurs affaires importantes; garde des sceaux et chancelier de France en 1307-8, — Tige des ducs d'Épernon; son aïeul avait été brûlé comme hérétique, *patarin;* Boniface lui en fit le reproche.

Pierre Flotte, chevalier seigneur de Revel, d'Auvergne, le conseiller assidu du roi et « l'une des principales causes, dit Mézerai, des maux de la France ». Homme violent et avare que Boniface appelait « ce nouvel Achitophel, cet hérétique, cet homme du diable, bélial, borgne des yeux du corps et entièrement aveugle de ceux de l'esprit ». — Pierre Flotte était, en effet, borgne; il fut tué en combattant à Courtrai, en 1302.

Jean de Vassoigne, chanoine de Tournay, puis évêque de cette ville (1292), avocat au Parlement du roi, chancelier de France.

Guillaume de Crespy, archidiacre de l'église de Paris, chancelier de France de 1293 à 1296, membre du Parlement et des comptes, résidant auprès du roi.

Pierre de Mornay, évêque d'Auxerre (1295), conseiller du roi et chancelier en 1304.

Pierre de Latilly, archidiacre, puis évêque de Châlons; chancelier en 1313. Emprisonné sous Louis X, comme

accusé d'avoir empoisonné Philippe IV, il revint en faveur sous Philippe V.

Godefroy de Paris, bourgeois, présumé être l'auteur de la *Chronique métrique* où il défend le roi contre les nobles et la papauté.

Jean de Paris, de l'ordre de Saint-Dominique, professeur en théologie de la Faculté de Paris, qui dans son ouvrage des droits des rois et des papes (*Tractatus de Potestate regis et papæ*), composé plus tard, à l'occasion du différend, devait réfuter les prétentions ultramontaines.

Gilles de Rome (Egidius-Colonna), de la famille des Colonna, précepteur de Philippe IV, docteur, général des moines Augustins, archevêque de Bourges (1296); écrivit en 1302, sur la demande du roi, un Traité du Gouvernement des princes (*De regimine principum*), pour prouver que l'autorité du pape ne s'étend point sur le temporel. — Son parent, Sciarra Colonna, le plus turbulent et le plus féroce des barons italiens, banni d'Italie par Boniface et fait prisonnier par des pirates, avait été racheté par Philippe IV, à Marseille. C'est Sciarra qui, à Agagni, arracha de son trône le pape, et le frappa, dit-on, au visage, de son gantelet de fer.

François des Rues, poète, composa le roman de *Fauvel*, où il soutint la politique royale.

Jean Piqueâne (Pungensasinum) et Guillaume Ockam, tous les deux docteurs de l'Université, se constituèrent les champions du roi, en combattant, le premier dans le parvis de Notre-Dame, et le second du haut de la chaire, les prétentions de Boniface VIII.

Pierre Dubois ou Dubosc (de *Bosco*), avocat des causes royales ecclésiastiques au bailliage de Coutances, fut, avec Clopinel, un des plus anciens représentants des idées modernes. Et, comme notre poète, dévoué au roi ; — sa plume hardie, ingénieuse et féconde attaqua la noblesse, le clergé, et gallican lutta contre la Cour de Rome. Sur l'ordre de Philippe, il fit un travail dans lequel il nia au pape la puissance temporelle sur les peuples et les rois. Ses écrits contre

les Templiers, contre le célibat des prêtres et des moines, et pour engager Philippe IV à se faire élire empereur d'Allemagne; ses idées politiques, prouvent que Dubois ne rêvait rien moins pour la France, dès cette époque, que l'empire des mers, la conquête de Constantinople et de la Terre Sainte, et tout un système de colonisation en Orient.

Dans cet « ostel de la Tornelle », Marigny, Pierre Flotte, Nogaret, Plasian, Dubois, initiés aux vues politiques de Philippe, durent donner le mot d'ordre pour disposer les esprits en faveur de la cause royale qui était celle de la nation. — On peut dire que l' « ostel de la Tornelle », fut l'arsenal d'où partirent les mille traits satiriques contre la Noblesse, le Clergé et la Cour de Rome qu'on lit dans *Baudouin de Sebourg*, *Renart le Contrefait*, le *Roman de la Rose, Fauvel*, la *Chronique métrique*, les écrits pamphlétaires de Dubois, etc.

A cette époque de transition, on voit également un changement se produire pour les lettres, comme pour la politique gouvernementale.

La mort héroïque de Roland et des douze pairs à Roncevaux; les luttes féodales qui se lisent dans Girart de Roussillon, Ogier le Danois, les quatre fils Aymon; les amours de Tristan et de la belle Iseult, de Lancelot et de la reine Genièvre et autres romans du cycle d'Artus et de la Table Ronde; la guerre des Grecs et des Troyens, les lais de Marie de France, les amours d'Abélart et d'Héloïse et tant d'autres compositions que les trouvères, accompagnés de leurs jongleurs ou ménestrels allaient chanter ou raconter au gré des assistants, de ville en ville, de castel en castel, ou sur les places publiques, dans les carrefours, près des églises au moment des Corps-Saints et des pardons, au milieu des bourgeois et des vilains assemblés, sont maintenant peu écoutés et remplacés par une littérature plus appropriée aux circonstances. Une ère nouvelle d'idées, dit Géruzez, va rejeter dans l'ombre toute cette poésie chevaleresque et amoureuse. Et au Roman du Renard, aux

fabliaux et autres compositions où l'esprit frondeur se manifeste d'une manière si générale, va se joindre un autre ouvrage important où toutes les institutions du moyen-âge : noblesse, chevalerie, galanterie, clergé, royauté, vont être battues en brèche avec un immense succès.

Se rendant au désir du roi pour qui, déjà, écrivaient et combattaient poètes, romanciers et publicistes (1), Clopinel fait choix d'un poème populaire, le *Roman de la Rose*, alors entre toutes les mains, à la Cour comme dans les castels, et dont les vers étaient lus et chantés en tous lieux par les

(1) C'est Papyre Masson qui, croyons-nous, a, le premier, écrit que Clopinel, avait continué le *Roman de la Rose* sur l'ordre de Philippe : « Johannes Meunius poeta hoc rege vixit. Hic est ille Meunius qui Gallicum poema cui Rosæ nomen, divi Ludovici temporibus a Willelmo Lorriaco inchoatum absolvit. Meunius idem Boetii libros de Consolatione, in Gallicam linguam convertit... Præfatur eam ab se factam Philippi mandato, quo impulsore Rosam poema absolverit... in Gallicum sermonem converterit ». — Avant lui, on ne trouve aucun texte, qui vienne confirmer son dire. Ne serait-ce pas d'après les miniatures de quelques manuscrits de ce Roman, où le poète est représenté offrant son travail au roi, ainsi que le montre pour la *Consolation* de Boëce, une gravure qui se voit dans les *Monuments* de Montfaucon, et reproduite dans l'Histoire de France, de Michelet? — Dans tous les cas, l'assertion de P. Masson doit être acceptée comme vraie. Jean de Meung a continué le Roman sur l'ordre et d'après les vues du roi, comme firent également pour Philippe IV, dans le même but : J. Giélée, G. de Rome, G. de Paris, J. de Paris, F. des Rues.

Déjà, Philippe-Auguste, pour attaquer le clergé, avait déchaîné contre lui, la verve satirique de son médecin, Gilles de Corbeil (Hist. litt. de la France, 24-147). — Plus tard, on vit Louis XII, pour se concilier l'opinion publique dans sa lutte contre Jules II, user du même moyen, en employant le talent satirique de Pierre Gringoire, dont les pièces, farces, soties, moralités ont toutes un caractère politique. Gringoire qui avait pour devise : « Tout par raison, raison par tout » osa, dans le *Jeu de Mère Sotte*, mettre en scène l'église et le pape et les appeler *Mère Sotte et l'Homme Obstiné*.

Louis XIV et Napoléon Ier agirent de même. On sait que ce dernier, excommunié par Pie VII, à propos du différend survenu entre eux au sujet de l'institution canonique des évêques de France, irrité du bref publié par le pape le 2 septembre 1811, commanda à Pigault-Lebrun, célèbre romancier, de faire le *Citateur*, violente satire contre les livres saints, la religion chrétienne et le Pape ; et voulut en mettre 10.000 exemplaires en circulation.

ménestrels; il se propose, dans ce travail, de servir utilement et activement les vues du roi, tout en conservant sa liberté d'action et son indépendance d'écrivain.

Ce Roman, devenu le *vade mecum* des châtelaines et des chevaliers, le sujet de mille dissertations et de discussions subtiles et galantes, était l'œuvre d'un chevalier du pays Orléanais, Guillaume de Lorry, ou Loury, dit de Lorris, issu d'un puîné des seigneurs de Loury-aux-Bois.

Dans notre *Étude* sur ce dernier poète, nous pensons avoir démontré, en nous appuyant sur plusieurs passages du *Roman de la Rose*, et d'après les mœurs et l'éducation alors donnée à la jeune noblesse, qu'il était de noble race et non d'une famille bourgeoise de Lorris en Gâtinais, châtellenie royale (1). Puis expliqué, comment lui était venue la pensée d'écrire ce poème.

Épris d'une jeune personne de trop haut lignage pour lui, fils d'un puîné des sires de Loury, presque sans possession de fiefs, et pour cette raison, craignant de voir la famille de celle qu'il aimait, mettre obstacle à sa poursuite amoureuse, Guillaume, imagine de chanter ses amours, discrètement, de façon à n'être compris que d'elle seule. S'inspirant d'un poème de Pierre Vidal, un des plus illustres poètes de la Langue d'oc(2), puis de l'*Art* d'*Aimer* d'Ovide, il compose le *Roman de la Rose*, dans lequel il désigne sa dame, sa *mie*, sous le nom charmant et allégorique de *Rose* (3), et où les personnes et les choses qui lui sont con-

(1) Voir Appendice II.

(2) Plusieurs auteurs prétendent, entre autres MM. G. Paris, Langlois, que pour son poëme, Guillaume s'est inspiré du Fablel du *Dieu d'Amour*, de *Pamphilus*, *la Clef d'Amour*, du *Dit de la Rose;* cela ne serait pas impossible, mais nous préférons nous arrêter à l'œuvre de P. Vidal qui offre tant de similitude avec celle du poète orléanais.

(3) La comparaison d'une jeune fille à une fleur, rose, violette, églantine, etc., était un lieu commun dans la littérature d'alors. Les poètes du midi affectaient pour leurs dames les noms de Fleur de lys, Bel-Espoir, Bel-Cavalier, Bel-Veser, Bel-Regard, etc., afin, dit l'un d'eux de mettre en défaut, les envieux, les médisants et aussi les maris jaloux.

« Si dans l'héroïne du *Roman de la Rose,* l'auteur a voulu mettre en

traires, sont également représentées sous la forme allégorique.

L'œuvre de Guillaume de Lorris débute par ces deux vers :

> Ci est le Rommant de la Rose,
> Ou tout l'art d'amours est enclose (1)

Pour être plus à l'aise pour nous conter, nous initier à l'histoire de ses amours, le poète suppose un songe tout en disant « qu'on peut tels songes songier », celui qu'il va, entre autre, *rimoyer* « qui ne sont mie mensongier. »

> . . . .
> Au vingtiesme an de mon aage,
> Au point qu'Amours prend le péage
> Des jeunes gens, couchié m'estoye

scène, ce qui n'est pas *invraisemblable*, dit M. Langlois, une jeune fille dont il recherchait ou dont il possédait les faveurs, celle pour qui, il a entrepris son poème, il ne pouvait pas, sans la compromettre, livrer au public son véritable nom. Pareille indiscrétion n'a jamais été comprise parmi les licences qu'on accorde volontiers aux poètes ». (p.36.)

Les deux vers : « Mais en songes, oncques riens n'eut. Qui advenu du tout ne soit » et ceux qui suivent où la dame est désignée discrètement sous le nom de la *Reine des fleurs,* ne laissent aucun doute sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'œuvre du poète. Nous ne comprenons donc pas l'hésitation de M. Langlois sur ce point; et encore moins le dernier éditeur de notre Roman qui, pour le chapitre I de son analyse, donne la glose suivante :

« Comme nous l'avons dit... en ce roman *tout est allégorique.* Nous ne devons donc pas voir simplement dans ces lignes le commencement d'une aventure que le romancier veut nous raconter. L'*amant* a vingt ans, le printemps pour nous. La grande *plaine*, c'est le *monde;* la *rivière*, c'est la *vie*, qui s'épanche à son début au milieu de la verdure et des fleurs. En un mot, la jeunesse est le plus beau moment de l'existence, sans soucis et sans inquiétudes, l'*amant* voit couler ses jours » (I-XXXII.) Cette interprétation amphigourique de M. Croissandeau est digne d'être jointe à celles écrites par Molinet et Marot sur ce même Roman.

(1) Pour ce travail d'analyse du Roman, nous nous sommes servi, (comme pour notre *Etude sur G. de Lorris*), de l'édition Fournier et Didot, Paris, an VII, dont le texte est d'une forme moins archaïque que celui des éditions Michel et Croissandeau. Pour certains passages, nous avons consulté les différentes éditions.

Une nuyt comme je souloye *, — * J'avais coutume.
Et me dormoye moult formant *, — * Fortement.
Si vy un songe en mon dormant,
Qui moult * fut bel á adviser — * Beaucoup.
Comme vous orrez * deviser : — * Entendrez.
Car en advisant moult me pleut *, — * Plut.
*Mais en songes, oncques * riens n'eut* — * Jamais.
Qui advenu du tout ne soit
Comme l'istoire le reçoit.
Or veuil ce songe rimoyer,
Pour voz cueurs plus fort esgayer,
Amours le me prye et commande,
Et se nulz ou nulle demande,
Comment je vueil que ce Rommans
Soit appelé, que je commans *, — * Commence.
Que c'est le Rommant de la Rose
Ou l'art d'amours est toute enclose.
La matière en est bonne et briefve;
Or doint *Dieu qu'en gré la reçoive. — * Donne.
*Celle pour qui je l'ay empris *,* — * Entrepris.
C'est une dame de hault pris ;
Et tant est digne d'estre amée,
Qu'elle doit Rose estre clamée (1).
Advis m'estoit à ceste foys
Bien y a cinq ans et cinq moys,
Que ou moys de may je songoye
Ou temps amoureux plein de joye,
Qu'il n'y a ne buissons ne haye
Qui en celluy temps ne s'esgaye,
Et en may parer ne se vueille
Et couvrir de nouvelle fueille.

Puis une description de la saison nouvelle, du printemps;

(1) C'est celle que plus loin, le poète va désigner sous le nom de *Beauté*, puis dans le cours du poëme, sous celui de *Bel-Acueil*. On a prétendu, M. Gréard, entre autres, que par la *Dame de Beauté*, la *Rose*, Clopinel avait voulu faire le portrait d'Héloïse. — C'est là une erreur facile à rectifier, puisque ce portrait se lit aux vers 999 et suivants composés par G. de Lorris qui, pour décrire la beauté et les charmes de sa *Rose*, pensait peu ou point à l'amante d'Abélard « qui n'était ni belle ni laide » quoiqu'en disent Michelet, de Rémusat, Demogeot, etc. (quœ quum per faciem non esset infima, per abundantiam litterarum erat suprema... Lettre 1re, p. 16. Gréard.)

la terre oubliant la « povreté ou tout l'iver elle a esté », prend alors sa robe vermeille, se pare de mille fleurs ; les arbres recouvrent leur verdure et les oiseaux, de toutes parts, font entendre leurs chants mélodieux :

En celluy temps délicieux,
Où tout riens d'amer s'esjoye.
Songeay une nuyt que j'estoye
Me fut advis en mon dormant
Qu'il estoit matin proprement :
De mon lit tantost me levay,
Me vesty et mes mains lavay ;
. . . .
Hors de ville euz talent * d'aller — * Désir.
Pour oyr * des oyseaulx les sons, — * Entendre.
Qui chantoient par les buissons
En ladite saison nouvelle ;. . . . .

Et seul, en s'ébattant, Guillaume s'approche d'une rivière dont l'eau descendant d'un tertre, était rapide, froide et claire comme celle d'une fontaine ; — après s'y être rafraîchi le visage et lavé les mains, il arrive à :

. . . . . ung vergier grant et lé * — * Large.
Enclos d'ung haut mur bastillié,
Pourtrait dehors et entaillié
De maintes riches empraintures (1).

(1) Il feint (G. de Lorris) que les murs sont surmontés de statues qui représentent tous ces vices et toutes ces infirmités de la société du monde » (P. Paris, hist. litt. 23-3.)

« Le jardin de Déduit n'est réservé qu'à un petit nombre d'élus ; pour y entrer, c'est-à-dire pour goûter dignement toutes les jouissances de l'amour, il faut être gai, avenant, beau, riche, généreux, franc, courtois, jeune et désœuvré. Nul par contre, n'y saurait pénétrer s'il est haineux, félon, convoiteux avare, curieux, triste, vieux ou misérable. Ceux-là ne savent pas ce que c'est que d'aimer et personne non plus les aime », (Croissandeau, I-XXXIII.)

L'auteur des *Mystères de la Chevalerie et de l'Amour platonique au Moyen-Age*, prétend que la première partie du *Roman de la Rose*, est une composition d'essence albigeoise et que son auteur appartenait a cette secte. V. Appendice VI de notre *Etude sur G. de Lorris*.

Celles de :

« *La Hayne.* — Qui de grant courroux et d'ataïne (ressentiment), sembloit bien estre tanceresse (courroucée) ;

« *Felonnye.* — Pourtraite d'une palle guise, bien sembloit ymage deffaicte ;

« *Vilenye.* — Male créature, mesdisante et ramponneuse (railleuse) ;

« *Convoytise.* — Qui les gens atise (excite) de prendre et de riens donner ;

« *Avarice.* — Laide, sale et soillée, maisgre et chétive ;

« *Envye.* — Qui ne rist oncques en sa vie, n'oncques de riens ne s'esjoit ;

« *Tristesse.* — La douloureuse, la chétive, de joye en riens ne luy chaloit ; ne jamais ryre ne vouloit ;

« *Vieillesse.* — Au visayge flaitry qui retournoit jà en enfance ;

« *Papelardie.* — Qui de nul mal faire ne se tarde (1) ;

(1) Rutebœuf qui, pour plusieurs de ses pièces, s'est inspiré de l'œuvre de G. de Lorris, a, dans son *Secrestain*, repris le personnage allégorique de *Papelardie*, créé par le poète orléanais. P. Gringoire, dans le *Jeu de Mère Sotte*, le représente sous le nom d'hypocrisie :

> Devant les gens prier Dieu je me acquitte
> Mais en secret, je fais plusieurs oultrages ;
> Feignant manger crucifix et images
> Pense à mon cas, trompant maint homme et femme
> Tout suis à Dieu, fors que le corps et l'âme.

Papelardie, adopté par Rabelais, a remplacé *Renardie*, comme le premier devait céder la place à *Faulx-Semblant*, et ce dernier à *Tartuffe.* — Quelle est l'origine de ce substantif ? — On le fait venir du bas latin *trufa; trufare.* Le mot *truffe* était souvent employé par nos vieux auteurs. comme synonyme de friponnerie, moquerie, plaisanterie, et l'on appelait *truffléeur*, un fripon, un trompeur, un plaisant. *Le Roman de la Rose*, en fournit plusieurs exemples. Au sujet de la Comédie de ce nom, de Molière, on raconte cette anecdote : « Molière, avant de finir sa pièce, ne savait quel nom donner à son imposteur, lorsqu'un jour, étant chez le nonce avec deux ecclésiastiques, dont l'air mortifié, mais faux, rendait assez bien l'idée du caractère qu'il voulait peindre, on vint présenter des truffes à acheter. Un de ces pieux ecclésiastiques, qui savait un peu d'italien, à ce mot de truffes sembla, pour les considérer, sortir tout à coup du dévot silence qu'il gardait, et choi-

« *Povreté.* — Ung seul denier ne voit pas s'elle se deust pendre. »

Après avoir examiné toutes « ces ymayges en or et en azur de toutes pars painctes au mur », Guillaume s'approche de la porte du « vergier flory » gardé par « Oyseuse, noble pucelle moult grande et belle, aux cheveulx blons que couvre ung chappel de roses tout frais (1), n'a soucy de nulles riens fors seullement de penser à son aornement »; et entre dans ce « vergier, lieu delectable, vray paradis terrestre où sont mille oyseaulx aux chans mélodieux. » — Il ne se lasse point de regarder ces lieux enchanteurs ou *Déduyt* « bel, long et droit » est « s'esbatant avec gens de toute beaulté garnye »; il fait quelques pas et voit venir à lui *Courtoysie* qui l'invite à prendre part aux danses où sont « harpeurs, fleûteurs et jongleurs » faisant caroller et danser une nombreuse et brillante compagnie, à laquelle il se joint.

Guillaume aperçoit d'abord le *Dieu d'Amours*, et, près de lui, une dame de *hault pris*, nommée *Beaulté*, si belle, en effet, qu'elle n'a pas sa pareille au monde :

Moult grant *douleur* au cueur me touche
Quant de sa beauté me remembre *, * Souvient.
De la façon de chascun membre;
Si belle femme n'a au monde. (2).

sissant saintement les plus belles, il s'écria d'un air béat : « *Tartufi, tartufi, signor nunzio*! » — Molière, qui était toujours un spectateur attentif partout, prit de là l'idée de donner à son imposteur le nom de *Tartufe*, que la scène qui venait de se passer sous ses yeux lui faisait trouver très plaisant ». — *Se non è vero è bene trovato.* — En Italien, *Tartufo* est synonyme de bigot, cafard, faux dévot.

(1) La corporation des chapeliers de fleurs qui, dans la belle saison, tressaient les chapels et couronnes de roses, etc., dont on se coiffait dans les classes élevées, comme on le lit dans les romans du moyen-âge, était une des principales de Paris ; elle jouissait de nombreux privilèges énumérés dans le *Livre des Métiers de Paris.*

(2) Dans notre *Etude sur G. de Lorris*, nous disons (p. 73) que des éditions donnent *douceur* au lieu de *douleur.* Thibaut de Navarre manifeste dans ses chansons, soit une grande *joie*, soit une grande *douleur*, lorsque le souvenir de sa dame se présente à sa pensée.

dit-il ; ses regards, sans cesse et malgré lui, se dirigent vers elle, et une grande joie remplit son cœur. — Puis il voit d'autres belles dames de « grant haultesse, de grant pris et de grant affaire » qui ont pour noms : *Richesse*, *Largesse*, *Franchise*, *Courtoysie* et *Oyseuse* (1) :

Ainsi caroloient * illecques ** — * Dansaient. ** Là.
Tous ces gens et d'autres avecques
Qui estoient de leur mesgnée *, — * Suite.
Bonne gent et bien enseignée,
Et gens de bel gouvernement
Estoient tous communément.

Le cœur livré aux doux pensers, notre poète se met à parcourir le vergier ; il admire la fontaine d'amour dont l'eau claire, est comme un miroir, reflétant tout ce qui se passe dans le jardin de quelque côté que l'on regarde. A l'exemple du beau Narcisse, dont il lit et raconte l'histoire écrite sur « une pierre de marbre », placée près de ladite fontaine, Guillaume s'incline et se mire dans l'eau :

De male heure m'y suis miré,
J'en ay depuis moult souspiré
. . . .
Au miroir entre mille choses
Choisy * rosiers chargiés de roses, — * Je vis.
Qui estoient en ung détour
Clos d'une haye tout entour.

Il s'y dirige. Là, est un « monceaulx de roses » si belles qu'il veut en cueillir « une vermeille et fine, exhalant une oudeur qui parfume l'air. » Mais, au moment où il avance la main pour accomplir ce désir, paraît soudain le *Dieu d'Amours* qui, l'épiant caché derrière un figuier, lui

L'un ou l'autre de ces mots, peut être employé, selon la disposition d'âme de l'amant. V. p. 42, note.

(1) « Admis dans ce séjour, Guillaume parmi beaucoup de roses, les unes déjà très épanouies ; les autres à peine entr'ouvertes, distingue un jeune bouton plus frais, plus parfumé que toutes les autres fleurs : c'est l'allégorie transparente de la femme qu'il aime et dont il voudrait se faire aimer » (P. Paris, hist. litt. de la France, 23-4.)

décoche successivement à l'oreille, à l'œil et au cœur plusieurs flèches. Ainsi blessé et meurtri, l'*Amant-poète* se rend au *Dieu d'Amours* qui le reçoit à merci ; lui donne à la bouche le baiser de vasselage (1) ; puis prenant dans son aumônière « une petite clef bien faite de fin or esméré », le touche au côté gauche et ferme son cœur si doucement qu'à peine Guillaume sentit la clef. Et cela fait, le *Dieu d'Amours* lui enseigne les lois que doit connaître et suivre tout vrai poursuivant d'amour (2).

— Fuir vilénie, ne mal parler de son prochain, être sage et affable aux gens grands et petits ; saluer le premier et éviter les vilains propos qui ne sont pas d'hommes courtois ; honorer et servir les dames et faire à leur plaisir ; blâmer et faire taire ceux qui vont les *desprisant* (3), fuir orgueil qui ne sied à celui qui aime sincèrement.

— Puis viennent les enseignements sur l'habillement et sur la propreté du corps. Il lui conseille aussi d'être gai, de bonne humeur et toujours disposé à la joie et au plaisir ; caracoler souvent, faire appertises d'armes, chanter, flûter, vieler, danser « car bachelier en amour par ce se peult moult avancier » ; fuir avarice et donner largement.

Enfin le *Dieu d'Amours* termine par une instruction sur les entrevues et rendez-vous ; il recommande à l'*Amant* d'avoir beaucoup de retenue, de ne pas faire connaître sa

(1) Ducange s'est, dans son glossaire, autorisé de ce passage du Roman pour expliquer l'*homagium osculi*. Le roi ne recevait à l'hommage lige, à la foi et à la bouche, c'est-à-dire au baiser, que la noblesse du sang. Cet érudit ainsi que Fauchet, Pasquier, Borel, Sainte-Palaye, Roquefort, citent fréquemment notre Roman, dans leurs travaux sur la langue ou la littérature française.

(2) Tous ces enseignements : *appertises* d'armes, *baiser à la bouche*, etc., ne convenaient et ne pouvaient convenir qu'à une personne de la caste privilégiée. Or, comme ils sont donnés à Guillaume de Lorris, ils renseignent, par conséquent, sur sa condition.

(3) Dans la *Chronique de Saintré*, on voit la dame des *Belles Cousines* faire les mêmes recommandations au *petit Jehan*. Les rapprochements qu'on peut établir entre les enseignements de la dame des *Belles-Cousines* et ceux du *Dieu d'Amours*, sont tels qu'ils font croire que l'auteur de cette chronique, A. de la Salle, avait lu le *Roman de la Rose*.

dame, penser à elle la nuit ; « aller à son ostel par pluie ou par gelée et tâcher qu'elle l'oye bien doulouser pour qu'elle ait enfin pitié de celluy qui endure tel mal pour elle. »

Après ce long exposé qui comprend plus de 500 vers, le *Dieu d'Amours* abandonne l'*Amant-poète*. Ce dernier se dirige alors vers les roses qu'il désirait sur toutes choses : et encouragé par *Bel-Acueil*, il tend la main vers le bouton qui « mieulx est odorant ». Mais à cet instant apparait *Dangier* (1), closier ou gardien des roses, lequel voyant le geste de l'*Amant*, répand de suite l'alarme et fait venir d'autres vilains compaignons : *Malebouche*, *Honte*, *Paour*, qui le chassent hors du vergier; puis grondent *Bel-Acueil.*

Rayson, de Dieu aimée, s'approche de l'*Amant* et le tance d'importance d'avoir osé toucher aux roses; mais peine perdue, *Rayson* en est pour ses frais d'éloquence, car il persiste plus que jamais dans son désir de posséder le précieux bouton.

— Il lui vient alors en *remembrance* les enseignements du *Dieu d'Amours*; et, un nouveau personnage, *Amys* se pré-

(1) Le mot *Dangier*, de *Dominium*, qui a formé encore *donjon*, a, dans la *Chanson d'Antioche* le sens de pouvoir, domination, souveraineté ; dans d'autres poèmes du moyen-âge, il exprime la puissance maritale.

G. de Lorris en mettant en scène ce personnage allégorique, a voulu représenter, non pas la puissance ou l'autorité du mari ou du père, mais bien comme *Honte*, *Peur*, un des sentiments, une des passions, dit P. Paris, qui, tour à tour, conseillent et déterminent la volonté. Notre poète a été heureusement inspiré en exprimant ce sentiment de crainte et de péril par *Dangier*, *closier* ou *gardien des roses*, c'est-à-dire de la virginité de la jeune fille.

M. Croissandeau donne également cette définition dans la glose de son analyse des chap. XIX-XXX :

« Touchée de tant d'amour, elle daigne enfin accueillir sa tendresse et cherche par de légères avances à consoler le pauvre amant. Celui-ci transporté, se déclare alors et la supplie de ne pas borner là ses faveurs. Hélas! la pauvrette a cédé trop légèrement aux premières inspirations de son cœur, et soudain, *voyant dans quelle voie périlleuse*, elle vient de s'engager pendant qu'il en est temps encore, elle rompt avec le malheureux et l'éconduit. »

sente qui doucement le réconforte; lui donne le conseil de se rendre auprès de *Dangier* qui s'apitoye volontiers, lorsqu'on le prend par la flatterie.

— L'*Amant* suit ce conseil. Il s'approche de *Dangier,* lequel est déjà sollicité par *Pitié* et *Franchise* pour « celluy qui d'amour est en tourment ».

Ici, reparaît *Bel-Acueil* « qui maine l'*Amant* joyeusement au vergier, pour veoir la rose qui luy fust doulcereuse chose » :

Comme j'euz la rose approuchée,
Ung pou l'a trouvay angrossée,
Et congneu quelle estoit plus creue
Que quant au premier je l'euz veue,
. . . .
Elle fust lors, Dieu l'a benye,
Assez plus belle qu'espanye,
Plus gracieuse et plus vermeille :
Moult m'esbahy de la merveille
De tant comme estoit embellye ;

Celui-ci demande à « son très doulx amy *Bel-Acueil*, s'il luy plaist qu'il luy donne ung baisier ».

Bel-Acueil :

. . . . . Je n'ose pour chasteté,
Vers qui ne vouldroye mesprendre :
Elle me seult tousiours deffendre
Que du baisier congié ne donne
A nul amant qui m'en sermonne ;
Car qui à baisier peut attaindre,
A paine peut à tant remaindre *. * S'en tenir.
Et sachiés à qui l'en ottroye
Le baisier, il a de la proye
Le mieulx et le plus advenant,
Et avec ce le remenant *. * Reste. (1).

(1) « Bien est-il vrai qu'en rencontre pareille,
« Simples baisers font craindre le surplus. »
dit La Fontaine dans son conte *des Rémois*. — Signalons dès à présent, la différence entre le langage de Bel-Acueil et celui tenu par Mabille et Sybille, des chansons de geste, qu'on lira plus loin.

Ainsi refusé, Guillaume tout chagrin, allait quitter « les roses et les rosiers », lorsque bien à propos pour lui, vient à son aide, *Vénus* qui « tousiours guerroye chasteté, et nuyt et jour souvent emble boutons et roses tout ensemble ». — « Pourquoy, dit la mère des amours à *Bel-Acueil*, pourquoy vous feistes vous vers cest amant si dangereux de luy accorder un baisier amoureux, puisqu'il sert et ayme en loyauté? »

Et en luy a assez de beaulté.
Porquoy est digne d'estre aymé :
Véez comme il est bien formé,
Comme il est bel, comme il est gent,
Franc et courtois à toute gent,
Et avec ce il n'est pas vieulx,
Mais est jeune, dont il vault mieulx (1). »

Bel-Acueil ne résiste plus, et « ottroye à l'*Amant* ung baisier en don. »

— Guillaume ne se sent plus d'aise; et tout joyeux, il manifeste ainsi son bonheur:

Ung baisier doulx et savouré
Ay de la belle Rose prins,
Dont de joye fuz moult surprins,
Car une oudeur m'entra au corps,
Qui en a trait * la douleur hors,   * Tiré.
Et adoulcit le mal d'aymer,
Qui long-temps m'eust semblé amer.

Nous ferons remarquer ici, qu'il n'est plus question de roses et de rosiers, mais bien d'un baiser donné par la femme que Guillaume chante; qui fait bel-acueil, accepte son amour.

Nos deux amants ont eu, à leur insu, des témoins de leur bonheur. Les *vilains compaignons Malebouche*, *Jalousie* et autres, viennent encore troubler le doux tête-à-tête

(1) A jeune femme, il faut jeune mari, selon la chanson. Ce vers sera repris plus loin par la *Vieille*.

et tancent *Bel-Acueil* d'avoir cédé à cet amour. Celui-ci, ou mieux pour être exact, *celle-ci* toute honteuse, s'enfuit pour se cacher, mais pas si bien qu'elle ne soit bientôt rejointe par *Malebouche* et *Jalousie* qui lui reprochent la légèreté de sa conduite; lui ôtent tous moyens pour voir celui qu'elle aime, en l'enfermant dans une tour située au milieu du vergier (1).

— Ce ne sont plus ici les sentiments de la femme qui sont en jeu, mais bien les parents ou amis qui, par leurs discours, leurs *flavelles*, veulent ouvrir les yeux à la jeune fille sur le peu de mérite de celui qui ose lui témoigner de l'amour et l'*Amant-poète* craint fort que son amie *Bel-Acueil*, ne se rende à ces discours; aussi, dit-il, qu'il en mourra de désespoir.

Chassé du *vergier flory*, *l'Amant* est en complète désespérance; sa douleur est indescriptible; il a la mort dans l'âme. — « Que vous yroye devisant? » dit notre poète:

(1) A rapprocher de ce texte analytique, les vers suivants d'une des chansons d'amour de Thibaut de Navarre.

« De la chartre * a les clés Amours — * Prison.
« Et si i a mis trois portiers:
« Biau-Semblant a nom li premiers,
« Et Biautés ceus en fait seignours;
« Dangier ont mis en l'uis * devant, — * Porte.
« Un ord *, felqn, vilain, puant, — * Sale, immonde.
« Qui moult est faus et pautoniers *, — * Coquin.
« Cil troi sont et pront et hardi :
« Moult tost ont un home saisi. »

« L'histoire littéraire, dit P. Paris, doit tenir compte de la 31e chanson (du roi de Navarre) qui enlève à G. de Lorris et à J. de Meung le mérite ou le tort d'avoir introduit en poésie tous ces personnages allégoriques de *Dangier*, *Faux-Semblant*, *Prison d'Amour*, etc. Il seraît juste de reconnaître que les auteurs du *Roman de la Rose* ne firent qu'emprunter tout ce galant attirail à leurs devanciers et entre autres au roi de Navarre qui, du moins, n'en avait pas rempli vingt mille vers. » (Hist. litt. de la France, 23-784.)

G. de Lorris était contemporain de Thibaut, on ne peut donc dire s'il a *fourni* ou *emprunté* à ce dernier. Quant à J. de Meung, on ne lui contestera pas la paternité de *Faux-Semblant* qu'il a construit de toutes pièces, quoique ce personnage figure déjà, mais à l'état d'ébauche, dans Rutebeuf et Thibaut de Navarre.

Que vous yroye devisant ?
Je resemble à ung païsant
Qui jecte en terre sa semence :
Si a grant joye quant commence
A estre belle et drue en erbe ;
Mais ainçois * qu'il en cueille gerbe, * Avant.
L'empire, dégaste et moult grève
Une male nyeule * qui lève, * nielle, plante.
Et fait le grain dedans mourir,
Quant les épitz doivent fleurir :
L'espérance luy est tolluë *, * Enlevée.
Laquelle trop tost il avoir euë.
Ainsi, crains-je, sans que vous mente,
Perdre l'espérance et l'atente
Qu'amours m'avoit tant avancé,
Et que j'avoye commencé
A dire ma grant priveté * * Confidence.
A Bel-Acueil, qui apresté
Estoit de recevoir mes jeux ;
Mais Amours est si courageux
Qu'il me tollit tout en une heure
Quant je cuidoye est au desseure *. * Dessus.

. . . .

Ha ! Bel-Acueil, je sçay devoir * * De vrai.
Qu'ils tendent à vous decevoir,
Et faire tant par leur flavelle * * Bavardage.
Qu'ils vous traient * à leur cordelle. * Tirent.
Si croy qu'ilz ont ainsy jà fait :
La vérité n'en scay de fait ;
Mais mallement suis esmayez * * Tourmenté.
Que entr'oublié ne m'ayez.
Se je perds vostre bien-vueillance,
Jamais n'auray ailleurs fiance *, * Confiance.
Et si je l'ay perdue, j'espoir * * J'espère.
A peu que je ne m'en desespoir * (1). * Désespère.

(1) Thibaut de Navarre, dans une situation analogue, dit :
En chantant veul ma doulour descouvrir
Quant perdu ai ce que plus desiroie
Las ! Si ne sai que puisse devenir ?
Que ma mort est ce dont j'esperois joie.

. . . .

Mi chant sont si plain d'ire * et de dolour, * Colère.
Por vous, Dame, que j'ay lonctems amée
Que je ne sai se je chant ou je plour. (*Chansons d'Amour.*)

CHAPITRE III

Sur l'ordre de Philippe IV, Clopinel continue le Roman de la Rose ; — Aux personnages déjà mis en scène, adjoint ceux de Faulx-Semblant, la Vieille, Nature, Génius, pour les besoins de la cause royale qu'il défend. — Analyse de la 2e partie du Roman. — L'œuvre de Clopinel considérée comme document historique.

Jean Clopinel qui avait lu et relu le *Roman de la Rose*, dût s'apercevoir que la fin de cette œuvre, ne répondait pas, aux développements et aux détails annoncés dès le début par Guillaume de Lorris (1), — et que l'on pouvait, en élargissant le cadre tracé par l'amoureux Trouvère, y parler de choses bien moins frivoles que celles qui y étaient traitées.

— Le temps, du reste, n'est plus pour Clopinel où il composait, lui aussi, des *dits joyeux* et des chansons galantes; à cette heure où il « est engagé dans les avenues de la vieillesse », il se soucie bien de l'amour, du beau sexe et de la chevalerie. Plus savant et penseur que poète, quoique maniant assez habilement le vers, il a d'autres vues plus sérieuses. Pour les répandre et les faire lire, il voit qu'il n'y a rien de mieux à faire que de les intercaler dans ce poème, dont les vers étaient, à l'exemple de tant d'autres compositions, lus et commentés par les ménestrels et les jongleurs dans leurs pérégrinations à travers la France féodale. Le

(1) M. Croissandeau pense que G. de Lorris aurait, d'après le plan tracé par lui, terminé ou au moins poussé son œuvre beaucoup plus loin que ne le fait croire la partie qui lui est attribuée. Lantin de Damerey était de cet avis, auquel nous nous rangeons.

plan de Clopinel est bien vite arrêté : Il va : « Se tens et leus l'en peut venir » et « si qu'il puist vivre longuement » (1), car il est d'un âge où l'on craint de ne pas achever le travail commencé; — il va continuer, « parfenir le Rommant de la Rose », en faisant agir les personnages déjà mis en scène par Guillaume de Lorris, tout en donnant à quelques uns une physionmie nouvelle, et auxquels, pour les besoins de la cause qu'il veut défendre, il en adjoindra d'autres : *Faulx-Semblant*, la *Vieille*, *Nature* et *Génius*, son chapelain, au moyen desquels il fera connaître ce qu'il pense sur les institutions d'alors (2). Quoique au lendemain des règnes de Saint Louis et de Philippe le Hardi, nous sommes à une époque de complète transformation gouvernementale. Fils et petit-fils de ces deux rois, Philippe IV, plus absolu qu'eux, a inauguré son avènement au trône par une nouvelle politique qui combat et chasse les idées des règnes précédents, pour les remplacer par d'autres idées qui, ont quasi, une forme révolutionnaire.

Nous avons vu que l'*Amant*, Guillaume de Lorris, chassé du *vergier flory*, était en complète désespérance, avait la mort dans l'âme :

(1) Voir p. 2, note. — Adenès le Roi formait le même souhait dans *Buevon de Commarchis* : « Se Dieu plaist et ses sains, *tant com je viverai*, — Des bons et des preudoms volentiers parlerai. » — Ainsi que La Fontaine : « Et par Saint Jean! Si Dieu me prête vie, — Je le verrai, ce pays où l'on dort. », dans son conte : *Le Diable de Papefiguière*. Tous les deux étaient alors, comme notre poète, « engagés dans les avenues de la vieillesse ».

(2) D'après M. Langlois, « Jean de Meung ne se rendait pas compte de l'étendue de son œuvre; il entreprit la continuation du Roman sans plan arrêté, aussi rien de plus *décousu*. » (P. 93-94). C'est ce qu'avaient déjà dit Daunou, Renan, Michelet, P. Paris, qui traitent l'œuvre de Clopinel de *diffuse*, *décousue*.

Il est évident que si l'on place la continuation sous le règne de Saint Louis ou de celui de Philippe III, les personnages de *Faux-Semblant*, *Nature*, etc. ne s'expliquent guère, mais en indiquant l'année 1295, règne de Philippe IV, on comprend de suite le plan du poète, et son œuvre n'est plus *diffuse* ni *décousue*, mais au contraire, très compréhensible, ainsi que nous en donnons la preuve dans les *commentaires*.

Ha! Bel-Acueil, je sçay de voir
Qu'ils tendent à vous decevoir,
Et faire tant par leur flavelle
Qu'ilz vous traient à leur cordelle.
Si croy qu'ilz ont ainsy jà fait.
La vérité n'en sçay de fait;
Mais mallement suis esmayez
Que entr'oublié ne m'ayez.
Se je perds vostre bien-vueillance,
Jamais n'auray ailleurs fiance;
Et si je l'ay perdue, j'espoir
A peu que je ne m'en desespoir.

Clopinel qui n'a pas les mêmes motifs que Guillaume pour *désespérer de cueillir la Rose*, continue le *Roman* en ces termes :

Desespérer las non feray
Je ne me desespereray;
S'espérance m'estoit faillant,
Je ne seroye pas vaillant :
En luy me dois réconforter.

Et le continuateur va si bien se *réconforter* et être vaillant à cette besogne, qu'environ dix-huit mille vers vont par lui être ajoutés aux quatre mille et quelques cents vers écrits par G. de Lorris (1).

(1) Si nous écrivons ici que Clopinel, reprit le Roman en cet endroit, c'est pour nous conformer aux éditions et à plusieurs manuscrits de ce poème; mais il y a eu de la part du continuateur, des coupures et des passages interpolés, ainsi que l'a constaté M. Croissandeau dans son édition, notamment vol. 2, p. 435, et vol. 4, p. 389. Le véritable endroit de la continuation serait celui où le *Dieu d'Amours* annonce à son *ost* que Guillaume est en péril de mourir et Jean qui est à naître.
En France, on ne connaît pas de manuscrit ne contenant que la partie de Guillaume. Ceux de la Bibliothèque Nationale, donnés à tort comme étant du XIIIe siècle, sont tous des premières années du XIVe siècle, puisque Clopinel, aurait terminé après 1303, date de la bataille de Courtrai, où fut tué Robert d'Artois, mentionné dans le Roman. — Pétrarque, étant à Paris, envoya à Guy de Gonzague à Mantoue, le *Roman de la Rose*. Dans sa lettre, il ne parle que *d'un petit livre, brevis iste libellus;* on peut donc supposer, dit Renan, qu'il

Il résume rapidement la situation de l'*Amant-poète* qui, voulant mourir, lègue son cœur à *Bel-Acueil*, retenue prisonnière dans le chastel, puis fait intervenir *Rayson*, la belle « preste en toute saison de donner bon conseil à ceulx qui d'eulx saulver, sont paresseux », laquelle avait déjà, mais en vain, sermonné celui-ci. Le voyant désespéré, *Rayson* croit que le moment est opportun pour se faire écouter; elle s'approche de l'*Amant* et lui demande :

Comment se porte ta querelle ?
Seras-tu jà d'amours lassez ?
N'as-tu pas eu des maulx assez ?
Que te semble du mal d'amer ?
Est-il trop doulx ou trop amer ?

Elle lui donne le conseil de retirer l'hommage lige qu'il a fait au *Dieu d'Amours*; de ne plus ni le croire ni le suivre, car il lui fera toujours endurer de grands maux, s'il continue à se livrer aux amours frivoles.

L'*Amant* n'a pas l'air de comprendre: « Dame, dit-il, de ce me vant, je n'en scay pas plus que devant ». — *Rayson* le traite de *fol* et lui expose les avantages du véritable amour enseigné par les Saintes Écritures : celui de connaître femme en légitime union et non autre « ou faulsist generacion et que nature reprouve » (1). — Lui dit qu'il faut peut compter sur les dons de la fortune; les grands biens ne font pas le bonheur; on peut être heureux dans la médiocrité, si on sait modérer ses plaisirs et ses besoins. — Ici, *Rayson* déclame contre l'avarice et cherche à prouver à l'*Amant* que les richesses sont pour les avares un continuel sujet de crainte et de

n'avait alors que la première partie. — Tout espoir n'est, alors, pas perdu, de retrouver un jour ou l'autre, dans quelques bibliothèques publiques ou particulières d'Italie, ce manuscrit qui fixera l'opinion sur ce point important.

(1) Montaigne est, sur ce point, du même avis que *Rayson*. — « La principale fin du mariage, c'est la génération. » (Liv. I, ch. XXIX.)

chagrin (1). Par contre, elle vante les plaisirs que procurent la vraie amitié, car :

> Tousiours vault mieulx amys en voye
> Que ne font deniers en courroye (2).

Les disgrâces et l'infortune servent à faire connaître les bons des mauvais amis.

Rayson ne néglige par les citations pour arriver à convaincre l'*Amant.* « Si tous ceulx de ce monde vivoient en amitié et justice jamais roy, ne prince, n'auroient, ne bailly, prévost, ne juge ». Et pour lui prouver l'instabilité de la fortune, *Rayson* rappelle Virginie la pucelle se faisant couper la tête pour échapper au déshonneur que voulait lui faire subir Appius; et ce dernier, mis en prison par le peuple romain, se tuant de désespoir (3). Néron, faisant mourir Agrippine sa mère, et Sénèque, son précepteur; puis lui-même, obligé de se donner la mort pour échapper aux fureurs populaires; — Crésus, l'orgueilleux roi de Lydie vaincu par Cyrus; Mainfroi, roi de Sicile, tué par Charles d'Anjou, ainsi que Conradin, Henri d'Espagne et Boniface de Castellane; « et tant d'aultres qui fortune tenir ne purent. »

L'*Amant* n'écoute rien et veut servir toujours le *Dieu d'Amours.* Dame, dit-il :

(1) « De soucis, de soupçons et d'alarmes vaines », ajoute La Fontaine qui, dans sa fable : *Le Savetier et le Financier*, a, si heureusement rendu, ce qu'expose ici *Rayson.*

(2) Pour ce dist I proverbes, miex vaut trouver en voie
Un boin certain ami que denier en coroie.
(*Baud. de Sebourg*, fin XIII[e] siècle.)

A conférer avec les chap. XL, LXXXV, et suivants. « De l'amistié et des choses qui aydent à amistié » du *Trésor* de B. Latini.

(3) Pour préserver Virginie du déshonneur, son père lui plongea un couteau dans le sein. Appius prit du poison pour échapper au supplice qui l'attendait.

. . . . . Ne puis aultre estre,
Il me convient servir mon maistre,
Qui moult plus riche me fera,
Certain temps quant il luy plaira,
Car la Rose me doit bailler,
Se je me sçay bien travailler ;
Et se par luy la puis avoir,
Je n'auray besoing d'aultre avoir.

Puis, il fait observer à *Rayson,* que certaines expressions employées par elle, ne sont pas courtoises. Cette dernière sourit de la remarque :

Puis-je bien parler proprement,
Car de nulles riens, * je n'ay honte, * Choses.
Se n'est celle qu'à péchié monte ;
. . . .
. . . . . Je nomme les nobles choses
Par plain texte sans mettre gloses,
Que mon père de paradis,
Fist de ses propres mains jadis,
Et de tous les autres instrumens
Qui sont piliers et fondemens
A soubstenir nature humaine (1)

(1) Montaigne avait, sur ce point, la même manière de voir que Clopinel. « Remarquons, dit-il, au demeurant que nous sommes le seul animal, duquel le deffaut offense nos propres compagnons, et seuls qui avons à nous desrober, en nos actions naturelles, de nostre espèce. .....Qu'a fait l'action génitale aux hommes, si naturelle, si nécessaire, et si juste, pour n'en rien oser parler, sans vergogne, et pour l'exclure des propos sérieux et réglez? — Nous prononçons hardiment, *tuer*, *desrober*, *trahir;* et cela, nous n'oserions qu'entre les dents... Nul âge, nulles mœurs l'ignorent non plus que le pain, ils s'impriment en chascun, sans estre exprimez, et sans voix et sans figure ; et le sexe qui le fait le plus a charge de le taire le plus. C'est une action que nous avons mis en la franchise du silence, d'où c'est crime de l'arracher.... En la plupart du monde, cette partie de nostre corps estoit déifiée sous le mon de *Fascinus.* » (Liv. II, ch. v et xii.)

Clopinel qui avait publié les Lettres d'Héloïse et d'Abélard ne devait pas ignorer que ce dernier était, à ce sujet, en complet désaccord avec lui dans sa lettre VIIe : — « Le rédempteur aurait pu, s'il l'eût voulu, écrit Abélard à Héloïse, *naître d'un homme*, lui qui a formé la femme du corps de l'homme, mais il a voulu faire tourner à l'honneur du sexe le plus faible la gloire insigne de sa propre humilité. Il aurait

L'*Amant* n'accepte pas ces explications et traite *Rayson* de *fole* et de *ribaulde*. Celle-ci « preste d'escouter et de souffrir tout » ne s'émeut guère de ces qualificatifs, lui fait comprendre que c'est pour son bien; puis cherche à justifier les termes employés par elle. Il veut bien enfin excuser *Rayson*; lui donne congé en disant qu'il maintient son hommage au *Dieu d'Amours*, et malgré qu' « il ne lui chaille à elle *Rayson*, il veut aymer la Rose comment qu'il aille. »

Triste et dolent, abandonné de *Rayson*, l'*Amant* demande conseil à *Amys*, personnage déjà connu. Celui-ci dit de ne pas se décourager, mais au contraire, de continuer à servir nuit et jour le *Dieu d'Amours*; il finira par voir celle qui pour lui souffre en prison; — *Dangier* est apaisé, il n'a plus à se garder que de *Malebouche*; s'il le rencontre qu'il cherche à l'amadouer par de douces et flatteuses paroles, car souvent on est forcé de baiser la main qu'on voudrait qui *fust arse*.

— En user de même vis-à-vis de *Jalousie* et de ceux de son lignage, surtout ne pas négliger les cadeaux, les promesses, et, au besoin, les prières pour exciter leur pitié ou gagner leur confiance; alors il pourra voir *Bel-Acueil* et toute à force cueillir la Rose; c'est-à-dire, à parler sans figure, observe un commentateur de notre roman, qu'il obtiendrait les dernières faveurs de sa maîtresse.

Amys lui fait encore cette recommandation, d'être joyeux, en courroux ou en pleurs si *Bel-Acueil* est joyeuse, pleure ou est en courroux, « car dame n'aime pas varlet fol et qui va resvant ». L'*Amant* se rend aux conseils d'*Amys*; et ce dernier lui indique le chemin qu'il doit prendre pour arriver au chastel où est enfermée *Bel-Acueil*. Ce chemin

pu, *pour naître, choisir dans la femme, une partie plus noble que celle qui sert à la fois à la conception et à l'enfantement* des autres hommes ; mais pour la gloire incomparable du sexe le plus faible, il a *ennobli l'organe générateur de la femme* par sa naissance bien plus qu'il n'avait fait celui de l'homme par la circoncision. » (Gréard, 262.)

Ce que dit Abélard se passe de tout commentaire.

a nom *Trop-Donner*, *Folle-Largesse* le fonda, *Richesse* y conduit et *Povreté* en exclut.

Amys lui raconte qu'au temps où il était riche, il eut plus de vingt amis qui tous l'abandonnèrent dans l'infortune, hormis un seul qui « son avoir luy offrit » (1). Il cite l'amitié qui liaient Thésée et Pyrithoüs, puis Salomon disant « mieulx vault morir que posvre estre. »

— Pour parvenir jusqu'à *Bel-Acueil*, l'*Amant* devra donc donner joyaux, fleurs, etc., car des dons les gens raffolent. S'il fait ainsi, le *Dieu d'Amours* et *Vénus*, la déesse, tiendront leurs promesses en s'emparant du chastel et en le mettant en présence de *Bel-Acueil;* alors il pourra cueillir la Rose qui ne sera plus enclose.

— Et puisqu'il aime sincèrement, il lui donne le conseil de bien garder sa *mye;* de composer pour elle des « rymes joliettes, fabliaux et chansonnettes » comme faisaient nos premiers pères, au temps des amours loyaux et sans convoitise. Les hommes, dit-il, n'avaient pour toute parure que celle que donne la nature, tous les biens étaient communs entre eux; la vanité et l'orgueil ne leur avaient pas encore inspiré le désir de dominer; ils savaient que jamais amour et seigneurie ne s'entrefirent compagnie. Alors n'existaient princes ni rois qui fissent sentir le joug de la dépendance : ils ne parurent que plus tard et en amenant, à leur suite, la division et la jalousie.

Pour faire connaître à l'*Amant*, les désordres qu'entraîne cette dernière passion, *Amys* met en scène un mari

(1) L'auteur de *B. de Sebourg* est de l'avis d'*Amys*. De même, E. Deschamps dans sa ballade : *Les Amis de Fortune :*

> « Tant com j'ay eu richesse avecques mi
> Et Fortune m'a esté bonne amie,
> Se sont pluseurs appelez mi ami
> Offrans pour moy à mettre corps et vie;
>
> Or s'est de moy Fortune departie,
> Si m'ont laissié, et c'est chose commune,
> Que le sien part, on luy tourne l'oye :
> Aujourd'ui n'est ami que de Fortune. »

jaloux exposant les maux que cause la jalousie, et les inconvénients d'épouser une femme riche ou sans fortune.

— Si la femme est riche, elle méprise son mari (1); si elle est pauvre, il est obligé de fournir à tous les besoins du ménage. Belle, les galants viennent en foule pour solliciter ses faveurs. Laide, elle use de toutes sortes de moyens pour chercher à plaire. Bref, dit notre Jaloux, il n'est pas possible avec l'une comme avec l'autre, d'être heureux. Il cite Lucrèce qui ne voulut pas survivre à l'attentat commis sur sa personne par Tarquin; les malheurs arrivés à Abélard après que d'Héloïse, il eut fait sa femme légitime malgré la résistance de celle-ci, pour dire que « le mariage est mauvais lien » (2).

— La femme belle ou laide « tousiours guerroye chasteté et à Vénus rend hommage ». — Toutes, fait dire le poète, à ce mari jaloux :

Toutes se font hurtebillier
. . . .
Car le vouloir tousiours en porte
. . . .

(1) « Quoi! la richesse est-elle un crime? dit Michelet (Amour, p. 69), — Non. Tout ce qu'on veut dire ici, c'est que la femme qui arrive au mariage plus riche que le mari est rarement initiable. Elle ne prendra pas ses idées, sa manière de vivre et ses habitudes. Elle imposera les siennes, de l'homme elle fera sa femme, ou la dispute commencera ». — « Plus pauvre au contraire, la femme est riche de bonne volonté. *Elle aime et croit* (grande chose!...). Est-ce tout? Non, il en faudrait une troisième, qu'elle ne peut pas donner toujours : *comprendre* celui qu'elle aime. »

(2) « Amour ne peut durer ne vivre, s'il n'est en franc cueur et delivre », dit Clopinel quelques lignes plus loin. — « L'amour hait, dit Montaigne, qu'on se tienne par ailleurs que par luy, et se mesle laschement aux accointances qui sont dressées et entretenues sans autre titre, comme est le mariage. » — Le même auteur en rapportant que « Socrate enquis qui estoit plus commode prendre ou ne prendre point de femme : *Lequel des deux*, *on fasse*, dit-il, *on s'en repentira* » se range à cet avis, en citant ce vers de Corn. Gallus : « Et mihi dulce magis resoluto vivere collo : Vivre franc de ce joug, me paraît bien plus doux. » (Liv. III, chap. V.)

Toutes estes, serez ou fustes,
De fait ou de voulentez putes.
Et qui très bien vous chercheroit,
Toutes putes vous trouveroit (1).

Pour prouver la perfidie des femmes, le Jaloux rappelle ce qui arriva à Hercule et à Samson; et excité par tout ce qu'il vient de dire, en colère, furieux, se met à battre sa femme.

Voilà, dit *Amys* à l'*Amant*, où conduit la jalousie qui porte le mari à traiter comme une esclave celle qu'il doit regarder comme sa compagne.

Amour ne peut durer ne vivre
S'el n'est en franc cueur à delivre

Comme cela se voyait aux premiers temps où tout était en commun. La paix et l'union régnaient parmi les hommes : on était pauvre, l'amour existait sans envie, sans vilénie et sans *clamour*. Avec l'or, l'argent, les pierres précieuses extraits de la terre, vinrent la richesse, la pau-

(1) Au sujet de ces vers, dont les deux derniers ont été ajoutés depuis, v. chap. VII, l'aventure qui advint à l'auteur.

Les moines, les prêtres et les femmes étaient constamment l'objet de l'esprit frondeur de nos vieux poètes. Pour eux la femme est toujours inconstante ; — d'elle c'est nature d'aller contre raison et droiture ; — prendre femme c'est grande *cose*, tel prend l'ortie, tel prend la *rose;* la femme fait haïr père et père et maint homme déshonorer. Bref, d'après *Les Fantaisies de Mère Sotte :*

Femme est l'ennemy de l'amy,
Femme est péché véritable,
Femme est familier ennemy,
Femme deçoit plus que le diable,
Femme est tempeste de maison,
Femme est le serpent des serpents.

— E. Deschamps a repris ces critiques du *Jaloux* contre la femme dans son *Mirouer de mariage*. Louis XI avait mauvaise opinion des femmes, et ne les croyait toutes chastes. Frédéric-le-Grand se moquait de la vertu des femmes. — « Pour une femme, être belle, c'est le Paradis, c'est tout, — Pour elle. *Le but du mariage est le mariage;* l'enfant n'est que le second. » (Michelet, Amour, 77-90.)

vreté, la discorde et la guerre (1). La *gent* fut en ce point mal mise, que la terre partagée en divers lots ou héritages, et des bornes mises pour les distinguer entre eux fut le sujet de nombreux combats; et les plus forts eurent les plus grandes parts. Les larrons et les paresseux à leur tour, entrèrent dans les maisons et prirent tout ce qu'ils y trouvèrent. Pour remédier à cet état de choses et veiller à la sûreté générale, ils se réunirent, et :

Ung grant villain * entre eulx eslurent, — * Paysan.
Le plus ossu * de quans qu'ilz furent, — * Fort.
Le plus corsu * et le greigneur **, — * Corpulent. ** Grand.
Et le firent prince et seigneur (2).
Cil jura que droit leur feroit,
Et que leurs loges deffendroit,
Se chascun endroit soy luy livre
Des biens dont il se puisse vivre;
Ainsy l'ont entre eulx accordé,
Comme l'ay dit et recordé * — * Déclaré.
Cil tint grant pièce * cet office; — * Temps.
Mais les robeurs plains de malice — * Voleurs.
S'assemblèrent quant seul le virent,
Et par mainteffoys le batirent
Quant les biens venoient embler * — * Ravir.

(1) Dans sa ballade : « La Loy souvent contraire à la nature », E. Deschamps semble s'être inspiré de ce passage du Roman :

Avant que loy fust par droit ordonnée,
Vivoit chascuns en franchise commune,
Nature estoit lors si franche donnée
Que par amours amoit chascuns chascune,
Et se gardoit de faire desplaisir.

L'un à l'autre, chascun avoit plaisir
De soy monstrer vray amy et amie,
Pour le doubte de l'amour despartir
Ainsy fist-on, mais on ne le fait mie.

(2) Qu'on n'oublie pas que ces vers furent écrits sous le règne autoritaire de Philippe IV. Notre poète, pour exprimer sa pensée, va plus loin que ne l'a été Voltaire : Le premier qui fut roi fut un soldat heureux. « La hardiesse tant vantée du poète du XVIIIe siècle, doit, dit J.-J. Ampère, s'humilier devant celle de J. de Meung ». Victor Hugo a reproduit les vers du poète orléanais dans la *préface de Cromwel.*

Lors convint le peuple assembler,
Et chascun en droit, soy taillier *, * Imposer.
Pour sergens * au prince baillier, * Serviteurs.
Communément lors se taillèrent *, * Imposèrent.
Et treuz * et rentes luy baillèrent * Tributs, impôts.
Et donnèrent grant tenement *. * Domaines.
De là vint le commencement
Aux roys et princes terriens,
Selon les escriptz anciens (1).

Cela dit, *Amys* revient à ses critiques contre le beau sexe; il parle de Salomon qui « oncques femme ne trouva ferme (2) » ; — et après avoir disserté longuement sur ce sujet, donne le conseil à l'*Amant* lorsqu'il aura sa *Rose*, de conserver telle *florette* pour avoir beaucoup de joie; puis il laisse ce dernier qui est tout à fait réconforté.

— Celui-ci se dirige vers le chastel où est enfermée

(1) B. Latini, donne dans son *Trésor*, liv. III, ch. I : « Del governement des citez », une description analogue à celle de Clopinel. — « Heureux temps, dit Géruzez, où la supériorité sautait ainsi aux yeux! Ce mode d'élection se pratiquant après le premier cadastre de la terre et comme garantie de la propriété, qui paraît à J. de Meung, comme à J.-J. Rousseau, l'origine non seulement de l'inégalité des conditions, mais de tous les crimes qui déshonorent et qui épouvantent la terre. On voit que les rêveries les plus téméraires datent de loin » — « Ni J.-J. Rousseau, ni Saint-Simon ou tant d'autres qui se croyaient, dit Bancel, absolument neufs, et tous en avant de leur siècle, n'ont dépassé Clopinel. Cinq cents ans avant le *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les Hommes*, il fait de l'établissement de la propriété privée, l'origine et la cause de toutes les discordes humaines ».

(2) Comme complément à la note, p. 52 :

Par femme fut Adam deceu
Et Virgile moqué en fu
David en fist faulx jugement
Et Salomon faulx testament.

Ypocras en fu enharbié * * Empoisonné.
Samson le fort déshonoré
Femme chevaucha Aristote
Il n'est rien que femme n'assote * * Trompe, dupe.
(*Manuscrit de la Bibliothèque de Berne.*)

L'*Intermédiaire des Chercheurs* (30 août 1894), nous fournit la pièce suivante :

Bel-Acueil; rencontre *Richesse* « dame plaisante et honorable, gente de corps et belle de forme », et son ami *Trop-Donner*, gardant tous les deux le sentier; il les salue et leur demande à entrer dans le chastel. — « Voici le chemin, dit *Richesse*, mais je le garde. » — « Ha! Dame, ottroyez moy le passage afin que je puisse délivrer *Bel-Acueil* de prison » — « Non! pas à vous que je ne connois point, répond *Richesse*, mais à mes amis pour y aller caroller, danser et baller, et prendre esbattement. Vous n'avez pas voulu escouter *Rayson* : fuyez d'ici, vous ne passerez pas. »

— L'*Amant* invoque alors le *Dieu d'Amours* qui, se présentant, lui demande s'il se rappelle ses dix commandements et s'il les a exécutés. Satisfait de ses réponses il lui promet « qu'il aura la *Rose* à son plaisir et à son vueil. »

Le *Dieu d'Amours* mande par lettres, toute sa baronnie et toute sa gent pour se rendre à son parlement, et ensuite, aller assiéger le chastel où *Bel-Acueil* est prisonnière.

Dame Oyseuse, *Noblesse de Cueur*, *Richesse*, *Franchise*, *Pitié*, *Largesse*, *Hardement*, *Courtoysie*, *Delict*, *Simplesse*, *Seurté*, *Déduyt*, *Jeunesse*, *Joliveté*, *Beaulté*, *Lyesse*, *Humilité*, *Pacience*, *Bien-Céler*, *Contrainte-Abstinance* et son ami *Faulx-Semblant*, se rendent à cet appel.

— Le *Dieu d'Amours* qui a remarqué, non sans déplaisir,

Lorqu'Adam vit cette jeune beauté
Faite pour lui d'une main immortelle
Il l'aima fort; elle de son côté
(Bien nous en prit), ne lui fut point cruelle.
Mon cher ami, alors, en vérité,
Je crois qu'il fut *une* femme fidèle,
Mais comment donc ne l'aurait-elle été?
Elle n'avait qu'*un* seul homme avec elle?
Or, en cela, nous nous trompons tous deux :
Car quoiqu'Adam fut jeune, vigoureux,
De corps bien fait et d'esprit agréable,
Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du diable,
Que d'être femme et ne pas coqueter.

la présence de *Faulx-Semblant* et de sa compagne, dit à son *ost*, qu'il veut prendre le chastel pour mettre *Bel-Acueil* en liberté. Jadis il a secouru Tibulle, Gallus, Catulle, Ovide, maintenant il veut venir en aide à un de ses serviteurs, Guillaume de Lorriz (1), à qui Jalousie est si contraire qu'il est en péril de mourir, si on ne le conduit pas auprès de *Bel-Acueil*. « Celuy Guillaume, dit-il, doit mettre tous mes commandements dans un roman qui sera continué par Jehan Clopinel au cors jolif, au cors ysnel (2) qui naistra seur Laire, à Méun. » Il sera un de ses fervents et le servira toute sa vie. Il prie Lucine (3), la déesse qui

(1) P. 45, note, nous avons dit que nous pensions que Clopinel avait repris le Roman en cet endroit. C'est aussi l'opinion de Lantin de Damerey et de P. Paris, que vient confirmer un manuscrit de notre roman, du XIVe siècle, marqué B III. 18 Bibl., de la Minerve, à Rome. Le catalogue renseigne : « Meun. Jean Clopinel, continuateur du *Roman de la Rose* de Lorris. — Chi commenche di *Roumans de la Roze*. Et premièrement *commanche* mestre Guillaumes de Lorriz *jusques à Faus-Semblant*. Et mestre Jehan de Meun fist tout le Roumant en apriès ».

(2) Dans le fragment du manuscrit français, 1573, Bibliothèque Nationale, reproduit au commencement de cette étude, on lit : « au cors jolif, au cors inel » ; — dans d'autres manuscrits : « au cuer jolif, au cors isnel » ; — « au cors jolif, au cuer isnel » ; — « au cuer jolif, au cuer inel » ; — Les éditions Méon, Michel, Croissandeau donnent « au cuer jolif, au cors isnel ». — Rigoley de Juvigny, dit au sujet de ce vers : « La remarque sur les diverses leçons du texte de J. de Meung suivant les temps différents qu'on en a fait des copies est digne d'attention. Il est visible, par exemple, que l'endroit où l'on a originairement lu : « au cuer jolif, au cors isnel », est plus correct qu'il ne l'ait quand on y lit, comme depuis on a fait, *au cuer jolif, au cuer isnel*, tant parce que l'auteur n'use nulle part de ces sortes de répétitions que parce que *isnel,* souple, agile, dispos, convient mieux à *corps* qu'à *cœur*. » (I-547, notes sur La Croix du Maine.)

La répétition du poète, au contraire, s'explique très bien ; — en écrivant *au cors jolif*, *au cors isnel*, il a voulu faire connaître qu'il était, non seulement bien fait de corps, *joli garçon*, mais de plus, *agile*, *dispos*, *souple*. Dans son *codicille*, il y revient encore lorsqu'il dit : que Dieu le fit quant au *cors sans deffault de membre*. Par ces derniers mots, il semble vouloir aller au-devant de l'interprétation qu'on pourrait donner à son nom de Clopinel, ainsi que, du reste, a fait Fauchet. (V. p. 7, note 2.)

(3) Une fonction assez singulière de la chaste Diane, était de présider aux accouchements sous le nom de *Lucine*. D'autres, disent que c'était Junon que l'on invoquait sous ce nom.

préside aux enfantements, qu'elle veuille que ce dernier vienne au monde, sans mal et sans encombrement et puisse vivre longuement. »

Le *Dieu d'Amours* annonce aux barons, l'arrivée prochaine de *Sainte Vénus;* leur apprend comment naquit sa mère, et que lui est le fils de Vénus et de son frère Jupiter; puis raconte l'histoire des Dieux de l'Olympe.

Tous les barons lui répondent qu'ils sont prêts à donner l'assaut pour délivrer *Bel-Acueil* et demandent que *Faulx-Semblant* reste à l'*ost;* le *Dieu d'Amours* acquiesce à leur désir, et retient ce dernier qu'il va faire *roy des Ribaulx* car il est *faulx*, *traistre* et *larron.*

Sur la demande du *Dieu d'Amours*, *Faulx-Semblant* lui dit, qu'il est fils de *Barat* et d'*Ypocrisie.*

— « Ils engendrèrent le diable, ajoute le *Dieu d'Amours.* Raconte nous ta vie et ce que tu peux faire? »

— « Sire, feray vostre voulenté. — Or, entendez ma santance, qui *Faulx-Semblant* vouldra congnoistre, si le quiere au monde ou en cloistre. — Je ne suis point avec les religieux qui vivent humblement :

Je suis avec les orgueilleux,
Les usuriers, les artilleux* — * Artificieux.
Qui les mondains honneurs convoitent,
Et les grandes besongnes exploitent,
Et vont quérant les grans pitances,
Et pourchassent les acointances
Des puissans hommes, et les suyvent ;
Et se font povres et se vivent
Des bons morceaulx délicieulx,
Et boivent des vins précieulx;
Et la povreté ilz vous preschent,
Et les grandes richesses peschent
Aux grans sannes et aux trainaulx . — * Engins de pêche.
Par mon chief *! ilz en istra ** maulx. — * Tête. (2) Sortira.
Ne sont religieux, ne monde *; — * Purs.
Ilz font un argument au monde.
Où conclusion a honteuse :
C'ist * à robe religieuse — * Celui-là.

Doncques est-il religieux.
Cest argument est vicieux;
Il ne vault une vieille royne *.
La robe ne fait pas le moyne (2).

* Grenouille.

— « Es-tu effronté? dit le *Dieu d'Amours*, — Quelz gens nous as-tu cy contés? — Dis-nous si l'on peut trouver religion en séculière maison? »

— « Ouy, sire. Il ne s'ensuit mie que tous mènent sous la robe mauvaise vie. — Ce serait alors trop grande douleur. Plusieurs vécurent et moururent saintement. Et presque toutes les saintes qui sont invoquées dans les églises, qui furent chastes et mariées et enfantèrent maints beaux enfants portèrent les robes du siècle. Saintes sont, seront et furent, ainsi que les onze mille vierges qui, devant Dieu, tiennent leurs cierges, furent en drap du siècle prises, quand elles reçurent le martyr.

— « La religion se manifeste par les bonnes œuvres et par le cœur et non par la robe. Je suis traître, parjure et larron, et dès que je parais, que l'on se garde de moi, afin de ne pas éprouver de dommages (2); car :

(1) Ce proverbe existait aussi en latin à une époque plus ancienne. Le classique et célèbre Alexandre Neckham, mort abbé de Cirencester en 1217, l'emploie dans cette définition de la manière d'être d'un moine au XIII[e] siècle :

Non tonsura facit monachum, nec horrida vestis,
Sed virtus animi, perpetuusque rigor :
Mens humilis, mundi contemptus, vita pudica,
Sanctaque sobrietas, hœc faciunt monachum. (F. Michel).

« Li abis ne fet pas l'ermite », dit Rutebeuf dans le fabliau de *Freire Denise*, imité par La Fontaine dans ses *Cordeliers de Catalogne* — Le vers de Clopinel reproduit par E. Deschamps, Rabelais, etc., est devenu populaire.

(2) D'où sans doute, ce dicton qu'on lit dans les *Bigarrures de des Accords* : « Il faut se garder du devant d'une femme, du derrière d'une mule et d'un moine de tous costés ».

Trop sçay bien mes habitz changier,
Prendre l'ung et l'aultre estrangier *, * Écarter.
Or * suis chevalier, or suis moyne * Maintenant.
Or suis prélat, or suis chanoyne
. . . .
Briefment je suis de tous mestiers
Ores suis prince, or suis paiges ;
Or sçay par cueur triestous * langaiges * Tous.
Aultre heure * suis vieil et chenu **, * D'autre fois.
Or suis-je jeune devenu ; ** Cheveux blancs.
Or suis Robert, or suis robin ;
Or cordelier, or jacobin.
Si prens pour faire ma compaigne
Qui me soulace * et acompaigne. * Recrée.
C'est dame Abstinence-Contrainte
Qui porte desguyseuse * mainte **. * Déguisement.
Si comme il luy vient à plaisir ** Plusieurs.
Pour acomplir le sien désir.
Aultre heure vestz * robe de femme * Je revêts.
Or suis damoiselle, or suis dame,

nonnain, abbesse, novice, professe ; et vais par toutes régions en quête de religions et tromper les gens. Que vous diroye? en telle guyse, comme il me plaist je me desguyse ; et je fait choir dedans mes pièges le monde par mes privilèges ; je puis confesser et absouldre toutes gens où que je les trouve, sans que nul prélat puisse l'empêcher. Nul d'eux ne peut en faire autant, hormis seulement l'apostole qui fit ainsi cet établissement :

Mais povres femmes, povres hommes,
Qui de deniers n'ont pas grans sommes,
Veulx-je bien aux prélastz laisser
Et aux curés à confesser ;
Car ceulx riens ne me donneroyent (1).
Si que j'auray les brebis grasses,

(1) En 1620, on vit un évêque de Chartres, approuver pour les soins spirituels à donner aux pauvres, un partage entre deux curés de Mantes, par lequel l'un avait pris les nobles, les tonsurés et les officiers du roi, laissant à l'autre plus modeste les laïques, les roturiers et les manants » (Bonnemère, 2-303).

Et les pasteurs les brebis maisgres

. . . .

Et se prélatz veulent groucer, *, * Gronder.

. . . .

Tel coup leur donray sur les testes.

. . . .

Qu'ilz en perdront mitres et crosses.

. . . .

Tant suis fort privilégiez (1).

A cette question du *Dieu d'Amours*, comment il peut servir d'une manière si déloyale, lorsque par son habit, il semble être un saint hermite? — *Faulx-Semblant* répond :

C'est voir *, mais je suis ypocrite * Vrai.

Le *Dieu d'Amours :*

Et si vas preschant abstinence?

Faulx-Semblant :

C'est voir, mais je remplis ma panse
De bons morceaulx et de bons vins,
Telz comme il affiert * à devins ** (2) * Appartient. ** Théologiens.

Le *Dieu d'Amours :*

Tu vas preschant la povreté?

Faulx-Semblant :

Voire, et si suis riche a planté *; * Abondance.
Mais combien que povre me faigne

(1) Dans *Renard le Novel*, Renardiaux tient le même langage aux frères mineurs, cordeliers et autres réunis en Parlement. Il leur dit que son ordre peut entendre toutes confessions, infliger toutes pénitences, donner toutes absolutions, puis assister aux testaments, au grand mécontentement des prélats qui veulent, mais en vain, leur contester ces droits, puisque le pape Innocent leur a octroyé lettres à cet effet.

(2) Guyot parlant des moines dans sa *Bible*, dit : « Ils font moult peu de ce qu'ils doibvent. Ils surmangent et ils surboivent ».

Mêmes reproches se lisent dans Rutebeuf : *Estat du Monde* et dans *Renard le Novel*. Clopinel a l'habileté de faire connaître l'hypocrisie de tous ces moines par *Faulx-Semblant*, l'un d'eux.

Nul povre je ne contredaigne.
J'aymeroye mieulx l'acointance
Cent mille foys du roy de France,
Que d'ung povre, par Nostre Dame !
Posé qu'il eust aussy bonne âme.
Quant je voy tous nudz ces truans,
Trembler, sur ces fumiers puans,
De froit, de fain crier et braire
Ne m'entremetz de leur affaire.
. . . .
Mais d'un riche usurier malade,
La visitance est bonne et sade * — * Savoureuse.
Celluy vois-je réconforter,
Car j'en croy deniers apporter ;
Et se la male mort l'enosse * — * Tue.
Je le conduys jusqu'en la fosse.
Et s'aucun vient qui me repreigne
Pourquoy du povre me refroigne *, — * Dispense.
Scavez-vous comment j'en eschappe?
Je faisentendant par ma chappe,
Que le riche est plus entachiés,
Que n'est le povre de pechiés,
Et a plus besoing de conseil (1).

Pour être heureux, continue à dire *Faulx-Semblant*, il ne faut être ni trop riche ni trop pauvre, mais avoir sa suffisance. L'homme riche n'est jamais tranquille; il craint parce qu'il possède, et celui qui est pauvre a recours à la la mendicité. Or, Jésus-Christ défendit aux apôtres, et Saint-Paul aux chrétiens, de vivre d'aumônes, de *truandies*, mais bien de gagner leur nourriture par leur travail. Justinien qui fit nos livres anciens combattit contre la mendicité (2).

(1) Notre poète paraît ici, avoir voulu paraphraser ces paroles de l'Evangile : Il est plus facile à un chameau de passer à travers le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'aller en Paradis. — M. Croissandeau est disposé à croire qu'une grande partie du discours prononcé par *Faulx-Semblant*, a été intercalée après coup (III-422, note 24).

(2) Napoléon Ier fit de même. « On a canonisé grand nombre de saints (parmi les mendiants) dont le grand mérite apparent était la mendicité. On semble les avoir placés dans le Ciel pour ce qui, en bonne police, n'eût dû leur valoir sur la terre que le châtiment et la réclusion. » (Mémorial de Sainte-Hélène).

Le *Dieu d'Amours* demande à *Faulx-Semblant* si celui qui, voulant se consacrer à Dieu, donne tout son bien et ne veut plus que prier, peut faire son salut? — « Ouy, dit ce dernier, mais alors il faut qu'il entre en abbaye de *propres,* revenus, bien garnye :

Comme sont ores * ces blancs moynes, * Maintenant.
Ces noirs et ces riglez chanoynes,
Ceulx de l'Hospital, ceulx du Temple
Car j'en puis bien causer exemple :
Et y prent la soubstenance
Car là n'a point de mendiance (1).

Il fait mention de Guillaume de Saint-Amour qui fut condamné par l'Eglise pour avoir écrit contre les moines mendiants, leur disant qu'ils devaient travailler pour vivre, et non passer tout leur temps à prier et à mendier (2). Mais il est trop dur de travailler, ajoute *Faulx-Semblant*, *mieux vaut prier et affubler sa regnardie du mantel de papelardie.*

Le *Dieu d'Amours* qui semble n'avoir pas bien compris cette longue tirade de *Faulx-Semblant* lui demande s'il ne craint pas Dieu? — Non, certes! répond-il (3); car en ce

(1) Le mot *mendiance* qui donne une idée si juste de l'état habituel de celui qui mendie, n'est-il pas préférable à *mendicité* qu'on y a substitué? Il nous rappelle les lignes que La Bruyère a écrites dans le Chapitre XIV. « De quelques usages », où il exprime ses regrets de ce qu'un grand nombre de mots si expressifs, employés par nos anciens poètes, romanciers, chroniqueurs et conteurs, aient été proscrits ou regardés comme vieux, hors d'usage. Il prend la défense de : *Ains, certes*, *maint*, *moult*, de *cil* qui « a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue française », et de beaucoup d'autres mots qu'il voudrait voir revivre. — Nous y joindrons ceux de visitance, doutance, remembrance, acointance, souvenance, etc., (visiter, douter, rémémorer, se lier par amitié, souvenir), pour lesquels nos vieux auteurs avaient une prédilection marquée. La chanson de Roland, le Roman de Roncevaux, Gérard de Roussillon, pour ne citer que les plus anciens de nos poëmes, ont des laisses ou couplets entiers dont les vers se terminent par ces mots, rimant avec celui de *France*.

(2) Le discours de *Faulx-Semblant*, au sujet de Saint-Amour et des ordres mendiants, est repris chap. V.

(3) La réponse impie que fait *Faulx-Semblant*, à la question que lui adresse le *Dieu d'Amours*, si, pour mener une pareille vie d'hypocrisie,

siècle qui Dieu veut craindre a trop de malaise. Il n'en est pas ainsi des usuriers, faux monnayeurs, baillis, prévôts, procureurs, avocats qui vont rapinant sur le menu peuple et ont beaucoup de deniers en leurs greniers. — Or, à mon tour, je robe le plus fort, entasse et amasse maints trésors pour passer la vie agréablement. Du reste, je n'ai cure de confesser pauvres gens, mais bien rois, ducs, barons ou comtes, reines, duchesses, baronnes et dames palatines, bourgeoises, nonnains et damoiselles jeunes et belles, nues et bien parées. Il leur dit que leurs prêtres, leurs curés sont bêtes. — Nous sommes, continue-t-il à dire :

Nous sommes et vous fais sçavoir,
Ceulx qui tout ont sans riens avoir.
Se je m'entremetz de courtages,
Je fais paix, je joinctz mariages,
Sur moy prens excusacions.
Et vais en procuracions.
Messagier suis et fais enquestes
Qui ne me sont pas trop honnestes :
Les aultres besoignes traictier
Ce m'est ung très plaisant * mestier, * Agréable.
Et se vous avez riens à faire
Vers ceulx entour que je repaire *. * Retourne.
Dictes le moy c'est chose faicte...

Faulx-Semblant n'a cure d'hermitages, des déserts et des bocages; il préfère les villes, les bourgs et les châteaux; il est des varlets de l'Ante-Christ qui portent l'habit de reli-

la crainte de Dieu ne l'arrête pas, nous paraît être une attaque directe du poète contre Boniface VIII. On préparait déjà les esprits contre ce pape, accusé publiquement d'hérésie, de ne pas croire à l'immortalité de l'âme, a la vie éternelle, etc., par G. de Plasian qui écrivait sur l'ordre de Philippe IV (Michelet, Dupuy, etc.)

Boniface ne fut pas, du reste, le seul pape qui encourut semblable accusation. Sans rechercher parmi ceux qui occupèrent le trône de Saint-Pierre avant et après lui, citons simplement le mot du célèbre Pic de la Mirandole à Alexandre VI. — « Je crois, le bon Dieu me pardonne, que votre Sainteté n'est pas chrétienne. » — « Je ne le crois pas non plus » répondit ce pape qui n'est autre qu'Alexandre Borgia, l'amant incestueux de sa fille Lucrèce.

gieux avec lequel ils semblent « dehors agneaulx pitables, dedans sont loups ravissables ». Au monde, ils ont déclaré la guerre et veulent tout ordonner dans les châteaux et dans les villes; — on les reconnaît non à la robe mais à leurs gestes; et si l'Université n'eut fait bonne garde, le monde eut été bien tourmenté lorsqu' « en l'an de l'Incarnacion mille deus cens cinq et cinquante », parût « l'Evangile perdurable (1), livre inspiré du grant diable et bien digne d'estre brûlé, car il est contre la foy de Romme ».

— Tout son lignage, ajoute-t-il, règne et domine partout; pour cette raison on doit honorer lui et les siens, puisqu'ils ne cessent de prier, et non pas *chevalerie* et *gens nobles*, ce qui serait alors *grant forcenerie*. Que tels gens soient maudits; ils ne les aimeront jamais (2).

Le *Dieu d'Amours* et son *ost* sont émerveillés, de tout ce que vient de leur dire *Faulx-Semblant*. Il est fait *roy des ribaulx* (3); le *Dieu d'Amours* reçoit son serment d'être fidèle et loyal, puis se prépare à donner l'assaut au chastel.

Faulx-Semblant et sa compagne *Contrainte-Abstinence*, s'apprêtent à combattre avec les armes qui leur sont propres; le premier, habillé en pélerin ayant une bible suspendue à son cou, une potence en guise de bourdon, et un rasoir caché dans sa manche; sa compagne, sa *mie*, vêtue en nonne, avec psautier et patenôtre; — ils quittent l'*ost* et vont vers *Malebouche*, qu'ils abordent en ces termes :

(1) Perdurable, *perpetuus*, *æternus*, c'est-à-dire sans fin (Dict. de Nicot). Ce mot est fréquemment employé par nos vieux auteurs, notamment Montaigne.

(2) Cette partie du discours de *Faulx-Semblant*, contre les Nobles est reprise chap. IV.

(3) *Ribauds*, nom donné par Philippe-Auguste, à des soldats d'élite qui, dans les batailles et les sièges, attaquaient les premiers. Leur chef s'appelait roi des Ribauds. Les excès et les débauches de toutes sortes auxquels ils se laissaient aller jetèrent un discrédit général sur eux, à tel point, qu'à la fin du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e], les noms de *ribauds* et de *ribaudes* furent alors, (comme aujourd'hui) donnés aux vagabonds, aux hommes et aux femmes de mauvaise vie. C'est, sans nul doute, dans ce sens que Clopinel veut parler des ribauds, dont il fait roi *Faulx-Semblant*.

Sommes devenus pelerins.
Presque tousiours de pieds allons.
Pouldreux moult avons noz tallons,
Si sommes nous deux envoyés
Parmy ce monde devoyés,
Donner exemple et preschier
Pour plus de grans pescheurs peschier :
Aultre peschaille ne voulons ;
Et pour Dieu, comme nous soulons *,
Hostel vous voulons demander,
Et pour vostre vie amander.

* Avons coutume.

Malebouche. — « Vous pouvez entrer céans et dire ce qu'il vous plaira. »

Abstinence. — « Sire, la première vertu, la plus grande, la plus souveraine que l'homme puisse avoir, c'est celle de *refrener* sa langue; mieux vaut se taire que de dire parole mauvaise. Or, de tous les péchés, vous êtes surtout coupable de celui-là, puisque vous avez dit d'un varlet, qu'il ne venait ici que pour chercher à tromper *Bel-Acueil;* vos mensonges ont mis ce varlet au désespoir et *Bel-Acueil* pleure sans cesse. Si le repentir vous faisait défaut, vous mériteriez alors d'être chassé de ce chastel, puis mis en prison. »

Malebouche est loin de prendre cette mercuriale en bonne part; il leur déclare qu'il ne les a pas reçus chez lui pour entendre de semblables reproches, dans tous les cas, il ne veut pas être traité de menteur; ce qu'il a dit est exact et il est tout disposé à le répéter. — *Faulx-Semblant* intervient pour faire la paix; adresse force flatteries à *Malebouche* et l'informe que l'*Amant* ne pense plus à *Bel-Acueil. Malebouche* satisfait de ces explications, tient *Faulx-Semblant* pour bon maître, *Abstinence* pour sage, et fera tout ce qu'on voudra.

Faulx-Semblant lui apprend qu'il est d'ordre et prêtre, ayant de la Divinité le congé, le pouvoir plus que prêtre et curé, de remettre les péchés; s'il veut se confesser, il lui donnera bonne absolution. *Malebouche* s'agenouille et se confesse à *Faulx-Semblant* qui, à un moment donné, le

prend à la gorge, lui coupe la langue avec le rasoir qu'il avait caché en sa manche, puis jette le corps dans le fossé du chastel. — Alors *Faulx-Semblant*, *Abstinence*, *Courtoysie*, *Largesse* entrent dans le chastel, tuent les défenseurs qu'ils trouvent endormis; pénètrent jusqu'à la chambre où *Bel-Acueil* est gardée par une *vieille* femme. Cette dernière leur demande ce qu'ils veulent, ce qu'ils cherchent. Nos quatre personnages lui répondent : Ce n'est pas pour vous, assurément, que nous venons, mais pour *Bel-Acueil* qui est prisonnière en ce lieu. Or bien, vous prions de la faire venir, pour réconforter le varlet, qui souffre pour elle; il est moult sage et discret, galant et généreux. Voici les cadeaux qu'il vous donne et un chapel de fleurs pour remettre de sa part à *Bel-Acueil*.

— Cette *Vieille* (1) qui, ici, fait l'office de duègne, est toute disposée à favoriser l'entrevue demandée, mais elle

(1) Ce personnage de la *Vieille*, que G. de Lorris n'a fait que mentionner en passant, a été peint de main de maître par Clopinel qui, pour ce portrait, s'est inspiré de la vieille *Dypsa*, d'Ovide. Il a fourni à Richard de Fournival (XIVe siècle) l'idée de composer en latin un poëme licencieux : *la Vieille ou les dernières amours d'Ovide*, traduit par J. Lefèvre sur l'ordre, dit-on, de Charles V. — Regnier a également profité du travail de Clopinel pour composer sa *Macette*. — Nous démontrons ici, et plus loin, que les mœurs de l'époque où écrivait notre poète, étaient à l'unisson des conseils donnés par la *Vieille* à *Bel-Acueil*. On voit dans Garin de Monglave (fin XIIIe siècle), Mabille recevoir de sa *meschine*, sa suivante, des conseils dont l'impudicité n'a pas de voile, se livrer à Garin et lui dire : « vous m'avez *enchainturée* sans m'avoir épousée ».

Dans nos anciennes chansons de geste de nature et d'origine essentiellement germaniques, tels que Amis et Amile, Aubry le Bourgoing, Raoul de Cambray, Elie de Saint-Gilles, Anseïs, etc., « les jeunes filles n'ont rien de cette admirable candeur qui, depuis le premier siècle jusqu'à nos jours, fait si naturellement reconnaître une chrétienne. Elles vont à l'église, mais leur dévotion est tout en dehors. Ce qui les domine, c'est le sang, un sang qui bouillonne en des veines ardentes. A la vue du premier jeune homme, sans honte vraie ou fausse, sans hésitation, sans combat, elles se jettent à ses pieds et le supplient de satisfaire la brutalité de leurs désirs. Elles le poursuivent de leur amour; elles ont un amour agressif : « Décidément, disent-elles, *il est trop bel homme*. Si l'on résiste à leurs étranges empressements, elles profitent de la nuit et vont se placer dans le lit de celui

craint que *Malebouche*, placé comme gardien par *Jalousie*, ne le sache, et, alors, d'être blâmée pour sa complaisance. Apprenant qu'il a été tué, elle n'hésite plus à faire ce qu'on lui demande : elle va de chambre en chambre à la recherche de *Bel-Acueil*, qu'elle trouve triste et pensive, appuyée aux créneaux de la tour. Elle lui dit que le plus courtois varlet du monde, qui de toutes grâces abonde, lui envoie le chapel de fleurs qu'elle lui présente, il désire la voir et lui parler.

— « Quel est celuy qui me fait ce présent? demande *Bel-Acueil*. — « C'est, répond la *Vieille*, le varlet que vous scavez, dont tant ouy parler avez de *Malebouche*. Or ce dernier est mort, vous ne craindrez plus de blâme de luy. »

Encouragée par la *Vieille*, elle consent enfin à prendre le chapel de fleurs et à recevoir celui qui le lui offre.

C'est alors que cette duègne lui raconte l'histoire de sa vie, véritable cours de femme galante.

— « Elle aussi fut belle, mais son joli temps s'en est allé, elle n'en a plus qu'une douce souvenance. Aussi conseille-t-elle à *Bel-Acueil*, qui est tant belle et tant jolie, d'user de la vie. — « Sçachez, lui dit-elle, qu'à votre âge je fus sage aussi; ma beauté était partout vantée et renommée; un grand nombre de galants venaient nuit et jour

qu'elles désirent. Cet épisode se trouve vingt ou trente fois dans nos romans » (L. Gautier. Epopées françaises, 1-18-19).

— Notamment dans la chanson d'*Aïol*. — Aïol se rendant de Bordeaux à Paris, s'arrête à Orléans « la chité admirable, la forte chité royale, » et loge chez sa tante, noble dame Ysabel, qui a pour fille Luciane. Celle-ci s'éprend d'amour pour son cousin : la nuit venue, elle se rend dans la chambre où Aïol est couché, se glisse dans son lit; doucement le caresse, lui déclare qu'elle n'a eu nul ami et qu'elle est pucelle : — elle l'aime et veut être sienne : — Aïol surprit, lui dit de se retirer. — « Lasse! s'écrye la pucelle, com laide cance, quant je le voil amer et luy n'en membre! » Et toute *dolente*, Luciane laisse Aïol et *s'en torne*, non sans se plaindre de ce qu'il repousse ses avances.

Pareilles mœurs en Orient se lisent au chap. X liv. XVI *de l'Esprit des Lois*.

heurter à ma porte. Je gagnais alors beaucoup d'argent, menais joyeuse vie et ne pensais nullement à économiser. Bref, elle évoque les souvenirs de son passé et fait connaître à *Bel-Acueil* tous les jeux de l'amour.

— Celle qui veut aimer doit savoir les commandements de l'amour; ne pas donner son cœur, mais bien le vendre un bon prix et au plus offrant ; n'accorder ses faveurs que très sobrement et recevoir de toutes mains pour avoir belles robes et beaux atours; et sans refuser les hommages d'un beau varlet, fréquenter surtout les gens riches pour en obtenir le plus d'argent possible, tout en faisant croire à chacun que c'est lui qui obtient le premier, les dernières faveurs de l'amour.

— Bien folle est la femme qui croit aux serments d'un amant; et comme exemples, la *Vieille* cite Didon, Philis, Œnone, Médée qui furent délaissées par Enée, Demophon, Pâris et Jason. Tous les hommes sont ribauds, faux et parjures (1), bien doit-on les tromper à leur tour; avoir plusieurs amis et les mettre tous à *grant mal aise* (2). — Il est vrai que les hommes en s'attachant aux femmes, ne sont pas plus heureux, comme le prouve Vulcain surprenant Vénus dans les bras de Mars.

(1) « Sers ton mary comme ton maistre, et t'en garde comme d'un traître » lit-on dans Montaigne (liv. III, ch. V); — pour la Bruyère « l'homme est né menteur. »

(2) Chaucer qui critique les mêmes sujets que Clopinel et dépasse en causticité tout ce qui a été écrit avant ou après lui, sur la femme et le clergé, nous montre dans son *Pèlerinage de Canterbury*, une bourgeoise de Bath, veuve de cinq maris et attendant le sixième, faisant le panégyrique du mariage et racontant les tribulations qu'elle a fait éprouver à ses différents époux.

Dans des pièces de J. de Condé, E. Deschamps, le Petit Jehan de Saintré, l'Evangile des femmes, le beau sexe est louangé ou critiqué. Il est tout à fait réhabilité dans le roi Flore et la belle Jehanne, Gérard de Nevers, Comtesse de Ponthieu, Griselidis. Dans l'Evangile des Quenouilles, 15 Joyes de mariage, et Caquets de l'accouchée, les femmes se moquent des hommes. — Si des auteurs ont mal parlé des femmes, d'autres comme on le voit, ont pris leur défense. Legouvé qui a composé en leur honneur un poëme en 634 vers alexandrins, le *Mérite*

Puis suit une longue série de conseils sur la toilette intime et personnelle de la femme et sur la coquetterie, donnés par cette *Vieille* à *Bel-Acueil*, où la vie dissolue menée par elle, se montre dans tout son jour.

— « La femme, ajoute-t-elle, est née franche malgré ce qu'en disent les lois qui lui ôtent cette franchise dans le mariage. La nature n'a pas fait naître Marote seulement pour Robichon, ou Robichon pour Mariette, ou pour Agnès ou pour Perrette :

Ains * nous a fait beau filz, n'en doubtes, * Mais.
Toutes pour tous, et tous pour toutes,
Chascune pour chascun commune,
Et chascun commun pour chascune.

— Bien des maux vinrent aux temps jadis par le fait de ceux qui ravirent les femmes qui mieux leur seyaient pour en faire leur vouloir et les abandonner après. Telle Hélène qui fut le sujet de grandes batailles. Et elle ne sera par la dernière par qui guerres viendront entre ceux qui amour de femmes tiennent (1). — Aussi toutes les femmes mariées,

des femmes, leur donne la prééminence sur les hommes, et veut que le vrai coupable soit l'homme qui tend des embûches à la femme ; il ajoute :

Nous sied-il d'avancer ces reproches étranges?
Pour oser les blâmer, sommes-nous des anges?
Et, non moins imparfaits, ne partageons-nous pas
Leurs travers, leurs défauts, sans avoir leurs appas?

(1) Belles merveilles de la terre
Doux sujets de paix et de guerre

dit Malherbe dans ses *Stances aux Dames*. — « L'or et la femme voilà l'objet des guerres. — Le rapt est la première conquête. C'est la belle Hélène, puis la moralité s'élevant, la chaste Pénélope, l'héroïque Brunehilde ou les Sabines. L'empereur Alexis en appelant nos Français à la guerre sainte, ne négligeait pas de leur vanter la beauté des femmes Grecques. Les belles Milanaises était, dit-on, pour quelque chose dans la persévérance de François I[er], pour la conquête de l'Italie, » (Michelet, Hist. de France, I-60, 260). Citons encore la conquête de l'Espagne par les Arabes. Ils furent appelés dans la Péninsule Ibérique par le

soient dames ou demoiselles, cherchent-elles par tous les moyens à reconquérir cette liberté, cette franchise. Ainsi fait l'oiseau qui pris, est mis en cage; de même celui qui entre en religion ; il ne tarde pas à s'en repentir : il se complaint, se lamente et cherche comment il pourra recouvrer cette liberté qu'il a abandonnée. Il est impossible d'aller contre la nature. Le chat qui n'ayant jamais vu de souris, poursuivra cette proie, dès qu'il l'apercevra. Une jument nourrie loin d'un cheval s'accouplera avec lui lorsqu'elle en trouvera l'occasion. Ainsi en est-il pour la femme; et on aura beau la faire garder par un argus aux cent yeux, si elle le veut, elle parviendra bien à tromper son jaloux.

— La *Vieille* apprend à *Bel-Acueil*, qu'elle jadis, fut requise d'amour par prélats, chanoines, chevaliers et bourgeois; elle reçut de grands dons qui auraient pu la faire riche dame; mais elle laissait aller le temps comme il venait, sans penser ni à *vieillesse* ni à *povreté*. — Elle donna tout ce qu'elle avait gagné à un ribaud qu'elle aimait; c'était un débauché, *onc ne vis pire;* l'injuriant sans cesse et la battant toujours; il la mena partout, jusqu'à Londres, et après avoir tout perdu aux jeux, dans les tavernes et maintes ribauldies, il la délaissa sans aucunes ressources, obligée à mendier son pain.

— « Que ma vie, dit la *Vieille* à *Bel-Acueil*, vous serve donc d'exemple. Profitez de votre beauté, de votre jeunesse, car :

Quant voz rose sera flestrie
Et les chanes * vous assauldront
Certainement les dons fauldront (1).

* Cheveux blancs.

comte Julien pour se venger du roi Rodrique, qui avait abusé de sa fille Florinde, surnommée par les romances espagnoles la *Cava* ou la méchante femme.

(1) Bien avant Clopinel, J. Bodel, célèbre trouvère du XII[e] siècle, avait fait dire à la reine Sybille, dans la *Chanson des Saxons :*

Que sert beauté de femme s'en jovant (si jeunesse) ne l'emploie.

Et, depuis lui, ce vers a été reproduit par E. Deschamps, Villon, Ronsard, Baif, Regnier, La Fontaine, Béranger.

Bel-Acueil qui, volontiers, a écouté la *Vieille*, ne veut cependant pas suivre ses conseils; néanmoins, elle permet que l'*Amant* vienne auprès d'elle, mais à la condition qu'il soit sage et se garde de tout outrage. — La *Vieille* va chercher ce dernier qui satisfait de ses bons offices, lui promet bon drap pour faire manteaux et robes, et tous les deux arrivent près de *Bel-Acueil*. Celle-ci le remercie du chapel de fleurs qu'il lui a envoyé et lui dit que s'il y a céans quelque chose qui lui agrée, il peut choisir et faire à son plaisir. — L'*Amant* tout joyeux de cette réception, s'approche de *Bel-Acueil* et veut lui donner un baiser, mais *Dangier* apparaît et lui ordonne de se retirer. C'est-à-dire que la jeune fille effrayée de la témérité de l'*Amant* et du danger qu'elle court, ne veut plus l'écouter et lui donne congé.

L'armée, l'*ost* du *Dieu d'Amours* vient au secours de ce dernier.

En cet endroit, Jean Clopinel s'excuse de plusieurs expressions employées par lui dans le cours du Roman, et des propos écrits contre le beau sexe et contre ceux de la religion. — Il n'a, prétend-il, aucun sujet de se plaindre des dames, ce qu'il a dit contre elles, ce n'est ni par colère, ni par haine, ni par envie, mais d'après les écrits des anciens; et il a fait comme tous les poètes, quoique sachant bien que nul ne doit *femme despire* (1).

— Et à ceux qui pourraient se courroucer de ce qu'allègue *Faulx-Semblant*, il proteste que son intention n'a pas été de parler d'aucun homme vivant qui observe sainte-

(1) Boileau explique comme suit sa 10e satire, dans une lettre du 5 janvier 1706, adressée à un de ses amis : « Quoique j'aie composé *animi gratia*, une satire contre les méchantes femmes, je suis pourtant du sentiment d'Alcippe, et je tiens comme lui que *pour être heureux sous ce joug salutaire*, tout dépend, *en un mot*, *du bon choix qu'on sait faire*. Il ne faut point prendre les poètes à la lettre. Aujourd'hui c'est chez eux la fête du célibat, demain c'est la fête du mariage; aujourd'hui l'homme est le plus sot de tous les animaux; demain c'est le seul animal capable de justice, et en cela semblable à Dieu. » (Œuvres de Boileau. Genève, 1716).

ment la religion, mais bien contre les hypocrites ; que, du reste, tout ce qu'il a pu dire de désagréable sur ce point et que l'Église réprouve, il est prêt à reconnaître sa faute et à en demander pardon (1).

Sa paix ainsi faite avec ceux qu'il pense être fâchés contre lui, le poète reprend le récit du combat livré par l'*ost* du *Dieu d'Amours,* à ceux qui défendent le chastel. — *Franchise* attaque *Dangier* et est blessée par lui ; *Pitié* accourt à son aide et blesse à son tour *Dangier* qui est prêt à prendre la fuite, lorsque *Honte* venant à la rescousse, se précipite sur *Pitié; Honte* est vaincue par *Bien-Celer; Paour* lutte contre *Hardement*, puis contre *Seureté.* Le combat devient général. Le *Dieu d'Amours* s'apercevant que ses barons ont le désavantage, demande une trève de dix jours aux assiégés ; puis dépêche *Franchise* et *Doulx-Regard* à Cythère, où sa mère Vénus tient sa Cour. Ici l'allégorie de l'œuvre du poète est transparente. Les personnages qui combattent

(1) L'exemple de Clopinel a été imité par nos vieux auteurs. Coquillart qui, dans ses pièces, s'attaquait à tout le monde, aux chanoines, ses confrères, aux évêques, au pape même, disant des femmes de Reims qu'elles faisaient trafic de leurs appas ; finit par prendre congé d'elles en leur demandant pardon :

Par Dieu, mesdames, mes borjoises
A tous voz maintiens gracieux
Ne prenez pas mes dits à noises;
Mes motz ne vous soient ennuyeux,
En mes ditz n'y a que tous jeux
Et ne quiers (cherche) à personne guerre.

Dans la moralité : *Bien Advisé* et de *Mal Advisé,* satire assez vive de la Société au XVe siècle, l'auteur dit dans le prologue.

Nous faisons protestacion
Que n'est point nostre intencion
De dire rien contre la Foy
Contre Dieu ne contre la Loy.

« Ainsi fit Molière par la bouche de Cléante pour faire passer *Tartufe,* le fils de *Faulx-Semblant,* de J. de Meung, comme *Faulx-Semblant* est fils de la *Papelardie,* de G. de Lorris » (Nisard).

entre eux, figurent les divers sentiments qu'éprouvent la jeune fille en face de son amant, se présentant avec *franchise;* elle l'accueille avec *joie* (*delict*), a *pitié* de son tourment. Et quoique se disant que le *mystère* (*Bien-Celer*, *Sûreté*) entoure ses amours, en présence des licences que se permet l'amant, elle est effrayée, voit le *danger* qu'elle court et la *honte* qui s'en suivrait pour elle. Mais *Vénus* va venir en aide à l'amant; — c'est-à-dire que *Bel-Acueil*, vaincue par les *sens*, s'abandonnera à celui qui la requiert d'amour (1).

Les deux messagers de l'*ost* trouvent *Vénus* plongée dans une grande douleur à cause de la mort d'Adonis, son amant, tué à la chasse par un sanglier. La mère des amours en apprenant dans quelle situation critique est son fils, quitte Cythère dans un char traîné par « huit jeunes colombeaux »; et arrive à l'*ost* qui, ayant rompu la trêve, soutient faiblement un violent combat contre les défenseurs du chastel.

Vénus jure alors que jamais plus chasteté ne se trouverait en aucune femme. Le *Dieu d'Amours* fait le même serment pour les hommes, et les barons s'engagent à les aider de tout leur pouvoir dans cette entreprise.

Pendant que ces choses se passent à l'*ost d'Amours*, « *Na-*

(1) Clopinel en attribuant à chacun de ces personnages les blasons ci-après, aide singulièrement à cette interprétation :

Franchise, bordé de jointures de mains, de promesses, serments et de convenances. — *Pitié*, d'alègement, bordé de doux gémissements, plein de soupirs et de complaintes. — *Bien-Celer*, bordé de sûres allées et de revenues celées. — *Sûreté*, de paix, bon sans doutance, bordé de toute concordance. — *Delict*, d'aise, bordé de soulas et de joie. — *Hardement*, de dépit de mort, bordé d'abandonnement; — *Dangier*, l'écu fut d'écoutoyer, bordé de gens viltoyer (rabaisser, rendre vil); — *Honte*, de doûte, de male renommée, maint langue au bord pourtraite; — *Peur*, écu de crainte et de péril, bordé de travail et de peine.

Clopinel n'est pas le premier qui se soit servi de la science héraldique sous cette forme. On en trouve, avant lui, des exemples, notamment dans le *Roman du Renart*, *Tournoiement de l'Ante-Christ*, *La Bataille des VII Ars*, *La Voye de Paradis*, etc.

ture la subtille (1) qui forge tousiours fils ou fille, afin que l'humaine lignye, par son deffault ne faille mie », était dans sa forge à forgier singulières pièces pour réparer les pertes que l'humanité faisait journellement.

Le poète, par la bouche de *Nature*, fait ici l'exposé de ses théories philosophiques sur ce sujet. Comparant l'œuvre de la nature à celle de l'art, il établit la supériorité de la première tirant la vie de la matière, pour démontrer que :

Tousiours l'espèce renouvelle,
Par generacion nouvelle.

tandis que l'art ne peut qu'imiter et reproduire imparfaitement. Les philosophes, les écrivains les plus célèbres de l'antiquité, n'auraient pu que tenter inutilement pareille chose. Xeuxis, Apelles même, qui poussèrent si loin l'imitation de la beauté de la nature, l'un dans la peinture, l'autre dans la sculpture, ne purent donner la vie à leurs œuvres.

— « *Nature*, la déesse, du monde la Reine » ayant eu un moment le désir de laisser périr l'espèce humaine vient toute en larmes auprès du *bon prestre Génius* pour se confesser et obtenir l'absolution.

— Celui-ci lui dit qu'il veut bien l'entendre en confession et même l'*assouldre*, mais qu'elle cesse de pleurer. — « J'ay

(1) Alain de Lille, dit le docteur universel (fin XIIIe siècle), est auteur d'un conte moral, l'*Anti-Claudianus*, où il suppose que la *Nature* lui apparait en songe pour se plaindre de la dépravation des hommes. Clopinel semble s'en être inspiré. « Mais ce que n'avait pas fait Alain, il a osé, dit G. Paris, attaquer, par la bouche de *Nature*, le célibat ecclésiastique et monacal. Cette partie du poème, la plus remarquable par la portée, est celle aussi qui est écrite avec le plus de vigueur et de netteté. — *Nature la subtille et Génius*, son chapelain, ont tous les deux le secret de la pensée de Clopinel, la mission spéciale de faire connaître le fond de sa doctrine. » — « *Génius*, du grec gennaô, j'engendre, generare, engendrer, est la personnification de la fécondité et non du plaisir amoureux. — *Vénus*, c'est la passion charnelle; *Génius*, l'amour naturel qui naît encore plus de la sympathie que du besoin des sens, mais qui cependant n'a d'autre but que de procréer. » (Croissandeau).

si grande douleur » dit *Nature*, — « Je n'en doute pas, répond *Génius*, mais la femme, même légèrement en colère, verse des larmes si facilement que je ne m'en émeut guère (1). Puis suit une critique de sa part contre le beau-sexe. *Génius* blâme celui qui confie ses secrets à sa femme ; il se perd ; se lie les mains : « est fol celuy qui se fye à sa femme (2), il se met la hard au cou et perd son corps. »

— Mais la femme est si fine qu'elle sait toujours trouver le moment opportun pour arriver à son but. Ainsi qu'il advint à Samson trahi par Dalila. Salomon conseille de se garder des femmes.

— *Génius* après avoir consolé *Nature*, l'entend en confession. Cette dernière commence à la création du monde, explique la formation du soleil, de la lune, des planètes, de leur marche et de l'harmonie qui règne parmi elles. C'est à la fois un cours d'astronomie et d'astrologie où Clopinel expose assez longuement tout ce qui était alors connu sur ce sujet (3).

(1) « J'ay autrefois esté, dit Montaigne, employé à consoler une dame vrayment affligée : la pluspart de leurs deuils sont artificiels, cérémonieux... et leurs larmes toujours prêtes à couler en abondance, au premier ordre et de la manière qu'elle le trouve bon. » (Liv. III, chap. IV).

(2) Pour les poètes des XIe-XIIIe siècles, *la femme est toujours femme*, c'est-à-dire faible, inconstante, légère ; varium et mutabile semper fœmina (Œn. IV-589). *Est fol celuy qui se fye à sa femme*, était un dicton populaire qu'on trouve mentionné dans les romans d'*Amados et Idoine*, de *Renart*, etc. — C'est ce que pensait François-Ier lorsqu'il écrivit, en grandes lettres sur une vitre de sa chambre, à Chambord, en un jour de tristesse amoureuse : *Toute femme varie* : auquel vers on ajouta depuis : *Bien fol est qui s'y fie*. (Brantôme, Dames Galantes, disc. IV).

(3) A conférer pour tout ce discours de *Nature* sur la création du monde, etc., les ch. CIV à CXXI, liv. I du Trésor, de B. Latini, traitant du même sujet. — « La confession de *Nature* est à elle seule un grand poème didactique ou J. de Meung ne se contente pas d'exposer le système du monde, mais s'élevant aux questions de la métaphysique la plus ardue, s'efforce de concilier le libre arbitre de l'homme avec la justice et la toute puissance de Dieu. Poème rempli de beautés de style, et auquel on ne peut refuser le mérite de résumer l'état des connaissances cosmogoniques et philosophiques du moyen-âge, avec

— *Nature* passe ensuite aux hommes qui, par leurs excès et leurs folies abrègent leurs vies. Elle cite Empédocle, le philosophe, se jetant dans les flammes de l'Etna ; Origène qui sans agir de même, cessa d'être homme en se mutilant. — C'est à tort, dit-elle, que l'on rejette sur l'influence des constellations les fautes que l'on commet journellement, puisque chacun est maître de vaincre son penchant. Elle disserte longuement contre la prédestination ; concilie notre liberté d'action avec la prescience infaillible de Dieu, qui ne nous met pas hors d'état de pratiquer le bien et de fuir le mal, lorsque nous le voulons fermement (1) ; tel un homme qui sachant que les grandes chaleurs ou les pluies continues devraient le faire mourir, pourrait se garantir des unes et des autres, soit en habitant des endroits humides ou des lieux élevés, comme firent Deucalion et Pyrrha pour échapper aux eaux du déluge.

— *Nature* explique comment se forme le tonnerre, et quels sont ses effets, les nuées, et l'arc-en-ciel regardé comme le présage du beau temps, puis discoure sur les miroirs ardents, les lunettes à longue-vue. Si, dit-elle, Vénus et Mars avant de se mettre ensemble au lit, avaient pu voir par un miroir les lacs que Vulcain avait placés pour les surprendre, ils auraient évité le piège et rendu Vulcain confus ; au lieu de cela, ils voulurent lui faire croire qu'il avait mal vu. Les femmes sont habiles en subtilités et malices ; elles mentent et jurent hardiment, même lorsqu'on les prend sur le fait.

une netteté qu'on ne trouve point toujours dans les Trésors, les Miroirs et autres Encyclopédies latines ou françaises qui se multipliaient alors de tous côtés. » (Hist. litt. de la France, 23-41.)

(1) Montaigne n'est pas de cet avis : « Davantage, sur quel fondement de leur justice peuvent les dieux recognoistre et récompenser à l'homme, après sa mort, ses actions bonnes et vertueuses, puisque ce sont eux-mêmes qui les ont acheminées et produites en lui ? Et pourquoi s'offensent-ils et vengent sur luy les vicieuses, puisqu'ils l'ont eux-mêmes produict en cette condition faultière, que d'un seul clin de leur volonté, ils le peuvent empescher de faillir ? » (liv. II, chap. XII).

Qui cueur de femme appercevroit
Jamais fier ne s'y devroit
Non feroit-il certainement
Où il mescherroit * grandement. * Serait malheureux.

C'est pourquoi Salomon a dit : bienheureux serait l'homme qui bonne femme trouverait.

Puis, un long discours sur les songes qui adviennent à ceux qui ont été en trop grande dévotion ou contemplation pendant le jour ; ils ont l'esprit frappé de ces mêmes choses pendant leur sommeil, comme par exemple Scipion « qui vit enfer et paradis, et ciel et air, et mer et terre (1). »

— *Nature* revient aux comètes qui ne sont pas aux cieux posées, mais parmi l'air, embrasées ; elle réfute l'opinion qui veut que ces météores annoncent la mort des princes (2). Ils ne sont pas dignes, fait dire Clopinel, à *Nature :*

Que les cours du ciel donnent signes
De leur mort plus que d'ung aultre homme ;
Car leur corps ne vault une pomme
Oultre * le corps d'ung charuyer **, * Plus. ** Charretier.
Ou d'ung clerc ou d'ung escuyer ;
Car je les fais semblables estre
Si comme il appert à leur naistre *, * Naissance.
Par moy naissent semblables nudz
Fors et faibles, gros et menuz :
Tous les metz en égalité
Quant à l'estat d'humanité.

(1) Il est vraisemblable, dit l'auteur des *Essais*, que le principal *crédit* des visions, des enchantements et tels effets extraordinaires, vienne de la puissance de l'imagination, agissant principalement contre les âmes du vulgaire, plus molles ; on leur a si fort saisi la créance, qu'ils pensent voir ce qu'ils ne voyent pas » (liv. I, chap. XX).

(2) « A icel temps (1264) aparut el firmament une comète qui espandoit environ ses rais luisans, et dura bien trois mois. De cele estoile dient li sage astronomien que quant ele apert el firmament el senefie remuemens de regnes ou mort de grans seigneurs » (B. Latini).

Cette croyance, contre laquelle s'insurge Clopinel, avait cours dans l'antiquité et au moyen-âge, On sait que Charles V, Louis XI, Catherine de Médicis, étaient entourés d'astrologues et ne faisaient rien sans consulter les astres. Vespasien pas plus que Mazarin n'y croyaient. Napoléon Ier était plus crédule. Le Dr Antomarchi raconte que l'em-

« La vertu seule, ajoute *Nature*, fait la noblesse, *gentillesse de lignage ne vaut rien qui vaille* (1) ». Elle veut que celui qui prétend être noble, se consacre à l'étude et aux armes, fuit paresse et vilénie comme firent autrefois Gauvain et le comte d'Artois, Robert (2). Mais posons, continue-t-elle à dire :

Mais posons ce qui ne peut estre,
Que je face aucun gentil * naistre, * Noble.
Et que des aultres ne me chaille *, * Importe.
Qu'ils vont appelant *villenaille*
Quel bien a-il en gentillesse ?

Il semble que la prouesse dont ont fait montre leurs aïeux, doit les exciter à leur ressembler ; autrement ils

pereur très malade, apprenant qu'une comète se voyait du côté de l'Orient, regarda cette apparition comme le présage de sa mort.

(1) Avant Clopinel, Baudoin de Condé, trouvère du XIII[e] siècle avait dit :

Nus n'est vilains se de cuer non
Ne nus gentis hom ensement * * Aussi pareillement.
S'il n'uevre de cuer pareillement

et depuis, Jean Lemaire de Belges, dans sa *Couronne Margaritique :*

Il te vaut mieux d'un vilain être
Engendré sage et vertueux,
Que d'un noble homme avoir pris l'être,
Et d'être fol et vicieux.
Le fils d'un noble est ignoble,
Et vilain s'il vit vilement ;
Et le fils d'un vilain est noble
Et gentil, s'il vit noblement.

« Si la noblesse est vertu, elle se perd, dit La Bruyère, par tout ce qui n'est pas vertueux ; et si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose. »

(2) Est-ce le frère de Saint Louis, Robert I[er] Comte d'Artois, tué à Mansourah en 1250 ; ou son fils Robert II, tué à Courtrai en 1302, qui a été visé ici par le poète ? — La réponse a une importance capitale, pour décider à quelle date ces vers du roman ont été composés et par suite, fixer celle de la reprise du poème par Clopinel. Nous croyons avoir démontré dans notre *Etude sur G. de Lorris*, que c'est Robert II, et que la composition des dits vers a eu lieu après 1302. V. App. I.

emblent, volent le nom de gentilhomme et se parent d'un renom qu'ils ne méritent point. Je fais à tous assavoir qu'ils doivent être alors plus vils tenus que s'ils fussent de chétifs venus, malgré qu'ils disent être nobles, admis comme tels et que leurs aïeux le furent ; ils ne disent pas vrai, mais mentent, car ils ne font rien pour justifier ce nom de gentilhomme et rabaissent la gloire dont ils se parent ; ils veulent une autre noblesse que celle que je leur donne « qui moult est belle et a nom naturel franchise ».

— *Nature* revient encore aux comètes pour dire, s'il est vrai, que la mort d'un prince est plus notable que celle d'un paysan, c'est être fol de croire que les astres annoncent la mort de rois ou de princes, car ce serait alors déranger le cours céleste (1).

— Elle n'a aucune plainte à faire contre les éléments qui se succèdent les uns aux autres dans l'ordre prescrit ; les plantes donnent leurs fruits aux époques fixées ; les oiseaux, les poissons suivent les règles qui leur ont été données. Mais il n'en est pas de même pour l'homme formé à l'image et à la ressemblance de Dieu, et pour le salut duquel un Dieu s'est incarné dans le sein d'une vierge et a voulu mourir sur une croix.

— L'homme, qui est un abrégé de toutes les perfections, est aujourd'hui livré à tous les vices (2). *Nature* parle ici du Dieu créateur, de la *Trinité qui est un merveilleux triangle*, dont l'unité fait les trois angles, et du fils de Dieu qui naquit d'une vierge et dont la naissance fut annoncée par les Juifs et par les Payens. Puis, énumérant les défauts de l'homme qui est orgueilleux, meurtrier, félon, convoiteux, avare, bref *qui n'a de bien faire talent* (volonté), *Nature* veut surtout se venger de lui pour les fautes qu'il commet contre les lois établies pour la génération. Ce dont

(1) Dans sa ballade : « Les astres n'enchaînent pas la volonté ». E. Deschamps réfute également ceux qui attribuaient aux astres une influence fatale et absolue sur les actions des hommes ; il y reproduit les raisons de Clopinel.

(2) V. chap. VI, § 1er.

elle *Nature est fort peinée.* Elle conseille à *Génius* de se rendre à l'*ost* du *Dieu d'Amours*, et après l'avoir salué ainsi que *dame Vénus* et toute la baronnie, hormis *Faulx-Semblant* et *Abstinence*, de leur dire qu'il est envoyé par elle, pour excommunier tous ceux qui ne travaillent pas à la propagation de l'espèce humaine.

Nature ayant achevé sa longue confession qui comprend environ 3.500 vers, et où est résumée par le poète toute la science, toute la philosophie d'alors, le prêtre *Génius* lui donne l'absolution ; et comme pénitence lui ordonne de retourner en sa forge pour frapper et forger pièces humaines ; puis il se rend à l'*ost d'Amours.*

L'arrivée de *Génius* est fêtée par toute l'armée, à l'exception de *Faulx-Semblant* et de *Contrainte-Abstinance* qui s'esquivent vite. Alors le *Dieu d'Amours* au grand contentement de tous et de *Vénus qui ne cesse de rire*, fait endosser une chasuble à *Génius*, lui baille un anneau, une crosse, une mitre (1) ; « lui met au poing un cierge ardent qui ne fut pas de cire vierge » ; ainsi affublé, *Génius* monte en chaire, lit les commandements de *Nature*, qui veulent qu'homme et femme *qui ont âmes raisonnables*, travaillent à la reproduction de leur espèce.

Car Dieu en leur commencement,
Les ayma tous communément :

(1) Clopinel, nous paraît, pour l'excommunication, s'être inspiré du *Roman du Renart,* où l'on voit *Primaut* endosser une chasuble, poser une grande et belle couronne sur sa tête, se rendre de suite à l'autel, ouvrir le missel et en tourner les feuillets. — Dans *Renart le Novel,* où *Renart,* excommunié par l'*Ane*, avec tout le cérémonial usité en pareil cas, s'écrie :

Que feroy-je? on m'excommunie!
Manger ne pourrai plus de pain
Si je n'ai appétit ou faim;
Et mon pot bouillir ne pourra
Tant que le feu ne sentira...

Nos anciens poètes ne se gênaient guère pour ridiculiser les cérémonies de l'Eglise. Qu'auraient dit de plus Rabelais et Voltaire?

Et donna raysonnables âmes
Aussy aux hommes comme aux femmes (1).

fulmine l'anathème contre tous « ceulx qui ne se veullent remuer pour l'espèce continuer » ; et publie la bulle du pardon général accordé à ceux qui mettront en œuvre les talents qu'ils ont reçus de la nature pour lui conserver des sujets.

— « Travaillez seigneurs barons, travaillez pour vos lignages réparer qu'Atropos détruit tous les jours : par là vous éviterez les supplices que les furies font subir en enfer. Vous irez dans les lieux où règne un printemps perpétuel, séjours plus heureux que ceux que l'on vit sous Saturne (2). »

(1) Ce fut pendant tout le moyen-âge, une croyance générale que la femme n'avait pas d'âme et ne pouvait être regardée comme un être raisonnable. Cette croyance remontait aux temps bibliques, et après avoir traversé les âges, était venue en Occident avec le Christianisme (V. p. 132).

Clopinel ne craignit pas de combattre cette croyance. Il fut un des premiers qui osa prendre si courageusement la défense de la femme et lui donner, dans la société, la place qui lui convient. — Le beau sexe doit donc lui en savoir gré et lui pardonner les quelques paroles malicieuses qu'il lança contre lui.

(2) « La génération, dit Montaigne, est la principale des actions naturelles » (liv. II, chap. XII). Notre poète et l'écrivain philosophe du XVI[e] siècle, ne font ici, que se conformer aux versets 27 et 28 du chap. I de la *Genèse*. La loi chrétienne ne condamne point le mariage ; c'est un de ses sacrements ; mais elle déclare que le célibat est un état plus parfait. — Le concile de Trente (1563), alla plus loin ; il jeta l'*anathème* sur quiconque niait que le célibat ne fut supérieur et préférable au mariage. Les éloges que J.-C. donne au célibat ont, sans doute, engagé l'Eglise à en faire une loi pour les ecclésiastiques et les religieux ; mais il n'a rien statué lui-même sur cet article. S'il est mort célibataire, c'est qu'il considérait qu'ayant une mission à remplir ici-bas, il fallait qu'il fût libre de tous liens, notamment de celui du mariage ; mais il est né Juif et a observé tout le rit de cette religion dont les ministres se mariaient, et dans laquelle la femme stérile était regardée comme maudite de Dieu.

On lit dans Saint-Mathieu : « Le matin, comme Jésus retournait à la ville de Béthanie, il eut faim, et voyant un figuier, il y alla, mais il n'y trouva que des feuilles, et il lui dit : qu'il ne naisse à jamais aucun fruit de toi, et incontinent le figuier sécha » (XXI-19.)

Par cet exemple, on voit que Jésus était d'accord avec la Genèse :

Génius raconte comment Saturne fut mutilé par son fils Jupiter. Ce fut un péché contre nature, car il lui ôta les marques de la virilité et le rendit semblable aux femmes (1), pour faire malice et *grandes diableries.* Jupiter devenu *Sire du monde*, fit publier que chacun eût à faire tout ce qui lui serait agréable (2), — et donnant l'exemple, se plongea le premier dans tous les plaisirs et toutes les voluptés.

— Ce fut lui qui fit le partage de la terre en trois parties, donna des noms aux étoiles et apprit aux hommes à chasser et à se rendre maîtres des animaux sauvages ; qui rendit le loup féroce et le serpent redoutable par son venin ; divisa l'année en quatre saisons, et fit succéder à l'âge d'or, l'âge d'argent remplacé depuis par ceux d'airain et de fer.

— Ces variations successives dans l'âge des temps, réjouirent beaucoup les divinités infernales, toujours

plantes, animaux, êtres humains, tous, au temps du *renouveau*, doivent les uns porter fruits, les autres perpétuer leur espèce. — La malédiction de Jésus contre ce pauvre figuier, était prononcée par lui contre toute justice : il ne pouvait y avoir de figues, puisque d'après St-Marc qui raconte le même fait, *ce n'était pas la saison des figues.* (XI-13.)

(1) Les prêtres de Cybèle et les Galles, prêtres de Junon, en Syrie, se mutilaient exprès et portaient des vêtements de femmes.

Napoléon regardait l'usage de mutiler des hommes comme odieux et criminel. « Je l'ai aboli dans tous les pays que j'ai gouvernés. Je l'ai même défendu à Rome sous peine de mort. Je pense que quoique le Pape et les Cardinaux soient maintenant les maîtres, il ne paraîtra pas » (Mémorial de Sainte-Hélène). — « Plusieurs conciles prononcèrent des peines contre les eunuques volontaires. A l'exemple d'Origène, il s'était formé une secte entière de ces hommes dégradés; on les nommait Valésiens : ils mutilaient non seulement leurs disciples, mais leurs hôtes; ils guettaient les étrangers sur les chemins, pour les délivrer des périls de la volupté. Ils habitaient au-delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie. » (Châteaubriand. Etudes hist.)

(2) Ainsi a dit plus tard Rabelais pour la célèbre abbaye de *Thélème*, dont la règle était : « Fay ce que vouldras. » — Maintes pages de *Gargantua* et de *Pantagruel* établissent une parenté d'idées entre Clopinel et Rabelais. Et ce dernier nous paraît s'être souvenu de *Faulx-Semblant* pour créer *Panurge* qui a soixante manières de gagner de l'argent, dont le travail seul est excepté, qui reçoit et emprunte volontiers sans jamais rendre, etc.

prêtes à s'emparer des hommes qui s'écartent du chemin où Dieu, sous la figure d'un agneau, veut bien les conduire. — Et sous l'allégorie du parc où vont paître les brebis, *Génius* décrit le paradis qu'il oppose au jardin où l'*Amant* rencontra *Déduyt ;* puis établit la supériorité du premier sur celui construit par la main des hommes.

— Il raconte les joies ineffables que l'on y goûte et qui rassasient à jamais les bienheureux ; compare la fontaine où Narcisse devint amoureux de sa propre image, avec la fontaine de la divine essence ; et fait voir combien la première est trouble et bourbeuse auprès de la fontaine de vie.

Génius finit par exhorter les barons à se mettre en état de pouvoir aller dans ces lieux de délices, boire à la belle fontaine dont l'eau pure, claire et saine, procure l'immortalité et la joliveté pour chanter *mottez*, *rondeaulx* et *chansonnettes* sous les bosquets de verdure et de fleurs (1) ; puis lance dans le chastel le *cierge :*

Qui ne fust pas de cire vierge,
Dont la flamme toute enfumée
Partout le monde est alumée.
N'est dame qui s'en sceust deffendre,
Tant le sceult bien Vénus espandre.

Les barons excités par le discours de *Génius* (2), qui alors disparaît, se préparent à donner l'assaut, — *Vénus* somme les défendeurs du chastel de se rendre, — *Honte* et *Paour* lui répondent qu'ils n'en feront rien. — La déesse en colère, les prévient qu'elle va faire détruire le chastel et mettre au pillage toutes les roses du jardin et à la merci

(1) Il n'y manque plus que des *houris* pour que cette description soit celle du Paradis de Mahomet. Et encore si la femme n'y est pas nommément désignée, le sujet lui-même donne-t-il à penser qu'elle est une des joies du paradis en question. C'est là une réminiscence des croisades, qui s'est présentée sous la plume de Clopinel.

(2) « Rabelais dans ses pages les plus révoltantes a, dit P. Paris, mis à contribution cette partie du discours de *Génius.* »

des clercs, des laïques et des religieux ; de sorte que toutes, elles seront *diffamées*. — Elle tend son arc et fait partir une flèche, qui va droit à une fente qu'on voyait au devant d'une belle image d'ivoire sculptée, comme celle dont Pygmalion fut épris.

Ici est racontée en 400 vers, la fiction de Pygmalion devenant amoureux d'une statue de femme en ivoire sculptée par lui. *Vénus* se rendant aux vœux de l'artiste, anima cette statue, et de leurs amours naquît Epaphos qui donna son nom à l'île de Paphos. Epaphos fut père de Cynéras qui, de sa propre fille Myrrha la blonde, eut le bel Adonis.

Sans plus attendre, *Vénus* lance sur les défenseurs du chastel un brandon ardent dont la flamme se répand partout et met le feu au pourpris. Tous fuient épouvantés ! *Dangier*, *Honte* et *Paour* abandonnent le chastel aussitôt envahi par *Courtoysie*, *Pitié* et *Franchise* qui délivrent *Bel-Acueil*, et lui rappellent l'*Amant* qui tant souffre pour elle. — « Ottroyez luy, dit *Franchise* à *Bel-Acueil* :

Ottroyez-luy la Rose en don
. . . .
Dame, je la luy habandon,
Dist Bel-Acueil, moult voulentiers ;
Cueillir la peut endementiers * — * A présent.
Que seulz sommes en ceste voye :
Piéçà * recevoir le devoye, — * Déjà.
Car bien voye qu'il ayme sans guille *. — * Tromperie.

Sous l'allégorie d'un pèlerin muni de son bourdon et revêtu de l'écharpe, le poète nous montre l'*Amant*, après *cest ottroye savoureux*, achevant son pèlerinage auprès de l'image qui était derrière la fente où *Vénus* avait tiré une de ses flèches ; racontant ses voyages dans l'empire d'amour pendant lesquels, il avait vu qu'il y avait plus à profiter en fréquentant les femmes déjà sur le retour, dont « moult on peut bon loyer attendre » que de celles qui de rien ne se doutent, ressemblent à l'oiselet qui se laisse prendre à

l'appeau perfide, et croient que tout ce qu'on leur conte est parole d'Evangile. Les premières, au contraire, ayant pour elles l'expérience sont moins faciles à tromper. Et quoiqu'il soit admis que :

> Si rest plus de gaigne rentier,
> Vieilz chemin, que nouveau sentier.

On peut aimer une jeune femme, car il fait bon de tout essayer, pour pouvoir parler en connaissance de cause des plaisirs d'amour et dire lesquels sont doux, lesquels sont amers.

L'*Amant* est arrivé au terme de son pèlerinage ; il entre dans la tour et parvient enfin à cueillir la Rose qui était tout son désir. — Il témoigne sa reconnaissance au *Dieu d'Amours*, à *Vénus* et aux barons qui viennent toujours en aide aux fins amoureux ; mais il ne veut point se rappeler de *Rayson,* ni de *Richesse la vilaine,* qui n'eurent pas pitié de lui. — Et c'est le cœur encore plein d'amour et du souvenir de l'heureuse nuit qu'il vient de passer, qu'au réveil, il s'écrie :

> Par grant joliveté cueilly
> La fleur du beau rosier fleury;
> Ainsy euz la Rose vermeille
> A tant fust jour, et je m'esveille.

CHAPITRE IV

Commentaires historiques sur le *Roman de la Rose*.

Roi et Nation. — Noblesse et vilainage. — La noblesse rabaissée. — Suppression de privilèges, etc. — Bourgeois auprès du Roi. — Le Tiers aux États Généraux. — *Rayson, Amys* **attaquant la Royauté. — Le premier roi fut un vilain. —** *Faulx-Semblant* **critiquant noblesse et chevalerie. — Pour** *Nature,* **nobles et vilains sont égaux. — Le peuple est tout; le roi, rien. — Affirmation de ce droit dans les Assemblées Nationales et par les historiens.**

Telle est en 40 pages, l'analyse succincte des 18,000 vers dont se compose la partie du *Roman de la Rose* attribuée à Clopinel, et dans laquelle, il a continué l'allégorie employée par son devancier. — Or, sur ce nombre, 4,000 vers environ, ont trait au roman et finissent réellement l'œuvre inachevée de Guillaume de Lorris. Le surplus, 14,000 vers sont débités par *Rayson*, *Amys, Faulx-Semblant,* la *Vieille*, *Nature* et *Génius*, personnages nouveaux qui figurent dans le poème pour les besoins de la cause que défend l'auteur; c'est-à-dire pour faire connaître ses théories politiques, religieuses et philosophiques sur les hommes et les choses de son temps; — par exemple, plus de nobles et de non nobles, l'égalité pour tous les hommes; — la royauté élective émanant du peuple, et non héréditaire; — la négation du pouvoir temporel de la papauté; — l'abolition du célibat des prêtres et des moines; — et l'affranchissement de la femme. Toutes questions aujourd'hui d'actualité, que l'on est surpris de lire dans un poème du XIIIe siècle!

— Ce sont ces passages du *Roman de la Rose*, reproduits par tous les poètes et prosateurs, qui ont contribué à don-

ner, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, une si grande renommée à Clopinel et à son œuvre.

— Nulle part, on ne trouve le droit du peuple dans les affaires du gouvernement plus énergiquement affirmé : « Le peuple est tout; le roi, rien. »

— Nulle part, on ne lit une critique plus virulente contre la noblesse. « Il n'y a pas d'autre noblesse que celle que donne nature, qui moult est belle et a nom naturel franchise. »

— Nulle part enfin, l'oisiveté, le luxe, l'avarice que l'on reprochait alors aux gens d'église, ne sont attaqués plus vivement que dans ce Roman.

Le *Roman de la Rose* ayant été soumis maintes fois, par des maîtres autorisés, à un examen critique comme roman d'amour, moral et satirique, et apprécié au point de vue du style, de la versification et de son économie, nous croyons par cela même, être dispensé de nous livrer à ce travail. Notre tâche, du reste, sera tout autre, en étudiant l'œuvre de Clopinel sous les rapports politiques, religieux, et des mœurs de l'époque; et en en cherchant les commentaires historiques dans les faits du XIIIe siècle.

Nous avons déjà esquissé, en quelques lignes, le règne politique de Philippe IV, dit le *Bel*. Pénétrons plus avant dans les origines, pour bien faire connaître l'histoire de cette époque si curieuse à étudier.

Les Francs, en s'emparant de la Gaule, imposèrent leur autorité aux habitants du pays conquis; de là l'origine du *droit divin* ou du plus fort. Mais l'avénement au trône de Pépin le Bref qui avait usurpé la couronne sur Childéric III, le dernier mérovingien, puis de Hugues Capet qui fut dans le même cas à l'égard de Charles de Lorraine, doit, quoiqu'on en dise, être bel et bien considéré comme une usurpation. — Pépin, sacré roi par Boniface, archevêque de Mayence, n'eut la conscience tranquille qu'au moment où « le pape Etienne l'oignit et sacra à la nouvelle dignité de roi des Francs et ses deux fils Charles et Carloman, en l'église

de Saint-Denis en France et les confirma en telle manière que lui et toute sa lignée eussent la dignité du royaume toujours, mais par héritage; et excommunia de l'autorité de Saint Pierre tous ceux qui encontre seroient ni qui force y feroient » (Chr. St-Denis.)

A la deuxième assemblée tenue à Senlis, en 987, le moine Richer, fait dire à l'archevêque de Reims, partisan de Hugues Capet : « Nous n'ignorons pas que Charles de Lorraine a des partisans; ils prétendent que le trône lui appartient par droit de naissance. Si l'on pose ainsi la question, nous répondrons que le trône ne s'*acquiert pas par droit héréditaire.* On ne doit y élever que celui qui se distingue par la noblesse du corps, la sagesse de l'esprit... Charles ne possède aucune de ces qualités tandis que Hugues... » ; et ce dernier est sacré à Noyon, le 1er juin 987. — Mais le nouveau roi est si peu certain de la validité de son élection que pour assurer le maintien du sceptre dans sa famille, son premier acte politique est de faire couronner de son vivant, d'associer au trône, son fils Robert, violant ainsi le principe invoqué par l'archevêque de Reims contre Charles de Lorraine. — Cette élection peu régulière, puisqu'elle ne fut faite que par les clients et les partisans de Hugues, explique suffisamment les nombreuses luttes des grands vassaux contre les premiers Capétiens dont il est fait mention dans nos anciennes chansons de geste, car elle n'eût pas lieu sans soulever de vives récriminations de la part de ceux qui, la veille, étaient les pairs du nouveau roi (1). Leurs mouvements de résistance à l'acte accompli, se firent sentir, non seulement, sous le règne de Hugues Capet, mais encore sous ceux de ses successeurs, lesquels par précau-

(1) On connaît la réponse d'Adalbert de Périgord à Hugues Capet lui demandant *qui l'avait fait comte ? — Ceux qui t'ont fait roi.* — Voici celle qu'Eudes II, comte de Blois et de Chartres, fit à Robert 1er lui réclamant l'hommage. « Je suis grâce à Dieu de la race des gens qui héritent; mon bénéfice me vient de mes ancêtres et non de toi ; quant au service que je te dois, tu sais comment je l'ai accompli lorsque nous étions en bonne intelligence. » (Châteaubriand ; de Lépinois, Hist. de Chartres.)

tion, associèrent aux affaires du royaume et firent sacrer de leur vivant, celui de leurs fils désigné pour succéder.

Philippe II, fut sous ce rapport, plus tranquille. Voyant le trône bien acquis aux siens, il négligea d'agir comme ses prédécesseurs (1). Du reste, ce roi, en gagnant avec l'aide des *gens de communes*, la célèbre bataille de Bouvines (1214) contre Othon, empereur d'Allemagne, Jean 1er, roi d'Angleterre et les comtes de Flandre et de Boulogne, coalisés contre la France, terrassa du même coup la féodalité. — Ce fut le dernier acte sérieux des grands vassaux pour protester contre le fait accompli. On vit bien encore plusieurs d'entre eux, s'unir pour lutter de concert contre la reine Blanche de Castille et lui disputer la régence de son fils, mais les grandes luttes féodales qui avaient eu pour but de chasser du trône les Capétiens, étaient finies.

Le pouvoir royal à l'époque qui nous occupe, avait reçu des règnes précédents d'immenses accroissements; et une consécration de la transmission de la couronne par droit d'hérédité dans cette famille, ayant été acceptée par la société féodale, il n'y avait plus rien à craindre pour Philippe IV des grands vassaux. Cependant, H. Martin nous représente ce roi comme « l'homme qui contribua le plus à la ruine de la société du moyen-âge en France », — et Boutaric « comme ayant fait une guerre à mort à la

(1) Louis VIII n'imita pas l'exemple de son père. « Il choisit son fils aîné (Louis IX) pour lui succéder, laissant à ses autres enfants des apanages. L'accession du premier-né à la couronne n'était pas encore un droit indépendant de la volonté paternelle, il fallait le consentement des pairs. Le roi alors prenait le titre d'empereur, *imperator*, et le fils associé celui de roi, *rex*. (Gaillard, Rivalités 1-159.) Nous faisons connaître p. 22, l'étendue du royaume attribué à Charles-le-Chauve par le traité de Verdun. L'élection de Hugues Capet eut pour résultat immédiat, un amoindrissement du royaume de France et l'abandon, sans retour, de tous droits ou prétentions à la couronne impériale. Ce qui n'aurait, sans doute, pas eu lieu, si, dans l'assemblée de Senlis, Charles de Lorraine avait été élu. — Il y a de cela plus de mille ans. Que serait actuellement la France, que serait l'Europe si Charles avait été préféré à Hugues Capet? — C'est-à-dire le suffrage libre, le sang de Charlemagne respecté, et le droit de succession adopté.

noblesse qu'il attaqua de tous côtés et avec des armes de toutes sortes, ordonnant même aux *gens de communes,* à ces *vilains* jadis si méprisés, de lui courir sus au nom du roi. »

Philippe le *Bel*, le roi le plus absolu jusqu'alors de tous les rois Capétiens, comprit sans doute, en profond politique qu'il était, que la force de la nation résidait bien plus dans le peuple que dans la noblesse depuis plusieurs siècles l'adversaire redoutable de la royauté; et qu'il était d'une sage prudence de faire ce peuple « qui aimait peu les nobles », dit Boutaric, le soutien du trône. Aussi le voit-on s'entourer de gens de moyenne condition, de bourgeois, tels : Nogaret, Flotte, Marigny, Latilly, Dubois, Clopinel, qui, par leur situation auprès du souverain, marchent de pair avec les grands du royaume.

Le roi ne néglige rien et use de tous les moyens pour froisser ces gentilshommes si vains de leur origine, au point de croire qu'ils étaient formés d'une autre matière que le bourgeois et le serf (1). Il fait d'abord poser en principe par le Parlement, que tout anoblissement devait émaner de l'autorité royale à l'exclusion des grands feu-

(1) C'était la manière de voir de Joinville lorsqu'il traitait de *vilain, fils de vilain et de vilaine*, le confesseur et chapelain de St Louis, Robert de Sorbonne parce qu'il était revêtu d'un habit luxueux; et déclarait au roi qu'il ne voudrait pas, le jour du *Jeudy absolu*, laver les pieds des pauvres, des *vilains*. La loi féodale disait : « Entre toi, seigneur, et toi, *vilain*, il n'y a juges, fors Dieu. » Aussi les membres de la caste privilégiée, avaient-ils la conviction d'être pétris d'un autre limon que celui des bourgeois ou des serfs, comme nous l'apprend l'auteur de *Renart le Contrefait :*

Il vous semble à voz jugemens
Que soiés nez de dyamans
Et de rubis et de thopaces,
Ne n'oit en vous fors biens et grâces,
Et que tuit autre soient de boe (boue.)

Les Chartes et les Chroniques disent la même chose : un *vilain* n'était pas un homme, mais un *être vil*. — « Dieu! quelle douleur! » s'écrie le chroniqueur de St- Denis, en parlant des barons et chevaliers tués à Courtrai par les Flamands, « d'être ainsi abattus, détranchés et tués *par les mains des vilains !* » (H. Martin, 4-440).

dataires qui s'étaient arrogés ce droit (1); puis il cherche à élever ce peuple si méprisé par la noblesse. En 1295, il anoblit Jean de Taillefontaine avec le droit de posséder fiefs nobles, de jouir des privilèges et de porter le ceinturon des chevaliers (2) (Boutaric). — Autre anoblissement d'un boucher qui combattit vaillamment aux côtés du roi, à la journée de Mons-en-Puelle (1304). Philippe le fit chevalier et donna à lui et à ses enfants 100 livres de rente à perpétuité (Chr. de Saint-Denis).

— Puis paraissent, pour la première fois, les chevaliers ès-lois pris parmi la bourgeoisie et qui jouent un si grand rôle sous ce règne et les suivants; ils eurent les mêmes privilèges que les chevaliers *d'armes* qui les regardèrent avec mépris et comme des intrus (Boutaric) (3); ainsi que le montrent plusieurs compositions de ce temps, notamment le *Dit de vérité* (1295), « où se fait jour l'irritation des nobles contre le roi, à cause de la préférence qu'il accordait dans ses conseils à des gens de petite naissance » (G. Paris).

Par son ordonnance datée de Paris, 1294, destinée à réprimer le luxe, Philippe le *Bel* force les nobles à n'avoir, sous peine d'amende, qu'un certain nombre de robes et de certaine étoffe, selon leur condition et leur fortune; aux grands barons, il ôte un à un ce qui leur restait de leurs anciens privilèges : droit de battre monnaie, droit de justice; retire le port d'armes; défend les guerres privées et

(1) Le Parlement cassa en 1280, un anoblissement fait par le comte de Flandre (H. Martin, 4-361).

(2) Déjà Philippe III, avait anobli Raoul l'Orfèvre ; et par la révocation de l'ordonnance de 1275, fit disparaître toute distinction entre nobles et non nobles, en permettant à ces derniers d'acquérir et de posséder des fiefs et de faire le service militaire (id.)

(3) Tous les docteurs en droit civil, tous les avocats obtinrent bientôt les franchises nobiliaires, sous le titre bizarre de « chevaliers ès lois »; l'ordre des avocats voulut rivaliser de tous points avec l'ordre de chevalerie. Rutebeuf avait, déjà, fait mention de *chevaliers de plaid et d'axises*, et Pierre de Fontaines, conseiller de St Louis, prenait la qualité de chevalier ès-lois. « Or, sachez, dit Bouteiller dans sa *Somme rurale*, que le fait d'advocacerie si est tenu et compté pour chevalerie » (Hist. litt. 24),

les tournois, ne permet le duel que dans certain cas. Bref, la suppression de toutes leurs prérogatives, si contraires, dit Boutaric, à la civilisation et à l'ordre public.

— Et pour sceller ces réformes, le premier, de son propre mouvement et dans la plénitude de l'autorité, il admet aux Etats-Généraux, aux Assemblées de la Nation (1289, 1290, 1295) la bourgeoisie à qui il reconnait le droit de posséder fiefs et seigneuries; puis « donne la noblesse à tout son entourage roturier en déclarant que, tous, nobles et non nobles, doivent contribuer à la défense du royaume ». — Avant lui, le clergé et la noblesse avaient seuls pris part aux affaires du royaume. La *bourgeoisie* qui, avant ce règne, était quasi à l'état de lettre morte, prend alors une importance considérable:

Bourgois du roy et per et conte,
De tous étatz portent l'honneur.
Riches bourgois sont bien seigneurs
Bourgois sont la moienne vie
De quoy bonnes gens ont envie.

lit-on, dans un contemporain, l'auteur de *Renart le Contrefait* (1).

C'est donc dans cet ordre d'idées, et comme corollaire à ces faits du règne de Philippe IV, que l'œuvre de Jean Clopinel est à étudier.

Nous voyons notre poète prendre en mains la cause du peuple dont il est issu. Il fait dire d'abord à *Rayson* : « Si tous ceulx de ce monde vivoient paisibles et tranquilles, jamais roy, ne prince n'auroient, ne bailly, ne prevost, et on n'eust oncques aucun roy veu prendre le bien d'autruy. »

(1) Un édit de 1287, rendu par le parlement, règle « la manière de faire et tenir les bourgeoisies du royaume. » — « Si aucun veut entrer en aucune bourgeoisie, il doit aller en la ville dont il requiert être bourgeois, trouver le prévôt du roi, et, assisté de deux ou trois bourgeois, lui donner sûreté, que, dedans un an et un jour, il bâtira ou achètera en la ville, une maison; et ce fait, le prévot lui doit bailler un sergent qui aille avec lui faire savoir au seigneur dont il quitte la terre qu'il est entré en bourgeoisie » (H. Martin, 4-393).

Avec *Amys* qui continue le même thème que *Rayson*, le poète s'enhardit au point de dépasser le but que s'était proposé le roi. Nous nous demandons quelles réflexions dût faire ce monarque, en lisant les vers que Jean fait prononcer par *Amys*, au sujet de l'élection du premier roi, et où la noblesse est aussi maltraitée que la royauté elle-même :

Un grant vilain entre eulz esleurent,
Le plus ossu de quans qu'ilz furent,
Et le firent prince et seigneur.
. . . .
De là vint le commencement,
Aux roys et princes terriens.
Selon les escriptz anciens.

Clopinel faisait, comme on le voit, bien peu de cas du fameux *droit divin*, dont on a tant usé et abusé, tant parlé et parle tant encore (1). Il en expliquait, par ces vers, suffisamment l'origine. Philippe bien assis sur un trône que l'ordre de succession de dix rois de sa race avait consolidé, dût pardonner volontiers au poète cette sortie tant soit peu intempestive. Dans tous les cas, Clopinel faisait preuve ici, d'une grande indépendance de caractère et d'une complète liberté d'action; et s'il est exact de dire avec H. Martin, que Clopinel fût « le poète favori du roi », il faut également reconnaître qu'il n'était rien moins que courtisan.

Nous arrivons à *Faulx-Semblant* qui continue cette critique. Quels genz, dit-il :

(1) Le comte de Chambord revendiquait le trône de France comme un héritage de ses ancêtres. Le comte de Paris eut les mêmes prétentions. Le fils de ce dernier, le duc d'Orléans, se pose carrément comme héritier de la couronne de France. Nous sommes loin des élections de Pépin et de Capet. — Le *droit divin*, c'est-à-dire le *droit du plus fort*, imposé aux vaincus par les Francs en s'emparant de la Gaule, fut complètement aboli dans la fameuse séance de nuit du 17 juin 1789, où les descendants de ces mêmes vaincus, se constituant en Assemblée Nationale, reprirent leur liberté qui avait sommeillée pendant plus de 1300 ans !

Quelz gens doit-on donc honnorer,
Fors * nous qui ne cessons d'orer ** — * Excepté ** Prier.
Devant les gens apertement*, — * Clairement.
Tant soit-il derrière autrement ?
Est-il plus grant forcenerie
Que d'exaucer chevalerie.
Et d'aymer gens nobles et cointes ? (1)
S'ils sont telz comme ils apparent,
Combien que nectement se parent,
Que leur dit s'accorde à leur fait,
N'est-ce pas grant dueil et grant meffait
S'ilz ne veulent estres ypocrites ?

que tels gens soient maudits, car nous ne les aimerons jamais. Mais ceux qui, portant béguins et grands chaperons, longue robes grises salies par la poussière, houseaux froncés ou larges bottes, et ont le teint bruni par le hâle, font preuve d'activité; — à ceux-là, les princes doivent recourir pour gouverner leurs domaines en paix comme en temps de guerre, s'il veulent avoir gloire et profit. Tous ceux qui ne se conduisent pas ainsi emblent, volent les honneurs de ce monde. Je ne veux pas dire par là qu'on doit mépriser gens pauvrement vêtus, non certes, mais bien ceux qui modestement vêtus font les orgueilleux (2).

(1) *Est-il plus grant forcenerie* — folie, — *que celle* d'exaucer — exalter, louer — *chevalerie* et *d'aymer gens nobles et cointes*, richement vêtus ? — C'est là un cri qui part du cœur et prouve dans quelle erreur sont tombés ceux qui rattachent Clopinel à la famille seigneuriale de Meung-Chéré. — Rutebeuf, Giélée, Clopinel, Villon, Rabelais, critiquant ce qu'ils envient, les uns la fortune, les autres la noblesse, font voir par leurs écrits qu'ils étaient loin d'être contents de leur sort. C'est la remarque que l'on peut faire pour tous ces poètes sortis du peuple. Mais il n'en est pas de même pour Quesnes de Béthune, Thibaut de Navarre, G. de Lorris, le chatelain de Coucy, G. de Ferrières. H. de Lusignan, Ch. d'Orléans. Ceux-ci, favorisés par la fortune et bien posés dans le monde, ne chantent que le printemps et l'amour, les femmes et leurs charmes.

(2) « Les chevaliers, dit L. Gautier, occupaient leurs loisirs à chasser, à faire de grandes dépenses, à gruger leurs vassaux, à déshériter les orphelins, « à donoier pulcelles et dames en secrois », c'est-à-dire à séduire les jeunes filles et à corrompre les femmes mariées » (Epopées Nationales, 2-337); — ou encore à rançonner les bourgeois, à détrousser les passants et les pèlerins sur les grands chemins. (Châteaub.)

Clopinel, en s'exprimant ainsi, entrait pleinement dans les vues de Philippe. Roi et poète, tous les deux s'entendaient à merveille pour rabaisser et porter un dernier coup à cette noblesse si orgueilleuse et si turbulente, qui avait causé tant de tourments à la race capétienne.

Notre poète ne devait pas s'arrêter en si beau chemin. Sa verve plébéienne est excitée, et vraiment en le lisant, on penserait volontiers que lui, enfant du peuple, avait plus d'un motif de se plaindre de ces nobles, de ces privilégiés, tant il met de feu dans sa critique.

Il a usé de *Rayson*, *d'Amys* et de *Faulx-Semblant*; il ne veut pas laisser un seul point obscur sur cette question si grosse d'actualité; — il l'examine et la traite sous toutes ses faces pour bien établir qu'il n'existe pas de noblesse proprement dite; que vilains et nobles, tous sont égaux à l'état de nature, à leur naissance comme à leur mort.

Le quatrième personnage dont il se sert pour dire ces dures vérités est *Nature*. On ne pouvait, il faut le reconnaître, mieux choisir.

Nature établit d'abord que c'est une grande erreur de croire que les météores, par leur apparition, annoncent la mort des princes et des puissants de la terre. Ils ne sont pas dignes, dit-elle :

Que les cours du ciel donnent signes
De leur mort plus que d'ung aultre homme
Car leur corps ne vault une pomme
Oultre le corps d'ung charruyer *
Ou d'ung clerc ou d'ung escuyer
Car je les fais semblables estre
Si comme il appert à leur naistre,

* Charretier.

En un mot : « Partout, c'était viol, vol, pillage, tuerie », dirons-nous avec l'auteur de l'*Ere Bretonne*. — La quantité presque incroyable de couvents et d'abbayes qui s'élevaient tous les jours, suffit pour attester combien les princes, barons et chevaliers avaient alors de crimes à expier. Aussi les voit-on, devenus vieux, prendre « le froc et la cagoule! C'est sous l'habit de Saint-Benoît que ces maudits prétendent rendre à Dieu leurs âmes de bandits! » (*Ere Bretonne*.)

C'est ce qu'on lit dans les chroniques et dans les généalogies des seigneurs de Coucy, de Montmorency, du Puiset, etc.

Par moy, les hommes, dit *Nature :*

Par moy, naissent semblables nudz
Fors et faibles, gros et menuz :
Tous les metz en égalité
Quant à l'estat d'humanité.

La vertu seule fait la noblesse, gentillesse de lignage ne vault *rien qui vaille* (1). Mais posons, continue à dire *Nature :*

Mais posons ce qui ne peult estre,
Que je face aulcun gentil naistre,
Et que des autres ne me chaille
Qu'ilz vont appelant *villenaille.*

S'ils héritent d'un nom déjà illustre, il doivent par leurs actions chercher encore à l'illustrer; mais s'ils se contentent de porter ce nom sans rien faire pour sa gloire, ils doivent être plus vils tenus que s'ils fussent de chétifs venus, et alors ils emblent, volent le nom de gentil, de noble. Au reste, il n'y a pas d'autre noblesse que celle que donne nature qui *moult est belle et a nom naturel franchise.*

Nous avons lu un grand nombre de nos poètes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, nous y avons souvent rencontré ainsi que dans les écrits du XIVe au XVIIIe siècle, bien des critiques acerbes contre la noblesse, mais nous n'y avons rien trouvé d'aussi virulent que ces vers de Clopinel. Il attaque en plein le sujet, et après l'avoir examiné sous toutes ses faces, emporte la pièce, et ce, avec un raisonnement si juste et si sensé, qu'on ne peut le combattre, même avec quelqu'apparence de raison.

(1) Aux citations de la note 1re, p. 78, ajoutons celles-ci qui viennent également confirmer le dire de Clopinel. — Pour un poète aragonais du XIIIe siècle, « la noblesse et les titres ne valent rien sans le mérite et l'honneur. L'honneur a décidé, suivant le droit et l'usage, que plus un homme est distingué par son état et par sa naissance, plus il se rend méprisable quand il fait mal ». (Millot, 3-319).

Pour Voltaire, pour Napoléon Ier, pour Sieyès : Tous les hommes naissent libres et égaux dans leurs droits.

Quand on se reporte par la pensée au temps où vivait le poète, au XIIIe siècle, alors que le grand corps de la noblesse était dans toute sa force, l'on est amené à reconnaître que Jean Clopinel faisait preuve d'un grand courage pour oser, lui de chétifs venu, proclamer de semblables vérités et les jeter à la face de la caste privilégiée, qu'il prenait si fièrement à partie.

— Il n'est pas douteux que ces vers du *Roman de la Rose*, répandus partout au fur et à mesure de leur composition, durent, à l'exemple de tant d'autres poèmes et chansons satiriques, être lus avec empressement par le peuple, qui *alors n'était rien et devait être tout*, dira plus tard, un orateur révolutionnaire, en un moment solennel (1).

C'était bien aussi le sentiment de Clopinel. Il n'ignorait pas que depuis la conquête de la Gaule par les Francs, l'espoir de recouvrer leur indépendance n'avait jamais abandonné les vaincus; que bien des mouvements populaires avaient été tentés, mais en vain, dans ce but. Et que ces mêmes vaincus, soumis le plus grand nombre à la glèbe, pour entretenir parmi eux, ces idées de liberté et aussi pour se venger de leurs vainqueurs, avaient dans maints écrits : fabliaux, Roman du Renart, etc., versé à pleines mains mille traits de moquerie et de ridicule contre la royauté, la noblesse et le clergé.

Ainsi pour notre poète, le peuple alors désigné indifféremment : le commun état, le commun, le bourgeois, le vilain, « si membre notable du royaume, sans lequel, dit l'auteur du *Quadrilogue*, les nobles et le clergé ne peuvent soutenir leur état et leur vie », depuis si longtemps soumis à l'esclavage et le jouet des mille fantaisies féodales, devait

(1) L'abbé Sieyès, auteur de la fameuse brochure : *Qu'est-ce que le Tiers?* — Cette phrase fut dite par lui en la séance du 17 juin 1789, qui mit fin à l'ancienne France. — « La Révolution française a été, dit Napoléon, un mouvement général de la masse de la *Nation* contre les nobles qui représentaient les Francs et les Bourguignons, le reste de la Nation, les Gaulois. Tous les privilèges furent détruits et l'égalité des droits fut proclamée pour tous les citoyens ». (Mémorial.)

à son tour *reprendre son rang, dominer, être tout.* Il le dit formellement par la bouche de *Rayson.* Le roi n'a pas sur le peuple :

> *Seigneurie, non, mais service*
> *Qui les doit garder en franchise*
> *Ains est leur, car quant ilz voudroient,*
> *Leurs aides au roy se fauldroient,*
> *Et le roy tout seul demourroit*
> *Si tost que le peuple vouldroient ;*
> *Car leur bonté ni leur proesse,*
> *Leur corps, leur force, leur sagesse,*
> *Ne sont pas siennes, rien n'y a*
> *Nature bien les luy nya.*

Jean Clopinel affirmait ici, une fois de plus, le droit populaire dans le gouvernement, droit déjà constaté par l'archevêque de Reims lors de l'élection de Hugues Capet. Philippe IV savait aussi bien que le poète, que toute sa force était dans le peuple et que sans son *aide* (1), son assistance, il ne pouvait rien entreprendre ni exécuter, tant contre la noblesse que contre la cour de Rome.

Cette pensée du poète, *le Roi unit à la Nation*, se lit dans quelques uns de nos anciens auteurs, notamment dans le *Roman du Rou*, de Robert Wace, où l'on voit Charles III, le Simple, dire à ses leudes qu'il ne pouvait sans eux combattre Rollon et les Normands. « Je ne puis par moi seul, gouverner le royaume. Un roi quand il est seul ne peut pas plus qu'un autre homme. Si ceux qui devaient l'aider lui

(1) Le vers : « Leurs aides au roy se fauldroient », a fait croire à plusieurs auteurs que le poète avait voulu parler de l'*aide*, impôt volontaire accordé à la royauté en cas de guerre, et qui, devenu obligatoire, frappa les boissons, denrées, etc. M. Croissandeau a rendu le mot aide par assistance. Il n'y a pas d'autre interprétation à lui donner : le roi est leur, dit Clopinel, car quant ils voudraient, ils pourraient se retirer et le laisser seul. — « Rien n'est plus clair. Nous avons là, dit Géruzez, le principe démocratique de la souveraineté du peuple. La Bruyère n'a pas tort : « Tout est dit et l'on vient trop tard, depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent. »

manquent au besoin, à quoi peut-il réussir? — C'est l'appui des hommes forts qui fait la force du roi et qui soutient son courage. »

« Jo ne puiz por moi sol le regne justifier,
Ne ne puiz por moi sol Rou et Normanz cachier,
Je ne suis k'un sol hom. . . . .
Ke pot fere un sol homme, é ke pot exploitier,
Se li homes li faillent ki li debvent aidier?
Bone genz fet roiz fort, é cil fet estre fier. »

Constatons donc que Jean Clopinel est le premier qui ait exprimé et affirmé si énergiquement, le droit populaire aux Assemblées Nationales (1). Et depuis, nous voyons ce droit être fréquemment proclamé par les poètes et les publicistes. C'est Miles de Dormans, évêque de Beauvais, chancelier de France, qui en 1380, déclare publiquement : « Oui, on aurait beau le nier cent fois, le suffrage populaire est le fondement de la monarchie. Le roi ne pourrait faire un peuple, mais un peuple ferait bien un roi. »

Puis Christine de Pisan, Alain Chartier, Gerson, Guillaume Pépin, moine d'Evreux, Comines, etc. — Comines ajoute : « Y a-t-il roy ne seigneur sur terre qui ait pouvoir outre son domaine, de mettre ung denier sur ses subjects sans octroy et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie ou violence? »

Philippe Pot, seigneur de la Roche, un des représentants de la noblesse de Bourgogne aux Etats Généraux tenus à Tours, en janvier 1484, proclame publiquement avec une audace, une puissance de logique extraordinaire que « la royauté est une fonction et non un héritage : *Regnum dignitas est, non hereditas.* Dans le peuple réside la souveraineté; il la délègue aux rois, mais pendant l'interrègne des minorités royales, la souveraineté retourne à la nation et aux Etats ses mandataires. » Ce principe, gros de consé-

(1) Châteaubriand ne croyait ni au droit divin de la royauté, ni à la souveraineté du peuple, que Bossuet niait également. (Mélanges, p. 355, 362, 413. — Discours, p. 104.)

quences, le seigneur de la Roche, l'établit par le raisonnement et le confirme par la tradition : « N'avez-vous pas lu, dit-il, que dans l'origine, c'est le suffrage du peuple souverain qui a créé les rois ? — *Initio domini rerum populi suffragio reges fuisse creatos.* Il préféra les plus dignes et les plus habiles. Chaque peuple s'est choisi un chef en ne consultant que son intérêt propre et non le peuple pour le roi. L'Etat est la chose du peuple : *nonne crebro legistis rempublicam rem populi esse* ? Qui peut contester au peuple le droit de prendre soin de sa *chose,* et comment ose-t-on attribuer le pouvoir absolu au prince qui n'existe que par le peuple ? Quiconque possède, par force ou autrement, sans le consentement du peuple, le gouvernement de la chose publique, n'est qu'un tyran et un usurpateur du bien d'autrui. » (Gidel).

C'est ce que disent également, le chancelier de l'Hospital en ouvrant la 1re séance des Etats-Généraux, à Orléans, en 1560, François Hotman, Hubert Languet, Buchanan, le jés. Mariana, Montaigne, La Boëtie, La Bruyère, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, etc.: un roi n'est rien, son autorité est subordonnée au droit souverain du peuple; droit si énergiquement affirmé par Clopinel, et qui, en France, ne reçoit sa consécration définitive qu'en 1789. — Alors « la Nation répudiant l'origine de l'autorité usurpée par la race des Capétiens avait, dit judicieusement un historien, exigé de son dernier représentant (Louis XVI), un partage de cette autorité, et mis, à cet égard, des conditions à son exercice. — Nous disons : *le dernier représentant* de cette longue suite de monarques, parce que, ceux qui lui appartiennent encore, n'avaient pu, et ne pourraient, moins que jamais, ressaisir l'autorité royale qu'à la charge, par eux, de la partager avec la masse de la Nation, représentée par ses délégués » (E. Bimbenet, *Hist. d'Orléans*, v-1242.)

CHAPITRE V

Royauté et Papauté. — Gaule et Francs. — Origine des richesses du clergé Gallican ; — Son influence gouvernementale sous les Mérovingiens, Carlovingiens et 1ers Capétiens ; — Sa résistance envers la Cour de Rome. — Pépin le Bref, Charlemagne. — Puissance temporelle des papes. — Leurs prétentions sur les rois et les peuples. — Moines mendiants, auxiliaires dévoués de la papauté. — Différend entre l'Université de Paris et ces moines. — Innocent IV favorise ces derniers. — L'Évangile Éternel. — Introduction à l'Évangile Éternel. — Les Périls des derniers temps. — Guillaume de Saint-Amour condamné par le Pape. — *Faulx-Semblant,* **moine mendiant, défend Saint Amour ; — Dévoile les vices des prêtres et des moines. — Philippe IV résiste à Boniface VIII. — A la bulle** *Clericis Laïcos,* **il répond par des ordonnances royales.**

Étudions maintenant l'œuvre de Clopinel au point de vue religieux. Question aussi importante que celle qui vient d'être traitée.

Ici encore, nous allons esquisser rapidement les origines pour arriver aux faits visés par le poète.

Le clergé de la Gaule, pauvre au moment de l'arrivée des Francs, favorise la conquête de ces derniers en haine des Wisigoths ariens qui dominaient dans les contrées situées entre la Loire et les Pyrénées (1). Les premiers Mérovingiens, pour reconnaître ce concours des prélats et du clergé, leur firent de grands dons en argent et en terres, ainsi qu'aux monastères et aux églises, et n'entreprirent

(1) « Les Francs étaient les seuls conquérants de la Gaule qui ne fussent par Ariens ; le clergé catholique désirait vivement leurs progrès, et sollicitait souvent leurs invasions. » (G. de Tours 11-83 note de Guizot).

rien sans consulter les évêques. Ce fut là l'origine des immenses richesses du clergé gallican. Et son influence fut tellement considérable sous la 1re race que, suivant les expressions de l'auteur des *Études historiques*, roi et peuple se gouvernent alors pour l'Église et par l'Église. Aussi Bossuet, a-t-il pu dire avec une sorte de joie, que la France était une monarchie fondée par des évêques (Villemain).

Habile à se plier, à se modifier selon les changements successifs de la société, le clergé maintint cette influence sous les Carlovingiens et les premiers Capétiens. Pendant près de douze siècles, il fut en réalité, dit Michelet (1-163), le souverain de la France. — Puis il entre dans le système féodal, par suite des vastes domaines qu'il possédait, et conserve une part considérable de l'autorité publique en figurant dans les Assemblées générales, assistant aux délibérations et gérant les affaires du pays (1). — Riche de nombreuses terres féodales, ayant d'immenses revenus et jouissant de grands privilèges, le clergé de France sut toujours résister, avec fermeté, aux réclamations et aux empiètements de la cour de Rome.

La Papauté qui n'avait été, jusqu'à Pépin le Bref, qu'une puissance purement spirituelle, devint, après la donation

(1) Les évêques riches et ambitieux prétendaient dans leur territoire à une entière indépendance (Guizot, notice sur St Léger. 2-320.) — Ils sont souverains de leurs villes épiscopales ; y ont la justice, battent monnaie, lèvent des impôts et des soldats, dit Châteaubriand. Et parlant des richesses du clergé, il cite plusieurs riches abbayes entre autres celle de Saint Riquier, en Picardie, qui possédait 14 villes 30 villages, un nombre infini de métairies. — « Veut-on savoir, ajoute-t-il, à quel point la France était couverte d'abbayes, de couvents, etc ? Les 13 vol. de la *Gallia Christiana*, qui n'est pas achevée, donnent 1500 abbayes ou fondations monastiques. Le *Pouillé général* fournit un total de 30419 cures, 18537 chapelles, 420 chapitres ayant églises, 2872 prieurés, 931 maladreries, et le pouillé est fort incomplet. Jacques Cœur comptait 1.700 000 clochers en France et la *Satire Ménippée* reproduit le même chiffre. — L'évêque d'Orléans, était en possession des villes de Jargeau, Meung, Pithiviers, etc. — C'est ainsi qu'avant 1789, les biens du clergé et des moines s'élevaient à 5 milliards. La Fontaine avait bien raison de dire : Dieu prodigue ses biens à ceux qui font vœux d'être siens !

que ce prince lui fit des provinces et des villes conquises sur les Lombards, une puissance politique que Charlemagne accrut encore par de nouveaux dons (1). Depuis, on vit les successeurs de saint Pierre « dont le royaume n'est pas de ce monde », dit l'abbé Fleury (2), traiter d'égal à égal avec les rois, disposer des sceptres (3), déposséder un roi de Pologne, ordonner à l'empereur Henri IV d'abdiquer la couronne impériale, revendiquer la Hongrie comme étant un fief du Saint Siège, excommunier Robert Ier, Philippe Ier, Philippe II, etc.; diriger les croisades d'abord contre les musulmans, puis contre les chrétiens du midi de la France; enfin, vouloir dominer en maître partout et sur tout. On peut dire avec Boutaric, qu'alors l'Europe occidentale était une vaste république dont le pape était le chef suprême, et Rome la capitale du monde. Les décrets des empereurs et des rois étaient moins respectés que les bulles venant du Vatican dont les souverains pouvaient à bon droit prendre la devise des empereurs carlovingiens : *Christus vincit, regnat, imperat.*

Cette puissance devenue si redoutable par suite de la

(1) A son deuxième voyage d'Italie, en 756, Pépin se fit rendre par Astolphe, la Pentapole, Ravenne et tout l'exarchat, pour en faire don à Saint Pierre, sous serment de fidélité et d'obéissance du souverain pontife et du peuple romain (Eginhard, Annales, p. 59. 100). — Charlemagne, élu empereur par Léon III, reçut aussitôt l'hommage de ce pape (id. Vie. p. 109).

V. H. Martin, 2-239,328; — Voltaire conteste l'authenticité de cette donation (Hist. Gale. IV. 1e p. p. 189).

(2) Napoléon Ier ne voulait accorder aux prêtres aucune influence et aucun pouvoir sur les affaires civiles (Mém. Ste-Hélène).

(3) Même d'états non soumis à son obéissance. Pétrarque raconte qu'une fois on délibérait à Rome sur le chef que l'on donnerait à une croisade. Don Sanche, fils d'Alphonse, roi de Castille, fut choisi. Il vint à Rome et fut admis au consistoire, où l'élection devait se faire. Ignorant le latin, il fit entrer avec lui un de ses courtisans pour lui servir d'interprète. Don Sanche ayant été proclamé roi d'Egypte, tout le monde applaudit à ce choix. Le prince, au bruit des applaudissements, demande à son interprète de quoi il était question. « Le Pape, lui dit l'interprète, vient de vous créer roi d'Egypte » Il ne faut pas être ingrat, repartit don Sanche, lève-toi et proclame le saint-père calife de Bagdad (Michelet, 1-382).

faiblesse même des peuples et des rois, avait d'utiles auxiliaires dans les religieux mendiants qui ne reconnaissaient d'autre maître que « l'Apostole de Rome ». Ces moines de récentes fondations, jouissaient déjà de grands privilèges ; ils parcouraient la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre, en implorant la charité publique et amassaient d'immenses richesses. Les grands progrès de ces nouveaux ordres religieux excitèrent la jalousie de plusieurs prélats qui voulurent leur imposer leur autorité, et profiter de ce qui leur venait de la dévotion des fidèles.

Deux bulles papales du mois d'août 1231, vinrent réprimer ces vexations des prélats et confirmer les privilèges des moines mendiants qui se multiplièrent à l'infini, « car l'esprit de ce siècle, disent Mézeray et Velly, était tellement tourné à la besace, qu'il fourmillait de tous côtés un grand nombre de ces sectes de besaciers ou porte-sacs; c'est ainsi qu'on les appelait. » Dans les rues de Paris on n'entendait alors, au rapport de Rutebeuf et de G. de la Villeneuve, que les cris de : « Donez por Dieu du pain aus frères » poussés par des moines quêteurs de plus de *vingt manières*, c'est-à-dire de plus de vingt ordres différents (1).

La même année, Grégoire IX obtint de saint Louis, que les besaciers auraient une chaire à l'Université de Paris pour y enseigner la théologie. A peine admis, ces moines, mettant de côté tout sentiment de reconnaissance, affectèrent une indépendance absolue et voulurent s'affranchir de toute juridiction, et même régner en maîtres.

(1) Ordre des Sacs ou Frères Sachets du latin *ordo Saccorum*. *Fratres de Sacco*, *Saccati*, etc. — Dans ses *dits* des Jacobins, des Cordeliers, etc. Rutebeuf, rappelle à ces moines leur origine de pauvreté et leur reproche leurs richesses. Raoul de Houdan. dans le fabliau *la Voie d'Enfer*, leur adresse celui d'être engraissés de fainéantise. — On partageait alors tous les moines en deux classes, les noirs et les blancs, par la couleur de l'habit et la différence de règle. Les noirs suivirent la règle de Saint-Benoît et les autres celle de Saint-Augustin. Les premiers portaient envie aux derniers, dont l'institution était plus récente et jouissait d'une plus grande considération, d'où les proverbes : *Convoitise des moines blancs et Envie des moines noirs.*

L'Université écrivit (1254) aux prélats du royaume pour leur faire connaître ces empiètements, les engager à la secourir contre ces intrus et à les chasser du corps enseignant, puis en appela au Pape.

Innocent IV répondit à ces plaintes, par une bulle rétablissant les moines dans l'Université, et annulant le décret par lequel les docteurs leur défendaient d'avoir plus d'une chaire.

Les évêques d'Orléans et d'Auxerre, chargés de faire exécuter cette bulle, excommunièrent en bloc tout le corps enseignant de l'Université.

La querelle s'échauffa plus que jamais. L'agitation fut à son comble. Les besaciers n'oublièrent ni cabales, ni intrigues pour décrier leurs adversaires et se faire des partisans. Les docteurs, de leur côté, répandirent de nombreux écrits pour justifier leur conduite.

C'est alors, — en 1255, — qu'on vit paraître deux ouvrages qui eurent un grand retentissement, l'un ayant pour titre : l'*Évangile Éternel*, et l'autre : *Introduction à l'Évangile Éternel;* le premier attribué à l'abbé Joachim qui prétendait avoir le don de prophétie ; le second, à Jean de Parme, général des Cordeliers et grand admirateur de Joachim. — Et tous les deux annonçant que l'Évangile de N. S. devait finir l'an 1260 pour faire place à l'*Évangile Éternel*, autant supérieur à celui de J.-C. que le soleil l'est à la lune ; que c'était le livre du Saint-Esprit abolissant l'Église, les sacrements et l'ordre clérical pour y substituer un sacerdoce plus parfait et de plus saintes règles pour les mœurs ; puis mille extravagances sur la hiérarchie ecclésiastique, sur le pape, sur la naissance d'un ordre plus digne que tous les autres, dont il a été dit : *les cordes de mon partage sont excellentes* « car nul homme n'est capable d'instruire les autres dans les choses spirituelles, s'il ne va nuds-pieds. » (Velly, 5-183).

Les docteurs de l'Université s'élevèrent avec force contre cette doctrine erronée. Le plus célèbre d'entre eux, Guillaume de Saint-Amour, homme ferme, intrépide, d'une

éloquence à laquelle on ne pouvait que difficilement résister, se fit surtout remarquer par son ardeur au combat. Il publia un écrit intitulé : *Périls des derniers temps*, qui acheva de tout perdre (1).

— « S'autorisant d'un passage de saint Paul, il fit, dit Velly, une satire sanglante où, sans nommer personne, il faisait un portrait affreux de ces hommes nouveaux qui semblaient ne paraître dans l'église que pour la déchirer ; de ces fainéants orgueilleux répandus partout, qui bouleversaient l'ordre de la hiérarchie, et s'ingéraient dans le ministère sans être appelés par les pasteurs ordinaires ; de ces mendiants bien portants qu'on bannit des états policés, qui faisant profession de tout quitter sans vouloir travailler pour leur subsistance, se réduisaient à la triste nécessité de flatter les vices des grands et des riches ; enfin de ces lâches déserteurs de la vie monastique qui cherchaient les joies du monde et demeuraient volontiers à la cour des princes (2). »

Tous reconnurent dans ces traits satiriques les Jacobins. Insultés continuellement dans les rues, chansonnés en

(1) Rutebeuf qui était un digne et fervent soutien des idées et des intérêts universitaires, composa, en 1254, au sujet de cette querelle *Li diz de la descorde de l'Université et des Jacobins*, et trois ans après, deux autres pièces sur Saint-Amour. Il fut persécuté par les ordres mendiants à cause des sympathies qu'il montrait pour l'Université et Saint-Amour. — « On ne saurait aujourd'hui se faire une idée de l'importance du rôle que joua ce dernier, à son époque. La Sorbonne, l'Université, la Cour, les Ordres et même la Cour de Rome, Saint-Amour occupa tout. Rappelons l'effet que produisit en France et à l'étranger, il y a 40 ans (en 1835), dit Jubinal, le livre de M. de Lamennais sur l'*Indifférence en matière de religion*. Ce fut à peu près la même impression non moins universelle, non moins profonde. »

(2) Voici ce qui excitait le plus les religieux, si on s'en rapporte à Math. Paris qui écrit ceci à l'année 1256 de sa chronique : « Le peuple supprima les aumônes aux frères, les appelant hypocrites, successeurs de l'Antechrist, pseudo-prédicateurs, adulateurs de princes et de rois, *entreurs furtifs de lits royaux* (Thalamorum Regalium subintratores), prévaricateurs de confessions, etc. » (Jubinal). — On lit dans le Mémorial que Napoléon se refusa au rétablissement des moines en France, qui lui était demandé par le pape. « Je n'avais pas besoin de monastères remplis de *canaglie*, mangeant, pillant ou se livrant à des crimes. »

prose et en vers dans des pièces où retentissaient leurs ridicules et les louanges de Saint-Amour; et enfin ne recevant plus d'aumônes et humiliés sans cesse, les besaciers déférèrent le livre de leur ennemi au pape. Thomas d'Aquin, le plus illustre parmi ces mendiants se chargea de leur défense. Bonaventure, cordelier, prit également la plume pour le même motif et voulut justifier ses confrères du reproche de mendicité qu'on leur adressait de toute part.

Le pape Alexandre IV qui venait de succéder à Innocent IV, favorisa également les mendiants dont il était l'*humble serviteur*, dit Crevier; et déclara Saint-Amour déchu de la dignité de docteur avec défense d'enseigner. Trois autres docteurs, Eudes de Douay, Nicolas de Bar-sur-Aube et Chrestien de Beauvais, également compromis, furent traités avec la même rigueur.

Saint-Amour n'en continua pas moins, malgré la défense du pape, à faire ses prédications contre les mendiants, au milieu d'une grande multitude qui venait pour l'entendre.

Un concile national fut proposé pour finir la querelle. L'Université le demandait, mais les besaciers firent tout ce qu'ils purent pour qu'il n'eut pas lieu, — c'est ce qui, du reste, arriva par l'influence du général des Jacobins. « Il avait tout crédit à Rome et les privilèges qu'il y obtenait en élevant la puissance du pape qui les donnait, diminuait celle des évêques qu'on voulait anéantir. » (Mézeray).

G. de Saint-Amour et les trois docteurs déjà nommés, se rendirent à Rome pour se justifier. Le pape ne voulut rien entendre; il fit brûler publiquement à Anagni, en sa présence, le livre des *Périls des derniers temps*, non comme entaché d'hérésie, mais comme un ouvrage impie qui tendait à refroidir la charité des fidèles envers les mendiants et *scandalisait ces bons pères*. *L'Évangile Éternel* fut également brûlé, mais secrètement, et parce que le clergé de France en poursuivait la condamnation. L'auteur, J. de Parme, afin d'éviter le scandale qui aurait flétri son ordre, se démit du généralat.

Des députés de l'Université, trois se soumirent aux exigences du pape et revinrent à Paris avec ignominie. Seul, Saint-Amour, ne voulut en rien céder, il fut forcé de s'exiler (1260) (1). Puis l'Université consentit à recevoir les frères prêcheurs, à la condition qu'ils tiendraient le dernier rang, lorsqu'ils seraient appelés ou admis aux actes publics.

L'historique de ces faits qui eurent lieu :

> En l'an de l'Incarnacion
> Mil et deus cens cinc et cinquante
> (N'est homs vivans qui m'en démente).

dit Jean Clopinel, est retracé fort à propos par lui ; car nous sommes en 1295-96, au moment même où commence la fameuse querelle entre Philippe IV et Boniface VIII, entre la Royauté et la Papauté. — « L'histoire de ce règne n'offre pas d'événements plus graves et d'un plus haut intérêt que ceux qui signalèrent ses rapports avec le Saint-Siège. Sa querelle avec Boniface VIII, eut pour résultat de fixer les limites de l'autorité des papes et de la contenir dans de justes bornes. » (Boutaric).

Le poète orléanais a, encore ici, fait preuve d'un grand talent d'écrivain, pour composer ce travail satirique, alors d'actualité. L'époque des faits mémorables dont il évoque le souvenir, est déjà éloignée pour un grand nombre de

(1) « Le retour de Saint-Amour à Paris, fut un véritable triomphe, assez pareil à Voltaire, dit Jubinal. Il mourut en 1270 ou 1272. Son épitaphe se lit dans l'église de Saint-Amour, en Bourgogne ». — « Les écrits du célèbre recteur de l'Université sur les religieux mendiants après avoir été brûlés d'abord en 1256, durent l'être de nouveau, quand reparut, en 1389, le livre sur les *Périls des derniers temps*. Mais tous ces arrêts ne purent l'anéantir, puisqu'il fut imprimé en 1633, malgré la haine persévérante qui fit défendre alors, *sous peine de la vie*, de le lire ou même de l'avoir chez soi. » (Hist. litt. 24-7). — Montfaucon en visitant la bibliothèque des Dominicains, à Venise, en 1678, remarqua parmi les statues des hérétiques, celles de G. de Saint-Amour et d'Erasme, chargés de chaînes, avec des inscriptions où ils étaient anathématisés à l'égal de Luther et de Calvin (id.)

ceux qui vont le lire. Aussi pour qu'on ne mette pas en doute ce qu'il écrit, fait-il appel à la mémoire et au témoignage des hommes de 50 à 60 ans, qui ont eu connaissance de la discorde qui surgit alors entre l'Université et les Ordres mendiants ; ils ne démentiront pas son récit, mais au contraire, en attesteront l'exactitude.

Le poète, en vrai gallican, animé de sentiments patriotiques veut faire connaître ces besaciers, auxiliaires dévoués de la cour de Rome et devenus le fléau de la société. « Il imagine un trait comique, dit Nisard, il fait donner raison à l'Université par un moine mendiant; c'est *Faulx-Semblant* lui-même qui se déclare le champion de G. de Saint-Amour, dont il rime longuement le plaidoyer contre les mendiants (1) ».

Faulx-Semblant, fils de *Barat* et d'*Ypocrisie*, fait partie de la grande confrérie des besaciers, il nous apprend que lui et les siens ne sont point avec les religieux qui vivent humblement et saintement ; qu'au contraire, si on veut les trouver, c'est par le monde où ils sont avec les orgueilleux les usuriers et les artificieux ; — ils exploitent les grandes besognes, vont quérant les grandes pitances et recherchent la fréquentation des riches de ce monde.

— « Je suis traître, parjure et larron, dit *Faulx-Semblant*, et dès que je parais, qu'on se garde de moi de crainte d'éprouver du dommage, car je sais changer d'habits et de mine, et, selon les circonstances et le monde, être prince, chevalier, prélat, prêtre, moine, bref, de tous les métiers ; et vieux ou jeune, allant par tous pays en quête de religions, prenant le grain et laissant la paille. — Moi et les miens sommes si favorisés par l'*Apostole de Rome* que nous pouvons tout confesser et tout absoudre, ce que ne peuvent faire prélats ou prêtres ; aussi leur laissons-nous les pauvres

(1) Dans le *Rainaldus Vulpes, Salaura* (la truie) après avoir dévoré l'abbé *Ysengrin* (le loup), se permet d'étranges réflexions sur les gens d'église et le pape : *Renart* feint d'être scandalisé et prend leur défense avec une maladresse préméditée, qui rend la cause dix fois plus mauvaise. (Lenient.)

gens qui n'ont pas grands deniers, et prenons-nous rois, ducs, comtes et barons, grandes dames, bourgeoises et nonnains, jeunes et belles, nues et bien parées. Aux curés qui sont *bêtes*, nous laissons les brebis maigres et prenons les brebis grasses. Et si prélats ou prêtres veulent *groucer*, réclamer, se plaindre, nous leur donnerons tels coups qu'ils en perdront mitres et crosses, *tant sommes forts privilégiéz* (1) ».

— A cette demande du *Dieu d'Amours* que la robe qu'il porte ne justifie pas cette conduite.

— *Faulx-Semblant* répond :

C'est voir * mais je suis ypocrite   * Vrai.

je prêche l'abstinence et remplis ma panse de bons morceaux et de bons vins ; je prêche la pauvreté et je suis riche a planté ; je préfère l'accointance du roi de France et des riches, à celle d'un pauvre diable. Car tout est profit d'un côté et il n'y a rien à recueillir de l'autre.

— Quant au travail manuel, *Faulx-Semblant*, ne veut, en aucune façon, en entendre parler, mieux vaut, ajoute-t-il, *prier et affubler sa regnardie du mantel de papelardie.*

— Craint-il Dieu ? — Non certes ! — Car en ce siècle, qui Dieu veut craindre et servir a trop de mal aise.

Nous sommes, nous autres moines mendiants, dit *Faulx-Semblant :*

Nous sommes à vous fais scavoir
Ceulx qui tout ont sans riens avoir,

(1) Les Cordeliers et les Jacobins voulaient dire la messe et entendre la confession dans les paroisses au préjudice et sans la permission des curés, ce qui excita de grandes querelles. Rutebeuf parle de cet esprit envahisseur dans la *Chanson des Ordres*. Dans *Renart le Novel*, *Renart*, en habit de frère mineur se présente devant le *Lion* et lui dit : « Je m'appelle frère Jonas; j'ai, sire, tels privilèges que je puis prêcher des croisades, et ai plus de pouvoir que légat ou cardinal. » — La bulle *omnis utrinsque sexus*, à laquelle Villon fait allusion, rendit aux curés de Paris le privilège exclusif de confesser leurs ouailles accaparées par les mendiants.

Se je m'entremetz de courtages
Je fais paix, je joingtz mariages,
Sur moy prens excusacions,
Et vais en procuracions,
Messagier suis et fais enquestes
Qui ne me sont pas trop honnestes.
Les aultres besognes traichier,
Ce m'est ung très plaisant mestier,
Et se vous avez riens à faire
Vers ceulx en tous que je repaire
Dictes le moy, c'est chose faicte...

Faulx-Semblant et ses confrères en besace fuient les hermitages, les déserts ; ils préfèrent les villes et les châteaux. Au dehors, ils paraissent être des agneaux *pitables* et au dedans sont des loups *ravissables*. Tous, ils ont déclaré la guerre au monde et veulent commander en maîtres. Et comme ils règnent et dominent partout, ils exigent qu'on les honore mieux qu'on n'honore les chevaliers et les gens nobles qu'ils n'aimeront jamais et qu'ils maudissent (1).

Telle est en quelques lignes, la substance de la longue et virulente satire que Jean Clopinel fit contre ces moines, auxiliaires dévoués de la Papauté. Nulle part l'oisiveté, le luxe, l'avarice que l'on reprochait aux gens d'église ne sont, dit Villemain, attaqués plus vivement que dans ce poème. En effet, le *Roman du Renart*, ceux du *Renart couronné*, de *Fauvel*, de *Baudouin de Sebourg*, et autres com-

(1) « Le curieux discours de *Faulx-Semblant,* doit, dit P. Paris, avoir été composé dans le temps des plus vives querelles entre les ordres mendiants et l'Université de Paris, tant le poète prend avec ardeur le parti du célèbre champion de l'Université, G. de Saint-Amour. » (Hist. litt. 23-311.) Cet auteur commet une singulière et grave erreur en écrivant que ce discours a été composé vers 1256. Si Clopinel rappelle ces démêlés célèbres et le nom de Saint-Amour c'est pour soutenir la querelle de Philippe contre Boniface, mais né vers 1250, d'après P. Paris, notre poète n'en a pas été le témoin ; c'est pourquoi il invoque le témoignage de ceux qui, âgés de 50 ou 60 ans, ont eu connaissance de ces querelles ; *n'est homs vivans qui m'en démente.* — Clopinel était alors, probablement, trop jeune pour y prendre part, dit M. Langlois, mais plus tard, fréquentant l'Université, il fut, *peut-ēre,* l'élève de Saint-Amour, au retour d'exil de ce dernier (p. 156).

positions satiriques de cette même époque, ne contiennent rien d'aussi violent contre les ordres mendiants.

Le but que s'était proposé le poète, d'accord avec le roi, fut atteint. Et ces vers qui peignaient d'une façon si exacte et en même temps sous un jour si nouveau et si effrayant, la situation du royaume par suite des intrigues de cette multitude de besaciers, furent lus et commentés par tous avec empressement.

— Nobles, prélats, bourgeois, docteurs de l'Université, tous se groupèrent autour du roi pour lui aider à résister aux exigences formulées par la Cour de Rome; ainsi qu'on le vit aux Etats-Généraux de 1302, où les grands feudataires, le Clergé et le Tiers-Etat déclarèrent au roi qu'ils étaient disposés à mourir pour défendre la couronne. (Boutaric, Michelet, H. Martin rapportent la lettre du 10 avril 1302, adressée à Philippe IV par les grands feudataires qui y sont dénommés).

A la bulle *Clericis Laïcos*, publiée avant le 18 août 1296, par laquelle le pape « excommuniait à la fois ceux qui levaient des impôts sur le clergé, et les ecclésiastiques qui les payaient (1) » (Boutaric); Philippe le *Bel* répondit aussitôt par deux ordonnances : l'une qui défendait l'exportation de l'or, de l'argent et des marchandises hors de

(1) « Les historiens modernes en cherchant les causes du différend de Boniface et de Philippe se sont souvent trompés. La bulle *Clericis Laïcos*, a paru à la plupart d'entre eux, dit Boutaric, l'origine de l'inimitié du roi contre le pape : les faits prouvent qu'après cette époque l'accord entre les deux cours, un instant troublé, fut plus grand que jamais ». — Cette bulle ne fit qu'accentuer la situation déjà fort tendue entre les deux pouvoirs : on ne publie pas une pareille pièce à propos de rien : il fallait qu'il y eut déjà des motifs sérieux. Elle est donc bien le point de départ officiel du différend, — qu'il y ait eu depuis des attermoiements, et même des rapprochements entre les deux cours, nous l'accorderons volontiers. Le pape qui ne s'était pas attendu, sans doute, à rencontrer un caractère aussi ferme que celui du roi, eut regret d'avoir poussé les choses aussi loin; il fit quelques concessions (canonisation de Saint-Louis). Mais rien n'était sincère de part et d'autre : et s'ils se ménageaient réciproquement, pendant un certain temps, c'était pour faire face à des querelles intestines.

France, et l'autre qui interdissait aux étrangers le séjour dans son royaume, ou d'y faire du commerce (H. Martin 4-412).

Il n'apparaît pas que depuis cette attaque si virulente contre le Saint-Siège, Clopinel ait pris une part active aux suites du conflit survenu entre Philippe et Boniface. Et après lui, au moment où cette fameuse querelle atteignit sa période aigüe (1302-3) ; alors que Philippe suscita un véritable orage de libelles contre le pape lui-même, qu'il fit accuser en français et en latin, de tous les vices, de tous les crimes ; qu'il fit appeler *Maleface* au lieu de Boniface, et, suivant quelques-uns, de *Fatuité* ou de *Sottise* au lieu de Sa Sainteté ; enfin de n'être pas chrétien (1) ; Nogaret, Plasian, Dubois, Jean de Paris, Godefroy de Paris, Gilles de Rome, Guill. Ockam, Jean Piqueane et autres ardents pamphlétaires et poètes, se dévouèrent à la cause royale qui était celle de la Nation, et par leurs actes et leurs écrits continuèrent vaillamment, avec le succès que l'on connaît, l'œuvre patriotique si courageusement commencée par le poète orléanais.

(1) « Les imputations les plus monstrueuses, depuis l'hérésie, le meurtre et l'athéisme jusqu'au vice contre nature sont, dit H. Martin, contenus dans l'acte d'accusation rédigé par Plasian » ; ainsi que dans celui dressé par l'archevêque de Narbonne. Dans ces actes, on reproche à Boniface de nier l'immortalité de l'âme et la vie éternelle ; de douter de la réalité du corps de J.-C. dans l'eucharistie ; d'avoir eu deux bâtards de sa nièce ; fait mourir Célestin, son prédécesseur, etc. Et encore d'avoir, étant malade, répondu au religieux qui l'exhortait à invoquer la Sainte-Vierge : *Tace miserii non credimus in asinam nec in puellum ejus.* (Baillet, — Velly, — Hist. littéraire, 24-147.)

CHAPITRE VI

§ 1er. — Mœurs du XIIIe siècle.

Domaine royal. — Habitants des villes et des campagnes. — Serfs. — Paris ville du plaisir et de la débauche. — Clergé, mœurs relachées; — Conciles et poètes. — Noblesse, mœurs relachées. — Époque des servitudes, droit du Seigneur, etc. — La Tour de Nesle, Marguerite, Jeanne et Blanche de Bourgogne. — Critique du mari *Jaloux* contre les femmes. — Enseignements de la *Vieille* à *Bel-Acueil*. — Plaintes amères de *Nature*.

Nous arrivons au terme de nos commentaires historiques sur le *Roman de la Rose ;* nous n'avons plus qu'à retracer les mœurs de ce siècle, pour expliquer les vers que le poète fait prononcer par *Rayson*, *Amys*, la *Vieille*, *Nature* et *Génius*, touchant les femmes, le mariage et le célibat des prêtres.

Le domaine royal quoique bien accru depuis Hugues Capet, était cependant au XIIIe-XIVe siècle, loin de pouvoir rendre le roi tout à fait indépendant. Grand nombre de provinces et d'importantes seigneuries, étaient encore en la possession de puissantes familles féodales et de grands dignitaires du clergé.

Les habitants des villes faisant partie du domaine de la couronne, jouissaient seuls de privilèges et d'exemptions que n'avaient pas les habitants des campagnes quasi tous serfs, taillables et corvéables à merci, à la volonté et au bon plaisir de leurs seigneurs et maîtres, qui pouvaient les vendre, les battre ou les tuer, comme bon leur semblait.

— Paris, ville où résidait le roi, était franche et libre de par la seule présence du souverain. Cette capitale qui

comptait un grand nombre de monuments religieux et civils, une Université où étudiaient plus de 30.000 jeunes gens de toutes les nations, 236 rues pavées, bien et soigneusement, de grès gros et forts, pleines de gens qui criaient :

Seigneur, voulez-vous baigner?
Entrez done sans deslaïer :
Les bains sont chauds, c'est sans mentir.
. . . .
Le bon vin fort à trente deux,
A seize, à douze, à dix, à huit.

avait une population considérable de nobles, de prêtres, de bourgeois, de gens de loi et d'études, d'écoliers, d'artisans, de moines, de mendiants. C'était pour la France le centre de toute instruction, de toute lumière, et aussi la ville du plaisir, du luxe et de la débauche où se rendaient de tous les points du royaume, chevaliers, prélats, nobles dames et damoiselles, aventuriers et courtisanes ; tous ceux, en un mot, qui voulaient mener joyeuse vie, grande joie et soulas, et prendre une large part aux jouissances de ce monde :

Car pour déduit et pour estre jolis
Jamais cité tele ne trouveront
Rien ne se peut comparer à Paris.

dit E. Deschamps dans une de ses ballades.

Le clergé spécialement se faisait alors, comme avant et depuis, remarquer par ses mœurs relachées, et ce, malgré les conciles, malgré les sévères admonestations des Pères (1). Sous Philippe IV, ce fut un tel débordement de

(1) « Le XIIIe siècle fut souillé de mille désordres qui régnèrent même dans les suivants. On voit par les actes du concile de Virsbourg (1287), qu'alors les ecclésiastiques gardaient peu de modestie dans leurs vêtements, fréquentaient les cabarets, joutaient aux tournois, entretenaient publiquement des concubines. On apprend d'un autre concile célébré à Rouen en 1299, que les curés et autres bénéficiers paraissaient en public avec des habits courts et l'épée au côté; qu'ils

débauches que trouvères et troubadours ne purent s'empêcher de le signaler, par leurs écrits, à l'attention publique.

On voit l'un de ces poètes, Guill. de Bergedan, catalan, interpeller ainsi l'évêque d'Urgel, qu'il accuse dans un sirvente, d'avoir engrossé plus de cent femmes.

— « Dis donc, seigneur évêque, tu ne seras jamais sage qu'on ne t'ait rendu eunuque. »

— « Ah ! faux clergé, traître, menteur, parjure, voleur, débauché, dit Bertrand Carbonel dans une pièce du même genre, tu commets chaque jour tant de désordres publics que le monde en est dans le trouble et la confusion. — Saint-Pierre n'eut jamais rentes, ni châteaux, ni domaines : jamais il ne prononça excommunication ou interdit..... Il y a des gens d'église qui ne brillent que par leur magnificence, et qui marient à leurs neveux, les filles qu'ils ont eues de leur mie » (Millot, Châteaubriand).

Les gens d'église veulent dominer sur tout et partout écrit Pierre Cardinal, « indulgences, pardons, Dieu et le diable, ils mettent tout en usage. A ceux-là ils accordent le paradis par leurs pardons, ils envoient ceux-ci en enfer par leurs excommunications... Ils font faire des testaments en leur faveur ; ils sont prompts à prendre et lents à rendre. »

« Notre évêque, dit un autre poète, vend une bière mille sous à ses amis décédés : — C'est le pape qui règne ; il rampe aux pieds du monarque puissant ; il accable le roi malheureux. » (Châteaubriand).

Semblables reproches contre le clergé se lisent dans les poësies de Guill. Figuera, Raymond de Castelnau, Foul-

retiraient chez eux des femmes suspectes; vivaient dans la débauche et les excès de la table. » (Velly, VII-11,12.)

Dans le *Journal des visites pastorales* d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1269), on voit que le désordre était immense dans le clergé séculier. La réforme, de Grégoire VII, n'avait guère réussi que de nom, les curés n'étaient pas mariés, mais ils étaient très commodément *concubinaires*, et beaucoup faisaient bien pire. (H. Martin, I-259, note.)

ques de Lunel, Guill. de Montagnagout, Pons de la Garda; dans l'*Estat du Monde* de Rutebeuf, la *Bible Guyot*, dans *Renard le Nouvel*, etc.

Avignon, séjour de Clément V, est représenté par Pétrarque, comme un enfer, la sentine de toutes les abominations de la débauche où le monde futur, l'enfer, le paradis étaient traités de fables absurdes (Châteaubriand). Ce pape y entretenait publiquement la belle Brunissende de Foix, femme du comte Talleyrand de Périgord, dont il était éperdument amoureux. Les parisis et les tournois des prélats de France coulaient à flots dans le giron de cette femme qui rançonnait le pape comme lui rançonnait l'Eglise. Brunissende était, écrivent Michelet et H. Martin, la véritable Jérusalem où allait l'argent de la croisade. Elle lui coûtait, dit-on, plus que la Terre-Sainte... Quand elle avait une grâce à lui demander, elle cachait le placet dans son corsage pour être certaine qu'il allât à son adresse. (Bonnemère).

— Les cardinaux, légats et prélats imitant l'exemple de Clément V, firent de leurs palais et de leurs maisons des lieux de débauches et de prostitution (1).

Le pape Benoît XII, dès la première année de son pontificat (1334) reproche dans une lettre aux chanoines de Narbonne de secouer le joug de la continence pour devenir comme de vils animaux, esclaves de la plus honteuse luxure, d'avoir avec eux des femmes suspectes, d'indignes concubines et de faire un lieu infâme de la sainte demeure de Dieu.

(1) « L'incontinence y était si commune, qu'on voyait, dit Velly, des lieux infâmes à côté des églises; il y en avait jusqu'auprès du palais du pape : le maréchal de sa cour tirait un tribut des femmes prostituées. » (VII-473.)

« Le séjour de la Cour de Rome en France y a introduit ou fort augmenté trois grands désordres : la simonie, fille du luxe et de l'impiété, la chicane, exercice de gratte-papiers et de gens oiseux, tels qu'étoient une infinité de clercs fainéants qui suivoient cette cour; et un autre exécrable dérèglement à qui la nature ne sauroit donner de nom. » (Mézeray, 3-64.)

Ces mœurs relachées étaient encore celles des prélats et des ecclésiastiques au temps de Clément VI, qui leur adresse cette virulente apostrophe :

« Parlerez-vous d'humilité, vous, prélats si vains et si pompeux dans vos montures et vos équipages ? — Parlerez-vous de pauvreté, vous si avides que tous les bénéfices du monde ne vous suffiraient pas ? — Que dirai-je de votre chasteté ? Vous haïssez les mendiants, vous leur fermez vos portes ; et vos maisons sont ouvertes à des sycophantes et à des infâmes, *lenonibus et truffatoribus.* » (Châteaubriand).

Ce même pape fit un honteux trafic des choses sacrées, au point que la simonie fut à l'ordre du jour et devint générale.

Partout en France, les prêtres violaient la règle du célibat en vivant avec des femmes perdues. Un abbé de Noréis avait dix-huit enfants. En Biscaye, on ne voulait que des prêtres qui eussent des *commères*, c'est-à-dire des femmes supposées légitimes. (Châteaubriand).

Pareilles mœurs se voyaient en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Espagne (id.).

Il en était de même pour la Noblesse. Au nord comme au midi, châtelains et châtelaines ne croyant ni à l'enfer, ni au paradis et reniant Dieu, chantaient, aimaient et se gaudissaient. Des maisons de débauches ayant prieures et abbesses étaient fondées à l'exemple des abbayes, et chaque *religieuse* avait une cellule et formait des vœux de plaisirs (1). Aussi un poète de cette époque, l'auteur du

(1) Dans l'Histoire des Troubadours par l'abbé Millot, on lit (1-4) que Guillaume IX, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, fit construire à Nïort, une maison de débauches, en forme de couvent, divisée en plusieurs cellules, et gouvernée par une abbesse et par une prieure. Ces prétendues religieuses jouant la vie monastique se livraient à tous les désordres, faisant de leur pseudo-couvent un lieu de prostitution. — Rutebeuf raconte que le couvent des Carmes, à Paris, était près de celui des Béguines, « il ne lor faut que passer la porte », dit-il, dans ses *Ordres de Paris*, Il en était quasi de même pour les autres couvents

Dit Chastie Musart, pût-il écrire : « Plus a partout bordeax que il n'i a maisons ».

Dans une chanson qui fait rougir la pudeur, la comtesse de Die, femme de Guill. comte de Poitiers, reconnaît avoir mérité d'être trahie par son amant Rambaud comte d'Orange, en se refusant à ses désirs ; elle en témoigne vivement son repentir, l'invite à venir le soir occuper dans sa couche la place de son mari (Millot, Châteaubriand). — Une autre reçoit chez elle un chevalier et, après le repas, le fait conduire en une chambre pour se reposer ; ne pouvant *gésir*, coucher avec son hôte, à cause de la présence de son mari, y envoie une sienne pucelle pour lui tenir compagnie, coucher avec lui et faire à son plaisir :

... de lez luy s'ala couchier
Et se devesti toute nue,
Pour miex paier sa bienvenue...
Je suis cousine et damoiselle
De Dame qui à vous m'envoye
Pour vous faire soulas et joye. (Méray, Châteaubriand.)

d'hommes et de femmes situés les uns auprès des autres. Le même poète nous représente Carmes et Jacobins allant avec nonnes blanches grises et noires, en pèlerinage à tels saints ou saintes en renom, ou en promenade à Paris, à Montmartre : « Telle fois en maine deux qu'on en ramaine quatre »; d'où le dicton si connu : « C'est l'abbaye de Montmartre, on y va deux, on revient quatre. » — Villon s'est rappelé ce dicton qui exprime le sentiment populaire, lorsqu'il dit des frères mendiants, des dévotes et des béguines :

Et puis après soubz les courtines
Parler de contemplacions...
Carmes chevaulchent nos voisines.

Ce n'étaient pas là de simples licences poétiques : l'histoire témoigne des mœurs relâchées qui existaient parmi le haut clergé comme parmi les moines et les nonnes. « Le concile de Vienne ouvert le 13 octobre 1311 par Clément V, fait connaitre les désordres qui souillaient alors le sacerdoce : les moines quittaient leurs couvents pour courir les foires et les marchés trafiquant comme des séculiers et s'abandonnant aux vices les plus honteux; les religieuses portaient des étoffes de soie et de fourrures, se coiffaient en cheveux, fréquentaient les assemblées de danses, les fêtes publiques, et se promenaient par les rues, même la nuit. » (Fleury, Hist. Ecclés. 19-215; — Velly, VII-470, — Châteaubriand, 126).

Elise de Montfort, fille du vicomte de Turenne et femme de Guill. de Gordon, écrit à son amant le vicomte de Saint-Antony : « Je vous offre mon amour et mon corps... Je vous conjure de me venir voir, si vous ne vous rendez pas à ma prière, j'irai moi-même vous chercher. »

— Brunissens de Cabarès, mariée, fait de même pour Ramond de Miravals, chevalier et troubadour : « Si vous ne voulez pas venir, j'irai vous chercher et je vous ferai tant d'amour, que vous ne me soupçonnerez point de tromperie. »

— Donna Castelloza, châtelaine de l'Auvergne, qui cultivait la poésie, quoique mariée, éprise d'un chevalier Armand de Bréon, lui dit dans une chanson, qu'elle meurt d'amour pour lui : « Si vous me laissez mourir, vous ferez grand péché devant Dieu et devant les hommes. »

— Une autre femme poète, Clara d'Anduze, mariée, fait une chanson pour son bel ami, qu'elle appelle de tous ses vœux.

— La comtesse de Polignac du consentement de son mari, prend pour chevalier le troubadour Guill. de Saint-Didier et accepte son amour. (Millot).

C'est, du reste, le temps où existaient la servitude, les coutumes et les droits seigneuriaux; où, soumis aux mille fantaisies de leurs maîtres, les serfs étaient obligés de battre l'eau des étangs pour faire taire les grenouilles qui par leurs coassements troublaient le repos de la châtelaine en travail d'enfant (1). — C'est le temps enfin où le noble, l'évêque, le curé même (2), exerçaient l'inique droit de markette,

(1) Ce droit féodal était, nous apprend une personne autorisée, un de ceux dont jouissaient les seigneurs de Nouan-le-Fuzelier.

(2) Les curés de Picardie prétendaient que les nouveaux mariés, ne pouvaient pas, sans leur permission, coucher ensemble les trois premières nuits de leurs noces. Un arrêt du Parlement, 19 mars 1409, défendit à l'évêque d'Amiens et aux curés de cette ville, de prendre ni exiger argent des nouveaux mariés pour leur donner congé de coucher avec leurs femmes la première, la deuxième et la troisième nuit de leurs noces; et fut dit que chacun desdits habitants pourrait cou-

en se réservant la première nuit des noces de leurs malheureuses serves, lorsqu'elles se mariaient. Et cela avait lieu en Auvergne, en Bretagne, comme dans les Pyrénées, par toute la France, et même au-delà, partout où la force primait le droit.

— Est-il bien nécessaire, après l'existence constatée de l'ignoble droit du seigneur (1), et pour achever le tableau de l'état plus que misérable des serfs, de dire que leurs enfants ne leur appartenaient pas, qu'ils étaient la propriété, la *chose* du seigneur? Le fait est cependant exact : on le lit dans une multitude de documents de ces siècles éloignés. Nous ne citerons que les deux exemples suivants :

— Charte du XIIe siècle : « Moi, Thibault, comte de Blois et sénéchal de France, à tous présents et à venir, savoir faisons, que Martin de Montlivault, serf de l'abbaye de Bourgmoyen, a épousé Aremburge, sœur de Girard Courtin, ma serve, à condition que s'il naît de leur mariage deux ou plusieurs enfants, l'abbaye en aura un, et moi les autres; que si, au contraire, il n'en naît qu'un seul, je le prendrai par préférence. » (Hist. de Blois, 1-28.)

— « Godefroid d'Orléans, par un acte passé le 9 janvier 1413, avec Philippe de Passac, seigneur du Chesne, fit le partage de serfs comme suit : L'homme de corps appartenant à ce dernier, avait épousé une femme serve de chef et de corps de Godefroid d'Orléans. — Le serf mourut laissant neuf enfants que les deux seigneurs se partagèrent.

cher avec son épouse sans la permission de l'Évêque et des curés. — Ceux-ci croyaient-ils, comme certains prêtres des Indes, que ces trois premières nuits leur appartenaient? (Saint-Foix, I-146; — Châteaubriand, 106.)

(1) Fléchier dans ses *Grands jours d'Auvergne*, tenus en 1665, dit expressément que ce droit inique était encore mis en pratique par les seigneurs du pays. — V. H. Martin, 5-567; Châteaubriand, p. 104. — Bonnemère dans son *Histoire des Paysans*, fait connaître longuement dans quel état de misère ont vécu paysans, laboureurs ou serfs, en France, à travers les âges jusqu'à la Révolution, qui fit disparaître entièrement le servage. C'est leur martyrologe que cet auteur a dressé.

On en fit deux lots, et Godefroid qui avait fourni la mère eut le choix parce que *la fumelle est plus prouffitable que le masle.* Cinq enfants échurent à Godefroid d'Orléans, sire de Rère en Berry. (Gén. de la famille d'Orléans, par de Vassal, p. 58).

Dans ses *Antiquités de Paris*, le P. du Breuil dit la même chose, p. 368. L'imparité d'enfants était au profit de la mère, et s'il n'y en avait qu'un, il lui appartenait, c'est-à-dire il appartenait au seigneur de la pauvre serve! — Ces lois, ajoute-t-il, sont de l'empereur Justinien.

Ainsi, pendant des siècles, des milliers d'êtres humains ont été sous le joug de ces lois contre nature. — Et quoiqu'on dise que le Christianisme a aboli l'esclavage, on ne voit pas qu'il soit intervenu, ou tout au moins, que son intervention ait été bien efficace à ces époques, pour faire disparaître le servage, — autre genre d'esclavage, — ou pour améliorer la situation de ces malheureux êtres! Les abbayes, couvents, prélats, avaient aussi des serfs et des serves, et leur sort n'était guère meilleur que celui que subissaient ceux des seigneurs féodaux. — La dureté avec laquelle, dit H. Martin (4-241), ils traitaient souvent leurs « hommes de corps et de poeste », était connue de tous; — et il cite en exemple les habitants de Châtenai, serfs du chapitre de Notre-Dame de Paris qui, n'ayant pu acquitter les tailles imposées, furent, par les chanoines, jetés au fond de leur prison seigneuriale; plusieurs d'entre eux, entassés les uns sur les autres, moururent au bout de quelques jours. Blanche de Castille intervint auprès des chanoines pour qu'on rendît la liberté à ces malheureux, et s'offrit pour caution. Les chanoines répondirent que nul n'avait à s'ingérer de leur conduite, et qu'ils avaient le droit de faire mourir leurs serfs, comme bon leur semblait. Blanche, irritée, se mit à la tête de ses hommes d'armes, s'empara par la force de la prison du chapitre et délivra les pauvres serfs qu'elle prit sous sa protection (1).

(1) Fragonard fit un tableau représentant Blanche délivrant les

Le seigneur, le prêtre voulant augmenter le nombre de leurs serfs, *forçaient* la serve de se marier dès qu'elle en avait l'âge, et qu'elle fut toujours enceinte; mais le serf, pauvre, misérable, quoique marié, n'avait le plus souvent, que peu ou point d'enfants, afin de ne pas faire des malheureux. La famille était attentive à la stérilité, elle se concentrait en elle-même dans l'amour des très proches, des intéressés; arrangement triste, froid, impur. L'aîné seul se mariait; les frères cadets et les sœurs travaillaient sous lui et pour lui. Ces dernières étaient les servantes de leurs frères et leur *appartenaient en toute chose;* mœurs analogues à celles de la Bible, des Parsis et de tribus pastorales de l'Himalaya. — Le sort de la mère? Afin d'éviter une bru qui, dit Michelet, (Sorcière, p. 163) lui aurait pris son fils, son lit et la maison qu'elle avait faite elle-même; il arrivait que... un seul et même lit servait au fils et à la mère qui se soumettait à tout ce qu'il exigeait!...

En résumé, chroniqueurs et poètes, prédicateurs et sermonnaires, tous sont unanimes pour se plaindre de la débauche qui régnait parmi la noblesse et parmi le clergé, et jusque sur les marches du trône, puisque c'est précisément alors, qu'eurent lieu les *Orgies de la Tour de Nesle*, qui rappellent au souvenir les noms de Marguerite, Jeanne et Blanche de Bourgogne, les trois brus impudiques du roi Philippe le *Bel* (1).

Ces citations que nous pourrions facilement multiplier, justifient donc Clopinel lorsqu'il fait dire par le mari *Jaloux*

serfs de la prison; il était placé dans la cathédrale de Blois, mais le sujet ayant fini par déplaire au clergé, on retira le tableau qui fut mis dans le vestibule de la bibliothèque de cette ville. (Hist. de Blois, 1-508.)

(1) H. Martin rapporte, d'après le continuateur de G. de Nangis, les amours des trois brus de Philippe IV. — On connait la ballade des *Dames du temps jadis*, de Villon, qui rappelle le fait reproduit par Gaguin et Brantôme. — Voltaire veut que la reine de la Tour de Nesle, ait été Jeanne de Navarre, femme de Philippe IV. Bayle a, dans son Dictionnaire, art. *Buridan*, rassemblé et discuté les diverses versions de cette histoire.

que toutes les femmes belles ou laides, « guerroye tousiours chasteté et à Vénus rendent hommage ». — Ces mœurs débauchées expliquent les enseignements de la *Vieille*, disant à *Bel-Acueil*, de profiter de sa beauté et de sa jeunesse, de mener enfin une vie joyeuse et galante. Et encore les plaintes amères de *Nature*, ne voulant l'union de l'homme et de la femme que pour procréer l'espèce humaine, et non autre, et qui, en présence de la dépravation d'alors :

> Ou Honte est morte et noyée
> Et Puterie est essauciée.

lit-on dans un fabliau de l'époque, veut se venger des hommes et des femmes livrés à tous les vices.

CHAPITRE VI

§ 2. — Situation sociale de la femme.

Mariage. — Critiques de Clopinel contre le beaux sexe. — Tous les hommes sont faux. — Prend le sort de la femme en pitié. — Elle est née franche. — Demande l'abolition du mariage et la communauté des femmes. — Les cours d'amour; leurs enseignements; l'amour libre. — La femme dans l'antiquité, parmi les Juifs, les Persans, les Chinois, les Hellènes, les Musulmans. — Le Christianisme et la femme; Noces de Cana. — D'Orient en Occident. — La femme parmi les Germains. — Tacite. — Concile de Mâcon. — Chansons de geste. — Le culte de la Vierge Marie en faveur. — Les Romans de la Table ronde et la Chevalerie. — Dieu et ma Dame. — La femme aux temps actuels. — En Jouissance des droits civils et politiques.

Les critiques de Clopinel contre le beau sexe, sembleraient faire croire que lui, joyeux compagnon, avait à s'en plaindre; — il revient trop souvent sur ce sujet pour qu'il n'en soit pas ainsi. Sans doute, il prit femme et son sort fut aussi malheureux que celui de Rutebeuf, ou du Bossu d'Arras, ou de Villon et de tant d'autres qui, dans leurs poésies, se plaignirent grandement de s'être engagés dans les liens du mariage.

— Il est vrai que notre poète en juge impartial, fait attaquer le sexe fort par la *Vieille*. Pour celle-ci tous les hommes sont *ribaux, faux* et *parjures;* — mais dans la bouche de cette vieille duègne qui a mené une vie de débauches, ces épithètes perdent beaucoup de leur importance; et puis, cette attaque contre les hommes n'a lieu, si nous nous souvenons bien, qu'une seule fois et d'une façon assez

anodine, tandis que celles dirigées contre les femmes sont fréquentes.

— Cependant Clopinel prend le sort de la femme en pitié et proteste contre l'état de sujétion dans lequel il la voit. C'est, pensons-nous, le premier plaidoyer en faveur du sexe faible, qui se lise parmi les écrivains du moyen-âge :

— Elle est née *franche*, fait-il dire à la *Vieille*, et la nature n'a pas fait naître Marote seulement pour Robichon, ni Robichon pour Marote ou pour Agnès ou pour Perrette, mais :

> Toutes pour tous et tous pour toutes,
> Chascune pour chascun commune,
> Et chascun commun pour chascune.

Clopinel reprenait là des idées anti-sociales, anti-religieuses, émises par plusieurs fameux hérésiarques, aux premiers temps de l'Église : Basilide, chef des gnostiques ou illuminés; — Manès, chef des manichéens, prêchant l'abolition du mariage et la communauté des femmes ; — Notre poète se mettait à la remorque des Vaudois, des Cathares, des Albigeois, des Petits Frères, des Apostoliques qui, du XIIe au XIIIe siècle, pratiquaient ces doctrines, disant que l'homme n'avait besoin d'aucune cérémonie religieuse ou civile, pour s'unir à la femme qui n'était faite que pour lui. — Il imitait ce messie qui parut alors à Anvers proclamant, dit Michelet (1 — 318.471), la communauté des femmes, et l'abolition des sacrements, de la messe, etc. (1). Il fallait un certain courage, et même une

(1) Parmi les Carpocratiens, les Presciliens et autres hérétiques des IIe et IVe siècles, les femmes appartenaient à tous, mais ils arrêtaient la génération parce que le corps étant infâme, il n'était pas bon de le reproduire. (Châteaubriand, Etudes historiques, 443-445.)

Ces doctrines sur la communauté des femmes reparaissent de nos jours. Tissot, dans son *Voyage au pays des Milliards* fait mention d'un député, chef du socialisme en Allemagne, parlant et écrivant dans ce sens : mariage aboli, femme commune. – Wagner, Proudhon ne voulaient que l'amour libre, pas de mariage. D'autres, la polygamie, comme Napoléon Ier et les Mormons. — Au Malabar, la loi permet aux femmes d'avoir en mariage jusqu'à douze hommes chacune.

certaine audace de la part de notre poète, pour oser demander en ce siècle, où l'influence religieuse était si grande, l'abolition du mariage qui, selon Montaigne, est souvent un marché contraint et forcé où surviennent mille fusées étrangères troublant le cours d'une vive affection, — pour revenir à l'union naturelle des deux sexes, consacrée par Dieu lorsqu'il créa l'homme et la femme et leur dit : *Croissez et multipliez.*

D'après certains auteurs, il n'est rien de si simple, de si rationnel et en même temps de si légitime que de telles unions, assises sur une affection réciproque. Le mariage institué par les lois civiles et religieuses et rendu indissoluble jusqu'à la mort d'un des époux, ne saurait, disent-ils, être mis en parallèle. — A l'époque qui nous occupe « le sacrement de mariage dans les opinions de la chevalerie avait quelque chose de moins divin que le sacrement de l'amour; un choix involontaire, mais unique remplissait l'espace de la vie; être infidèle à ce choix du cœur voilà ce qui paraissait répréhensible. La passion préservait du vice, à d'autres époques le vice préservait des passions; on peut les blâmer comme trop indulgentes, elles ne faisaient que déplacer les devoirs. » (Gidel, citant Chénier).

C'est ce qu'on enseignait dans les cours d'Amour, ces assises féminines, alors dans tout leur essor.

— « Le mariage n'est pas une excuse légitime contre l'amour;

« Rien n'empêche qu'une femme soit aimée par deux hommes et un homme par deux femmes;

« Une femme en puissance de mari, ne doit pas renoncer aux hommages d'un amant, pour ne pas enfreindre les lois de l'amour;

« Une femme qui épouse son amant ne peut pour cela, refuser les hommages d'un deuxième amant. » (H. Martin, Méray.)

Si, pour les Allemands, d'après Madame de Staël, l'amour est plus sacré que le mariage, il était pour nos poètes du Midi, dit leur historien, le principe de toute

vertu, de toute valeur morale, du joy et de la *joia*, et ne pouvait exister dans le mariage. Ainsi l'on voit Elise de Montfort, femme de G. de Gordon, prendre pour son chevalier Raymond Jordan, vicomte de Saint-Antoni, en Querci, « homme de belle figure, généreux, vaillant en armes, faisant bien les vers et l'amour ». Elle reçut son hommage, se donna à lui en l'embrassant, et tira de son doigt un anneau qui devait lui servir de gage et de sûreté ». Il y avait donc, écrit l'abbé Millot, une espèce de cérémonie pour l'adoption d'un amant. Les engagements de l'amour comme ceux de la chevalerie, paraissaient sacrés, du moins aux regards de l'enthousiasme. De là, sans doute, l'idée de s'en faire délier par un prêtre lorsque la passion ne subsistait plus, ainsi que le montre Pierre de Barjac, qui, voulant rompre avec la dame du château de Joriac, en Gévaudan, lui écrivit. « Adressons-nous à un prêtre : vous me donnerez votre absolution, vous recevrez la mienne; et nous pourrons ainsi loyalement former de nouvelles amours (1). »

— Héloise ne consentit qu'involontairement à s'unir par les liens du mariage avec Abélard, donnant pour raison qu'elle serait contrainte d'accorder ce que jusqu'alors elle consentait volontairement.

D'autre part, il est exact de dire avec le poète, que la condition civile de la femme a toujours été malheureuse. Elle ne sert qu'à la génération, disent les Persans (Montesquieu). La loi mosaïque ne favorisait nullement la femme juive; loin de là même, elle la traitait cruellement, au point de la considérer comme impure tout le long de sa virginité et dans la maternité; immonde, souillant tout ce qu'elle touchait ou l'approchait (Lévitiq. XII. XV). C'était, non la compagne, mais la servante de son époux, son seigneur et maître qui, à l'exemple des patriarches Abraham, Isaac,

(1) Velly rapporte (VII-9) qu'en 1289, eut lieu un mariage pour sept ans seulement; après ce délai expiré, les époux pouvaient reprendre chacun leur liberté.

Jacob, pouvait en avoir autant qu'il le jugeait à propos.

Ce sont les mœurs actuelles des pays d'Orient; c'est encore le sort de la femme chez les Musulmans, les Arabes, les Persans, les Chinois; parmi eux la femme ne compte pas, et si bas que soit l'homme, elle est toujours plus bas (1). D'après les premiers poètes grecs, il en était de même chez les Hellènes.

— Dans la Bible, comme dans Homère, on voit que la femme est donnée au mari, et non le mari à la femme. Elle est une *chose*; fait partie du butin de guerre, est distribuée ou partagée comme tel entre les vainqueurs, ou devient un tribut exigé du vaincu par le vainqueur (2). Télémaque dit sans cesse à Pénélope, sa mère, qu'elle ne doit pas parler dans les Assemblées des hommes, le silence est son partage et qu'elle reprenne ses laines et ses fuseaux.

Le Christianisme a-t-il, à sa naissance, amélioré le sort de la femme? —

(1) La loi de Confucius ne reconnaît aucun droit à la femme, à qui elle refuse même d'avoir une âme; l'époux a le droit de vie et de mort sur elle. L'Arabe traite sa femme en esclave; la répudie lorsqu'elle accouche d'une fille et accepte comme un bienfait de Dieu la mort même de ses filles. Un musulman peut épouser quatre femmes et en acheter autant qu'il veut. Les Lapons regardent les femmes comme indignes d'offrir des sacrifices à la divinité et leur interdisent l'entrée des lieux divins.

(2) Les Hébreux comprenaient les filles dans le butin de guerre; ils se partagèrent ainsi 32,000 filles vierges madianites. Il n'y avait exception que pour les villes sur lesquelles l'Eternel avait jeté l'*interdit*, alors on tuait tout, hommes, femmes. enfants, comme cela eut lieu à la prise de Jéricho. (Deut. XIX. — Nomb. XXXI. — Josué, VI.)

Dans l'Iliade, on voit que Briséis, Chryséis, échurent comme butin de guerre à Achille qui avait sa tente remplie de captives. La veuve d'Hector, Andromaque tomba en partage à Pyrrhus, fils d'Achille, le meurtrier de son époux. — Les femmes étaient encore données en prix dans les jeux publics; et aussi exigées comme tribut. On sait celui de sept jeunes filles et sept jeunes garçons que les Athéniens étaient obligés de faire tous les ans, au Minotaure, dans l'île de Crète. Ceux de jeunes filles que les Arabes tiraient de plusieurs villes d'Espagne dont ils étaient les maîtres. C'était, du reste, d'usage fréquent dans les guerres d'Orient et aux temps des croisades, de comprendre les femmes dans le butin ou tribut de guerre.

Oui — disent un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels : Châteaubriand, Madame de Staël, P. Lacroix.

— Le Christianisme a tiré la femme d'un état qui ressemblait à l'esclavage et lui a fait reprendre son rang dans la vie civile et sociale.

Voici notre réponse à ce thème devenu commun, et c'est l'apôtre saint Jean qui va la fournir :

— Il raconte qu'aux noces de Cana « le vin ayant manqué, « la mère de Jésus lui dit : Ils n'ont plus de vin — « Mais « Jésus lui répondit : Femme qu'y a-t-il de commun entre « moi et toi ? — Mon heure n'est pas encore venue. » — « Sa mère dit à ceux qui servaient : « Faites tout ce qu'il « vous dira. »

La réponse de Jésus à sa mère, en l'acceptant telle qu'elle nous est donnée par le disciple bien-aimé, ne peut être expliquée favorablement qu'en se plaçant au point de vue des acteurs, c'est-à-dire en Orient. Maître et disciple, enfants de ces contrées ensoleillées, la femme était toujours pour eux un être inférieur. Marie ne l'ignorait pas ; aussi elle reçut sans murmure et sans observation la réponse... orientale de son fils, et soumise, avec une résignation vraiment touchante, dit aux serviteurs : *Faites tout ce qu'il vous dira* (1).

Partie d'Orient pour venir en Occident, cette nouvelle religion, dérivant du Judaïsme, n'améliora pas, comme on le prétend, le sort de la femme en Europe. Si les peuples

(1) Dans son sermon pour la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Massillon fait ressortir le délaissement, l'indifférence, les rigueurs que Marie éprouva plusieurs fois de la part de Jésus. Nulle part, au Temple, à 12 ans, aux noces de Cana, il ne lui témoigne les égards, les tendres attachements qu'un fils doit avoir pour sa mère. « Si dans une autre circonstance on le fait souvenir que sa mère et ses frères l'attendent avec impatience, il répond qu'il ne reconnait pour sa mère et pour ses frères, que ceux qui font la volonté de son Père qui est dans le Ciel. Enfin partout elle paraît oubliée, et toutes les fois que les Evangélistes nous en parlent dans l'histoire de son fils, c'est pour nous rapporter quelque rigueur apparente de J.-C. envers elle. »

de la Germanie et du Nord respectaient la femme qu'ils considéraient, dit Tacite, comme ayant quelque chose de divin et de prophétique; consultaient et souvent déféraient à leurs avis : — Inesse quin etiam sanctum aliquid et providum putant, nec aut consilia earum adspernantur, aut responsa negligunt; — cette croyance tomba en partie lorsque le christianisme, imbu des idées orientales, s'introduisit parmi eux.

Les différents peuples sortis de l'Asie-Mineure, la terre classique de l'humanité, et se dirigeant vers la Mer Noire et les pays du Nord, avaient emporté avec eux, à travers leurs migrations successives, les croyances et les coutumes premières du sol natal, lesquelles à la longue finirent par s'altérer, et même, pour plusieurs, à changer du tout au tout, par suite de la différence de climat et de leur manière de vivre.

Ainsi la femme, esclave, être nul, butin et tribut de guerre, comme nous venons de l'exposer, devint par la suite des temps pour les Germains, la compagne de l'homme et non sa *chose*. Elle prenait une part active à la vie commune; allait au combat avec lui, l'excitant à vaincre par ses paroles et par ses gestes; et si la défaite avait lieu, à son tour, elle se munissait d'une arme quelconque pour attaquer et se défendre, ou même se donner la mort, afin d'échapper à l'esclavage ou au déshonneur.

C'est dans ces termes que les historiens latins parlent des femmes des Cimbres, des Teutons, des Germains, des Gaulois.

Nous l'avons déjà dit, d'après Tacite, tous ces peuples divinisaient la femme et écoutaient religieusement ses avis dans les affaires d'État.

Tels furent aussi les Francs; tel fut aussi Clovis, avant son baptême.

Si pour Henri IV, Paris valait bien une messe, à plus forte raison pour Clovis, la conquête de la Gaule que lui facilita le clergé l'appelant de tous ses vœux, ce qui a fait dire que la France était une monarchie fondée par des évêques;

à plus forte raison, dirons-nous, la Gaule pour Clovis, valait-elle bien un baptême. Et lorsque Saint-Rémi en versant sur sa tête l'eau lustrale lui dit : « Adoucis-toi, Sicambre, et courbe la tête; adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré », il opérait dans la pensée du Franc, nouvellement converti, un revirement complet dans ses idées religieuses. Ainsi, par exemple, la femme qui pour lui et les siens, était regardée comme un être quasi-sacré, allait, de par les enseignements chrétiens, lui être représentée comme volage, inconstante, irraisonnable, toujours disposée au mal; enfin comme la cause première de la chute de l'homme qu'elle achemine par sa fréquentation, bien plus vers la mort et les feux infernaux que vers les joies célestes.

C'étaient là les traditions orientales recueillies dans les livres bibliques et évangéliques importés en Occident par le Christianisme, et dont l'impression devint générale : « Propter imbecillitatem, propter infirmitatem sexus. » — Sous le coup de sa conversion, Clovis rédigeant, ou, tout au moins, mettant en ordre la loi Salique, y fit paraître cette impression dans l'art. 6 du titre 62 des Alleux qui porte : « Dans la loi Salique, aucune partie de l'héritage ne doit venir aux *femelles*. Il appartient tout entier aux *mâles*. »

Cet article devint décisif à l'égard de la femme qui fut exclue du trône et des possessions féodales (1). — On alla

(1) Le royaume de France est si noble, dit Froissard, qu'il ne peut aller à femelle. (H. Martin, 4-536.)

« G. de Villehardouin, prince de Morée, ne laissa en mourant que deux filles, et perdit ainsi, dit la *Chronique de Morée*, tout le fruit de ses travaux : *car une femme n'aurait jamais pu être admise à la souveraineté, depuis la malédiction lancée contre la femme.* » (Corresp. d'Orient, Michaud et Poujoulat, I-131). — Les coutumes féodales n'admettaient la successibilité féminine, que lorsque le *meilleur sexe manquait*, alors le seigneur suzerain mariait l'héritière pour desservir le fief. (H. Martin, 3-16; — Châteaubriand, 102.)

On retrouve cette impression défavorable à la femme dans le Code Civil, où elle est encore à l'état de mineure comme fille ou comme

même plus loin : on prétendit qu'elle n'avait pas d'âme. Cela fut discuté sérieusement en l'an 585, dans un synode tenu à Mâcon. Grégoire de Tours rapporte au livre VII de son *Histoire ecclésiastique des Francs*, que les évêques assistants à ce synode après avoir agité la question, si on devait comprendre les femmes sous le nom d'hommes, c'est-à-dire ayant une âme, finirent, après de longs débats, par accorder à chacune d'elles une âme et la qualité d'être raisonnable.

L'origine de cette croyance devait provenir d'une mauvaise interprétation donnée aux premiers versets de la Genèse — « Dieu créa l'homme à son image ; *il les créa mâle et femelle*, — Et leur dit : Croissez et multipliez » (I. 27.28). — « L'homme fut fait en *âme vivante ;* et, pour qu'il ne soit pas seul, Dieu l'endormit, et fit une aide semblable à lui en lui tirant une côte dont il forma la première femme. » (II. 7.18.21.22.)

Ève formée d'une côte d'Adam, est *semblable à lui corporellement*, mais il n'est pas question d'*âme* dans le verset 22 du chap. II ; et comme Dieu dit que l'*homme dominera sur elle*, on voit là poindre l'origine de cette croyance qui a encore cours dans les contrées orientales, où la femme est traitée comme un être inférieur, comme une esclave.

Ces traditions orientales si défavorables à la femme représentée par le prêtre, le prédicateur comme la cause du péché et de l'universelle damnation de l'humanité ; inerte et passive dans l'acte de la conception, vase de faiblesse (vas infirmius), être immonde, l'amie du démon, la bête noire, le summum du mal, étaient acceptées par tous, même par nos anciens poètes.

épouse. En Europe elle est toujours regardée comme un être inférieur. Dans les familles, la naissance d'un garçon est accueillie avec plus de contentement que celle d'une fille. Pour l'Église, perpétuant les traditions mosaïques, la femme est impure et rend impur ce qu'elle touche ou qui l'approche. Par sa fête *de la Purification*, instituée au v[e] siècle, elle la force, pour se purifier, à se rendre à l'église : là, où elle est toujours mise à l'écart, en dehors du chœur, réservé aux hommes.

Telle est du moins la conclusion qu'on doit tirer de la lecture de nos anciennes *Chansons de Geste;* la galanterie est, dit P. Paris, tout à fait bannie de cette poésie primitive (1).

La *Chanson de Roland* (XIe siècle) ne fait mention que de deux femmes : Bramimonde, l'épouse du roi Marsile, faite prisonnière, se convertit, reçoit le baptême à Aix et prend le nom de Julienne; puis Aude, la sœur d'Olivier qui, apprenant par Charlemagne que Roland, son fiancé, a été tué à Roncevaux, se pâme de douleur et tombe morte aux pieds de l'empereur.

Dans les chansons de Gérard de Roussillon, Renaud de Montauban, Garin le Lohérain, Aye d'Avignon, etc., qui composent le cycle carolingien, la femme n'est rien. Les héros de ces poèmes n'ont pour elles qu'une froideur méprisante. C'est un être inférieur, vain, léger, au cœur toujours inconstant; qu'à l'exemple des héros d'Homère, ils renvoient à chaque instant et brutalement, à ses fuseaux et à sa quenouille. Et à l'inverse de leurs ancêtres, les Germains, ils sont tout disposés à lui trouver quelque chose de *diabolique* (1); à être du sentiment de Métellus Numidicus disant au peuple romain : S'il était possible de n'avoir point de femmes, nous nous délivrerions de ce mal, mais comme la nature a établi que l'on ne peut guère vivre heureux avec elles, ni subsister sans elles, il faut avoir plus d'égard à notre conservation qu'à des satisfactions passagères (2).

(1) D'après les Cathares du XIIe siècle qui suivaient les doctrines de Manès, le péché originel n'est autre chose que la consommation du mariage d'Adam et d'Eve. S'il en est ainsi, ils mettaient en pratique l'ordre de l'Eternel. Alors nous demandons où est la faute qui, de sa part, leur attira une si terrible malédiction, à eux et à toute leur postérité. Et, cependant, écrit Michelet, grâce au péché d'Adam et d'Eve, nous dit Bossuet, nous chantons avec toute l'Eglise « Heureuse faute! » — Et encore : « O péché vraiment nécessaire! » (Peuple, 304.)

(1) Les Androniciens, hérétiques du IIe siècle, croyaient que la partie supérieure de la femme était l'ouvrage de Dieu et la partie inférieure l'ouvrage du diable.

(2) Euripide, dans sa tragédie d'*Hippolyte*, fait demander par ce dernier à Jupiter, du cerveau duquel Minerve sortit armée de pied

Donc, si ces chevaliers se marient, c'est moins par amour que par avarice, pour s'enrichir et pour perpétuer leur race, dit L. Gautier, dans ses *Épopées Nationales*.

Un revirement dans les idées a lieu au XIIe-XIIIe siècle; alors naît et se développe rapidement le culte de la Vierge Marie qui, de toutes parts, envahit les Églises et inspire en ce siècle, plus d'ouvrages d'art qu'en aucun de ceux qui avaient précédé. Les livres d'heures, les psautiers, les vitraux sont, dit Renan, pleins de la Vierge Marie, de ses douleurs, de ses joies, des preuves de son influence, et des miracles opérés par son intercession.

— Henri de Valenciennes écrit la *Vie Nostre Dame* et la *Mort Nostre Dame;* Gautier de Coincy, les *Miracles Nostre Dame* en 30,000 vers; Rutebeuf publie l'*Ave Maria*, la *Chanson Nostre Dame*, les *XX joyes* (ou douleurs) *Nostre Dame*, *Vie Nostre Dame*, etc.

— Les poètes du Midi, Giraud Riquier, Guy Folqueis, Lenfranc Cigala, Guilhem d'Aveypold, Raymond Gaucelm, Pierre Cardinal, Pierre de Corban, etc., composent des chansons en l'honneur et à la louange de la Mère de Dieu. Ce dernier poète, P. de Corban « parmi les louanges qu'il lui donne, observe que tous les chrétiens savent sérieusement ce que l'ange lui dit, *quand elle reçut par l'oreille Dieu qu'elle enfanta vierge*. Il compare la merveille de son enfantement à l'action du soleil, dont la lumière traverse le verre sans le rompre. » (Millot.)

Puis, avec les romans de *Tristan* et *de la belle Iseult*, *Lancelot du Lac* et de *la reine Genièvre* et autres du cycle d'*Arthur* et *de la Table ronde*, paraissent la galanterie et l'amour. « *Dieu et ma Dame* », est la devise du chevalier qui entreprend et accomplit mille prouesses pour obtenir de celle qu'il aime, de *sa mie*, le don de *doulce mercy*. Et la femme qui,

en cap, — pourquoi il n'a pas donné aux hommes un autre moyen d'avoir des enfants. — Ce trait a échappé à Molière; il aurait figuré très conséquemment dans les malédictions du vieillard trompé, quand il donne toutes les femmes au diable qui les fit.

selon l'expression pittoresque de Michelet, chez les sauvages, est une bête de somme, parmi les Orientaux, un meuble, devient en Europe un enfant gâté et prend dès lors, dans la société, un empire sans limites.

Jean Clopinel qui, par la bouche de la *Vieille*, s'était fait l'apôtre de l'affranchissement de la femme, tout en écrivant dans son *Codicille* que *Dieu la soubmitz à homme et voulut qu'il fust ses chiefz*, ce que dit également B. Latini : « Li hom fu fait à l'ymage de Dieu, mais la feme fu faiste à l'ymage de l'ome, et por ce sont les femes souz mises as homes par loi de nature », a trouvé des imitateurs parmi les modernes, qui, même, ont été bien au delà du *desideratum* exprimé par le poète. De nos jours, on ne parle en France, en Allemagne, en Angleterre, que de l'émancipation du sexe faible; et l'on va jusqu'à prédire que dans un avenir peu éloigné, la femme dont « la plus utile et honorable science et occupation, dit Montaigne, est la science du ménage » et que, d'après Mad[e] de Staël, « l'on a raison d'exclure des affaires politiques et civiles, rien n'étant plus opposé à sa vocation » sera mise en possession des mêmes droits civils et politiques que l'homme; en jouira aux mêmes titres et siègera dans les grandes assemblées.

Ce dernier état de choses n'existe-t-il pas déjà dans certaines contrées du Nouveau Monde? — En attendant qu'il en soit de même en Europe, on y voit maintenant des femmes doctoresses en droit et en médecine, avocates, etc.; elles sont admises comme témoins aux actes de l'état civil, et, de plus, ont le droit de vote aux élections consulaires.

CHAPITRE VI

§ III. — Le Célibat.

Génius fulmine l'anathème. — L'homme n'est pas fait pour le célibat. — Nombreux couvents d'hommes et de femmes. — Résultats. — États Catholiques et Protestants. — Population. — Philippe IV, adversaire du célibat religieux. — Fausse bulle annulant les vœux de chasteté. — Le célibat parmi les Juifs, les Grecs, les Romains. — Judaïsme et Christianisme. — Premiers temps de l'Église. — Évêques et prêtres mariés. — Églises grecque et russe. — Moyen-âge. — Mœurs relâchées. — Concile de Trente. Le clergé catholique imitera-t-il l'exemple des Protestants? Opinion de Bossuet.

Parlons maintenant du célibat contre lequel Clopinel, par la bouche de *Génius*, grand-prêtre de *Nature,* fulmine l'anathème.

L'homme n'est pas fait pour le célibat, dit Clopinel et, après lui, Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau; il doit se marier, s'unir à la femme pour perpétuer leur espèce. Ceux qui se maintiennent dans cet état de célibat, péchent contre la nature, contre toutes les lois divines et humaines. Notre poète reprenait là une thèse soutenue dans l'*Archithrenius,* poème attribué à Jean de Salisbury, évêque de Chartres, mort en 1182, et dans *l'Anti-Claudianus* d'Alain de Lille, qu'il développait vigoureusement à l'aide de *Génius,* contre le moine *Faulx-Semblant* et la nonne *Contrainte-Abstinence* qui, comme leurs pareils, moines et nonnes, reclus et recluses « semblent dehors agneaulx pitables », religieux, dévots, tout confits en Dieu; et « dedans sont loups ravissables », livrés à tous les vices. Aussi l'*ypocrite Faulx-Semblant* et sa si peu chaste compagne *Contrainte-Absti-*

nence, craignant pour les crimes contre nature, commis par eux, d'être, à la vue de tous, sévèrement apostrophés par *Génius* qui, ici, personnifie l'amour honnête, n'ayant d'autre but que la procréation, s'esquivent-ils vite dès qu'il paraît à *l'ost* du *Dieu-d'Amours*.

Le poète, en voyant la France couverte d'abbayes, de monastères, de couvents au nombre de plus de deux mille, se rendait bien compte que la grande multitude de personnes des deux sexes condamnées à y vivre, par suite de vœux religieux, en un célibat perpétuel, aux dépens de tous, sans supporter aucune charge et sans profit pour chacun, causait un immense préjudice à l'Etat, tant au point de vue de l'augmentation de population qu'à celui des impôts qui, par ce fait, se trouvaient être supportés par un nombre moindre d'individus. A l'extrémité de la terre, en Chine, pareille remarque avait été faite depuis fort longtemps. « Nos anciens, dit un empereur de la famille des Tang, tenaient pour maxime que s'il y avait un homme qui ne labourât point, une femme qui ne s'occupât point à filer, quelqu'un souffrait le froid ou la faim dans l'empire. » Et, sur ce principe, écrit Montesquieu, il fit détruire une infinité de monastères de bonzes.

Châteaubriand, comme historien, est de l'avis de notre poète : « Cette famille de religieux, dit-il, qui ne mourait point, accroissait ses biens sans les pouvoir perdre, et, dégagée des soins du monde, exerçait sur lui un prodigieux empire. Aujourd'hui que la société n'a plus à souffrir de l'accaparement d'une propriété immobile, du célibat nuisible à la population et de l'abus de la puissance monacale, elle juge avec impartialité des institutions qui furent, sur plusieurs rapports, utiles à l'espèce humaine à l'époque de sa formation » (Hist. de France.)

Mais comme apologiste du christianisme, il prêche le célibat, et voici les raisons qu'il invoque à l'appui de sa thèse.

« L'Europe est-elle déserte, parce qu'on y voit un clergé catholique qui a fait vœu de célibat? Les monastères mêmes

sont favorables à la société parce que les religieux, en consommant leurs denrées sur les lieux, répandent l'abondance dans la cabane du pauvre.

« Or, il nous paraît qu'une des premières lois naturelles qui dut s'abolir à la nouvelle alliance, fut celle qui favorisait la population au-delà de certaines bornes. Autre fut Jésus-Christ, autre fut Abraham : celui-ci parut dans un temps d'innocence, dans un temps où la terre manquait d'habitants; Jésus-Christ vint, au contraire, au milieu de la corruption des hommes, et lorsque le monde avait perdu sa solitude... Le législateur des chrétiens naquit d'une vierge, et mourut vierge. N'a-t-il pas voulu nous enseigner par là, sous les rapports politiques et naturels, que la terre était arrivée à son complément d'habitants, et que, loin de multiplier les générations, il faudrait désormais les restreindre? » (Génie du christianisme.)

Châteaubriand ne fait que reproduire ici, ce que dit Platon pour les mariages et la propagation en Grèce, qui devaient être encouragés ou restreints selon les besoins de la République ; puis Montesquieu : « Les peuples naissants se multiplient et croissent beaucoup. Ce serait chez eux une grande incommodité de vivre dans le célibat : ce n'en est point une d'avoir beaucoup d'enfants. Le contraire arrive lorsque la nation est formée. » (Liv. XXIII, ch. XI, XVII.)

Invoquer comme temps d'innocence ceux qui virent le déluge, la destruction de Sodome et de Gomorrhe; parler de la corruption des hommes qui a toujours été, est et sera; de la terre arrivée à son complément d'habitants, au temps de Jésus-Christ, qui ne connaissait que la Judée et la Galilée, — Alors qu'il y avait en Asie, en Afrique, en Europe, d'immenses contrées encore inhabitées; s'autoriser de la virginité de Marie et de celle de son fils pour restreindre les mariages et diminuer la population, ce sont là des raisons d'avocat qui veut, quand même, défendre une cause qu'en son for intérieur, il sait mauvaise. En effet, c'est aller contre le sentiment de tous les législateurs des peuples qui combattent le célibat et recommandent le mariage.

L'argumentation de Châteaubriand est donc loin d'être péremptoire. Et cela d'autant moins que, si l'on examine, un instant, le chiffre de population des États où est établi le protestantisme et qu'il soit mis en parallèle avec le chiffre de ceux soumis au catholicisme, notamment l'Espagne, l'Italie, la France où la population va tous les jours en décroissant (1), puis que l'on considère la situation respective des uns et des autres, au point de vue politique et économique, on voit de suite, combien le célibat est nuisible à la prospérité d'un État. C'est ce que constatait Clopinel qui, encore sur ce point, devançait ses contemporains (2).

Cette attaque de la part de notre poète contre le célibat religieux, était-elle dans les vues de Philippe IV ? — Avait-elle son approbation ? — Nous le croyons volontiers puisque, à ce moment même, on voit Dubois proposer au roi l'abolition du célibat des prêtres et des moines, et qu'alors on fit

(1) M. Bernard, sénateur, rapporteur de l'enquête faite au sujet de la dépopulation, en France, disait en séance du Sénat, 22 novembre 1901 : « Au début du XIX[e] siècle, la France était le groupe national le plus compact qui fût en Europe. Elle comptait 25 millions d'habitants, tandis que l'Angleterre n'en possédait que 12 et l'Allemagne 15. Aujourd'hui, la proportion est renversée. — Nous avons 36 millions d'habitants, l'Allemagne 56 et l'Angleterre 41. L'augmentation s'accuse aussi en Italie, en Autriche, en Suisse, en Belgique. Si ce mouvement continu, que deviendra la France? — Elle ne pourra que décroître moralement, financièrement, économiquement, militairement... »

(2) Balzac recommandait le célibat aux hommes d'Etat. Un siècle et demi plus tard, Napoléon par l'article 101 du décret organique de l'Université du 17 mars 1808, l'imposait ainsi que la vie commune à tout le corps enseignant : proviseurs, censeurs, principaux, régents, maîtres d'études.

D'après la statistique générale, on compte actuellement en France plus de 200,000 personnes de l'un et de l'autre sexe, à qui le célibat est imposé par suite de leur état religieux! — Voilà 200,000 mariages qui n'ont pas lieu; la population frustrée d'au moins 400,000 enfants qui, à leur tour, se seraient mariés et multipliés (Célibat des prêtres, 258.) — C'est ce qui a fait dire, plus de cinq cents ans après Clopinel, à une autre personnalité célèbre comme poète et comme homme politique, Lamartine : « L'état monacal a toujours profondément répugné à mon intelligence et à ma raison... Ce qui est contraire à la nature, à la famille, à la société, ne peut jamais être une institution justiciable. » (Voy. en Orient, V-156. Célibat, 222.)

circuler une fausse décrétale attribuée à Boniface VIII, datée de Saint Pierre de Rome, 13 mai 1297, inventée sans doute à Paris, et habilement calquée sur les constitutions apostoliques, relevant le clergé du vœu de chasteté et lui permettant le mariage. « L'on y proclame que le pape dans la plénitude de son divin pouvoir, n'est point lié par les canons des conciles ni par les constitutions de ses prédécesseurs ; et qu'il a le droit de décider *ad perpetuam rei memoriam*, que le *mariage ayant été institué de Dieu même* dans le paradis et consacré par l'exemple des Apôtres, le pape, les cardinaux ainsi que toutes les personnes ecclésiastiques, séculières ou régulières, de l'un ou de l'autre sexe, peuvent se marier, et que leurs enfants, s'il ne leur a pas été laissé de patrimoine, seront nourris, ceux du pape et des cardinaux, par le pape successeur, ceux des religieux et des religieuses, par leurs couvents, ceux des curés, par la paroisse. » (Hist. litt. de la Fr., 24-149, Boutaric) (1).

Les lois judaïques méprisaient et condamnaient le célibat, et couvraient d'opprobre la femme stérile. Chez les Grecs, les célibataires étaient flétris et mis au ban de la société. Lycurgue fit des lois sévères contre ceux qui se mariaient tardivement, et Platon qui prêchait la communauté des femmes, voulait que les célibataires, âgés de plus de 35 ans, fussent frappés d'une peine sévère et éloignés de tout emploi public. Les Romains leur refusaient le droit de tester et de porter témoignage. En Chine, des officiers rassemblaient sur les places publiques des villes, à la lune, au milieu du printemps, tous les hommes, âgés de plus de 30 ans, et toutes les femmes de 20 ans, qui n'étaient pas

(1) Serait-il téméraire de croire que pour mettre fin aux nombreux abus commis par la Cour de Rome, Philippe IV, ait eu alors la pensée, partagée par son entourage, de faire une Eglise Gallicane, ne dépendant ni ne relevant d'aucune autre Eglise, même de celle de Rome, libre de toute sujétion religieuse. La conduite tenue par lui et ses conseillers envers Boniface VIII, et la translation en France, à Avignon, du Saint-Siège, où Clément V, fut entièrement sous la dépendance du roi, le donneraient à supposer.

encore mariés, et, de gré ou de force, les unissaient séance tenante.

Puis vint le Christianisme. Les ministres de cette nouvelle religion, issue du Judaïsme dont les prêtres et les lévites se mariaient, méconnaissant le précepte énoncé au 28e verset du chapitre Ier de la Genèse, autorisent le célibat par leur discipline et leur exemple, imitant en cela les prêtres du paganisme chez qui la chasteté était rigoureusement recommandée.

Dans les premiers temps de l'Église, le mariage des évêques, des prêtres et des diacres était toléré, mais seulement contracté avec une seule femme. Cette coutume qui s'est conservée parmi les prêtres des Églises grecque et russe fut, en Occident, constamment combattue par les papes et par les conciles. Les foudres de l'Église furent souvent lancées inutilement, pour forcer les ecclésiastiques à observer le célibat. Grégoire de Tours fait mention de plusieurs évêques qui étaient mariés. Au célèbre concile de Trente (1533-1563) ouvert par Clément VII, qui était bâtard, puis continué par Paul III qui avait pour fils bâtard Pierre Farnèse, duc de Parme, où on rappela et confirma les décisions et règlements rendus sur cette question de discipline, les ambassadeurs de France « demandèrent que si on n'accordait pas le mariage des prêtres, on ne conférât plus les ordres qu'à des hommes d'un âge mûr et de mœurs éprouvées. » Cette demande ne fut pas accueillie, comme bien l'on pense, « le mariage des prêtres effrayait la Cour de Rome plus que tout au monde : A la tête d'un clergé qui aurait femme, enfants et patrie, le pape serait réduit à être évêque de Rome. » Pie IV, par ces paroles montrait, dit H. Martin, nettement le fond des choses (1).

(1) Pareille demande fut faite au Concile de Vienne, en 1311, où assistèrent plus de 300 prélats venus de tous les royaumes. On y traita de la réformation de l'Eglise et surtout des Templiers. — Plusieurs évêques apportèrent des mémoires pour cette réforme. On a celui de l'évêque de Mende, où il propose le mariage des prêtres, à l'exemple de l'église grecque, comme un remède au scandale de l'incontinence

On confirma donc tous les règlements et décisions rendus à ce sujet, et on fit une défense générale de les enfreindre sous peine de déposition et de châtiments canoniques.

— Il fut également décidé en ce concile, « si quelqu'un dit que l'état de mariage doit être préféré à celui de la virginité et du célibat, et que ce n'est par quelque chose de meilleur et de plus heureux de demeurer dans la virginité et le célibat que de se marier, qu'il soit anathème ! » (H. Martin, 9-95), excommunié, rejeté hors de l'église. On se rangeait, par ces décisions, au sentiment de l'apôtre Saint Paul qui proclame que le célibat est un état bien au-dessus de celui du mariage ; et ne permet ce dernier sacrement que comme un pis aller, disant qu'il vaut mieux se marier que de brûler (H. Martin, 3-400).

C'était aller contre ce que prescrit le Mosaïsme. Ç'était mettre la nouvelle loi en contradiction avec l'ancienne.

« La conformation naturelle de notre corps nous commande le mariage, et le Créateur nous a dit : « Croissez et multipliez. » D'ailleurs, déclare Saint Clément d'Alexandrie, n'est-ce pas la plus grande perfection dont l'homme soit capable que celle d'engendrer des êtres qui lui succéderont éternellement dans la série des âges ? Le mariage est le germe de la famille, la pierre angulaire de l'édifice social, et nous devons *tous*, comme chrétiens, en donner l'exemple en contractant des unions sacrées. » (Célibat. 181.)

D'après la marche des idées modernes, on peut, écrivent certains auteurs, prévoir sans trop s'aventurer, que le temps n'est pas éloigné, où le clergé catholique imitant l'exemple donné, il y a trois cents ans, par les Protestants, finira par forcer la Papauté à réformer la discipline sur ce point comme sur tant d'autres aussi importants, pour la mettre en harmonie avec la civilisation actuelle.

Déjà, au XVIIe siècle, Bossuet, qui ne fut pas étranger à la

presque universelle du clergé (H. M. 4-495.) Cette demande fut repoussée par Clément V, sans nul doute, pour les mêmes raisons que celles invoquées par Pie IV.

révocation de l'Édit de Nantes, s'était occupé sérieusement de la réunion de l'Église protestante à l'Église romaine. « Il n'était pas éloigné de consentir au mariage des prêtres, ce qui eût amené, dit Châteaubriand, un changement obligé dans la confession auriculaire et la communion fréquente. » — Et bien plus, ajouterons-nous, dans la situation politique de la France; quelle serait actuellement cette situation si Henri IV, à la tête de son armée protestante, s'était emparé de vive force de Paris, au lieu d'y entrer en adjurant, en *faisant le saut périlleux*, comme il l'écrivit à Gabrielle d'Estrées : *Paris valant bien une messe?*

Ou si Napoléon Ier, en arrivant au pouvoir, avait fait cette France protestante, d'après le courant des esprits qui était dirigé alors vers cette religion, au lieu, comme il le déclare dans le *Mémorial*, d'avoir préféré le catholicisme pour concilier les partis. — Qui sait, ce que serait aujourd'hui la France, l'importance de son rôle politique dans le Concert européen, et même dans celui du monde ? »

CHAPITRE VI

§ IV. — La licence de Clopinel dans les mots et dans les descriptions.

S'en est excusé. — Justification du poète à ce sujet. — Sculptures, peintures, postures indécentes dans les églises, etc. — Le livre de la Tour Landry; celui de Taillevant, etc. — Nos anciens conteurs. — Fin des commentaires sur le *Roman de la Rose.*

Nous en aurons fini avec le *Roman de la Rose*, après ces quelques pages sur le continuateur qu'on a, nous semble-t-il, accusé bien à la légère, d'immoralité et d'indécence dans ses mots et ses descriptions.

Prévenant la critique, Clopinel a, on s'en souvient, pris la parole sur ce point. *Rayson* s'est excusée auprès de l'*Amant,* de certaines expressions employées par elle; puis le poète se mettant lui-même en scène, s'est disculpé de pareilles fautes et de ses attaques multiples contre les femmes et contre les moines.

Nous avons lu avec quelque attention le *Roman de la Rose;* nous y avons trouvé, il est vrai, certains mots, certains passages qui, aujourd'hui, offenseraient les oreilles prudes; mais semblables mots et passages se lisent fréquemment dans les compositions historiques et littéraires du moyen-âge. Nos vieux fabliaux, le Roman du Renard, ceux de Lancelot, de Tristan, d'Aïol; la chanson d'Antioche, Joinville et autres, dont la lecture charmait nos aïeux pendant les longues soirées d'hiver, peuvent être cités comme exemples, ainsi qu'un grand nombre de monuments religieux sur lesquels sont sculptés des moines, des nonnes, des démons dans des postures indécentes. « L'église s'effa-

rouchait si peu de ces drames populaires qu'elle en reproduisait sur ses murailles les plus hardis. A Rouen, au portail septentrion de la cathédrale, un cochon joue du violon; à Chartres, devant le contrefort du vieux clocher de la cathédrale, c'est un âne; à Essonnes, un évêque tient une marotte. Ailleurs, ce sont les images des vices et des péchés sculptées dans la licence d'un pieux cynisme. L'artiste n'a pas reculé devant l'inceste de Loth, ni les infamies de Sodome. Dans l'église de l'Épine, petit village près Châlons, il se trouve des scupltures très remarquables, mais aussi très obscènes... Saint-Bernard blâmait fortement toutes ces sculptures. » (Michelet, 1-394.)

— C'est ainsi que littérateur, poète, graveur, peintre, sculpteur, chacun en sa partie, et tous à l'unisson, reproduisaient fidèlement les mœurs de leurs temps (1).

Les chroniques du xve siècle, nous apprennent que dans les fêtes données par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, figurait aux festins, une statue de femme dont les mamelles fournissaient de l'hypocras. Une autre d'enfant lequel *pissait de l'eau de rose.* — Le Roman de *Tirant le blanc*, représente, dit l'auteur de la *Vie privée des Français*, dans une circonstance semblable, un pareil spectacle. Outre une statue de femme des mamelles de laquelle jaillissait une liqueur, il y en avait encore une de jeune fille faite d'or émaillé. Celle-ci était nue et tenait ses mains baissées et serrées contre son corps, comme pour s'en couvrir. De dessous ses mains sortait une fontaine de vin délicieux, qui était reçu dans un vase transparent.

Cette licence des mœurs se voyait même jusque dans les repas où « on servait, dit Châteaubriand, des pâtisseries de formes obscènes qu'on appelait de leurs propres noms. Les ecclésiastiques, les femmes et les jeunes filles rendaient ces

(1) « Que les saletés des Dieux, la Vénus, le Ganymède, et les autres nudités du Carache aient été faites pour des princes de l'Eglise, et qui se disent successeurs des apôtres, le palais Farnèse en est la preuve. » (La Bruyère, 2.228.)

grossièretés innocentes par une pudique ingénuité (1). On sait ce qu'était la chaire à cette époque (2), ce qu'étaient les fabliaux. Or, les femmes entendaient les sermons à l'église, les fabliaux dans leurs châteaux, dans leurs maisons où l'on faisait venir les jongleurs. Dans ces siècles, les femmes n'ignoraient à aucune époque de leur vie, ni la chose ni les mots, l'honnêteté était dans la conduite et non dans l'emploi de l'expression. La langue était alors toute nue, les traductions de la Bible de ces temps sont aussi crues et plus indécentes que le texte. Le *Livre du Chevalier de la Tour Landry* pour l'enseignement à ses filles, composé en 1372, donne la mesure de la liberté des enseignements et des mots. »

En résumé, on ne cherchait pas alors à faire des phrases inutiles, à tourner autour d'un mot plus ou moins graveleux ; allant au plus court, et pour être compris de gens qui aimaient la note grivoise, on appelait chaque chose par le nom qui lui était propre ; ainsi que le prouvent encore les anciens Mystères, où les sujets les plus saints sont traités d'une manière toute profane, avec une crudité de mot excessive ; et le *Livre des Proverbes*, la lecture de tous. — C'est ce goût de nos aïeux pour la *gauloiserie* qui nous valut de la part des nations voisines, le qualificatif de *peuple léger*, *peuple moqueur*, et qui a fait la réputation du *Roman de la Rose*, des *Cent Nouvelles Nouvelles*, de l'*Heptaméron*, des *Dames Galantes*, des *Contes* de La Fontaine qui, comme on

(1) « Quelques-uns de ces noms sales se trouvent dans Taillevant qui en parle sans aucun étonnement; comme un autre parlerait d'une chose toute ordinaire; comme lui-même enfin il parle des rissoles ou des gauffres. Champier se récrit contre cette invention luxurieuse du vice : « Quœdam pudenda muliebria, aliæ virilia (si diis placet) representant sunt quos c... saccharatos appellitent. Adeo degeneravere boni mores ut etiam christianis obscœna et pudenda in cibis placeant. » (Legrand d'Aussy. 2.269. — Châteaubriand.)

(2) Boccace s'en autorise pour excuser la liberté de ses contes : « Considérant, dit-il, que les sermons faits par les prédicateurs sont le plus souvent pleins de gausseries, de railleries et de brocards, j'ai cru que les mêmes choses ne seraient pas malséantes dans mes contes, que j'ai écrits pour chasser la mélancolie des dames. »

sait, furent écrits par le *Bonhomme*, à la demande de la duchesse de Bouillon, Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin, dont la société se composait de ce que Paris comptai alors de plus illustre.

La licence de Clopinel est, dirons-nous avec Nisard, « la raison en goguette, la raison ribaude comme l'appelle l'*Amant*, mais c'est toujours la raison. Au reste, il ne faut pas confondre ces égrillardises de la raison emportée hors des bornes par le désir d'accroître notre entendement, avec ces impuretés artificielles de l'imagination, qui souillent tant de livres médiocres et dégoûtants. Le libertinage de Jean de Meung est celui de Montaigne, de La Fontaine, de Molière. Je ne nomme pas Rabelais, parce que le libertinage factice de l'imagination y est trop souvent mêlé à celui de la raison. Charron lui-même, le sage Charron en a des pointes ».

CHAPITRE VII

Clopinel traduit Boëce. — Présente son manuscrit au roi. — Compose son Testament puis son Codicille. — Il y fait preuve de sentiments religieux. — Parle de lui, de sa jeunesse. — Nouvelles critiques contre les moines, les femmes et le clergé. — Termine en invoquant la *Dame de Paradis.* **— Fût-il célibataire ou marié ? — Blanche de Machault. — Pas trace de descendance. — Mourut en 1305, à Paris. — Enterré en l'Église des Jacobins, rue Saint-Jacques. — Son épitaphe d'après Du Breuil. — Histoire du coffre considérée comme fausse. — Aventure des dames de la Cour admise comme vraie.**

Nous sommes en l'année 1303-4. Notre poète à qui le *Dieu d'Amours* avait souhaité « qu'il puiz vivre longuement », est bien près de la fin de sa carrière. Après plusieurs années de travail, son œuvre capitale, celle qui lui vaudra une si grande renommée, prise et reprise souvent, est terminée. Entre temps et pour se délasser de cette longue composition, et aussi, peut-être, pour se consoler des attaques de nombreux ennemis, il s'est complu à lire, puis à traduire, le livre *De Consolatione philosophiæ* de Boèce, ainsi qu'il l'avait déjà fait pressentir dans le *Roman de la Rose :*

Qui Boëce de Confort, lisent
Et les sentences qui là gisent
Dont grant bien aux gens lays feront
Qui bien le leur translateront.

Cette traduction de l'œuvre du philosophe latin faite sur l'ordre de Philippe IV (1), est quasi son dernier ouvrage.

(1) Clopinel continua le *Roman de la Rose* et traduisit Boëce, à la demande de Philippe IV, mais non Végèce et les lettres d'Abélard et

Pour manifester sa gratitude au souverain qui n'a cessé de lui témoigner une constante amitié et de le couvrir de sa royale protection il lui en fait hommage, comme le montre une miniature de l'époque : — Le roi vêtu d'une robe couleur d'azur avec collet et bordure en bas, d'hermines, est assis sur son trône surmonté d'un dais semé de fleur de lis. Il porte une couronne ornée de trèfles et tient de la main senestre un sceptre terminé par une fleur de lis ; d'un côté sont trois seigneurs ou officiers de sa couronne ; de l'autre deux massiers et un valet, vêtus de robes rouges, vertes, brunes ou d'azur ; tous ont des chaussures noires extrêmement longues et pointues. Notre poète, chaussé de même, avec une robe d'azur entourée d'une ceinture rouge, et sur la tête une toque ou bonnet également rouge, est devant le roi un genou à terre, tenant en ses mains son manuscrit à la couverture rouge, doré sur tranche, qu'il lui présente (1) en disant :

« A ta royale majesté, très noble prince, par la grâce de Dieu roy de France, Philippe le quart, je Jehans de Meun, qui jadis ou Romant de la Roze, puis que Jalousie ot mis en prison Belacueil, enseignay la manière du chastel prendre et de la rose cueillir, et translatay de latin en françoys le livre de Vegèce de Chevalerie, et le livre des Merveilles de Hirlande, et la vie et les Epistres de maistre Pierre Abelars et Heloys, sa femme, et le livre Aelred de Espirituel amistié, envoye ore Boece de Consolacion, que je t'ay translaté de latin en françoys, jasoit ce que tu entendes bien latin ; mais toutesvoies est moult plus legier

d'Héloïse, comme l'écrivent à tort Michelet, H. Martin et l'Histoire littéraire de la France (24-456.)

(1) Cette miniature se voit au commencement d'un manuscrit de sa traduction de Boëce, avec la dédicace que nous rapportons. Elle est reproduite dans les *Monuments de la Monarchie françoise*, de Montfaucon (2-215, pl. XI), et dans l'Histoire de France, de Michelet (1-472). Clopinel paraît être âgé de 40 à 50 ans. C'est également cet âge qu'on peut lui donner d'après une autre gravure d'un manuscrit du XVe siècle sur Boëce, qui figure dans le volume des Sciences, lettres et arts au moyen-âge, de P. Lacroix, (p. 49.)

à entendre le françoys que le latin. Et pour ce que tu me deïs, lequel dit je tieng à commandement, que je preïsse plainement la sentence de l'aucteur sans trop ensuivre les parolles du latin, je l'ay fait à mon petit pouoir, si comme ta debonnaireté le commanda. Or pri-je à tous ceulx qui ce livre verront, se il leur en semble en aucuns lieus que je me soye trop eslongiez des parolles de l'aucteur, ou que j'ay mis aucune fois plus de parolles que l'aucteur n'y met, ou aucune fois moins, que il le me pardonnent, car se je eusse espont mot à mot le latin par le françoys, le livre en feust trop obscur aux gens lais, et les clercs neïs lettrez ne peussent pas legierement entendre le latin par le françoys. »

Cette épître liminaire précède sa traduction de Boèce : il prend le surnom de Meung, du lieu de sa naissance et sous lequel il est généralement connu. — L'énumération qu'il y donne de ses différents ouvrages et où il place le *Roman de la Rose*, *en premier*, a fait dire aux biographes et commentateurs (MM. P. Paris, G. Paris, Croissandeau, Langlois...), qu'il était un des *dits* mentionnés par le poète dans son *Codicille*, et comme le début de sa vie littéraire. — Un *dit* se composait de quelques centaines de vers, et, très rarement, allait jusqu'à mille ; — on ne peut donc admettre comme tel le *Roman de la Rose*, qui comprend plus de 22,000 vers ! — De ce que dans cette dédicace ou épître, ce poème est désigné le premier des cinq ouvrages composés *jadis* par Clopinel, il ne faut pas, *ipso facto*, en conclure que c'est par lui qu'il débuta. L'adverbe *jadis* (*jam*, déjà ; *diu*, longtemps), — assez élastique dans son sens propre, puisqu'il exprime un temps passé non déterminé : autrefois, longtemps, dernièrement, — employé par le poète, s'applique aux ouvrages publiés par lui, anciennement et récemment : Végèce, Merveilles, Abélard, Aelred et le *Roman de la Rose*, où il a mis toute sa science, toute son intelligence. — Et si ce dernier ouvrage, production de l'âge mûr, et non de jeunesse, terminé il n'y a pas longtemps, est désigné par lui le premier, c'est qu'il le considère

comme étant le plus important de ceux qu'il a composés ; puis suit Végèce, autre œuvre sérieuse, etc., et *ore*, maintenant, sa traduction de Boèce, qu'il vient de finir.

Du reste, nos commentaires prouvent que la continuation du *Roman de la Rose*, doit, contrairement à la dédicace, être placée dernière, avant Boèce, étant une sorte de chronique rimée des principaux faits du règne de Philippe IV ; elle n'est plus alors diffuse, ni décousue, ennuyeuse ou insipide, comme l'ont écrit Renan, Daunou, Michelet, P. Paris, Langlois, mais a la valeur d'une œuvre historique.

On a voulu encore arguer de cette même dédicace, pour dire que le poète s'y dénommant Jean de *Meung*, c'était bien ainsi qu'il s'appelait, et par conséquent, se rattachait aux Seigneurs de Meung-Chéré.

Le poète a, en cela, imité les savants de cette époque : Chrétien de Beauvais, Nicolas de Bar-sur-Aube, Guillaume de Saint-Amour, Odon de Douai, Jean de Paris, joignant au prénom, le nom du lieu de naissance. — Et puis faut-il le dire, le nom de Clopinel, en ce temps-là comme aujourd'hui, n'a rien de bien harmonieux, c'est même le contraire qui a lieu, puisqu'il rappelle une infirmité, non du poète, qui était *sans deffault de membre*, mais de son père ou de quelqu'un des siens. S'il a été employé par Jean, ce n'est que dans le *Roman :* « Puis viendra Jean *Clopinel*, qui naistra sur Laire, à Meun. » — Unique mention de ce nom de Clopinel qu'on ne rencontre plus dans ses ouvrages. C'est donc ici, une véritable prise de possession ; cela ne peut faire l'ombre d'un doute. Si le *Roman*, son œuvre capitale, donne une seule fois, *maistre Jehan de Meung*, c'est dans les six vers qui annoncent l'endroit où il continua l'œuvre de G. de Lorris. Ces six vers, sorte de titre de chapitre, n'existent pas dans les manuscrits des XIIIe-XIVe siècle ; — ils ont été composés et ajoutés par les copistes. Néanmoins, le poète adopta cette appellation : *maistre Jehan de Meun,* qui se lit dans sa traduction de Végèce, son Testament, son Codicille, ainsi que dans des rôles de taille de 1296, 1313

et dans la donation de 1305 ; elle fut reproduite par les copistes qui se conformèrent à l'usage alors reçu de joindre au prénom, le nom du pays d'origine.

Cela dit, revenons à la dédicace. En voyant le poète y énumérer avec tant de soin tout ce qu'il a composé, ne dirait-on pas qu'il pressentait sa fin prochaine, et qu'il ne lui restait que peu de temps à passer sur cette terre. La traduction de l'œuvre du philosophe latin qu'il venait de terminer le disposait, au reste, pour ce moment suprême ; elle explique d'abord son *Testament*, composition dévote de 1708 vers en quatrains monorimes, où l'auteur débute par une invocation à la Sainte-Trinité ; parle, d'après les Écritures, des Apôtres S. S. Jean, Mathieu et Paul, de J. C., de la Vierge-Marie, du péché originel que nous léguèrent Adam et Ève, et dont nous délivra Jésus en mourant pour nous sur la croix ; de la Passion et de la Résurrection de N.-S. ; de Magdeleine la pécheresse à qui Jésus pardonna, du Saint-Esprit descendant sur les Apôtres qui, après, vont prêchant par le monde la loi de Jésus ; puis de la mort qui prend les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres et dont nul ne sait l'heure ; du Jugement dernier où Dieu dans toute sa splendeur jugera les hommes selon leurs œuvres ; des trois vertus, amour, espérance et foi (1). Enfin à l'*Épitaphe des Trespassez*, le poète recommande à ceux qui possèdent de donner largement aux pauvres, pour obtenir le pardon de Dieu qui sera sans miséricorde pour les mauvais riches.

Et une autre composition sous le titre de *Codicille* (2), également empreinte d'un grand sentiment religieux.

— C'est bien là le dernier acte d'un homme qui, déjà âgé,

(1) V. les chap. CVII et suiv., foi, charité et espérance du Trésor de Latini.

(2) « C'est J. de Meung qui, le premier, croyons-nous, dit Aubertin, fit usage de cette forme de poésie, que plus tard Villon a rendu célèbre : Le *Legs* ou le Testament satirique. » — Rutebœuf avait déjà employé ce genre de poésie, en composant le Testament de l'Ane. Deschamps, le seigneur de Guerchy, firent des pièces du même genre. Le *Testament de Pathelin*, composé vers 1480-90, est une imitation de celui de Villon.

sent venir la mort. Aussi fait-il amende honorable de *maints dits*, qu'il composa par vanité en sa jeunesse, pour le *délict* des gens amoureux et folâtres. Il prie Dieu de lui laisser le temps nécessaire pour faire encore un *dit*, mais celui-ci par *vraye charité* et pour excuser ceux composés jadis par vanité et qui peu, cependant, lui profitèrent.

Le *Codicille* de maistre Jehan de Meun, de 2120 vers en couplets monorimes, débute ainsi :

Ly père et ly filz et ly Sainctz Esperis,
Ung Dieu en troys personnes aouré et cheriz,
Tienne les bons en sa grâce et secours les perilz,
Et doint que cil traictié soit moult à maint meris!

J'ay fait en ma jeunesse maint dit par vanité,
Où maintes gens se sont mainteffoys délité (1);
Or m'en doint Dieu faire ung par vraye charité
Pour amender les autres, qui pou m'ont prouffité.

Bien doit estre excusé jeune cueur en sa jeunesse,
Quant luy donne grâce d'estre meur en vieillesse,
Mais moult est grant vertu et très haulte noblesse,
Quant cueur à jeune âäge à meureté s'adresse (2).

Mais ly myen et ly autre sont de si grant durté,
Qu'en nul estat ne veulent venir à meureté;
Ains se sont à jeunesse si joinctz et ahurté,
Com se de tousiours vivre ilz eussent seureté (3).

Mais il est autrement; car nous sommes asseur
De mourir; mais du terme, moy ne d'aultre n'est seur;

(1) Dits et chansons d'Amour, v. p. 12-13, et non le *Roman de la Rose.*

(2) Vers reproduits par Villon qui, par erreur, dit les tirer du *Roman de la Rose.* — J. Bodel dans *Li jus Saint-Nicolas,* fait ainsi parler un jeune noble : « Seigneur, se je sui jones, ne m'aiez en despit; on a veu souvent grant cuer en cors petit. » Sauf l'expression, c'est bien la pensée que le grand tragique français a rendu si populaire : « Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées — La valeur n'attend pas le nombre des années. »

(3) E. Deschamps, s'est inspiré de ces vers pour son rondeau : Partage de la vie humaine.

Plus tost meurent ly jeune souvent que ly vieur;
Je ne scay bien ou mal ou encontre bon eur.

Mort est à tous commune, mort est à tous bannière,
Mais nulz n'en peut sçavoir l'heure ne la manière (1);
Si prie Dieu et celle que mon cueur a tant chiere,
Qu'il vueille recevoir en gré ceste matière.

Dans ce *dit* dévot que nous abrégerons, tout en citant les passages qui renseignent sur le poète, celui-ci recommande d'aimer son prochain, de fuir les péchés qui déplaisent à Dieu ; de penser à l'âme qui est immortelle et si belle chose, et non au corps qui devient charogne et pourriture ; de mépriser les richesses et surtout de ne pas en posséder injustement afin de mériter le paradis et d'éviter l'enfer. — Hélas ! dit le poète :

Hélas! quant je regard mon estat primerien,
Com Dieu me fist homme quant je n'estoye rien.
Et de tant vil matire et de tant vil mesrien,
Bien devroye amer Dieu au moins au derrien.

Encor le doy-je plus amer quant il me membre
Qu'il me fist chrestien, et qu'il me daigna reimbre,
Qu'il me fist quant au corps sans deffault de membre (2),
Ne le doy oublier n'en aoust n'en septembre.

(1) Cette pensée de l'heure incertaine de la mort se lit fréquemment dans nos anciens auteurs. — Rutebeuf : Complainte d'outre-mer :

La riens qui plus certainne soit,
Si est que mors nus corra seure :
La moins certaine si est l'eure.

Rabelais a dit : « Oncq'home n'eut les Dieux tant bien à main, qu'asseure peust de vivre au lendemain. » — Montaigne : « La chose la plus certaine c'est de mourir, la plus incertaine c'est *l'heure.* » — La Bruyère : « Qui a vécu un seul jour a vécu un siècle : même soleil, même terre, même monde, mêmes sensations. Rien ne ressemble mieux à aujourd'hui que demain : il y aurait quelque curiosité à mourir, c'est-à-dire à n'être plus un corps, mais à être... esprit. L'homme cependant impatient de la nouveauté, n'est point curieux sur ce seul article, né inquiet et qui s'ennuie de tout, il ne s'ennuie point de vivre : il consentirait peut-être à vivre toujours. »

(2) V. p. 7, où ce vers est cité.

Dieu m'a fait mainte grace en bien corporelment,
Encor m'a-il plus fait spirituellement;
Si m'a tousiours esté large temporelment,
Parquoy je le devroye amer trop fermement.

Dieu m'a par mains perilz conduyt sans mescheance,
Dieu a donné aux miens honneur et chevissance,
Dieu m'a donné servir les plus grans gens de France,
Dieu m'a traict sans reprouche de jeunesse et d'enfance (1).

En énumérant tous ces biens, qui lui viennent de Dieu, notre poète moribond est cependant effrayé, *car qui plus tient de Dieu, plus a à rendre compte*. Il est vrai, dit-il, que Dieu est miséricordieux, mais néanmoins, il convient de faire bonne et sincère pénitence.

Clopinel revenant à son caractère frondeur, reprend, ici, les critiques du *Jaloux* contre les femmes, qui sont si diverses que bien fol est qui s'y fie (2) ; et, en passant, lâche quelques lardons contre le sexe barbu. — Puis, il revient aux critiques de *Faulx-Semblant* contre les moines et le clergé ; attaque les clercs ignorants et sans lettres qui, par *Symonnye entrent en prelacion* (3), et les prélats qui usent de *grant seigneurie* et ne regardent point les pauvres gens (4).

— Maintenant, s'écrie-t-il, *peu y a nulz moynes, prieurs*,

(1) V. p. 12. Le 2e vers doit se lire : « Dieu *m'a* donné au *mieux* honneur et grant chevance », leçon plus exacte.

(2) V. p. 75, note 2.

(3) Une enquête de 1296, reproche aux *prélats de donner la tonsure à des hommes illettrés ou mariés, à des enfants intellectu carentes*, etc. (Boutaric, 76.)

(4) Nous pourrions facilement produire des faits de l'époque, bornons-nous, pour justifier le poète, de l'exemple suivant pris dans le *Mémorial :* « Napoléon raconte que l'abbé Sieyès, aumônier des princes d'Orléans leur disant un jour la messe, quelque chose d'imprévu les fit sortir successivement durant l'office. L'abbé se retournant et n'apercevant plus que les valets, ferma le livre et sortit aussi, disant qu'il n'était pas payé pour dire la messe à la *canaille* » (p. 322).

abbez ou evesques qu'ils ne soient vicieux (1). Les religieux, au lieu de se tenir dans leur couvent, aiment mieux mener une vie mondaine, ils ne recherchent que l'argent, les honneurs et les jouissances de ce monde ; ils confessent les rois, les princes et les puissants, car le pape leur a accordé un grand pouvoir spirituel, et ce, au grand mécontentement des prélats qui les jalousent. Ces moines qui n'ont *cure des povres*, intriguent de tous les côtés ; à leurs pénitents souvent enrichis par l'usure ou par le vol, ils font faire des testaments en leur faveur, leur promettant qu'ils diront pour eux un grand nombre de messes et qu'ils auront leur sépulture dans *leurs cloistres* ou *églises*, où ne vont pas les *povres :*

Sépultures pavent leur cloistre et leur église
De mainte belle tombe polie, blanche et bise,
Fort et dure et espece, qui ne se casse ne brise;
Mais je voy pou de povres, tant soit bon, qui y gise.
Les riches sont dedans, et les povres à la pluye..... (2).

Ces moines prennent toujours la plus belle part dans ces testaments rédigés et souvent fabriqués par eux, et envoyent l'âme du trépassé tout droit en paradis, « car nul n'est plus expert qu'eux en semblable affaire (3). »

(1) Rutebeuf parle comme suit du clergé, dans l'*Estat du monde :*

Chascun péche du cors, et de l'âme n'a cure...
De Rome vient li max qui les vertus asome...
Symonie, avarice et tox maux abonde...
Quel gent a Diex laissés por garder sa maison.

Mêmes critiques dans Adam le Bossu, Etienne de Meaux, le roi de Cambrai, etc.

(2) « Les nobles possédaient seuls le droit d'avoir dans les églises ou chapelles, des bancs ou places d'honneur, et d'y ériger des monuments funéraires » (P. Lacroix, Mœurs et usages). — Les *povres,* comme nous l'apprend notre poète, étaient dehors, *à la pluye.*

(3) Dans les *Plaies du Monde*, Rutebeuf critique ceux qui donnent, en mourant, leurs biens aux ordres religieux. Or, par eux, dit-il, « Or, est cil, sauvés et assous ». — « On sait à quel point le clergé poussa les abus et la captation à l'égard des testaments : il fallait en mourant laisser quelque chose à l'Eglise, même un dixième de sa fortune, sous peine de damnation et de non inhumation : une pauvre femme offrit un petit chat pour racheter son âme. » (Châteaubriand, 109. — V. Grégoire de Tours. Sauval, Bodin, etc.).

Ici critique de la femme devenue veuve. Le poète a fait là un petit tableau de mœurs de l'époque qui mérite d'être reproduit.

— Aux obsèques de son époux, la veuve mande ses parents et ses voisins, et, selon la coutume, et pour faire taire la médisance, porte elle-même, pour être offerts à l'autel, l'argent, la chandelle, et par une vieille *truande*, mendiante (sorte de pleureuse) (1), le pain et le vin. A l'offrande, la veuve :

Lors offre pain et vin couvert d'ung pou de toille,
Et ung denier fichié dedans une chandoille;
Puis estend son mantel tout ainsy comme un voille,
Tu qui n'as ce veu, va à Paris; or voy-le (2).

Son chagrin, — si chagrin il y a — ne l'empêche pas toutefois de prendre un soin tout particulier de sa toilette; elle a un fort pelisson qu'elle porte gentiment; une élégante chaussure; les *gorgeons* transparents laissant voir son cou; puis un chapel ou touelle orné de deux longues cornes et où entre une grande quantité d'épingles pour consolider ce grand *harribourras* (3).

(1) Dès l'antiquité la plus reculée, on employait des femmes, comme pleureuses, pour les enterrements; et plus elles étaient payées, plus elles versaient des larmes et poussaient des gémissements. Cette coutume qui existe encore en Orient parmi les Arabes, les Fellahs, les Egyptiens, les Grecs, s'est conservé en France jusqu'à la fin du siécle dernier. Alors les pleureuses furent remplacées dans ces cérémonies, par des employés des pompes funèbres qui, coiffés d'un chapeau à claque, habit à queue avec un petit manteau noir auquel sont attachées, aux épaules, deux bandes en tulle noir, conduisent le deuil, placés en tête de la famille.

(2) On lit dans Joinville que pour les obsèques du comte de Brienne, à Acre, « la dame de Soiete fist faire le servise en tel maniere, que chascuns chevaliers offrit un cierge et un denier d'argent, et li rois offri un cierge et un besant d'or, tout des deniers ma dame de Soiete. » Le pain et le vin en souvenir du divin sacrifice, la chandelle ou cierge, le passage à une meilleure vie; et le denier ou besant rappelle la pièce de monnaie qui était donnée à Caron, pour le passage des âmes, dans sa barque, sur le Styx ou l'Achéron. — Ces offrandes de pain et de vin, d'argent et de cierge se pratiquent encore de nos jours dans la religion chrétienne, lors des obsèques d'un homme ou d'une femme.

(3) Nous n'avons trouvé ce mot que dans Clopinel et E. Deschamps; il signifie fatras, amas confus de choses.

— D'autres, se *coulourent* pour avoir *visaiges luysans*, font les savoureuses par leur parler et leurs regards. Bref, on ne sait si des morts, elles ont deuil ou joie. — Je ne dis pas cela, observe Jean Clopinel, par colère, mais parce que la chose se voit communément.

Comme on ne sait pas, continue-t-il à dire, si l'âme du trépassé est en purgatoire ou en enfer, il est bon, cependant, pour le repos du défunt, de faire une prière douce et humble qui va à Dieu *plus tôt que vent ne vole*.

— Il décrit ensuite les sept péchés capitaux qui sont mortels vices : orgueil, colère, avarice, envie, paresse, gourmandise, et luxure, qui est contre Dieu, contre mariage et contre chasteté et qui *trop espraint les femmes*, lesquels vices peuvent nous perdre si Dieu ne vient à notre aide. — Que celui qui est vertueux se maintienne dans cet état, et qui ne l'est pas cherche à le devenir par la prière et les bonnes œuvres (1), qui sont les deux portes du Paradis où est Dieu dans toute sa gloire. Puis vient une description de l'enfer où :

Tourmens y a pour papes, pour roys, pour chevaliers,
Pour faulx clercs, pour faulx lays et pour faulx réguliers,
Pour les religieux et pour faulx séculiers ;
Tourmens y a communs, propres et singuliers (2).

Clopinel termine par une invocation à la Vierge Marie, *dame de Paradis*, trésorière de grâce, et la prie de lui venir en aide au moment solennel :

(1) Ceci nous remet en mémoire, la réponse que Jeanne d'Arc fit à ses juges, lui demandant si elle savait être en la grâce de Dieu? — « Si je n'y suis pas, Dieu m'y mette ; et si j'y suis, Dieu m'y tienne! »

(2) Dans l'histoire de *Saint Pierre et du Jongleur*, on voit les diables aller sur la terre et arriver en enfer : « Ly uns aporte champions, l'autre prestres, l'autre larrons, moines, evesques et abez, et chevaliers et genz assez ». — Clopinel a été imité par Rabelais qui, au liv. II, ch. XXX de Pantagruel, décrit l'enfer où sont empereurs, rois et papes, avec leurs occupations. — Et par Voltaire, montrant le sombre empire de Satan, peuplé de papes, de cardinaux, prédicateurs et confesseurs de rois, nonnes, saints et saintes qui parent la légende dorée et fêtés sur la terre, sont dévolus à tout jamais, aux brasiers éternels, (La Pucelle, V.)

Cy finiray mon dit au nom de Jesu Christ;
Et chascun qui l'orra mercie en Jesu Christ,
Et luy prie humblement que nous soyons escript
Au saint livre de vie que cil mesme a escript.

Malgré toutes ces démonstrations de piété, Clopinel n'était pas, au fond, si religieux qu'il semblerait vouloir le faire croire, ainsi que, du reste, le donnent à penser maints passages du *Roman de la Rose*, notamment celui où il décrit le Paradis réservé à ceux qui mettent en pratique les lois de *Nature*, qui sent fort son orientalisme.

Bien fait de corps, à la figure agréable et avec l'esprit dont il fait preuve, notre poète, quoiqu'il ait écrit que l'homme n'est pas fait pour le célibat, vécut peut-être en épicurien, se livrant aux amours volages; et au mariage qu'il considérait *comme mauvais lien*, préféra, à l'exemple d'Héloïse, l'amour libre, où la femme et l'homme se donnent volontairement l'un à l'autre; — c'est ce qu'enseignaient les cours d'amour; et c'est ce qu'il préconise lui-même, dans ces vers :

Chascune pour chascun commune,
Chascun commun pour chascune.

Mais alors, il aurait été en complète contradiction avec les préceptes de *Nature* et de *Génius* qui demandent, exigent même, — d'après lui, sous peine d'anathème, — l'union légitime de l'homme et de la femme pour la procréation de leur espèce. — A moins qu'on ne veuille regarder ses critiques multiples contre les femmes qu'il malmène, du reste, d'une si rude façon, au point de les traiter toutes d'un nom infâme, comme étant la conséquence d'*une union malheureuse*, ainsi que furent celles de Rutebeuf, du Bossu d'Arras, ses contemporains, et de tant d'autres; ce qui expliquerait alors pourquoi il traite le mariage de *mauvais lien.*

Nous sommes tout disposé à admettre cette dernière hypothèse, d'après un document de la fin du XIIIe siècle,

dans lequel on lit : « En 1290, Marie de Machault, femme « de Nicolas de Chanoise, sa sœur *Blanche, femme de Jean* « *de Meun, escuyer*, une autre Marie de Machault, femme « de Nicolas de Villebourdin, vendent à l'abbaye de Saint- « Magloire quelques rentes que leur devaient leurs frères Jean et Robert sur le domaine de Machault. » (Poésies de G. de Machault, par Tarbé.)

Cette *Blanche de Machault*, *femme de Jean de Meun*, *escuyer*, était parente, probablement tante de Guillaume de Machault, le poète, imitateur de Jean Clopinel, dit de Meung, « li bons maistres, dit-il, qui parfist la fin du *Roman de la Rose.* »

Rien ne s'oppose à ce que Clopinel ait eu la qualité d'*écuyer*, lorsqu'on sait qu'il fut le poète favori de Philippe IV; et que ce roi donna, dit Boutaric, la noblesse à tout son entourage roturier.

Ce qui viendrait encore fortifier cette hypothèse, c'est que la généalogie des barons de Meung-Chéré dressée par Hubert qui, à tort, y rattache notre poète, ne fait nulle mention d'alliance de cette famille seigneuriale, une des premières de l'Orléanais, avec celle de Machault. Tout porte donc à croire que c'est le continuateur du *Roman de la Rose*, Jean Clopinel, de *chetifs venu*, dit de *Meung*, du lieu de sa naissance, qui est mentionné dans l'acte de 1290.

On ignore s'il eut ou non une postérité : on ne trouve rien à ce sujet dans ses œuvres; et il est inexact de dire avec quelques auteurs, que Simon de Phares, célèbre astrologue sous Charles VIII, descendait du continuateur du *Roman de la Rose.* Simon appelle son consanguin, un *Maistre Jehan de Meun,* dont les conseils aidèrent, selon lui, Charles V, à amasser « dix-huit millions d'or, qui estoit belle chose, par la puissance et vertu de la pierre des philosophes. » (Hist. litt. de la Fr., 24.485.) C'est à ce Jehan de Meun, astrologue, — (différent du poète, dit Victor Leclerc), — qu'il faut, sans doute, attribuer le *Myroir d'Alchymie,* les *Remonstrances de Nature à l'alchymiste errant*, *le Plaisant jeu de*

Dodechedron de Fortune, longtemps mis sur le compte de notre poète (1).

Jean Clopinel mourut peu de temps après, en 1305, dans la maison dite : « Ostel de la Tornelle », à Paris, hors ville, où il « souloit demourer ». Cette même année, maître Adam d'Andely, en fit donation aux Dominicains de la rue Saint-Jacques, en déclarant qu'il la leur avait donnée « de grant piéça », depuis fort longtemps (2). — Il fut inhumé

(1) D'après le proverbe : « On ne prête qu'aux riches »; on a, avec aussi peu de fondement, attribué à Clopinel, d'autres ouvrages : La Destruction de Troie la Grande, les Sept articles de la Foi et Proverbes dorés, Status mundi sive doctrinæ gentium, et une traduction du Regimine principum, de Saint Thomas. (Fauchet, du Verdier, La Croix du Maine.)

(2) Cette donation classée S. 4229, Section domaniale, aux Archives Nat., a été publiée par M. J. Quicherat, dans le tome XLI de la bibliothèque de l'Ecole des Chartes. En voici le texte : « A touz ceus qui ces présentes lettres verront, Pierres de Dicy, garde de la prevosté de Paris, salut. Nous faisons assavoir que..... sage homme et discret maistre Adam d'Andeli, clerc, demourant à présent en la rue dehors la porte Saint-Jaques des Bons-hommes, si comme l'en va à Nostre Dame des Champs, de sa bonne volenté... donna... et quicta expressement... et confessa avoir donné... par donacion fete entre vis, en non de pur et perpétuel don, et de grant pieça avoit donné devant, si comme il afferma... à religieus hommes et honestes, au prieur et au convent de l'ordre des frères Preescheeurs de Paris, à leurs successeurs et à ceus qui cause auront de eus, pour Dieu et en non de pure et perpétuele aumosne et ou remède de l'âme de lui et pour estre aqueilliz ès prières ou service et ès biens desdiz religieus dès ores en avant, tout le droit, la seignourie, propriété... que il avoit... en la maison où feu maistre Jehan de Meun souloit demourer, si comme elle se comporte de toutes pars en toutes ses appartenances et appendances... tenanz d'une part au manoir dudit maistre Adam, et d'autre part au cloz le roy, qui est à présent maistre Guillaume de Evreus, en la seignourie nostre seigneur le roy, sauf et retenu oudit maistre Adam l'uffruict d'icelle meson et de ses appartenances, le cours de sa vie tant seulement... En tesmoing de ce, nous... avons mis en ces présentes lettres le seel de la prevosté de Paris, l'an de grâce mil trois cenz et cinc, le samedi prochain devant la feste Saint-Martin d'iver. Souscrit : Estienne de Mantes ».

Dans un acte de 1499, les Jacobins louant l'ancien hôtel de Clopinel disent : « lequel ostel et ses appartenances le dit feu maistre Jehan de Meung, avoit, de grant long temps, donné par son testament ou ordonnance de dernière voulenté au convent des dictz frères Prescheurs ».

en l'église du couvent des Jacobins, rue Saint-Jacques, à Paris. Du Breuil dans ses *Antiquitez de Paris* (1612), dit page 506, *avoir veu dans ceste église plusieurs sépultures*, celle de Humbert, Dauphin de Vienne, Louis de France, comte d'Évreux, frère de Philippe IV, la reine Clémence de Hongrie, Robert de Clermont, fils de Saint-Louis, etc. « et de *Jean de Meun,* docte personnage du temps du roy Louys Hutin, auteur du livre intitulé le *Romant de la Roze,* l'une des premières poésies françoises. » — « Presque tous les susdits, ajoute cet historien, ont des tombeaux elevez au-dessus desquels sont leurs statues : mais on ne les a point encore fait portraire et graver » (p. 509).

Du Breuil qui donne « les noms et qualitez des personnes de marque inhumez en ceste église et les jours de leurs décès extraits de leurs épitaphes », a omis de nous faire connaître l'inscription qui devait figurer sur la pierre

D'après la donation, la maison où Clopinel avait demeuré, appartenait bien à Adam d'Andely, et il en fait don, sous réserve d'usufruit pendant son vivant, aux frères prêcheurs, à charge par eux et leurs successeurs de dire des prières pour le repos de son âme, mais nulle mention de l'âme de Clopinel; — Et d'après l'acte de 1499, cette même maison est désignée comme ayant été la propriété de ce dernier. Pour Quicherat et P. Paris, la contradiction qui résulte de ces documents, n'est qu'apparente; ils veulent voir dans la donation d'Adam, l'exécution d'un fidéi-commis qu'il avait accepté de l'auteur du *Roman de la Rose*. Cette explication peut être donnée, mais nous avouons qu'elle ne nous satisfait pas entièrement.

Comme complément à la note de la page 20, nous dirons que la maison de Clopinel fut détruite pendant les guerres de la Ligue, vers 1590. Une masure s'éleva à la place et les eaux et immondices d'un des égouts du faubourg Saint-Jacques, furent dirigées à travers le terrain sur lequel, dit Quicherat, on rebâtit, sous Louis XIII, en façade de onze toises sur la rue Saint-Jacques, deux maisons dont la plus considérable fut désignée *maison des Tournelles*. Son emplacement est aujourd'hui occupé par la maison n° 218 de la rue Saint-Jacques.

Dans sa séance du 28 avril 1882, le Comité des Inscriptions Parisiennes, adopta l'inscription suivante incrustée sur une plaque de marbre blanc (0,86 $\times$ 0,50) apposée à l'immeuble n° 218 : « Ici était la maison où Jehan de Meung composa le Roman de la Rose, 1270 (*sic*)-1305. » — Cette maison n'existera bientôt plus, lit-on dans le *Journal* du 6 novembre 1900, car elle est comprise parmi celles devant être démolies pour l'élargissement de la rue Saint-Jacques.

tombale du poète orléanais. Il commet une erreur, du reste, peu importante, en disant que Clopinel vivait sous Louis X, fils de Philippe IV. Mais son témoignage est précieux en ce qu'il constate d'une façon positive, avoir vu dans l'église des Jacobins, vers 1600, la dite pierre tombale. La phrase : *presque tous les susdits...* parmi lesquels il cite le poète, ne peut laisser l'ombre d'un doute sur ce point. Il a bien vu dans la dite église la sépulture du continuateur du *Roman de la Rose.*

Il fut en cela plus heureux que Fauchet déclarant : « Il y a xxv ans passez (en 1556) que voulant escrire la vie de ce poète, j'allay au monastère des Jacobins, où je ne peu trouver aucune marque de sa sépulture, pour ce qu'on rebâtissait le *cloistre.* » — Il ne pouvait guère en être autrement pour Fauchet, qui cherchait inutilement dans le cloître une sépulture que l'historien de Paris dit être placée dans l'église même de ce couvent. — Le dire si peu affirmatif de Fauchet fut néanmoins reproduit par Corrozet et Sauval, mentionnant dans leurs *Antiquitez de Paris* (1561-1586-1724), que Jehan de Meun : « *gist au cloistre du couvent des frères prescheurs.* » — Et encore par Millin, dans ses *Monuments français :* « On ne sait pas précisément si Jean de Meung fut inhumé dans le cloître ou dans l'église ; mais d'après ce qu'écrit Fauchet, il paraît que sa tombe se perdit lors de la reconstruction du cloître ; on croit qu'il y était inhumé... mais aucun monument, aucune inscription ne retrace le lieu précis de sa sépulture ».

A défaut de monument ou d'inscription, on a le texte de Du Breuil, qui renseigne sur ce point.

Ici vient se placer l'historiette du coffre légué par Clopinel aux mêmes Jacobins. Voici comment la raconte notre vieux Fauchet.

« Il se trouve en la chronique d'Aquitaine, un trait de risée bue le bon maistre Jehan de Meung, fit aux frères prescheurs

ou Jacobins de Paris, mesmes en son testament, par lequel ayant ordonné estre enterré en leur église, il leur laissa un coffre avec tout ce qui estoit dedans ; commandant ne l'ouvrir qu'il ne fust mis en terre. Maistre Jehan trespassé et son service mortuaire fait, suivant ce qu'il avait ordonné, les frères viennent en grande haste pour enlever ce coffre, lequel se trouvant plein de pièces d'ardoises sur lesquelles possible il tiroit des figures d'arithmétique ou de géométrie, les moines indignez et pensans qu'il se fust moqué d'eux vif et mort déterrèrent son corps. Mais la cour de Parlement advertie de telle inhumanité le fit remettre en sépulture honorable dans le *cloistre* du couvent. Cela me fait croire, s'il eust esté docteur en théologie (comme a voulu dire l'autheur de la chronique d'Aquitaine, ou celuy duquel il l'a pris) qu'il n'eust usé de telle risée en mourant. »

Cette anecdote qui ne repose que sur un ouï-dire recueilli par Jean Bouchet et inséré par lui, sans y ajouter foi, dans ses *Annales d'Aquitaine*, et dont on pourrait, peut-être, retrouver l'origine dans ces vers du *Grand Testament*, de Villon, où ce poète fait des legs aux moines, etc. :

Maistre Jehan de Mehun se *moqua*
De leur façon, si feist Mathieu
Mais on doit honorer ce qu'a
Honnorer l'Église de Dieu.

a été admise comme vraie par des biographes, et considérée comme apocryphe par le plus grand nombre (1).

(1) N'aurait-on pas, dirons-nous avec M. Victor Leclerc, voulu imiter et renouveler sous une autre forme « *La vescie du curé* ou le *dit de la vescie à prestre* » : « Un curé près de mourir d'hydropisie cède aux importunités des moines Jacobins et leur promet enfin un joyau précieux dont il ne peut se défaire avant sa mort ; — Grande joie au couvent, dès qu'on y apprend cette nouvelle; on se fait servir flans, pâtés, les meilleurs vins ; on sonne toutes les cloches, comme pour recevoir un corps saint. Au point du jour cinq frères pleins d'espoir et d'impatience entourent le lit du testateur qu'ils trouvent encore vivant, et qui les engage à convoquer comme témoins de l'accomplissement de sa promesse, le maire et les échevins. Après d'assez longs discours, où il fait

Nous nous rangerons au sentiment de ces derniers, en motivant le nôtre comme suit :

Méon pour s'assurer de l'exactitude de ce fait dit avoir parcouru les Olim du Parlement jusqu'en l'année 1327, sans trouver l'arrêt qui ordonnait aux Jacobins de remettre le corps de Clopinel dans sa première sépulture. Rappelant ici le témoignage de Du Breuil qui atteste avoir vu le tombeau du poète dans l'église des Jacobins (et non dans le cloître comme l'écrit Fauchet), nous dirons avec Méon : « il paraît peu vraisemblable que Jean de Meung, qui dans son *Testament* annonce se repentir d'avoir fait dans sa jeunesse quelques dits par vanité, et déclame contre les sept péchés capitaux, se soit égayé à l'article de la mort pour ainsi dire, aux dépens de ces religieux, quoique dans la même pièce il ait lancé des traits de satire assez piquants contre les prélats et les religieux qui ne remplissaient pas les devoirs de leur état. On peut donc regarder ce fait comme apocryphe ». Et nous ajouterons, que la donation faite par Jean de Meung aux Jacobins, de son « ostel de la Tournelle », vient détruire radicalement cette historiette.

Mais nous admettons comme véridique, l'aventure où le poète faillit être fustigé par les dames pour avoir mal parlé d'elles.

— En présence de la débauche générale qui se voyait alors parmi les dames de la cour, le clergé, les moines et la no-

pressentir la punition de ceux qui l'ont menacé des tourments éternels s'il ne leur donnait quelque chose, il annonce qu'il va déclarer quel est ce joyau qu'il leur réserve après lui :

Dient al prestre li cinc frere :
« Dites quel chose c'est, biaz pere »
— « Volentiers voir ; c'est ma vescie.
Se vos l'aviés bien netoiie,
Miex que de corduan varra,
Et plus longuement vos durra ;
Si poreis ens metre vo poivre. »

Les moines, baissant la tête, s'en vont sans rien dire, et tout le pays se moque d'eux » (Hist. litt. de la France, 23-157).

blesse, Clopinel se crut autorisé à faire dire par le *Mari Jaloux*, cette longue tirade contre les femmes et où figure ces deux vers :

Toutes estes, serez ou fustes
De fait ou de voulentez putes.

Les vers de notre poète, étant au fur et à mesure de leur composition, répandus dans le public, c'est dire qu'à la lecture de ceux que nous venons de transcrire, une nouvelle tempête de mécontentement féminin se déchaîna de toute part contre l'auteur.

Fauchet, raconte : « Les dames de la Court faschées de ces vers trop piquans, délibérèrent un jour de l'en chastier. Duquel danger il se sauva gentiment en ceste manière. Maistre Jehan de Meung estant venu à la Court pour quelque occasion fut par les dames arresté en une des chambres du logis du roy, estant environné de plusieurs seigneurs lesquels pour avoir leur bonne grâce, avoient promis le représenter et n'empescher la punition qu'elles en vouldroient faire. Mais Jehan de Meung les voyant tenir des verges, et presser les gentilshommes de le faire despouiller ; il les requit luy vouloir octroyer un don, jurant qu'il ne demanderoit pas remission de la punition qu'elles attendoient prendre de luy (qui ne l'avoit méritée), ains au contraire l'avancement. Ce qui luy fut accordé à grand peine, et à l'instante prière des gentilshommes. Alors maistre Jehan commença à dire : « Mesdames, puisqu'il faut que je recoive chastiment, ce doit estre de celles que j'ai offensées. Or n'ay-je parlé que des meschantes, et non pas de vous qui estes icy toutes belles, sages et vertueuses ; partant celle d'entre vous qui se sentira la plus offensée, commence à me frapper, comme la plus forte putain de toutes celles que j'ay blasmées. » Il ne se trouva pas une d'elles qui voulut avoir cet honneur de commencer, craignant d'emporter ce titre infâme. Et maistre Jehan eschappa, laissant aux dames une vergongne ; et donnant aux seigneurs là

présens assez grande occasion de rire, car il s'en trouva aucuns d'eux, à qui il sembloit que telle ou telle devoit commencer, mais les mieux appris rompirent ce jugement pour éviter au débat qui en fust suivi. »

Plusieurs biographes et commentateurs nient que cette aventure soit arrivée à Clopinel ; ils prétendent qu'elle a été tirée d'un livre italien ayant pour titre *Cento novelle antiche*, où elle est attribuée à Guillaume de Bergdam ou Bergedan, gentilhomme et poète catalan, qui vivait dans la première moitié du XIIIe siècle, et dont Nostradamus a raconté la vie (1).

— Il est possible que Bergdam ait été le héros d'une semblable aventure, quoique l'abbé Millot, en parlant de ce troubadour et de ses poésies, n'en fasse aucune mention. On en raconte, du reste, de pareilles pour Quesnes de Béthune, célèbre trouvère artésien, un des héros de la 4e croisade; et pour Jean Le Febvre, aussi trouvère de l'Artois, pour avoir publié, le premier une chanson satirique contre les femmes ; et le second, le livre de *Mathéolus*, où le beau sexe est si vivement attaqué. Tous les deux soulevèrent un véritable scandale parmi les dames et leurs amis; ils étaient sur le point de subir chacun, un châtiment exemplaire, lorsqu'ils jugèrent à propos de faire amende honorable. Mais malgré ces précédents, il n'en est pas moins certain que le fait est arrivé à Clopinel, comme

(1) Pour Croissandeau cette histoire « est évidemment controuvée », — par contre celle du coffre à ardoises, « est si bien en rapport avec l'esprit malin de notre orléanais qu'il est, dit-il, tout disposé à l'accepter comme vraie ».

La Tour Landry dans son livre : *Enseignements à ses filles*, composé en 1372, raconte la même histoire, chapitre XXIIIIe : « De trois Dames qui accusèrent un chevalier. » — C'est littéralement l'aventure arrivée à Clopinel, sauf que c'est un *chevalier* au lieu du *poète*, et un *coutel* à la place de *verges*.

M. P. Paris écrit que Thevet « est le premier qui a mis en crédit cette histoire ». Elle avait été déjà racontée par Brantôme et Fauchet. Thevet ne l'a reproduite que d'après le récit de l'un d'eux.

le prouve le témoignage de Brantôme, qui vivait au XVIe siècle.

Cet auteur dans ses *Dames Galantes*, discours 1er, dit : « Je ne veux pourtant taxer beaucoup d'honnestes et sages femmes mariées, qui se sont comportées vertueusement et constamment en la foy saintement promises à leurs marys; et en espère faire un chapitre à part à leur louange et faire mentir maistre Jehan de Meun, qui en son *Roman de la Rose*, dit ces mots : « Toutes vous autres femmes estes ou fustes, de fait ou de volenté putes, » dont il encourut une telle inimitié des dames pour lors qu'elles par une arrestée conjuration et avis de la *Reine*, entreprirent un jour de le fouetter, et le dépouillèrent tout nuds, et estant prestes à donner le coup, il les pria qu'au moins celle qui estoit la plus grande putain de toutes commençast la première : chacune, de honte, n'osa commencer, et par ainsi il évita le fouet. J'EN AY VEU L'HISTOIRE REPRÉSENTÉE DANS UNE VIEILLE TAPISSERIE DES VIEUX MEUBLES DU LOUVRE. »

Nous n'ignorons pas que Ménage a mis en doute la véracité de l'assertion de Brantôme prétendant d'abord que c'était un conte auquel avaient donné lieu les quatre vers qui se trouvent au feuillet 172 de l'édition du *Roman de la Rose de 1529*, chez Galiot Dupré ; ensuite que pareille aventure est attribuée à G. de Bergdam ; et enfin que le mot que l'on donne à l'un et à l'autre est une imitation de celui du Christ pour sauver la femme adultère (Ménagiana, 4-68, Paris, 1729.)

On a récusé bien à tort le témoignage de l'auteur des *Dames Galantes*. L'anecdote qui concerne Clopinel est racontée par Fauchet, dans son ouvrage des 127 poètes qui parut en 1581, et par Thevet, dans ses *Hommes Illustres*, 1584. — Or, d'après l'AVIS AU LECTEUR mis en tête des *Dames Galantes*, Brantôme nous apprend que ce livre dédié à François, duc d'Alençon, et composé de son vivant, ne parut que plusieurs années après la mort de ce prince arrivée en 1584. Le récit de Brantôme est donc, pour la rédaction, bien antérieur à ceux de Fauchet et de Thevet qui

ne font que le confirmer. Brantôme, n'a, du reste, rien inventé. C'est d'après la tradition racontant que les deux vers :

> Toutes estes, serez ou fustes
> De fait ou de voulentez putes.

(les seuls composés par Clopinel et cités par Brantôme) furent le sujet de l'histoire en question. Et, surtout, d'après cette *vieille tapisserie des vieux meubles du Louvre* sur laquelle il affirme avoir *veu l'histoire représentée*, c'est-à-dire le poète à genoux aux pieds de la reine et des dames armées de verges, et requérant d'elles, un don, avant d'être fustigé.

— Notre auteur constatant *de visu*, que *cette tapisserie était déjà vieille* à l'époque où il écrivait ses *Dames Galantes* (1575-1580), la fait par cela même, quasi contemporaine de l'histoire dont elle retrace le souvenir, et, par suite, en prouve l'authenticité.

CHAPITRE VIII

Prosateurs et poètes qui depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, ont fait mention du *Roman de la Rose* et de ses deux auteurs.

XIIIe SIÈCLE. — Si Guillaume de Lorris n'innova pas l'allégorie et les songes, moyens usités par les poètes dès la plus haute antiquité; il consacra, au moins, par son talent gracieux et facile, ce genre de composition qui « devenu classique et obligatoire » devait durer pendant plusieurs siècles. Au temps même où vivait le trouvère orléanais, le *Roman de la Rose* jouissait déjà d'une grande réputation. Lu par tous, chevaliers et nobles dames, ce poème, véritable code de l'amour, remplaça pour eux, les chansons de geste et romans de chevalerie ou d'aventures.

Baudouin de Condé, trouvère du Hainault, dans *Li Contes de la Rose*, *La Voye de Paradis*, *C'est li prisons d'Amour*, imita G. de Lorris, son contemporain, sans atteindre son élégance. Il raconte sa propre histoire : Lui aussi, aime une dame de haut parage, mariée, qui refuse son amour; il ne fait connaître le nom de sa dame que par une *devinaille* en vers.

Rutebeuf emprunta à notre poète sa mise en scène et son genre allégorique pour ses *Voyes de Paradis*.

Plusieurs chansons d'Amour de Thibaut de Navarre font croire qu'il connaissait l'œuvre de G. de Lorris. (V. p. 41, 42.)

Puis vint Clopinel qui, pour servir les vues politiques de Philippe IV, continua le *Roman de la Rose*. L'influence de ce poème fut alors considérable, non seulement parmi ses contemporains, mais encore pendant plus de trois siècles.

— Mis à l'écart vers la fin du XVIIe siècle, temps où Boileau, règlementant le parnasse français, ne faisait remonter notre littérature qu'à Villon, Clopinel a, par suite des travaux de l'érudition moderne, reconquis la première place parmi nos anciens poètes et romanciers. Et le continuateur, nous pourrions tout aussi bien dire, l'auteur du *Roman de la Rose*, vu l'importance qu'il lui donna, est aujourd'hui aussi populaire qu'au XIIIe siècle.

Les textes que nous allons produire vont justifier amplement cette grande renommée.

XIVe SIÈCLE. — Quelques années après la mort de Clopinel, en 1310, un poète nommé La Porte, reprit ce Roman, en y ajoutant, retranchant, et en en renversant toute la marche. (V. Etude sur G. de Lorris, p. 77.)

Cette même année 1310, parut la 2e branche de *Fauvel*, composée par F. des Rues, sur le conseil de Philippe IV. — Ce roman, qui a pour personnages six dames : *Flaterie*, *Avarice*, *Vilénie*, *Variété*, *Envie*, *Lâcheté*, dont les initiales donnent le nom de *Fauvel*, est une longue satire contre le pape, le clergé, les moines mendiants et les templiers. L'auteur après avoir fait le tableau de l'*Orgueil*, renvoie pour celui de *Faulx-Semblant* au *Roman de la Rose*.

La Panthère d'Amour, poème attribué à R. de Fournival et à N. de Margival, est une imitation de notre roman; et l'auteur, quelqu'il soit, n'a pas essayé de le dissimuler, puisque, vers le milieu du récit, il y renvoie : « Qui veult d'amors à chief venir, dedans le *Roman de la Rose*, trouvera la sentence enclose ». Le poème finit à peu près comme le *Roman de la Rose*, l'amant après bien des traverses parvient à toucher le cœur de sa dame. (Hist. litt., 23-729.)

Vers 1320, Michel et Henri Van Aken, de Bruxelles, donnèrent une version flamande réduite de notre roman, en en conservant le plan, le mètre et quelques détails choisis (Renan). — Cette version fut traduite en allemand et se répandit dans ces contrées (Michel).

Dans *Renart le Contrefait*, terminé en 1322, par un trou-

vère champenois, on relit les critiques de Clopinel contre le clergé, les moines, la cour de Rome; et la réapparition de *Faux-Semblant*,

Gui de Mori, trouvère, cite en 1330, le *Roman de la Rose* comme un des ouvrages les plus populaires de son temps (G. Paris). A la bibliothèque publique de Tournai, on conserve un manuscrit de ce roman revisé et modifié par ce trouvère, à cette date.

De 1330 à 1335, un moine de Cîteaux, G. de Guilleville. composa trois pèlerinages de la vie humaine, de l'âme et de J.-C.; chacun représentant sous forme symbolique la pratique de toutes les vertus terrestres, est imité de l'œuvre de Clopinel qu'il appelle le *Roman de Luxure*, et accuse l'auteur de plagiat (G. Paris).

Le Dante fut, d'après Lemaire de Belges, pendant son séjour à Paris, l'ami et le compagnon d'études de Clopinel. Son second fils, Jacopo Alighieri, dans son poème en vers italiens, intitulé : *Dottrinale,* fait croire, d'après plusieurs descriptions et réminiscences, qu'il avait lu l'œuvre du poète orléanais (Renan), ou la reproduction en sonnets italiens qui en avait déjà été faite.

Pétrarque, étant à Paris « envoie en 1349, à Guy de Gonzague, à Mantoue, le *Roman de la Rose* et l'accompagne d'une épître en vers latins où il l'apprécie avec goût et sagacité. Quoiqu'il dût en aimer le sujet, il se montre, dit Renan, sévère mais avec justice, pour ces vagues et froides allégories où l'auteur lui semble rêver en racontant son rêve : Somniat iste tamen, dum somnia visa renarrat. — C'était le défaut du temps, auquel n'ont échappé ni Dante, ni Boccace, ni Pétrarque enfin, qui a beaucoup trop de personnifications équivoques et obscures dans ses églogues latines, et même dans plusieurs de ses pièces italiennes; et il trouve quelque plaisir à critiquer G. de Lorris; nous croyons qu'il en eut encore plus à l'imiter et à personnifier comme lui Beauté, Courtoisie, Bel-Acueil. Il ne parle que d'un petit livre *brevis iste libellus;* on peut donc supposer qu'il *n'avait alors que la première partie*, et que son juge-

ment eut été plus rigoureux s'il y eût compris les *suppléments diffus et pédantesques* de J. de Meung, que l'esprit et la verve du continuateur ne font point toujours pardonner. L'œuvre primitive, cet essai d'un jeune poète de vingt ans, qu'il était inutile d'allonger de 18.000 vers, méritait du moins par quelques tendres sentiments, par quelques peintures ingénieuses, la vogue qui lui faisait franchir les Alpes. »

Boccace ne partageait pas les répugnances de Pétrarque au sujet de notre roman, auquel il fit de fréquents emprunts. Dans sa *Théséide*, composée en 1341, il copia *Oyseuse* du poète orléanais pour faire le portrait d'Emilie. « Singulière destinée que celle de cette page de G. de Lorris ! — Paraphrasée en italien, en grec vulgaire, en anglais, elle passe de nouveau dans notre langue au xve siècle, sous la plume d'Anne de Graville, qui y imprime le caractère sensuel de l'époque. » (Sandras).

G. de Machault, auteur de plus de 80.000 vers presque tous inédits, était le poète des dames et un imitateur de Clopinel, « li bons maistres, dit-il, qui parfist la fin du *Roman de la Rose.* »

En 1365, J. de Saffres, chanoine-doyen de Langres, fit don au chapitre de cette cathédrale de 45 volumes parmi lesquels, dans l'inventaire, figure le *Roman de la Rose*, estimé 4 florins.

G. Chaucer traduisit vers 1353 l'œuvre entière de G. de Lorris, et près de 3.000 vers de Clopinel, dans *The Romaunt of the Rose*, qui comprend 7.800 vers. Imitateur des deux poètes orléanais, leur influence se fit sentir dans toutes ses productions littéraires : *Le Palais de la Renommée*, *la Cour d'Amour*, *la Duchesse*, etc. — Dans *la Duchesse*, Chaucer fait la description d'un magnifique château sur les vitraux duquel est peinte la *Geste de Troyes*, *et sur les murs le Roman de la Rose tout entier*. (Sandras).

Jean Gower, ami de Chaucer, et Langland, reproduisirent ou imitèrent, le premier, vers 1360, dans *Confessio Amantis*, le second, vers 1362, dans sa *Vision* de Piter Plowman qui

lui est attribuée, l'allégorie du *Roman de la Rose* et l'esprit satirique de Clopinel contre le clergé et les nobles.

Le chroniqueur Froissart s'inspira du même roman pour son *Paradis d'Amour*.

H. Bonet, prieur de Salon, en Provence, étant à Paris, visita « le jardin de la Tournelle, hors de Paris, qui fu à maistre Jehan de Méun » ; et composa dans les dernières années du XIVe siècle, « l'Apparicion de Maistre Jehan de Méun », ou « Le Songe du prieur de Salon », poème entremêlé de vers et de prose, dédié par lui à Louis, duc d'Orléans et à Valentine de Milan, et dans lequel il prend le fouet de Clopinel, « le grand philosophe », pour flageller le monde rempli de vices et de désordres. — Il suppose un songe dans le jardin où lui apparaît « un grant clerc bien fourré de menu vair », qui lui dit :

Je suis maistre Jehan de Méun
Qui par maint vers sans nulle prose,
Fis cy le Romant de la Rose,
Et cest hostel que cy voyez
Pris pour acomplir mes souhez.
S'en achevay une partie,
Après, mort me tolu la vie.

XV[e] SIÈCLE. — Eustache *Deschamps*, imita G. de Lorris et Clopinel dans ses poésies, où on lit fréquemment : Malebouche, Faux-Semblant, Jalousie, Dangier, Honte, etc. — Sa complainte *d'une Vieille sur le faict de sa Jeunesse*, est la reproduction de la *Vieille* du *Roman de la Rose* :

Vielle à présent, jadis *juvencula*,
Qui en ce temps fu chérie et amée ;
A venere venerunt jacula
Desquels je fu en pluseurs leux bersée ;
Jusqu'à XX ans de maint homme honourée
Pour ma beauté chascun me convoitoit,
Sou cuer, son corps, s'amour me promettoit
Cum effectu et suis *sumptibus ;*
De maints joyaulx mes corps parez estoit :
Vetula sum sine muneribus.....

Juvencule, in etate prima
Sit vobis, pax, laus, honor, gloria;
Plumez, prenez *cunctis hominibus*
Car assez tost viellesse vous vendra
Qui en tel point com, je *sum* vous rendra :
Vetula sum sine muneribus.

Dans plusieurs de ses pièces, Deschamps va beaucoup plus loin que Clopinel, dans la licence des mots et des descriptions.

Ph. de Maizières, auteur du *Songe du vieux pèlerin*, imitation de notre roman, engage Charles VI, alors jeune, à lire ou entendre pour son enseignement les anciennes histoires au lieu des romans de chevalerie, remplis de bourdes; et parmi les auteurs à lire, il cite Oresme, Bercheure, *Jean de Meun* et le *Roman de la Rose*, où il y a de bons préceptes.

A cette époque, les manuscrits de ce poème se multiplièrent à l'infini et se répandirent en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Belgique. Il figurait dans toutes les *librairies* ou bibliothèques des seigneurs ; à la cour il était entre toutes les mains « comme livre plaisant et rempli de beaux traits de doctrine malgré les prescheurs et les théologiens. » (Fauchet). — M. P. Paris en a reconnu 67 exemplaires dans la seule Bibliothèque Nationale de Paris : 3 remontent au XIII[e] siècle; — 30 du commencement du XIV[e] siècle ; — 22 de la fin du même siècle, et 12 du XV[e].

Cette grande popularité de Clopinel et de son œuvre souleva de violentes protestations de la part de ses détracteurs, moins nombreux, mais aussi passionnés, dans leurs attaques, que les admirateurs de cet ouvrage mirent à le défendre.

En 1399, Christine de Pisan, réclama dans son *Epître au Dieu d'Amour*, contre les coups portés à l'honneur du sexe féminin par les théories et par les diatribes du poète. — J. de Montreuil, Alain Chartier et plusieurs autres ripostèrent avec force arguments en français et en latin, et pri-

rent la défense de Clopinel « très excellent et irrépréhensible docteur en sainte divine escripture, haut philosophe et en tous les VII arts libéraux clerc très parfont » et du *Roman de la Rose* « ouvrage profond et digne de toujours vivre (opus profundum et memoriæ per celebris) ». La dispute s'envenimant et passionnant les esprits, Gerson, chancelier de l'Université et auteur présumé de l'Imitation de J.-C., vint se ranger aux côtés de Christine pour combattre et détruire l'influence du célèbre roman. « Sous la forme allégorique, il composa en 1402, un Traité contre le *Roman de la Rose,* où il prit à partie J. de Meung, sa morale relachée, ses opinions téméraires, ses expressions cyniques et disant du roman « qu'il a jeté partout feu plus ardent et plus grant que le feu grégeois et souffre : par paroles luxurieuses, ardes et deffendues; qu'il a meslé miel avec venin, sucre avec poison, serpent venimeux cachié sous herbe verte de dévotion. »

Christine encouragée par le renfort d'un tel allié, revint bravement à la charge : sous forme de *Rondel* et de *Ballade*, elle adressa, en 1407, les pièces du procès à la reine Isabeau de Bavière, comme « à celle qui se delictoit à oïr lire dictiez de choses vertueuses et bien dictées. »

Quelques vingt ans après, Martin Franc, chanoine de Lausanne et protonotaire apostolique de Félix V, continua cette grande dispute littéraire en publiant le *Champion des Dames*, poème conçu sur le plan du *Roman de la Rose.* Malebouche, ennemi mortel des Dames, combat contre Franc-Vouloir, leur champion; la Vérité donne la victoire à ce dernier. L'auteur s'élève contre les critiques de Clopinel et de Matheolus contre le mariage et le beau sexe, à qui il accorde toutes les perfections, tout en faisant dire à Malebouche : « Telle la mère fut et telles les filles furent et seront, de l'homme ennemies mortelles, et jamais ne s'amenderont. »

L'auteur anonyme du *Journal d'un bourgeois de Paris* sous Charles VI et Charles VII, emploie l'allégorie de notre roman pour dépeindre une émeute populaire arrivée à Paris, le 12 juin 1418.

Nicolas Flamel eut en sa possession un manuscrit de ce roman portant cette note : « Ce livre est au duc de Berry : Jehan ». D'après un inventaire dressé en 1409, le *Roman de la Rose* faisait partie de la bibliothèque du château de Sully, appartenant au connétable d'Albret.

Charles duc d'Orléans affectionnait la lecture de ce poème. « Toute sa poésie n'en est que l'écho harmonieux ».

En 1457, René d'Anjou, roi de Sicile, achevait un roman allégorique en prose et en vers, avec ce titre : « Livre du Cuer d'Amours espris », ou « Roman de doulce mercy » : où il raconte qu'il vit en songe un cœur épris d'amour et désespéré, se mettre en voyage pour aller conquérir la douce merci de sa dame : chemin faisant, il arrive à l'hôpital d'amour, sur les murs duquel étaient peintes les armoiries de tous les amants malheureux. Près de là, se trouve un cimetière couvert de tombes; une enceinte particulière en renferme six d'argent : celles de Boccace, *Jehan Clopinel,* Pétrarque, Alain Chartier, Ovide et G. de Machault.

L'auteur de la *Chronique de J. de Saintré*, A. de la Salle, connaissait le *Roman de la Rose*, ainsi que le prouvent ses ouvrages.

Il en est de même pour Villon; il pensait à la *Vieille,* de Clopinel, « docteur très sage », lorsqu'il composa sa ballade de « La belle Heaulmière aux filles de joye »; et celle des Regrets de cette belle Heaulmière « jà parvenue à vieillesse ».

Ol. de la Marche, dans son *Chevalier délibéré;* St-Gelais, évêque d'Angoulême, dans *Chasse du Dieu d'Amour*, ont imité Clopinel, ainsi que l'auteur du *Jardin de Plaisance* qui, de plus, fait le procès à Clopinel et à Matheolus le bigame, pour leurs satires contre le mariage.

XVIe SIÈCLE. — J. Molinet, chanoine de Valenciennes, à la demande du duc de Clèves, translata en 1503, de rime en prose, l'œuvre de Lorris et de Clopinel. Pour lui, le *Dieu d'Amour,* est le *Saint-Esprit; Déduit*, *J.-C.;* la *Rose*, but où tend l'Amant est ici interprétée par N. S. qui naquît d'une vierge, etc. — Bref, cette composition d'une singu-

lière interprétation et du plus mauvais goût, témoigne, néanmoins, de la grande popularité dont jouissait, à cette époque, le *Roman de la Rose.*

« J. de Meung avec ses hardiesses philosophiques, trouva depuis en Italie des admirateurs et des émules, comme François de Ludovici, qui visita la France dans les premières années du xve siècle, et qui doit au long épisode de *Nature* (du *Roman de la Rose*), celui de son poème des *Triomphes de Charlemagne*, où Renaud va interroger la Nature dans son laboratoire et devient le confident de ses mystères. » (P. Paris, Renan.)

Dans son *Temple d'honneur*, J. Lemaire de Belges, apprécie avec le plus grand éloge le roman et ses deux auteurs. — « Et puis (comme autrefois j'ai ouy dire) le bon maistre Jehan de Meung estoit contemporain, c'est-à-dire du mesme temps et faculté que Dante qui précéda Pétrarque et Boccace. Et l'un estoit émulateur et nonobstant ami des estudes de l'autre. »

On sait que de 1525 à 1526, Clément Marot, enfermé dans les prisons de Paris, puis de Chartres, n'ayant d'autre consolation que la lecture du *Roman de la Rose*, se mit à en rajeunir le texte et à le publier en 1527. Cette édition in-f° en caractères gothiques, avec des changements considérables blâmés par Pasquier, devint depuis le modèle de toutes celles qui parurent pendant le xvie siècle. — Dès 1515, Marot avait dit dans son *Temple de Cupido*, en parlant du brandon brûlant devant l'image de Cupidon, que Jehan de Mehun « plein de grand'sagesse, l'appelle en termes savoureux, brandon de Vénus vigoureux, qui son ardeur jamais n'attrempe ». — Il fait le plus grand éloge du « Rommant de la Rose maistre en amour », et de ses auteurs : « Nostre Ennius, Guillaume de Lorris qui du romant acquit si grand renom ». — « De Jehan de Mehun s'enfle le cours de Loire. »

En 1516, parut à Metz, un poème le *Chevalier aux Dames* pour défendre le beau sexe si maltraité par Clopinel. — Charles Bourdigné, dans la *Légende de Pierre Faifeu*, passé maître dans tous les genres de friponnerie, nous fait con-

naître les ouvrages, alors populaires, qu'il avait la prétention de remplacer, parmi lesquels le *Roman de la Rose.*

Rabelais qui, comme libre-penseur et franc-parleur, continue Clopinel, n'a pas négligé de lire ce célèbre poème où il a trouvé ses meilleures armes pour combattre la Papauté. Le style brutal de son auteur a certainement inspiré les pages les plus cyniques de Gargantua (Géruzez).

La Reine de Navarre, dans l'*Heptaméron,* et Brantôme, dans les *Dames Galantes*, citent fréquemment Clopinel et le Roman, apprécié à tel point par Sibilet dans son *Art poétique françois* (1546), qu'il veut que ce soit notre Iliade, notre Odyssée.

Ronsard, pensait aux conseils de la *Vieille* à *Bel-Acueil*, lorsqu'il composa son sonnet pour Hélène : « Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain; cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie »; et son *Ode à Cassandre*, d'une mélodie si suave et d'un goût si exquis, où il compare la beauté de la femme à la rose « qui ne dure que du matin jusqu'au soir » :

Donc, si vous me croyez, mignonne,
Tandis que vostre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté,
Cueillez, cueillez vostre jeunesse :
Comme à ceste fleur, la vieillesse
Fera ternir votre beauté...

J. du Bellay, Maurice Scève, G. d'Aurigny furent des lecteurs assidus de notre Roman. D'après Michelet, le premier, de toute notre ancienne littérature, ne prisait que ce poème. On connaît le sonnet que Baïf adressa à Charles IX, où il résume l'œuvre des deux poètes. — Desportes les imita dans son *Procez contre Amour au Siège de la Raison;* — Montaigne, dans les *Essais*, la Boëtie, dans le *Contr'un*, se trouvent souvent en communauté d'idées avec Clopinel, dont l'œuvre leur a fourni bien des arguments, quoiqu'ils n'en fassent aucune mention.

Noël du Fail, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* (1586), nous montre le *Roman de la Rose* étant parmi les

livres qui composaient une bibliothèque ou librairie de gentilhomme, en province, au xve-xvie siècle.

Papyre Masson dans ses *Éloges des Hommes Illustres,* fait valoir le mérite de Clopinel. Pasquier dans ses *Recherches de la France*, prise tellement les deux auteurs du *Roman de la Rose*, qu'il les oppose au Dante et à tous les poètes de l'Italie. Il cite et s'autorise fréquemment de J. de Meung, pour des questions d'histoire : « Je suis, dit-il, contraint l'appeler souvent à garant comme l'un de nos plus anciens approuvez autheurs. — « Ainsi firent plus tard Borel, Ducange, Sainte-Palaye, Roquefort, et autres savants, pour leurs travaux historiques et littéraires.

L'auteur des *Annales d'Aquitaine*, du Bouchet, le président Fauchet, Thevet, Du Verdier Vaupryvas, La Croix du Maine, consacrèrent de longs articles à nos deux auteurs, « les plus renommez de tous nos anciens poètes » ; et qualifient Clopinel « d'orateur philosophe et mathématicien le plus renommé de son temps, de premier inventeur de rhétorique françoise ».

Regnier qui possédait à fond notre Roman, s'inspira de la *Vieille* et de *Faux-Semblant* pour composer sa *Macette*. Dans son « Discours au Roy », il considère J. de Meung, comme un grand poète et un romancier de grand renom.

« Sur plus d'un point on pourrait mettre l'auteur des *Tragiques* en parallèle avec J. de Meung. On pourrait presque dire que d'Aubigné a ramassé le fouet de Clopinel pour flageller les rois, les juges et les grands. C'est la même énergie, la même fougue, la même audace, la même horreur de l'injustice. » (Croissandeau.)

xviie siècle. — Le Marini, napolitain, composa à Paris, son poème de l'*Adone* (Adonis) qu'il dédia à Louis XIII, en 1623, où il use de l'allégorie de notre Roman.

« Molière a lu Clopinel et Pascal aussi. Sans doute, Rabelais ne l'avait pas négligé. Ces terribles adversaires de la fraude et de l'hypocrisie trouvaient dans cet inépuisable arsenal les meilleures armes pour combattre le monstre,

Rabelais et Molière au nom du siècle, Pascal au nom de l'Église. » (Géruzez). — On ne peut méconnaître les liens de parenté qui existent surtout entre *Tartuffe*, le chef-d'œuvre de la scène française, et *Faux-Semblant*.

L'auteur des *Antiquités des villes* et *Châteaux de la France*, parle de G. de Lorris et de J. de Meung et du *beau Roman de la Rose*, ainsi que Tallement des Réaux, dans ses *Historiettes*. Le P. Bouhours dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, n'hésite pas à donner à Clopinel le nom de « père et d'inventeur de l'éloquence française ». Et de fait, c'est le premier livre français qui ait jamais joui d'une aussi grande réputation. (Croiss.).

« L'œuvre de J. de Meung est, dit Villemain, remplie de mille traits malicieux. Il en est quelques-uns qui expliquent comment La Fontaine, le lisait patiemment, curieusement. Ce vieux style le faisait travailler. Il arrivait à quelques traits piquants contre les moines, contre le clergé, cela soutenait son attention. Un peu à la gêne dans la gravité de son siècle, il était reconnaissant de trouver dans un vieil auteur, ce qu'il aurait bien voulu dire; ce qu'il laisse quelquefois deviner dans ses fables. Cela lui inspirait trop de faveur pour cette poésie dont il aimait les malices bien plus que les négligences. »

Nos anciens romans et chansons de geste, après avoir, pendant des siècles, joui d'une grande célébrité et fait les délices de plusieurs générations, tombèrent en discrédit au XVIe siècle par suite des travaux de Ronsard et des poètes de son école, dont *la muse en françois parloit grec et latin*. — Et au XVIIe siècle, ce discrédit se maintenant, Boileau à qui « tout le moyen-âge échappe, dit M. Lanson, comme à presque tous ses contemporains », fixa à Villon les commencements de notre littérature. — *Connaissant à peine, de nom même, les œuvres de nos vieux romanciers* qu'il traite de confuses, et de siècles grossiers, le temps où elles parurent, Boileau ne formulait un jugement si sévère que d'après le *Roman de la Rose*, sur le compte duquel il s'exprime ainsi dans une note mise par lui au vers 118 de son *Art Poétique*, chant 1er : « Les ouvrages de nos vieux

poètes françois sont confus, et sans ordre. On peut en juger par le *Roman de la Rose*, le plus estimé de tous. Voiez le traité du président Fauchet, de l'Origine de la langue et poésie françoise, rime et romans. »

Les travaux de l'érudition moderne ont démontré combien le jugement de Boileau était faux sur ce point.

XVIII[e] SIÈCLE. — La Monnoie, l'abbé Gouget, Tressan, Paulmy ont consacré de longs articles à nos deux poètes et à leur œuvre commune. — Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alembert et autres philosophes et écrivains de ce siècle, ont émis sur les hommes et les choses des idées dont on retrouve les premières notions dans l'œuvre de Clopinel.

En 1735, une édition du *Roman de la Rose*, 3 vol., fut publiée par Langlet-Dufresnoy. — Autre édition en 5 vol. Paris, Fournier, an VII (1798).

XIX[e] SIÈCLE. — Nouvelle édition de ce roman par Méon, 4 vol. Paris, 1814; réputée la meilleure.

Le *Roman de la Rose* est le sujet d'études des littérateurs et des érudits : M.-J. Chénier y consacre une partie d'un de ses cours de littérature : — Raynouard en fait une longue analyse dans le *Journal des Savants* d'octob. 1836.

Dans la *Préface* de *Cromwel* (1827), V. Hugo s'autorise de Clopinel et du *Roman de la Rose* pour peindre l'origine de la société humaine : d'abord la famille, puis la tribu et la nation; et pour l'élection du premier roi.

Daunou reconnait le grand et durable succès de cet ouvrage qu'il attribue aux censures et critiques dont il fut l'objet. « Les chaires, dit-il, retentirent longtemps d'anathèmes contre le *Roman de la Rose;* on s'en obstina davantage à le lire, quelque *ennuyeux* qu'il put être. »

Villemain y consacre plusieurs leçons de son cours de de littérature au moyen-âge (1828-29-38). — Analyse du roman par Leroux de Lincy dans la *Revue de Paris*, mars 1837; — Autre analyse dans le *Magasin Pittoresque*, même année.

La *Revue des Deux-Mondes,* août 1841, contient sur ce roman un travail de plus de 40 pages de J. J. Ampère, dont M. Croissandeau a fait la critique.

Près de six pages sont consacrées aux deux poètes et au poème dans les *Hommes Illustres de l'Orléanais* (1851); on y a reproduit les textes du chanoine Hubert et de D. Gérou, dont nous parlons App. II et III.

De longs articles biographiques sur de Lorris et Clopinel se lisent dans Moreri, Delandine, Michaud et Didot; — Nisard, Demogeot, Géruzez, Gidel, Aubertin, Lanson, etc., parlent plus ou moins longuement, dans leurs histoires de la littérature française, du *Roman de la Rose* et de ses auteurs; — Dans son *Histoire de la Satire au moyen-âge*, Lenient fait une curieuse et intéressante étude sur ce poème et sur le continuateur, qu'il appelle l'*Homère* de la satire en France.

Sainte-Beuve dans la préface des *Poètes Français*, dit : « Ne prenons point hors de chez nous nos images; c'est dans le jardin français de nos pères, dans le célèbre et riant enclos du *Roman de la Rose*, avec ses détours sinueux, ses doubles haies et ses labyrinthes. » — L. Moland écrit dans le même ouvrage : « Ce roman eut pendant 300 ans une immense célébrité et fut la lecture favorite de l'aristocratie. J. de Meung, de son vivant, ne recueillit que des louanges, des honneurs, une admiration enthousiaste qui devint par la suite presque de la superstition. On prétendit qu'il avait mis dans son livre le secret du grand œuvre, tant il était impossible qu'un tel homme ne possédât pas, en effet, la pierre philosophale. »

« Y a-t-il au monde, dit Taine, dans son *Histoire de la Littérature Anglaise*, quelque chose de plus délicatement gracieux que les vers de G. de Lorris? L'allégorie enveloppe les idées pour leur ôter leur trop grand jour : des figures idéales à demi transparentes flottent autour de l'amant, lumineuses quoique dans un nuage, et le mènent parmi toutes les douceurs des sentiments nuancés jusqu'à la rose dont la *suavité replenist* toute la plaine ».

Michelet n'a pas le même enthousiasme pour ce poème qu'il qualifie d'*insipide et triste Roman de la Rose*, visant

surtout le continuateur que Taine dit être *le plus ennuyeux des docteurs*. — H. Martin apprécie G. de Lorris « au talent gracieux et facile », et J. de Meung « le poète favori de Philippe IV », que pour les idées il place au-dessus de Rabelais (4-367); — En *appendice*, il parle, en quelques pages, du roman, en renvoyant pour les détails à l'analyse faite par Ampère. — Renan reconnait que la première partie n'est pas sans mérite; mais il traite de *diffus et de pédantesques* les suppléments ajoutés par Clopinel.

Etude sur le *Roman de la Rose*, par P. Huot. Orléans, 1853 (Soc. arch. de l'Orléanais).

Nouvelle édition, 2 vol. Paris 1864, par Francisque Michel. « Peu de livres, dit-il, ont eu une destinée plus brillante que ce roman. Depuis le XIIIe siècle, époque à laquelle ce vaste poème vit le jour jusqu'à la nôtre, il n'a pas cessé d'être l'objet de la curiosité publique ».

Autre édition, avec traduction en vers, 5 vol. Orléans, 1878, par P. Marteau (pseudonyme de M. Croissandeau). — *Mélanges d'histoire orléanaise*. Orléans, 1878, par E. Colas. Un chapitre est consacré à Clopinel.

Dans l'Histoire littéraire de la France (vol. XXIII), M. P. Paris fit paraître, en 1856, une analyse de notre roman en 60 pages. Et en 1881, même recueil (vol. XXVIII), il donna une notice biographique sur J. de Meung. C'est le travail le plus complet (48 pages) et le plus consciencieux, — avec celui de Fauchet, — qui ait été consacré à notre poète. M. Paris analyse les ouvrages de Clopinel; fixe la date approximative de sa naissance; parle de son origine plébéïenne; démontre qu'il n'était pas boiteux. Mais selon nous, M. Paris a commis un grave erreur en écrivant que le *Roman de la Rose* fut le début littéraire du poète. Nous avons largement puisé dans ce travail pour la présente *Étude*.

Guillaume de Lorris et le Testament d'Alphonse de Poitiers, par L. Jarry. Orléans 1881. — Etude historique et biographique sur Guillaume de Lorris auteur du *Roman de la Rose*, d'après documents inédits et revision critique des textes des auteurs, par Félix Guillon. Orléans, Paris,

1881. — Note supplém. à G. de Lorris et au Testament d'A. de Poitiers, par L. Jarry, 1881. — Guy Fabi et Guillaume de Rebrechien par J. Doinel. Orléans 1887. — Note additionnel à Guy Fabi. Guillaume le Doyen, auteur du *Roman de la Rose,* par le même.

F. Heinrich von Ueber den Stil. Guillaume de Lorris und Jean de Meung. Marburg, 1885 (Ausg. und Abhandl. (XXIX).

Manuel d'ancien français. — La littérature française au moyen-âge (XI-XIVe siècle) par G. Paris, 1888. — Origines et sources du *Roman de la Rose*, par E. Langlois. Paris, 1891. Dans les dernières pages l'auteur annonce une prochaine édition de ce Roman qui « est, dit-il, sans nul doute, un des monuments littéraires les plus importants du moyen-âge ».

— Histoire de la Langue et de la Littérature Française, des origines à 1900, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville avec la collaboration de professeurs, etc. Le chapitre III du tome II est consacré au *Roman de la Rose* et à ses deux auteurs par E. Langlois.

On nous pardonnera cette longue nomenclature — trop longue, peut-être, pour le lecteur, — d'ouvrages et d'auteurs depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, mais ce travail était nécessaire pour établir, une fois pour toutes, et cela d'une manière indiscutable, l'immense renom qu'ont eu pendant plus de six cents ans le *Roman de la Rose* et ses auteurs. Nous n'ajouterons rien aux éloges donnés dans ces extraits à G. de Lorris et surtout à Clopinel et à leur œuvre commune; nous nous contenterons simplement de dire ici que la littérature du moyen-âge n'offre point d'exemple d'un ouvrage qui, pendant tant de siècles, ait joui d'une aussi grande renommée.

Maintenant Guillaume de Lorris et Jean de Meung, sont plus que jamais à l'ordre du jour à Meung, à Orléans, comme à Paris. Les noms des deux auteurs du célèbre Roman, ont été donnés à Orléans, à deux tronçons de l'ancienne rue Torse (faubourg St-Jean); et celui du continuateur à une des rues de la ville où il naquît. L'Edilité pari-

sienne a, au n° 218 de la rue St-Jacques, fait poser cette inscription sur marbre blanc : « Ici était la maison où Jehan de Meung composa le *Roman de la Rose*. — 1270-1305. »

Comme renseignements complémentaires, nous dirons qu'à la suite de différents articles parus en 1896 dans la Presse Orléanaise, et de plusieurs conférences publiques, un comité fut constitué à Meung (Avril 1897), pour l'érection, dans cette ville, d'un monument à Clopinel, — Le Comité d'honneur, placé sous la présidence de M. J. Lemaître, de l'Académie Française, compte parmi ses membres MM. les sénateurs, députés, conseillers généraux du Loiret; les conseillers municipaux des villes d'Orléans et de Meung; plusieurs négociants, officiers ministériels du département. — Le Comité local est sous la présidence de M. le Dr Veillard, conseiller d'arrondissement et maire de Meung.

On lit dans le Journal du Loiret du 27 février 1898 : — « Le Comité du monument de J. de Meung, à Meung, nous communique la note suivante : « Le Comité d'exécution s'est réuni le 22 février à la mairie de Meung pour examiner les différentes propositions qui lui étaient faites. Son choix s'est arrêté sur deux projets présentés par des Orléanais, MM. Desvergnes, statuaire, et Dutemple, architecte à Paris. Les souscripteurs pourront s'assurer de la valeur artistique de ces maquettes qui sont exposées chez M. Pensuet, horloger à Meung. L'une, surtout, est une œuvre vraiment remarquable qui fait le plus grand honneur à ses auteurs; le Comité serait heureux de pouvoir en assurer l'exécution et rappelle, à ce sujet, que la souscription est toujours ouverte. » — Nous apprenons de source autorisée, que le chiffre de cette souscription s'élève actuellement à la somme de 5.000 fr.; et que la cérémonie pour l'érection du monument au continuateur du *Roman de la Rose*, aura lieu en 1904.

APPENDICE Ier.

Où l'on cherche à fixer à quelle époque Clopinel se mit à continuer le « *Roman de la Rose* ».

On a longuement écrit et disserté pour connaître la date à laquelle Clopinel continua le *Roman de la Rose*. Fauchet, le premier biographe de notre poète, considérant la 2e partie du roman, comme une production de l'âge mûr et non d'un jeune homme, en a fixé la reprise au commencement du règne de Philippe IV, ou, au plus tard, à l'an 1300. — Son sentiment a été suivi par La Croix du Maine, du Verdier et plusieurs biographes.

Raynouard, Quicherat et d'autres savants et littérateurs, au contraire, citant plusieurs passages de ce roman qui parlent de Mainfroi, Conradin, Henri d'Espagne, et au *temps présent*, de Charles d'Anjou, « ores de Sesile rois », s'en sont autorisés pour dire qu'ils avaient été écrits par Clopinel avant 1285, date de la mort de Charles, et même avant 1282, année des *Vêpres Siciliennes* puisque le poète invoquant Dieu pour qu'il *garde*, *défende* et *conseille* Charles, ne fait pas mention de cet événement. — Déduisant alors de ce millésime les 40 ans annoncés par Clopinel, comme temps écoulé entre le moment où il reprit le roman et le trépas de G. de Lorris, ils en tirent cette conséquence que ce dernier serait mort à 26 ans, entre 1235 et 1240 (1); puis,

(1) C'est ce que disent les biographes ou commentateurs, entre autres M. Croissandeau : « Il est *certain* que G. de Lorris *mourut*

que Clopinel, né vers 1250, était âgé de 25 ans environ au moment de la continuation en 1270, ou 1275 ou 1280, qu'ils regardent comme étant une œuvre de sa jeunesse, d'après ce qu'il déclare dans son *Codicille* : « J'ay fait en ma jonesse maints dits par vanité, ou maintes gens se sont plusieurs fois délité... qui pou m'ont prouffité. » (Pithou, Raynouard, Quicherat, P. et G. Paris, Langlois, etc.).

Le *dit* ou ditié était une pièce de vers de peu d'étendue qui comptait cent ou quelques cents vers, et très rarement atteignait le nombre de mille. Or, le *Roman de la Rose*, se composant de plus de 22.000 vers, ne peut, en tout ou en partie, être considéré comme un *dit;* du reste, les deux auteurs déclarant plusieurs fois que leur œuvre est un roman : « Cy est le Rommant de la Rose. — Cist aura le Romanz si chier. — Li jolis Romans de la Rose. » Il n'y a pas d'autre titre à lui donner. — Par les mots *maints dits qui pou luy prouffitèrent*, Clopinel n'a voulu rappeler que les pièces de poésie légère qu'il composa étant jeune, et dont parle le Dieu d'Amours à ses barons. (V. ci-dessus

jeune à 26 ans. » (I-XVIII, XXIII.) — Ainsi, d'après cet auteur, Guillaume serait mort au moment où il commençait le *Roman de la Rose;* et les 4000 et quelques cents vers qui lui sont attribués, auraient alors été écrits par lui, dans l'espace de quelque mois, sans aucune difficulté, tant pour la mesure que pour la rime ! C'est là une grosse erreur commise par M. Croissandeau, qui a lieu de surprendre de sa part, puisqu'il a traduit l'œuvre de Guillaume où rien de semblable ne se lit. Le poète débute par dire qu'à vingt ans, il eut un songe qu'il raconte cinq ou six ans après : « Au vintiesme an de mon aage. Il a jà bien cinc ans au moins. » — Sa déclaration est formelle. — Les six vers en forme de titre de chapitre qui relient la 1re partie à la 2e, annonçant qu'en cet endroit Guillaume *trespassa...* sont l'œuvre des copistes ; ils ne se trouvent point dans les plus anciens manuscrits du Roman. Le mot *trespassa* veut dire que le poète en cet endroit, *cessa* de s'occuper de son œuvre, puisque, plus loin, le continuateur le représente comme étant en *péril de morir.* — Quant aux 40 ans écoulés entre la reprise du Roman et le trépas de Guillaume, il n'y a pas lieu d'en tirer argument. Le mot quarante a été mis pour la mesure du vers et pour la rime ; et, malgré son affirmation *que je ne mente*, Clopinel n'était pas plus renseigné sur l'époque de la mort de G. de Lorris que sur son lieu de naissance. (v. ci-dessus p. 16, note, — Et notre Etude sur G. de Lorris où ces questions ont été examinées longuement).

p. 12, 13.) — Toute discussion, sur ce point, nous semble donc close.

Les vers qui font mention de Charles au temps présent, ont été composés non par Clopinel mais par G. de Lorris. Ce dernier écrit après que ce prince a été investi du royaume de Naples et de Sicile (1264-65), et au moment de la bataille de Tagliocazzo (1268), où il défit Conradin, Frédéric d'Autriche et Henri d'Espagne. Tout moyen de contrôle lui manque ; il ne fait que reproduire les bruits populaires qui circulaient alors sur ces événements. C'est d'après ces bruits qu'il dit que Charles fit mourir le prince Henri en prison : « Henri frère le roi d'Espaigne. — Plain d'orguel et de traïson. — Fist-il morir en sa prison (1). ».

En réalité, Henri, 3e frère d'Alfonse le Sage, roi de Castille, « ne fu pas decolez pour ce que le roy l'avoit promis à l'abbé de Montcassin ; et fu mis en une cage de fer une chaene à son col et fu menez par toutes les citez du païs et montrez au peuple », puis enfermé dans une place forte de la Pouille d'où il ne sortit qu'en 1286, après 17 ans de captivité.

Ainsi s'explique l'erreur commise par G. de Lorris.

Mais il ne saurait en être de même, si l'on veut que ces vers aient été écrits par Clopinel : l'erreur alors ne se comprendrait guère ; car le poète pouvait obtenir des chevaliers de France qui passèrent en Italie, tous les renseignements désirables sur cette expédition qui eut le caractère d'une véritable croisade ; sur les personnes qui y prirent part et les faits qui suivirent. Et, de plus, il n'aurait pas manqué de parler ici ou dans le cours du roman, du massacre des *Vêpres Siciliennes*, en 1282, qui eut un si grand retentissement en Italie, en France, en Espagne ; et alors, il aurait invoqué Dieu en faveur de Charles et maudit ses adver-

(1) Ainsi fit B. Latini qui composa son *Trésor* au même temps : « L'ost Corradin perdi del tout et à la desconfiture. Corras meismes et li dus d'Osterice et *maint autre grant seigneur furent pris et eurent les testes colpées.* »

saires. Du reste, quoiqu'on n'attribue généralement à G. de Lorris que les 4.149 premiers vers du roman, des commentateurs pensent, et avec juste raison, qu'il continua son poème jusqu'à l'endroit où le *Dieu d'Amours* annonce à son *ost* que Guillaume est en *péril de mourir,* et Jean qui est à naître (vers 10.114 et suivants. V. ci-dessus p. 43, 45, 46, notes.)

Il faut en conclure que les vers qui visent Charles d'Anjou, Conradin et Henri d'Espagne, ont été écrits par G. de Lorris et non par Clopinel pour qui ces faits, datant de plus de trente ans, n'offraient aucun intérêt pour le travail qu'il avait entrepris à la demande de Philippe IV. Et ce qui vient encore le démontrer, ce sont ces autres passages du roman qui, jusqu'ici, n'ont été l'objet d'aucune remarque critique.

Clopinel fait raconter par *Faulx-Semblant* la « grande descorde » entre l'Université et les moines mendiants, qui eut lieu : « En l'an de l'Incarnacion mil et deus cens cinc et cinquante, (n'est homs vivans qui m'en démente.) »

M. P. Paris veut que le discours prononcé par *Faulx-Semblant* ait été composé par le poète au temps même de cette *descorde*, en 1254-55. — C'est, comme nous le disons page 3, note 1re, une singulière et grave erreur de sa part. Clopinel par le vers : « N'est homs vivans qui m'en démente », fait appel à la mémoire des personnes âgées de 50 ou 60 ans et plus, qui ont connu ou assisté à ces événements, et cela fort à propos de sa part, puisqu'il écrit ce long passage du Roman au moment où commence la célèbre querelle entre Philippe IV et Boniface VIII, en 1296, ainsi que nous pensons l'avoir démontré dans les commentaires.

Puis cet autre passage, qui confirme pleinement ce qui précède, où Clopinel fait dire à *Nature :*

Chevaliers as armes hardis,
Preus en faiz et cortois en dis
Si cum fu mi sires Gauvains
Qui ne fu pas pareus ni vains,

Et li bons quens d'Artois Robers,
Qui dès lors qu'il issi du bers,
Hanta tous les jors de sa vie
Largece, honor, chevalerie,
N'onc ne li plot oiseus sejors
Ains devint homs devant ses jors.

Dans l'analyse que nous donnons du *Roman de la Rose*, nous disons (p. 78, note 2), à propos de ces vers : « Est-ce le frère de saint Louis, Robert Ier, comte d'Artois, tué à Mansourah, en 1250, ou son fils Robert II, tué à Courtrai, en 1302, qui est visé par le poète ? — La réponse a une importance capitale pour décider à quelle date ces vers ont été composés, et, par suite, fixer celle de la reprise du poème par Clopinel. »

Un grand nombre d'auteurs (Raynouard, Michaud, Croissandeau, etc.), écrivent que c'est de Robert Ier, dont le poète veut parler. Ce prince, né en 1216, armé chevalier à 22 ans, n'est guère connu dans l'histoire que par son refus d'accepter la couronne impériale qui lui fut offerte par Grégoire IX ; et surtout par le désastre de Mansourah où il fut tué. Cette défaite due à son incapacité, eut pour résultat de faire avorter la 7e croisade. La notice que Moreri lui consacre se réduit à ces quelques mots. Après cela, l'on se demande quels furent les exploits qui lui valurent le surnom de *vaillant*, et comment les vers du poète pourraient lui être appliqués?

Il en est autrement, si l'on admet que c'est de son fils, Robert II, dont veut parler le poète. L'histoire est alors d'accord avec le Roman, et chaque vers a son application, sans longs commentaires.

Robert II, comte d'Artois, né en 1248-49, fut fait chevalier par Saint-Louis en 1267, à 17 ou 18 ans, au lieu de 21 ans, âge requis pour recevoir l'ordre de chevalerie. Ainsi se trouve expliqué le vers. « Ains devint homs devant ses jors ».

Ici, chaque mot a son importance. Dans la langue du moyen-âge, on ne devenait réellement *homs*, que lorsqu'on

avait ceint le baudrier et le droit de porter lance, haubert et éperons d'or; alors, mais alors seulement, on pouvait prendre part aux tournois et aux fêtes chevaleresques, d'où étaient exclus ceux qui n'avaient pas reçu l'ordre de chevalerie.

Dans notre *Etude* sur G. de Lorris où nous dissertons longuement sur cette question, nous disons (page 33 et s.), d'après Laurière et Sainte-Palaye, que nos anciennes lois fixèrent à 21 ans, la majorité des nobles pour l'admission à la chevalerie, comme pour l'obligation d'accepter le duel. En 1238, Saint-Louis fit chevalier Robert, alors *âgé de 22 ans*, et l'investit du comté d'Artois; puis en 1241, Alfonse *âgé de 21 ans*, à qui il donna les comtés d'Auvergne et de Poitou. — Charles d'Anjou fut armé chevalier à *26 ans;* et Philippe III, dit le Hardi, *à 23 ans.*

Si Saint-Louis se conforma à ces prescriptions pour ses frères et son fils, il y fit, cependant, exception en faveur du jeune Bohémond, prince d'Antioche qui, d'après Joinville, *n'avoit point encore plus haut de seize ans ;* et en faveur de Robert II d'Artois, âgé de 17 ou 18 ans, qu'il jugea dignes par leurs mérites de recevoir l'ordre de chevalerie; d'être introduits au Temple de la Gloire avant l'âge fixé, les trouvant « vieux et mûrs en cela » phrase usitée par nos chroniqueurs en pareille circonstance (Velly, IV-7, citant Brantôme), et qui se rapproche singulièrement du vers : Ains devint homs devant ses jors. »

Quelque jeune d'âge que l'on fût, dès qu'on avait été reçu chevalier, on était émancipé, *un vrai homme* pouvant « user des armes et de ses droits, (Militaribus eum in virum perfectum dedicavit sacramentis), un membre de l'État, au lieu que jusqu'alors, on ne l'avait été que de sa famille » (Sainte-Foix, Essais, 3-89.)

Aussi pour Clopinel, qui connaissait parfaitement les hommes et les choses, pour lui et pour tous nos anciens auteurs, un noble non encore *chevalier*, n'était pas *homme* dans le sens qu'on attachait à ce mot à ces époques ; c'est-

à-dire qu'il n'était pas encore parvenu à l'âge fixé pour recevoir l'ordre de chevalerie et posséder fiefs. C'est l'interprétation qui lui est donnée par nos historiens. « On ne naissait pas chevalier, dit Wallon, on le devenait quand on avait atteint *l'âge d'homme*, *21 ans*, à la suite de cérémonies moitié religieuses, moitié militaires (Saint-Louis 2-116.)

Ces citations nous autorisent donc à dire que le vers :

« Ains devint homs devant ses jours »,

concerne Robert II d'Artois, armé chevalier à 17 ans, et non son père Robert Ier, promu à cette dignité à 22 ans.

C'est faire erreur que de traduire le même vers par « fut homme avant la puberté », comme a fait M. Croissandeau, et de prétendre qu'il vise Robert Ier. — M. P. Paris tout en adoptant comme nous Robert II, interprète aussi inexactement les vers du poète. « Robert d'Artois, second du nom, fut tué le 10 juillet 1302, à la bataille de Courtrai, et, dit-il, une mauvaise interprétation de ce passage avait fait croire que J. de Meung avait achevé le *Roman de la Rose*, après cette date. Mais au soin qu'il prend de parler de la première enfance du prince, à ce qu'il ajoute « qu'il devint homme devant ses jours », c'est-à-dire *avant l'âge ordinaire de la virilité*, il fallait plutôt conjecturer que J. de Meung s'exprimait ainsi *quand Robert était encore assez jeune*, *c'est-à-dire de 1265 à 1270 ; et cette indication fortifie ce qu'on a déjà dit du temps où l'ouvrage put être composé.* » (Hist. litt. 23-43.)

A l'argumentation qui précède, ajoutons pour répondre à M. P. Paris, que Clopinel parle du comte d'Artois, comme d'une *personne qui n'existe plus ;* et qu'il propose en exemple, avec Gauvain, un des héros de la Table-Ronde : « Si cum *fu* mi sires Gauvains, — Et li bons quens d'Artois Robers. » On ne donne donc pas, comme le prétend ce savant, « une mauvaise interprétation de ce passage », mais, au contraire, on est exact en disant que Clopinel n'a continué le Roman qu'en 1296, et que les vers qui visent Robert II, n'ont été

composés qu'après 1302, année de la bataille de Courtrai, où ce prince fut tué.

Complétons sa biographie. — Robert II se croisa en 1270; assista au sacre de Philippe III, où il tint l'épée *Joyeuse,* de Charlemagne, « laquelle doist estre baillée au plus loyal et plus prud'homme du royaume »; et prit une part très active aux affaires de son temps. En 1276, il dirigea l'expédition de Navarre, et après alla gouverner le royaume de Naples pendant la captivité de Charles II. — Philippe IV le mit à la tête de l'expédition d'Aquitaine pour en chasser les Anglais, puis lui conféra la pairie. Robert suivit le roi à la guerre de Flandre; y commanda un corps d'armée et gagna la bataille de Furnes (1297). — Il assista aux États Généraux et prit parti pour le roi contre Boniface VIII (1302). La même année, Robert conduisit l'armée destinée à soumettre la Flandre, et livra la bataille de Courtrai. « Le troisième jour après la bataille on recueillit, dit la Chronique de Saint-Denis, le corps du très noble comte d'Artois, dénué de vêtures. » (Daniel, Velly, H. Martin).

A ces quelques lignes résumant la vie active et occupée de Robert II, et justifiant pleinement le vers de Clopinel : « N'onc ne li plot oiseus séjors », nous ajouterons que ce prince, protecteur des poètes, est cité maintes fois par eux, avec les plus grands éloges. Rutebeuf fait figurer dans *Li diz de la voye de Tunes, li boens cuens d'Artois;* — le Roi Adenez termine son poème de *Cléomadès* par des vers d'envoi : » A noble conte, preu et sage, — D'Artois, qui a mis son usage. — En Dieu honnorer et servir. » Et enfin, Clopinel, qui lui a consacré les vers sur lesquels nous dissertons, et où il fait mention de la largesse, de l'honneur, de la chevalerie, de l'activité du prince, qualités qui lui valurent de la part de Saint-Louis, d'être armé chevalier à 17 ou 18 ans, c'est-à-dire d'être émancipé, fait *homme avant ses jours,* avant 21 ans.

Nous pensons avoir suffisamment établi que le poète a voulu parler de Robert II, tué à Courtrai, en 1302; et conséquemment que ce passage qui se trouve presqu'à la

fin du *Roman de la Rose* (vers 19488 et suivants), a été écrit après cette date de 1302, puisque le comte d'Artois est représenté comme une personne qui *n'existe plus*. — Est-il bien nécessaire après cette démonstration, de reproduire ici ce que le *Dieu d'Amours* dit à son *ost*, que Clopinel finira le Roman « se tens et leus l'en peut venir — et si qu'il puist vivre longuement ». C'est le poète lui-même qui parle. Or, cela ne se dit ni ne s'écrit à 20 ou 25 ans, ni même à 30 ans, mais bien lorsqu'on a déjà un certain âge qui fait craindre de ne pouvoir achever l'œuvre commencée, et explique alors le souhait que l'on forme.

Ayant repris le poème de G. de Lorris en 1296, Clopinel l'aurait terminé avant novembre 1305, date où il cessa de vivre, soit 7 ou 8 ans consacrés à cette composition entreprise par lui pour soutenir les vues politiques de Philippe IV (1); mais non sans intervalles et se mettre, entre temps, à la traduction de la *Consolation* de Boëce, à son Testament et à son Codicille. — Il nous paraît difficile de donner une meilleure interprétation des vers du poète. C'est dirons-nous encore une fois, de Robert II dont il a voulu parler et non de Robert 1er. La date de la continuation faite par lui du *Roman de la Rose*, est maintenant fixée, d'après la déclaration même de Clopinel.

(1) « J. de Meung ne se trouva mêlé en rien aux grands événements du règne de Philippe IV, » dit M. Croissandeau (I-XXIV). — Le poète ne fit acte politique que par le *Roman de la Rose*. Or comme M. Croissandeau place la reprise du Roman vers 1270, 1275, et son achèvement avant 1280, que vient faire ici Philippe IV, qui ne régna qu'en 1285, puisque d'après les dates données par lui, on est en plein règne de Philippe III, roi plus dévot que son père lui-même ? Et alors comment expliquer les vers visant royauté, noblesse, moines, clergé, papauté, dont le même auteur signale à la fois la vigueur et la hardiesse ? — La réponse est fournie par nos commentaires.

APPENDICE II

Guillaume de Lorris.

L'histoire littéraire du XIIIe siècle, est absolument muette sur le *Roman de la Rose*, et sur son premier auteur; — et exception faite du continuateur, — pas un des nombreux poètes, trouvères ou troubadours, qui vécurent à cette époque, ne fait mention ni de lui, ni de son œuvre. — Si, aujourd'hui, nous savons que Guillaume de Lorris en est l'auteur, c'est grâce à Jean Clopinel, dit de Meung. C'est le premier et le seul, qui lui attribue la paternité de ce poème, une des productions les plus remarquables de notre ancienne littérature.

Comment le continuateur du *Roman de la Rose* le sut-il? — Dans la première partie du Roman, on ne trouve ni les nom ou prénom de l'auteur, ni la mention de son lieu de naissance. On y lit, il est vrai, des vers, d'abord ceux où le *Dieu d'Amours* enseigne ses commandements à *l'Amant-poète*, de faire *appertises* d'armes, courir des lances, caroler, danser, dépenser largement comme doit faire bachelier, etc., qui nous apprennent qu'il était de condition noble (1); puis d'autres où il parle des *nez d'Orlénois* qui peuvent être un indice pour le lieu de naissance : mais rien de plus, du moins, en apparence.

G. de Lorris a-t-il voulu pour des raisons personnelles, se faire connaître seulement de la femme qu'il chantait, et à l'exemple des poètes, ses contemporains ou devanciers

(1) M. Croissandeau a traduit ces passages, ainsi que ceux de *Déduit*, du comte d'Artois, etc, mais machinalement, sans qu'ils attirent son attention, et sans souci des mœurs, usages et coutumes d'une époque dont il aurait dû faire une étude spéciale avant d'aborder la traduction du *Roman de la Rose*.

usant d'acrostiches, jeux de mots ou devinailles dans leurs ouvrages, garder une sorte d'anonymat? Il s'est, en tout cas, assuré la possession de son œuvre par une ingéniosité toute nouvelle, pouvant passer inaperçue, dans les vers où il décrit le costume de *Déduit :*

> . . . . . . Jones damoisiaus
> D'un samit portret à oysiaus
> Qui ere tout à or batus
> Fu ses corps richement vestus.

Déduit, ce jeune damoiseau, dont il se complaît à faire le portrait, cité seulement à cet endroit du Roman, à propos du vergier où se trouve une nombreuse et brillante compagnie de personnes des deux sexes se livrant aux plaisirs de la danse, de la musique, du flirtage, n'est autre, comme nous le disons ailleurs (p. 76 de notre *Etude* sur G. de Lorris), que le poète lui-même en quête de semblables déduits, plaisirs; et qui, dans le cours du roman, reparaît sur la scène sous le nom d'*Amant*.

Ces vers mis ici négligemment par le poète, décrivent un blason : *D'Or*, *à trois aiglettes de...* (*gueules*). Or, ce blason est le sien, celui de sa famille. Il s'en sert pour marquer son œuvre. On n'ignore pas qu'alors les figures ou signes héraldiques représentés sur les écussons, les vêtements, les caparaçons des coursiers, sur les monuments, étaient compris de tous et expliqués couramment, même par le vulgaire.

Le *Roman de la Rose* entre toutes les mains et donnant lieu à de multiples dissertations jouissait d'une grande popularité; il entrait trop par sa nature dans les mœurs galantes et chevaleresques du temps pour qu'il n'en fût pas ainsi. Du reste, la continuation que fit Clopinel de ce poème prouve surabondamment sa popularité. — Ce dernier, sans doute, renseigné par les vers cités, put dire avec certitude que G. de Lorris était l'auteur du *Roman de la Rose*. Renseignement important, essentiel, il est vrai; mais le continuateur en omettait un autre non moins impor-

tant, celui d'indiquer le lieu de naissance du poète; — et cela est d'autant plus surprenant de sa part, que pour lui personnellement, il n'oublie pas de dire qu'il naquît à Meung-sur-Loire.

Cette omission a-t-elle été volontaire ou non?

A cette époque, on trouve plusieurs personnes dénommées Guillaume de Lorris, Loris, Loriz ou Lauris : 1° Guillaume de Loriz dans le *Roman de la Rose;* — 2° Guillaume de Lorriz, comptes de l'hôtel d'Alfonse de Poitiers; — 3° Le même, sans nul doute, cité dans le Testament d'Alfonse; — 4° Guillaume de Lory, Lorrys ou Loury dans la généalogie dressée par Hubert, des seigneurs de ce nom; — 5° Guillaume de Lauris, gentilhomme provençal qui complimenta Charles d'Anjou sur son mariage avec Béatrix.

Ecartant de suite ce dernier, il reste ceux du roman, des comptes d'hôtel, du testament et de la généalogie, qui ne sont qu'une seule et même personne, comme nous allons le démontrer par la recherche du lieu de naissance, restée pendante jusqu'en 1584.

J. Molinet (1503) et Cl. Marot (1527) dans leurs éditions du *Roman de la Rose* parlent peu ou point des deux auteurs; — Fauchet (1581), du Verdier Vaupryvas (1584), Thevet (1584), dans les articles biographiques consacrés par eux à notre poète, ne font aucune mention de son lieu de naissance. C'est, pensons-nous, La Croix du Maine qui, le premier a, dans sa *Bibliothèque Françoise* (1584), cherché à fixer l'opinion sur ce point : « Guillaume de Lauris ou de Lorris en Gastinois. » Le biographe ne se mit pas longtemps martel en tête, et sans plus longues recherches, il fit naître le poète à Lorris en Gâtinais, alors connu par sa célèbre coutume; et depuis et d'après lui, cette assertion a été acceptée et reproduite par tous, sans plus ample information.

Nous avons parlé des enseignements donnés par le *Dieu d'Amours* à l'*Amant-poète;* de l'*hommage* que ce dernier rend à ce *Dieu* lui donnant le *baiser à la bouche* « à qui nul

vilain homme ne touche »; des *appertises d'armes* etc., qui ne convenaient et ne pouvaient convenir, on le reconnaîtra avec nous, qu'à un noble, et non à un roturier, à un *chétifs venu*. De par ces enseignements, la position sociale de l'auteur du *Roman de la Rose* est donc connue.

G. de Lorris étant noble peut-on lui assigner Lorris en Gâtinais comme lieu de naissance ou pays d'origine ? — La particule *de*, à cette époque comme aujourd'hui, exprime un rapport d'origine ou de possession. On est du lieu comme bourgeois ou comme seigneur, possesseur. Or, Lorris en Gâtinais, ancienne châtellenie n'ayant jamais eu d'autres seigneurs que les rois de France, ne peut en aucune façon, être pris comme lieu de naissance du poète, ni lui ayant donné le nom de Lorris. Il faut donc chercher ailleurs le fief ou la seigneurie qui a valu à sa famille le nom de Lorris.

Nous trouvons ce renseignement important, qui vient réparer l'oubli de Clopinel, dans les manuscrits d'Hubert, chanoine de l'Eglise d'Orléans, qui vivait au XVIIe siècle. — Tome Ier, page 281, de son Histoire de l'Orléanais (manuscrits 436. B. P. d'Orléans), on lit que Loury-aux-Bois (Loriaco, Loriacum et Lauriacum, rendus par Lory, Lorrys et Loury), eut des seigneurs particuliers dès le XIe siècle; — le premier connu Gilles de Lory ou Lorry prit part à la Ire Croisade (1096); — puis suit en dix pages in-4°, avec dates, alliances, fonctions, etc., une généalogie de ces seigneurs qui avaient pour armes : *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois aiglettes de gueules;* parmi lesquels figurent Guillaume et Eudes, son frère, tous les deux fils d'Adam, puîné des sires de Loury et chef de cette branche cadette, sans autres détails.

Au tome II du même ouvrage, liv. X, ch. II : « Des quelques illustres Orléanois ou des environs », Hubert fait mention de Guillaume de Loury qu'il nomme Lorrys, lui attribue le *Roman de la Rose ;* donne quelques renseignements biographiques sur ce personnage, « *issu, dit-il, de race noble et d'ancienne chevalerie* », celle des sires de Loury.

Guillaume est notre poète ; — Eudes, son frère, fut chanoine et chevecier de l'église d'Orléans, conseiller au Parlement de Paris en 1258 et évêque de Bayeux. Et quoique le même historien dise à l'article Lorris en Gastinois, même ouvrage, que l'auteur du *Roman de la Rose* était originaire de cette petite ville, ce n'est là de sa part, qu'une réminiscence de l'assertion de la Croix du Maine ; elle tombe d'elle-même en présence de ce qui est écrit par lui à l'article Loury et à celui des Illustres Orléanais ; et encore du texte si précis du P. Anselme. Dans son Histoire généalogique de la maison de France, cet auteur fait mention au tome II, d'Eudes de Lorris à qui Saint-Louis fit don, en 1256, de la maison de Corpalay, etc. ; — de Gilles de Lorris, évêque et comte de Noyon, pair de France et conseiller du roi, mort en 1388. — Il dit qu'ils appartenaient à une famille de ce nom qui avait pour armes : *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois aiglettes de gueules.*

Si nous rappelons ici que ces armes sont celles des seigneurs de Loury, et que Eudes, était le frère cadet de l'auteur du *Roman de la Rose,* la démonstration quant à la condition sociale de Guillaume de Lorris et de son pays d'origine, sera complète. L'absence même de la *fasce d'azur* dans la description du blason de *Déduit : D'or à trois aiglettes* (*de gueules*), viendra encore à l'appui, puisque Guillaume, issu de puîné, ne faisait pas figurer dans son blason, cette pièce héraldique, comme *brisure* dont l'usage date de ce temps même ; les armes pleines appartenant seules à la branche aînée.

Pour complèter la biographie de notre poète nous ajouterons que Guillaume, né vers 1215, aurait d'après M. G. Paris, fait ses études « aux écoles d'Orléans dont il était voisin et qui était alors le centre de l'étude des classiques latins. » — Sans fortune comme sans possession de fiefs, il entra au service du comte de Poitiers et fit partie de son hôtel. Il est cité dans un compte de dépenses de la maison d'Alfonse de l'an 1245, parmi les familiers qui reçurent des robes à la fête de l'Ascension. Il y est des

mieux traités, car il est du nombre de ceux qui reçurent à cette occasion une somme de 50 sols à titre de présents (1).

C'est à vingt ans environ qu'il fit la rencontre de cette « dame de hault pris », que cinq ou six ans après, il nous fait connaître dans le roman sous le nom allégorique de *Rose*. Cette dame ou demoiselle appartenait-elle à la noblesse de l'Orléanais ; ou à l'une de ces familles qui prenaient part aux chasses royales dans la grande *forêt des Loges ;* était-elle enfin parmi celles faisant partie de l'hôtel de la comtesse de Poitiers ?

La discrétion dont a fait preuve ici le trouvère Orléanais, laisse le champ libre à toutes les conjectures (2). Quoiqu'il en soit, nous croyons que Guillaume obtint la main de celle qu'il aimait si ardemment, et cela, à l'époque même où il composait pour elle le *Roman de la Rose*, à 28 ou 30 ans. Il nous répugnerait d'admettre que marié, il eut osé chanter dans un aussi long poème et avec les détails amoureux et passionnés que l'on connaît, une autre femme que celle qui fut la sienne. Est-ce à dire qu'une fois marié avec cette *Rose*, — ou toute autre personne, — dont il eut Jean et Etienne, mentionnés ci-après, Guillaume cessa tout à fait de s'occuper de son poème ? — C'est le contraire qu'il faudrait croire, car quoique le but, pour lequel il l'avait entrepris, fut atteint, l'amour lui avait

(1) *Livrées* ou présents de robes, manteaux ou vêtements que les rois, princes, et grands seigneurs avaient coutume de faire à Pâques ou à Noël, aux chevaliers et personnes nobles qui étaient attachés à leur service. C'est ce qu'on appelait être aux draps du roi, du comte, ou de l'hôtel du roi.

(2) On avait, jusqu'à présent, pensé que le poète en donnant à sa mie, le nom de *Rose*, avait voulu, par discrétion, comme nous le disons p. 30, note 3, ne pas faire connaître son véritable nom. Il n'en serait pas ainsi d'après M. Doinel qui a découvert que la femme chantée par G. de Lorris, s'appelait réellement *Rose* de Châteauneuf (sur Loire, Loiret) ; — Et les château et jardin de *Déduit* et de *Beauté* ne seraient autres que l'ancien Castel de Chalençois (Castrum Lincon), à Châteauneuf, — Nous n'y contredirons point et laisserons à M. Doinel le mérite de cette découverte !

donné le feu sacré : il était poète. Il dut lire et relire son œuvre, soigner son style, considéré comme un des plus élégants de l'époque ; se complaire enfin dans ses descriptions dont plusieurs « ont été citées depuis longtemps parmi les meilleurs spécimens de notre ancienne poésie. »

Faisant partie de l'hôtel d'Alfonse, Guillaume dût nécessairement accompagner ce prince au voyage d'outre-mer ; arriver avec lui à Damiette en octobre 1249, après la prise de cette ville par Saint-Louis ; prendre part à la journée de Mansourah et aux nombreux combats qui suivirent celui livré le 11 février 1250, où le comte de Poitiers faillit être fait prisonnier par les Sarrasins.

La même année 1250, il revint en France avec le prince auquel il resta constamment attaché ; se remit au *Roman de la Rose* dans lequel il fit mention de la bataille de Tagliocazzo (1268) qui rendit Charles d'Anjou, maître du royaume de Naples et de Sicile. Il mourut peu de temps après, laissant son poème inachevé (1). Aussi dans son testament daté d'Aymargues, 1270, au moment d'aller à la *voye de Thunes*, le comte de Poitiers, la pensée encore pleine du souvenir de son fidèle chevalier, légua une rente annuelle de dix livres tournois ou poitevines aux *hoirs de feu Guillaume de Lorriz, jadis son serviteur* (2). Ce prince

(1) V. ci-dessus p. 43, 45, 56, notes. — « Le roman devait, sans doute, dans la pensée de l'auteur, durer encore assez longtemps : il nous dit qu'il voulait le terminer par une explication de tout ce qui aurait figuré dans le récit, et il nous assure que « la fin du songe » en était la plus belle partie » (G. Paris, Manuel, p. 163.)

(2) Les *hoirs*, héritiers de Guillaume étaient Jean et Etienne, ses deux fils, d'après Hubert. Etienne hérita en 1281, de son oncle Eudes de Lorris.

Guillaume et Eudes étaient frères, dit le même historien. Ce texte a été reproduit par D. Gérou et par l'auteur de la notice sur G. de Lorris dans les *Hommes Illustres de l'Orléanais*, que M. Croissandeau a copié textuellement : « Il (Guillaume) était frère d'Eudes de Lorris, chanoine et chévecier de l'Eglise d'Orléans qui fut conseiller au Parlement en 1256 » (I — XVIII). Si Eudes est des sires de Loury et en porte les armes, d'après Hubert et le P. Anselme, ne doit-il pas en être de même pour Guillaume, *l'auteur du Roman de la Rose*, que M. Croissandeau fait originaire de Lorris en Gâtinais, malgré qu'il reconnaisse qu'il était frère d'Eudes ?

étant mort en Italie au retour de cette croisade, la rente fut assise par Philippe III, dit le Hardi, neveu et héritier d'Alfonse, sur la châtellenie de Lorris, faisant partie des possessions qui lui avaient été données par Saint-Louis son père, en apanage, et qu'il pouvait grever. Cette rente est placée dans le pays même où sont situés les fiefs de la famille de Guillaume de Lorris. Ainsi fit Saint-Louis lorsqu'il donna, en 1256, à son cher et fidèle clerc Eudes de Lorris, *frère du poète*, la maison de Corpalay ou Courpalet etc. Ces don et legs de biens et de rente, situés et assise dans l'Orléanais, pays des seigneurs de Loury, expliquent suffisamment ce que nous avons dit, que le serviteur d'Alfonse était l'auteur du *Roman de la Rose*, ses liens de fraternité avec Eudes, et tous les deux fils d'Adam, puîné des seigneurs de Loury.

Nous terminerons ces lignes en reproduisant les textes d'Hubert et du P. Anselme.

« Guillaume de Lorrys de la condition duquel le prés. Fauchet a esté fort en doute, *estoit du païs Orléanois, homme de considération, issu de race noble et d'ancienne chevalerie...*

« *Il estoit fils d'Adam de Lorris, puisné de la maison des seigneurs de Lorrys*, nepveu de Guillaume de Lorris, chanoine de Saint-Aignan ès années 1221 et 1235, *frère d'Eudes* de Lorris, qui estoit chévecier en l'église d'Orléans ès-années 1250-1258 et peut-estre auparavant, conseiller au Parlement. *Il fut père de Jean de Lorrys*, chevalier, et d'*Estienne de Lorrys*, prévost de Sologne et chanoine en l'église de Saint-Aignan en 1310... » (Hubert, Hist. de l'Orléanois, 2 vol. liv. X, chap. II : Des quelques illustres Orléanois ou des environs. — M^s 436. B.-P. d'Orléans.)

On lit dans Lottin, année 1287 : « Philippe le Bel nomme *Etienne de Lorris* et Macé de Chilly, bourgeois d'Orléans, comme arbitres d'un procès mu entre le chapitre de Saint-Aignan et les habitants d'un lieu appelé Lallun, près Janville. » — Année 1302 : « *Jean de Lorris*, chevalier, gouverneur de la Tour-Neuve d'Orléans, donne

à l'église de Saint-Aignan, quantité de biens, situés à Fleury et à Saran, ainsi qu'une censive près de la porte Bourgogne. » (Rech. Historiques sur Orléans.) Dans la Roque, *Traité de la Noblesse*, p. 193 ; *Jean de Lorris*, bailli de Châteaudun, en 1316.

Dans la notice que le P. Anselme consacre à Gilles de Lorris, évêque-comte de Noyon, pair de France, conseiller du roi, mort avant 1388, et où il rapporte les différentes opinions qui font ce personnage originaire de Lorris ou du diocèse de Paris, on lit : « Il est constant que de son temps il y avoit des personnes du surnom de Lorris dans les conseils du roi. Leurs armes étaient : *d'Or à la fasce d'azur accompagnée de trois aiglettes de gueules, deux en chef et une en pointe.* Mais pour ne rien donner par conjecture, on n'a pas voulu attribuer ces armes à l'évêque de Noyon (1), et on se contentera de rapporter icy ce qui s'est trouvé par titres du nom de Lorris. Eudes de Lorris vivait sous le règne de Saint-Louis qui par ses lettres de l'an 1256, lui fit don de la maison de Corpalay sous l'hommage de la couronne avec la faculté de chasser à l'oiseau et aux petites bêtes dans la garenne de Lorris. Ce qui fut confirmé par le roi Charles le Bel l'an 1354. » (Hist. gén. de la maison de France, 2-412, et s.).

Cette maison de Corpalay fut possédée, en 1281, par le fils de l'auteur du *Roman de la Rose*, Etienne de Lorris, neveu et héritier d'Eudes.

(1) Gilles de Lorris, évêque de Noyon, figure dans la généalogie des seigneurs de Loury.

APPENDICE III

Jehan Clopinel, dit de Meung.

Nous pensons avoir démontré que Guillaume de Lorris était de *condition noble*, issu des seigneurs de Loury-aux-Bois, et non *bourgeois* de la ville de Lorris en Gâtinais.

C'est la thèse contraire que nous allons chercher à faire prévaloir pour Clopinel. — On veut le rattacher à la famille baronniale de Meung-Chéré, malgré ses déclarations qui le font d'origine plébéïenne.

Dans la présente *Étude* nous avons consacré de courtes discussions pour établir d'après le *Roman de la Rose :*

1° Que la date de naissance du poète doit être placée de 1250 à 1255 (p. 5, 6).

2° Que ses père et mère étaient de condition libre et non noble (p. 6, 7).

3° En déclarant qu'il vint au monde « sans mal et sans encombrement, bien fait de corps et sans défaut de membre », le poète démontrait que le nom de Clopinel était bien le sien, et n'avait pas, en ce qui le concernait personnellement, pour cause, une infirmité (p. 7).

4° Qu'il étudia à Meung ou à Orléans, et se rendit jeune à Paris où il posséda une maison connue sous le nom d' « ostel de la Tornelle » (p. 8, 9, 20).

5° Les liens d'amitié et les relations qu'il eut avec les savants, les politiques et plusieurs grands feudataires de son temps (p. 11, 12, 26, 27).

6° Des chansons et dits joyeux qu'il composa étant jeune ; l'ordre chronologique de la composition de ses ouvrages (p. 12, 13).

7° Que la continuation du *Roman de la Rose* où il fit acte politique fut entreprise sur l'ordre de Philippe IV (p. 29, note).

8° Enfin s'il fut ou non marié, la date de sa mort et le lieu de sa sépulture (p. 160 à 164).

Tous ces renseignements biographiques étant déjà donnés nous n'y reviendrons, pour quelques-uns, que très sommairement. Nous allons donc étudier ici, spécialement, la question de savoir si Clopinel était ou non de condition noble, pour compléter sa biographie.

Fauchet parle ainsi du continuateur du *Roman de la Rose :* « Il est bien plus aisé à descouvrir le temps de Maistre Jehan Clopinel (c'est-à-dire boiteux et dont vient esclopé, celui qui en allant traîne la jambe), dit de Meung, à cause qu'il nasquit en cette villette assize sur la rivière de Loire, quatre lieues sous Orléans... Je ne puis dire au vray, son estat, combien qu'il me souvienne avoir leu en la chronique d'Aquitaine qu'il fut docteur en théologie ; ce que je ne puis croyre. Tant y a qu'il fut homme d'honneur, fort estimé et ayant quelques moyens honnestes de vivre. — Il continua le *Roman de la Rose*, XL ans après la mort de G. de Lorris et comme je penseroy bien, au *commencement* du *règne* de *Philippe le Bel*, ou pour le plus tard l'an MCCC... C'est l'ouvrage de l'âge mûr et non d'un jeune homme... »

C'est la première biographie qui ait été consacrée à notre poète; et c'est encore, même aujourd'hui, une des plus exactes.

Puis viennent : Thevet qui, d'après J. Bouchet, dit que Clopinel était docteur en théologie; il vivait du temps de Philippe IV; le *Roman de la Rose* est une œuvre de l'âge mûr et rassis.

La Croix du Maine : « Jehan de Meung natif dudict lieu sur la rivière de Loire, surnommé Clopinel qui est à dire boiteux; docteur en théologie, à Paris, de l'ordre des frères prescheurs ou Jacobins. Il florissoit sous Philippe le Bel, l'an 1300 ou environ ».

Du Verdier Vaupryvas : « Jehan Clopinel dit de Meung, a composé le *Roman de la Rose*, en l'an 1300... »

Nulle mention de dates de naissance et de décès dans ces auteurs qui ne font que reproduire le récit de Fauchet; et, comme lui, ne renseignent pas sur l'*estat* du poète.

C'est un historien orléanais, le chanoine Hubert qui, le premier, donne ces renseignements sur Clopinel :

« Fauchet n'a rien voulu, dit-il, déterminer de sa qualité et de sa condition. Mais c'est un de nos illustres orléanois de la famille des anciens seigneurs de Meung sur Loire. *Il estoit aisné d'une branche de cette maison. Son père s'appela Ursion de Meung*, chevalier, baron du Chéré et seigneur de Pierrefitte. *Il eut pour frère, Thibaud de Meung* seigneur d'Oursière. Si les deux nobles familles de Meung et de Lorris estoient liées de parenté ainsy que je le croy, je n'en ay peu descouvrir le nœud. Mais Jehan de Meung estoit à peu près contemporain de Guillaume de Lorris et pouvoit avoir contracté par le voisinage amitié et suivre mesme inclination pour la poésie. Les Annales d'Aquitaine remarquent que Jehan de Meung fut docteur en théologie, et quoy que du Bouchet rapporte cela sans preuve, il peut ne s'estre pas trompé (1); *car il estoit asseurément chanoine et archidiacre de Beausse* en l'église d'Orléans les années 1272 et 1275 et suyvoit aussy ordinairement la cour comme font les gens de qualité. Cela est remarqué dans le livre intitulé le Songe du Prieur de Salon, où Jehan de Meung est représenté soubs la figure d'un homme de condition relevée qui avoit une robe doublée d'une fourrure de petit vair... Les ouvrages qu'il a composés et les traductions qu'il a faites, d'autres excellens livres sont sujets dignes de l'occupation d'un gentilhomme. Le *Roman de la Roze* se ressent fort de l'expérience de l'âge meur.,. Il a vescu jusqu'à une extrême vieillesse; mais on ne scait point le temps de sa mort. »

(1) Avant J. Bouchet, on trouve dans une seule leçon de la traduction de Boëce que Clopinel est qualifié de Rév. docteur en sainte page de théologie, titre reproduit par G. Col, dit M. G. Paris qui, à ce sujet, est de l'avis de Fauchet. — Quant aux livres de Justinien, Clopinel a pu les étudier sans pour cela être docteur en droit. Ces deux doctorats sont aussi problématiques l'un que l'autre. — D'après M. Langlois, notre poète n'avait pas plus étudié le droit que l'alchimie; il ne cite Justinien que d'après G. de Saint-Amour; et ne parle de l'alchimie que d'après les ouvrages de Geber et de Bacon (p.139, 145, 173.)

En présence des nom et prénom du poète, rien, assurément, n'était plus facile que d'en faire avec Jean de Meung, chanoine et archidiacre de Beauce, un seul et même personnage, et de dire qu'il était l'aîné d'une branche des anciens seigneurs de Meung; rien, assurément, n'était plus facile. Mais malheureusement pour Hubert, des passages du *Roman de la Rose,* démontrent combien son travail généalogique, était fantaisiste.

Au récit d'Hubert, D. Gérou ajoute : « Dans le cartulaire des fiefs d'Orléans, on trouve un Jean de Meung, chanoine et archidiacre de Beauce que l'on croit avoir été *oncle* de celui dont nous parlons (le poète); il lui résigna ses bénéfices puisqu'on trouve dans les titres de l'église cathédrale, un Jean de Meung, chanoine et archidiacre en 1270, 1275, 1297. » — Puis viennent Polluche, Beauvais de Préau, dom Verninac, etc. Ce dernier donne comme *père* à notre poète, un *Jean de Meung,* chevalier, mentionné dans des rôles de ban de 1236, 1242.

Ainsi complétée et arrangée, cette biographie de Clopinel, fut, sans contrôle aucun, acceptée et reproduite d'abord par Méon, heureux de donner quelque chose de nouveau sur le continuateur du *Roman de la Rose;* par les auteurs des *Hommes Illustres de l'Orléanais;* et enfin par M. Croissandeau. Ce dernier, alla même plus loin, il attribua, sans hésitation aucune, à Clopinel, le testament d'un Jean de Meung, chanoine et archidiacre de Beauce, faisant du poète et du chanoine une seule et même personne.

Cette découverte, comme application nouvelle, fut faite par M. Doinel : il exhuma des cartons des archives, ce testament, déjà connu, du chanoine, et l'accompagna de force commentaires bien peu concluants, puisqu'on y lit à chaque phrase : *selon toutes probabilités; on serait porté à croire; il est possible; on n'affirme pas absolument*, que l'archidiacre soit le poète, etc., etc.

M. Croissandeau vient ensuite; ses conclusions, à ce sujet, ne sont pas meilleures que celles données par M. Doinel.

Ce sont encore des réticences, des phrases dubitatives. Pour M. Croissandeau, Clopinel n'est qu'un surnom; le poète s'appelait réellement Jean de Meung puisqu'il s'est ainsi désigné dans la dédicace de Boëce. La question sur ce point, dit-il, est donc radicalement tranchée. (V-335.)

Ce n'est pas tout à fait notre avis. Et si la question est radicalement tranchée, pour employer les expressions de MM. Croissandeau et Doinel, ce ne sera pas dans le sens qu'ils indiquent. Nous avons établi p. 152, que Clopinel était bien le nom que portait le poète, ce qui a déjà été remarqué par M. P. Paris (Hist. litt. 27-432). Ce nom de Clopinel ne se lit qu'une seule fois dans tous ses ouvrages, et c'est dans le *Roman de la Rose,* son œuvre capitale dont il s'assure la propriété par ces mots : « Puis viendra Jehan Clopinel qui nestra sor Loire à Meun ». Si dans Végèce et dans Boëce, il se désigne sous les noms de *Jehan de Meung*, c'est pour se conformer, par cette appellation, à l'usage qui avait alors cours parmi les poètes et les savants, de joindre au prénom, le nom du lieu de naissance; mais il n'était pas noble et n'appartenait pas à la famille de Meung-Chéré.

Est-il nécessaire de recourir au *Roman de la Rose;* d'en rappeler maints passages qui, en justifiant pleinement ce que nous disons, vont démontrer que M. Croissandeau en *modernisant* le texte de Clopinel, l'a souvent mal interprété ou non compris?

Le poète se sert d'*Amys,* de *Faulx-Semblant* et de *Nature*, pour nous faire connaître, par l'élection du premier roi qui fut un *vilain*, ce qu'est, à l'origine, le droit divin, invoqué en faveur de tous les rois; — ils ne sont pas dignes que les cours du ciel donnent signes de leur mort plus que de celle d'un charretier. Rois, princes, chevaliers et nobles, tous sont égaux à l'état de nature. La vertu seule fait la noblesse, il n'y en a pas d'autre, car celle de lignage ne vaut rien qui vaille. (V. ci-dessus p. 64, 77, 78, 79, 93).

Ainsi pour Clopinel, *gentillece de lignage,* noblesse de race, *n'est chose qui vaille;* il prise bien plus ceux qui étudient les sciences et les lettres :

Si r'ont clers plus grant avantage
D'estre gentiz, cortois et sage,
(Et la raison vous en diroi),
Que n'ont li princes ne li roi
Qui ne sevent de létréure... (1)

Nous faisons appel au bon sens du lecteur, et nous demandons si, après lecture de ces passages du *Roman de la Rose*, on peut, un seul instant, admettre avec MM. Croissandeau et Doinel, que l'auteur était de condition noble. — Nous ne le croyons pas. Il est de toute évidence que si le continuateur avait été noble, il n'aurait certainement pas manqué de le faire connaître, et de pareils vers ne seraient pas sortis de sa plume.

Se figure-t-on, en effet, au XIIIe siècle, alors que la noblesse, la caste privilégiée, s'imaginait être pétrie d'un autre limon que le vilain; se figure-t-on un membre de la famille baronniale de Meung-Chéré, une des principales de l'Orléanais, écrivant que *gentillece de lignage, n'est pas chose qui vaille!* que ceux qui savent de *létréure* sont bien au-dessus, doivent être préférés! Mais ç'aurait été, en ces temps de chevalerie, renier son origine, se mettre au ban de toute l'aristocratie, soulever contre lui de toutes parts, un *tolle* général.

Nous répéterons donc que le continuateur n'était pas de noble race; c'est ce qui apparaît clairement de la lecture de ses ouvrages; et soit qu'il ait envié la position sociale de ceux qu'il prend si fièrement à partie; soit qu'il ait écrit par esprit philosophique (v. p. 94, note 1), il faisait vraiment bien peu de cas de la noblesse. Pour lui, poètes et savants sont bien supérieurs aux gens nobles. Pour affirmer d'une manière décisive son sentiment à ce sujet, il va

(1) C'est d'après ce vers de Clopinel, qu'on a inféré que les anciens nobles ne savaient ni lire ni écrire. C'était une honte pour eux que d'être lettrés (E. Deschamps, Pasquier, Boulainvilliers). La haute noblesse était parvenue à un tel degré d'ignorance sous Philippe IV, que la plus grande partie de cette noblesse était tout à fait illettrée ; d'où la formule consacrée dans les actes passés entre eux : « Ledit seigneur a déclaré ne pas savoir écrire, attendu sa qualité de gentilhomme » (V. p. 60, note. Etude sur G. de Lorris.)

clamant que c'est faire acte de grande folie que d'exalter, rehausser, vanter la chevalerie, et d'aimer gens nobles et richement vêtus. C'est à *Faulx-Semblant* qu'il le fait dire :

> Est-il greignor forsenerie,
> Qne d'essaucier chevalerie
> Et d'amer gens nobles et cointes.

La démonstration nous paraît complète, définitive. Si les mots ont un sens, on ne peut hésiter, un seul instant, à reconnaître que l'auteur de ces vers n'était pas de noble lignage, mais bien de naissance plébéienne. Le canonicat, l'archidiaconat attribués si gratuitement par Hubert et ses copistes, au continuateur du *Roman de la Rose*, et sa prétendue gentilhommerie, le tout va à vau-l'eau !

Nous ne dirons pas de M. Croissandeau qu'il n'a pas lu le roman, puisqu'il l'a traduit ou plutôt en a modernisé le texte, mais à coup sûr le chanoine Hubert n'en fit qu'une lecture très superficielle, d'abord des passages qui viennent d'être cités, de ceux où la *Vieille* donne de si singulières leçons à *Bel-Acueil*, de *Faulx-Semblant*, frondant moines, clergé, papauté, et enfin de *Nature* où celle-ci expose si crûment son système de la génération. Nous sommes convaincu, à l'avance, que le chanoine Hubert, après la lecture de ces différents passages du roman, y aurait certainement regardé à deux fois avant d'attribuer la paternité d'un semblable ouvrage au chanoine, archidiacre de Beauce, Jean de Meung, appartenant à la famille seigneuriale de ce nom.

Du reste, on s'explique facilement l'erreur commise par l'historien généalogiste. Trompé par la similitude des noms et prénoms du poète et du chanoine-archidiacre, vivant au même temps, sa première pensée fut d'en faire une seule et même personne, heureux, sans doute, de pouvoir, sur ce point, compléter Fauchet qui ne renseigne pas sur l'*estat* du poète. Et ce texte, rédigé par lui avec une entière bonne foi, fut accepté et reproduit par tous, depuis D. Gérou, Méon, jusqu'à M. Croissandeau, sans être soumis par eux à aucun contrôle.

APPENDICE IV

§ Ier. — Origine du droit divin.

Nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur le *droit divin*, dont nous avons parlé p. 87, 93 et 210.

On appelle *droit divin* la doctrine qui fait dériver directement de Dieu la puissance des rois. Louis XIV, le monarque le plus absolu et le plus infatué de sa personne qui fut jamais, dit dans ses *Mémoires* : « Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet, obéisse sans discernement. »

C'est dans la Bible qu'on trouve l'origine de cette doctrine adoptée par le pape St-Grégoire le Grand : « Les empereurs ont reçu du Ciel un pouvoir sur tous les hommes » ; doctrine consacrée par la Théologie Gallicane.

On lit dans Samuel que les Israëlites furent, après Moïse et Josué, gouvernés par des Juges. Lassés de ce gouvernement, ils s'adressèrent à Samuel, le dernier de ces juges, pour avoir un roi. Le prophète ayant voulu, mais en vain, leur démontrer qu'un roi exigerait d'eux la dîme sur tous leurs biens, prendrait leurs fils, leurs filles et leurs serviteurs, et qu'ils seraient ses esclaves, leur présenta alors et *oignit au nom de l'Éternel,* pour régner sur Israël, Saül « homme parfaitement bien fait, le plus beau, le plus fort, et le plus grand d'entre eux tous ».

Clopinel avait, certainement, sous les yeux, le texte du prophète, lorsqu'il composa le passage du *Roman de la Rose*, où il dépeint l'élection du premier roi (V. ci-dessus p. 53-93). — Mais l'élection de son *Grand Vilain*, n'est pour lui que l'œuvre des hommes, en dehors de toute intervention divine. Lisant entre les lignes du récit de Samuel à qui le pouvoir échappe et veut encore gouverner, il devine le plan combiné par lui et Saül. Notre poète voyait les choses avec les yeux

de la raison, en écartant toute intervention divine pour l'élection de Saül, comme pour celles de Clovis, de Pépin le Bref et de Hugues Capet, sacrés comme les *oints du Seigneur* par St-Rémy, Étienne II et Adalbéron. Tous ces personnages, Samuel et Saül compris, faisaient jouer tous les ressorts de la politique, les uns pour s'affermir sur le trône, les autres pour acquérir un pouvoir temporel à la faveur d'une autorité purement spirituelle ; et tous, pour dominer sur les peuples.

Saül, David furent donc présentés comme *choisis par l'Éternel*, pour régner sur Israël. Ces rois, toutefois, ne brillèrent pas par la justice et par la douceur ; ce fut même le contraire dont ils firent preuve. David, ayant pris les villes des Ammonites fit scier en deux tous les habitants, passer des herses sur leurs membres pantelants et mettre le tout dans un four ardent. — Lorsque l'Éternel jetait *l'interdit* sur une malheureuse ville ou bourgade, et cela était fréquent de sa part, pas un être vivant n'échappait à la mort ; on tuait tout jusqu'aux animaux domestiques. C'était l'ordre inexorable du Dieu terrible ; il ne fallait pas le transgresser, sous peine d'encourir sa colère divine, comme il advint à Saül. — Nous ne parlerons pas des mœurs relâchées de ces rois. On sait que David eut un grand nombre d'épouses et encore plus de concubines, et ne reculait même pas devant l'homicide pour s'en procurer. Son fils adultérin Salomon, le suivit dignement dans cette voie, puisqu'on lui donne plus de 700 femmes légitimes et 300 concubines. Leurs règnes n'offrent que débauches, massacres et tueries ; mais c'étaient les *élus de l'Éternel* qui, d'après Samuel, *était avec eux.*

Il en fut de même de Constantin le Grand et de Théodose le Grand. Le premier fit mourir sa femme, son fils et tous ses plus proches parents ; Théodose fit massacrer tous les habitants de Thessalonique. — C'étaient les *oints du Seigneur* ainsi que notre grand Clovis, plus cruel après son baptême qu'auparavant. Douze assassinats commis par lui sur ses parents sont à son actif ; cela n'empêche point

Grégoire de Tours relatant ces crimes, de dire que Clovis *allait selon les vues de Dieu.*

De tous les rois ou empereurs qui régnèrent en France et en Europe pendant une longue suite de siècles, bien peu parmi eux, furent réellement, même par à peu près, à la hauteur de leur mission donnée comme divine. Et lorsqu'on se remémore les règnes de tous ces potentats, où l'on ne voit que débauches, meurtres, assassinats, incapacité, intolérance religieuse, guerres plus personnelles que nationales, on est fondé à dire, que Dieu n'a pas eu souvent la main heureuse dans le choix de *ses élus.* — Aussi nous rangerons-nous au sentiment de Clopinel qui fait de l'élection du premier roi, une affaire purement humaine; et prise si peu tous ces *oints du Seigneur*, que pour lui, *ils ne sont pas dignes, que les cours du Ciel donnent signes de leur mort, plus que de celle d'un autre homme.* — Et avec l'abbé de Mably, nous dirons : « Tous ces historiens, qui font témérairement intervenir Dieu dans nos affaires, nous paraissent aussi ignorants, aussi grossiers que nos pères quand ils croyaient à l'épreuve du fer chaud, de l'eau bénite et au duel judiciaire. »

§ II. — Origine de la noblesse.

Nous n'allons parler de la noblesse qu'à grands traits, et simplement pour compléter ce que dit Clopinel.

Il n'existait pas de noblesse parmi les Francs. Les terres allodiales, bénéfices, honneurs militaires qui leur furent donnés après la conquête de la Gaule, d'abord personnels, devinrent héréditaires par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877). C'est là l'origine de la féodalité qui se développa pendant les troubles survenus sous les derniers Carlovingiens, premiers Capétiens et les incursions des Normands. Alors, la France était parcourue, continuellement et dans tous les sens, par de nombreuses bandes d'hommes qui, d'une main la torche allumée et l'épée de l'autre, répandaient partout la désolation, et s'imposaient par la force ou la ruse aux

populations terrorisées. Ces hommes indisciplinés en s'emparant ou construisant, de tous côtés, des châteaux forts pour dominer en maîtres, devinrent stationnaires et donnèrent naissance à la noblesse féodale d'où sont sorties les grandes familles de France (1).

A cette noblesse qui disparut en grande partie pendant les croisades (1096-1270), en succéda une autre au XIIIe-XIVe siècle; formée d'anoblis, de roturiers possesseurs de fiefs, elle fut à son tour, fortement décimée durant la *guerre de cent ans* et celles de religion. Les nombreux vides qu'y firent ces guerres furent encore comblés par des anoblis, des membres du Parlement, cours de justice, etc. — En 1767, on comptait en France, 4.000 familles d'ancienne noblesse, et 90.000 familles nobles d'origine roturière, regardées par les premières avec un grand dédain, car il est de principe en ces questions, *qu'on ne tient point pour véritablement nobles*, dit Laroque, *ceux dont on peut prouver que la race a été roturière en quelque temps que ce soit.* — « Je puis faire un chevalier, un baron, disait Henri III, roi d'Angleterre, mais il n'est pas en mon pouvoir de faire un *gentilhomme.* » Voulant dire qu'il ne fallait pas trouver trace d'origine roturière. D'où il suit que plus les origines d'une famille sont obscures, mieux vaut pour cette famille, parce qu'alors on peut tout supposer, mêler la fable à l'histoire. Le Xe siècle, dit *le siècle de fer,* qui est la nuit dans cette partie de nos an-

(1) Des familles ont des prétentions encore plus exagérées. L'in-f° rapportant la généalogie de la maison de Croy *depuis Adam*, contient une gravure représentant le déluge et l'arche prête à flotter. L'Éternel crie du haut du Ciel : «Noé de Croy, avez-vous sauvé vos archives?» — Noé, à genoux, les bras en croix, répond : « Seigneur, elles sont dans l'arche! » — Pareil tableau se voit pour les Lévis. C'est aussi le déluge et un ange criant du haut du ciel : « Sauvez les papiers de la famille de Lévis! ». Cette famille prétend descendre de la tribu de Lévi et être alliée à la Sainte-Vierge.

On doit, avec d'Aubigné, se moquer de prétentions aussi ridicules, ainsi que de celles qui font descendre les Mérovingiens d'un monstre marin, les Lusignan, d'une fée, les Saulx d'un chevalier romain, les Sires de Pons, d'un petit-fils de Pompée, etc.

nales, se prête admirablement à toutes les suppositions généalogiques.

Puis vint la Révolution qui frappa ce qui restait de l'ancienne noblesse. On peut dire que le nombre des familles qui, aujourd'hui, peuvent établir, d'après titres, qu'elles remontent à ces époques, est très restreint. Cette appréciation est basée sur un travail fait par nous sur *la Noblesse de l'Orléanais aux Croisades*. Parmi plus de 500 hauts barons, chevaliers, écuyers et nobles de cette province qui prirent part aux voyages d'outre-mer, cinq ou six, à peine, comptent encore des représentants.

C'est le lieu de faire mention d'un manuscrit écrit vers 1840-1850, trouvé jadis par nous chez un bouquiniste d'Orléans, et que nous nous proposons de publier. L'auteur de ce travail jugeant la noblesse aux temps où elle était dans tout son éclat, imagine un tournoi, à Orléans, où paraissent marquis, comtes, vicomtes, barons, chevaliers, écuyers et gens ayant la particule au nombre de plus de 200, chacun, avec ses armoiries sur lesquelles sont figurés fasces, chevrons, croix, besants, tourteaux, merlettes, lions, léopards, etc., symboles des jeux chevaleresques et des guerres saintes. L'examen de tous ces brillants écussons fait connaître qu'ils appartiennent à des bourgeois dont les ancêtres, ou eux-mêmes, ont fait trafic de marchandises, ou occupé des charges ou fonctions judiciaires, fiscales et municipales, ou à des anoblis sous Louis XVIII, dont la roture est récente. Ainsi M. X..., prétendant remonter au IXe siècle, est reconnu de noblesse de cloche; M. Y..., disant descendre d'un preux du XIIe siècle, est de noblesse de robe; M. Z..., voulant remonter aux croisades n'a pour tout titre que la pièce qui charge ses armes. Tous ces blasons aux éclatantes couleurs d'or, d'argent, d'azur, de gueules, de sinople, sont brisés, à l'exception de *quatre* dont les possesseurs sont reconnus être d'ancienne noblesse.

— Nous répéterons que cette question est ici traitée selon les anciens usages; nous n'entendons pas contester la qualité de noble à celui qui a diplôme ou parchemin qui la lui

confère, mais simplement faire remarquer qu'il y a noble et noble, comme il y a fagot et fagot; tout en disant avec Clopinel « qu'il n'y a pas d'autre noblesse que celle que donne Nature qui moult est belle et a nom naturel franchise ».

On comptait dans l'ancienne France plus de 70.000 fiefs ou arrières-fiefs, dont, dit Châteaubriant, 3.000 étaient titrés : principautés, duchés, comtés, baronnies, qui justifiaient l'ancien axiome : *Point de Seigneur sans terre*. Et malgré le décret du 19 juin 1790, qui supprima la noblesse héréditaire et tous les titres honorifiques, dont l'origine n'était pas toujours honorable (v. Brantôme, Tallement des Réaux, Chroniques de l'Œil-de-bœuf), on a vu et on voit encore ces mêmes titres être d'usage fréquent : prince de Joinville, ducs d'Orléans, d'Aumale, de Montmorency, de la Rochefoucault, comte de Paris, etc., quoique depuis 1790, il n'y ait plus en France ni principautés, ni duchés, ni comtés portant ces titres ou autres qui ne paraissent que sur le papier.

Est-il rien de plus contraire au bon sens? — La raison n'exige-t-elle pas que, conformément au décret cité, l'emploi de ces titres fictifs soit défendu à ceux qui s'en targuent, et qu'ils reprennent leurs noms, soit Capet, Bouchard ou Foucauld; pour les mêmes motifs, que la particule, dont l'usage est poussé jusqu'à l'abus, soit supprimée : que Jacquot de la Plaine ou Yzembar de la Montagne reprennent leurs noms patronymiques de Jacquot et d'Yzembar, et cessent d'y joindre ceux de la Plaine ou de la Montagne qui, aujourd'hui, n'ont plus raison d'être?

Napoléon Ier, réagissant contre le décret de 1790, rétablit les titres de prince, duc, comte, baron. Il accorda, avec droit de transmission héréditaire, le titre de baron (sans baronnie), aux présidents des collèges électoraux, aux premiers présidents, procureurs généraux des Cours de cassation, des comptes et d'appel, aux évêques et aux maires des 37 bonnes villes de France après dix ans d'exercice. Pour les maréchaux ou généraux qui s'étaient signalés par des faits de guerre, il créa pour eux, avec hérédité, des prin-

cipautés, des duchés fictifs ; Ney fut fait prince de Wagram, Masséna, prince d'Essling, etc. Napoléon III agit de même pour Pélissier, créé duc de Malakoff, Mac-Mahon, duc de Magenta, Montauban, comte de Palikao. — N'aurait-il pas été plus digne de suivre l'exemple donné par les Romains pour Scipion l'Africain, Scipion l'Asiatique, d'adjoindre au nom propre celui rappelant l'action militaire devenu alors personnel : Ney-Wagram, Masséna-Essling, Mac-Mahon-Magenta, au lieu de leur attribuer des titres imaginaires transmis à des héritiers qui, souvent, ne possèdent ni le mérite, ni le talent ou la valeur de ceux de qui ils les tiennent.

Est-il plus grant forcenerie! dirons-nous avec Clopinel, auquel nous renvoyons pour les critiques qu'il fait à ce sujet. — Ces questions de noblesse et de titres fictifs ont maintes fois déjà été agitées au Parlement. Et le moment n'est peut-être pas éloigné où le décret de 1790, mis à exécution, fera disparaître semblable anomalie dans un état républicain, dans lequel, il ne doit subsister, parmi les citoyens, aucune distinction de caste.

AUTEURS CITÉS

Le plus grand nombre des auteurs consultés, sont désignés soit dans le cours de l'ouvrage, soit au chap. VIII; nous ne mentionnons ici que ceux dont les ouvrages peuvent varier dans la pagination, par suite d'éditions différentes.

Éginhard, Œuvres, éd. Teulet. — Rutebeuf, Œuvres complètes, par Jubinal. Paris, Daffis, 1874. — Mémoires de Jean, sire de Jonville, in-16. Paris, 1646. — Joinville, in-16, éd. de Wailly. Paris, 1890. — Mézeray, Abrégé de l'Hist de France, in-12. Amsterdam, 1712. — Michelet, Hist. de France, in-4°. Hetzel, Paris. — H. Martin, id., 4e éd. — Voltaire, Œuvres complètes. Desoer, Paris, 1817. — Châteaubriand, Œuvres. F. Didot, Paris, 1870. — Montaigne, Essais; Montesquieu, Esprit des Lois, éd. Garnier, Paris. — Abbé Chavard, Célibat des prêtres, Genève, 1874. — A. Méray, La vie au temps des Cours d'amour. Claudin, Paris, 1876. — F. Fontenelle (pseud. F. Le Guyader), Ère Bretonne. Paris, 1896; La Bible, Rennes, 1898.

TABLE

ERRATA

Page 14, ligne 33 : rendue, lisez : rendu.
» 15, » 18 : comte de Deu, lisez : comte de Den.
» 27, » 20 : Agagni, lisez : Anagni.
» 48, » 35 : mon, lisez : nom.
» 56, » 17 : di roumans, lisez : li roumans.
» 58, » 16 : martyr, lisez : martyre.
» 63, » 10 : Il leur dit, lisez : Je leur dis.
» 70, » 30 : Rodrique, lisez : Rodrigue.
» 102, » 11 : douze, lisez : deux.
» » » 40 : vœux, lisez : vœu.
» 158, » 25 : conservé, lisez : conservée.

Moréri, Mézerai, Baif, pages 20, 25, 70, doivent se lire : Moreri, Mézeray, Baïf.

DU MÊME AUTEUR

Étude sur Pierre l'Ermite. Orléans, 1874.

Origine historique des Armoiries des États de l'Europe. Travail publié dans le « Giornale-Araldico », Pise, 1876-77 et dans la « Revue Anglo-Française », de Brighton.

Armorial du siège d'Orléans en 1428-29. Pise, 1877.

Étude historique et biographique sur Guillaume de ' orris, auteur du *Roman de la Rose,* d'après documents inédits et revision critique des textes des auteurs. Orléans, Paris, 1881.

Étude généalogique sur la famille Le Co:..te du Colombier, publiée dans le « Giornale-Araldico ». Pise, 1884. (Tirage à part.)

En préparation :

Étude historique sur Jeanne d'Arc.

Mélanges historiques, héraldiques et littéraires sur Orléans et l'Orléanais.

Beaugency, Imp. Laffray fils & gendre